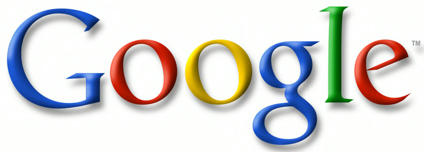
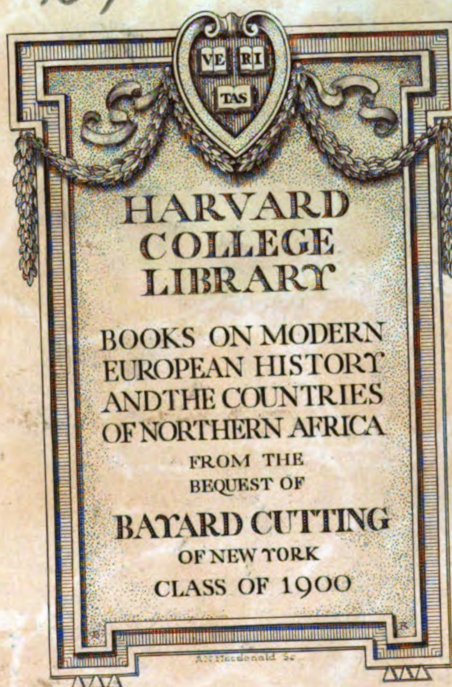
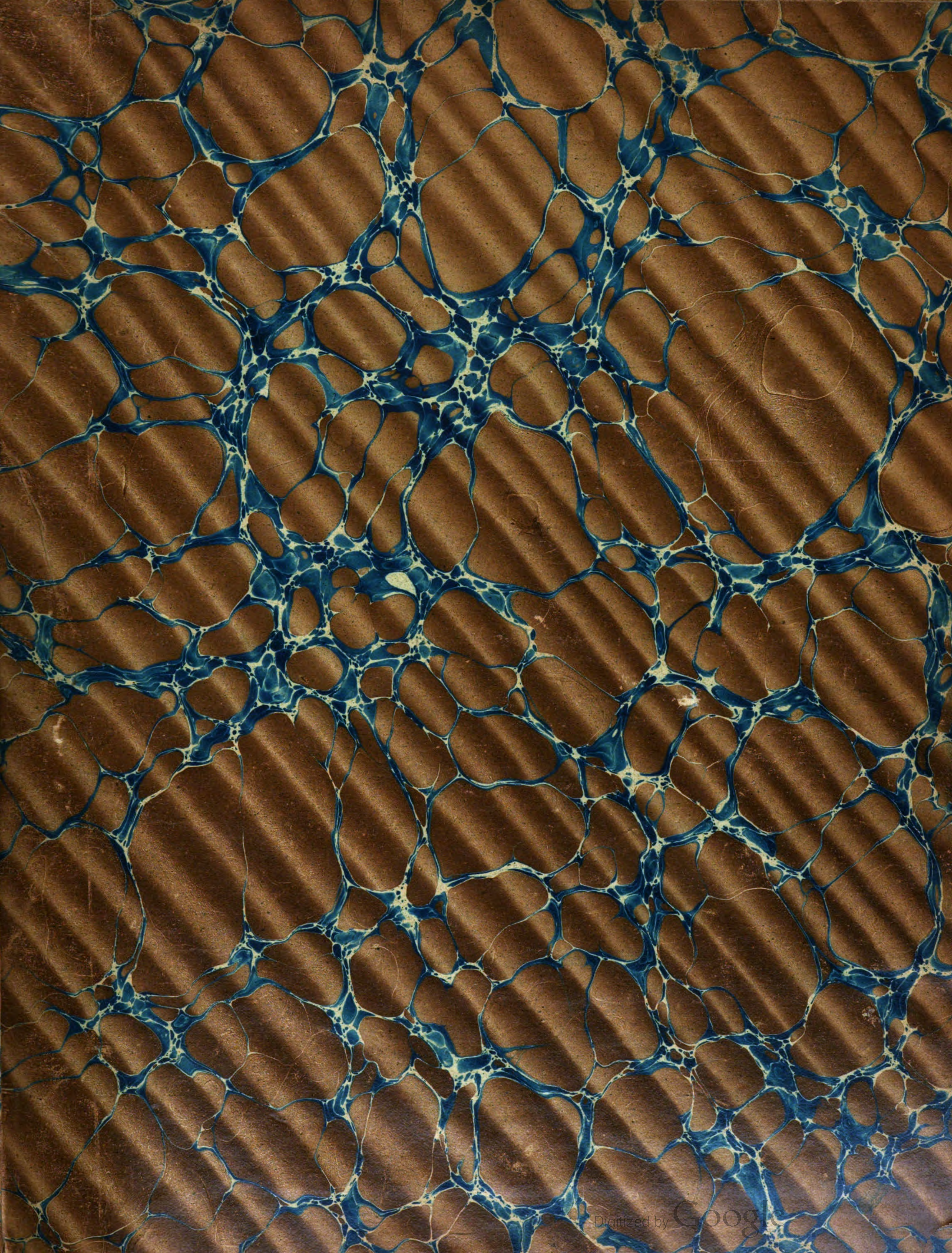





Fr 45.9
VE RI TAS
HARVARD COLLEGE LIBRARY
BOOKS ON MODERN EUROPEAN HISTORY AND THE COUNTRIES OF NORTHERN AFRICA
FROM THE BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900



Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA ONZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*.
BUET CHARLES. homme de lettres, à Saint-Jean de-Maurienne.
CHEVALIER E., professeur au Grand-Séminaire d'Annecy.
DUCIS O ✠, vice-président de la Société Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
DUFOUR ✠ ✠, avocat à Rumilly.
DUNANT CAMILLE, président de la Société Florimontane.
GARIEL, bibliothécaire, à Grenoble.
MOMMSEN THÉODORE, professeur à Berlin.
MOREL-FATIO ARNOLD, conservateur du musée cantonal, à Lausanne.
PERRIN ANDRÉ, conservateur du musée départemental de Chambéry.
PHILIPPE JULES ✠, préfet de la Haute-Savoie, secrétaire de la Société Florimontane.
REVON LOUIS ✠, conservateur du musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre à Samoëns.
SERAND ELOI, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1870 — 11me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
1870


HARVARD COLLEGE
NOV 8 1911
LIBRARY

TABLE DES MATIÈRES

11me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **15 Janvier 1870.**

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

NOTE SUR LES INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

Après la publication de nos inscriptions dans la *Revue savoisienne* de 1869, le tirage en volume était déjà achevé, lorsque j'ai reçu de M. Mommsen une lettre contenant les notes suivantes. Je m'empresse de communiquer les observations du savant épigraphiste de Berlin. — L. R.

N° 2. Il faut comparer cette inscription, d'explication très difficile, avec le fragment 64, qui paraît confirmer l'interprétation proposée par M. Henzen (n. 5734) : P*rae* P*ositus* APOLLIN*arium*. Il faudra rétablir ainsi le fragment :

PRAEPOSITVS APOLLINAR
(IPAE . . . . LLINAR)
EX STIPE DVPLA
(FIDE DVPLA)

On n'a pas d'exemple, autant que je sache, de l'emploi du groupe P. P. pour *pontifex perpetuus*, tandis qu'il est assez commun dans la valeur de *primipilaris* ou *praepositus*. — L'inscription de l'an III (Grut. 163, 7), ne fait pas mention des *pontifices ex stipe* (comme le prétend M. Desjardins), chose impossible, mais d'une offrande faite au moyen d'une collecte par les pontifes.

N° 18. Je pense qu'il faut lire et rétablir l'inscription de la manière suivante :

[T.] *Rutilio, Celtoni*[s] *fil*(io), *Volt*(inia), *Ru*[f]*il*[l]*o, filio, ann*(orum) XL, *pat*(ri) *liberor*(um) V, *T. Ru*[til(ius)] *Celto filio Kar*[is]*simo et pi*[e]*ntissi*[mo].

Ce *filio* trois fois répété peut être admis. Le troisième nom ne saurait être *Rutilio;* il faut *Rutiliano* ou *Rufillo,* ou quelque chose de semblable.

N° 30. Lisez *C. Iventio,* c'est-à-dire *Iuventio, Secundino. Iventius* avec un seul *v* se trouve fréquemment, et ce n'est pas même une faute, mais une manière d'écrire justifiable. *Eveneto* est inadmissible comme nom de famille.

N° 35. Je pense avec M. Henzen (n. 5222), que le nom du *pagus* est incomplet; peut-être *Dianensis.*

N° 39. Il faut lire *Euprepetis* ou *Euprepeti.*

N° 41. *Mercu*(rio et) *Maia*(e) va bien, comme par exemple Henzen n. 5697. Le second supplément proposé est impossible.

N° 44. M. de Barthélemy se trompe en niant l'identité des deux Pinarii. Le nom complet est *Cn. Pinarius L. f. Pap*(iria) *Cornelius Clemens.* L'inscription de la Forclaz ne le mentionnant que comme fonctionnaire, selon l'usage la tribu y est omise.

N° 45. On ne connaît pas d'une manière définitive les attributions des *triumviri l. p. p.* de Vienne; mais bien certainement c'était une magistrature permanente, comme les inscriptions nous le montrent dans la carrière des honneurs municipaux d'une façon tout à fait régulière. Cf. Herzog, *Galliae Narbonensis historia,* Lips. 1864, p. 216 seq.

N° 48. *Ducenarius* signifie un employé avec un traitement de deux cent mille sesterces.

N° 49. Les consuls en question sont bien ceux du second semestre de l'an 5 après J.-C., et pas de 4 ou de 6.

N° 57. Il faut lire *Trib*(unus) *plebis,* [q(uaestor) in Po]*nto et Bith*[ynia..

N° 58. La 3e ligne indique le nom du propriétaire, par exemple T. I*uventi.*

N° 59. La leçon que l'on a rétablie n'est pas moins fautive que la première. THÉODORE MOMMSEN.

Berlin, 8 janvier 1870.

VAUGELAS

Claude Favre, seigneur de Vaugelas, est né à Meximieux le 5 janvier 1585. En présence des variétés de lecture de son acte de baptême publiées par le *Journal de l'Ain* du 25 mars 1855, la *Revue savoisienne* du 15 juillet 1861, la *Revue du Lyonnais* de novembre 1869, il est bon de rétablir la vérité d'après le registre paroissial déposé aux archives municipales de Meximieux.

1585

janvier

le 6 dud^t moys a este
baptize noble Claude fils
de expectable Anthoyne
Faure jugemage de Bresse
et damoyselle Benoiste
Faure sa fame et a este
parren hon^e Claude Favre
et marreyne damoyselle
Bomte Vefve feu noble
Philibert Faïure † et a este
baptize par Mess^e Loys Estion

Les auteurs savoisiens n'ont réclamé la nationalité du célèbre grammairien que parce que la Bresse faisait alors partie des Etats du duc de Savoie. D'ailleurs, lors de la cession de cette province par Charles-Emmanuel à Henri IV, en 1601, la famille Favre demeura savoisienne. C'est ainsi que le futur académicien de Richelieu put faire ses premières armes dans la langue française aux séances de l'Académie Florimontane, fondée en 1607, à Annecy, par saint François de Sales et son père, Antoine Favre, devenu président du conseil judiciaire de cette ville. La promotion de ce magistrat à la première présidence du souverain Sénat de Savoie et la charge de gouverneur général de Savoie qu'il remplit quelque temps à Chambéry, ont seules pu induire en erreur les auteurs étrangers et leur faire supposer que son fils Vaugelas était né dans cette ville. Claude Taisand, religieux de Citeaux, est le premier qui ait propagé cette erreur dans son ouvrage intitulé : *La vie des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations;* Paris, 1721.

C.-A. Ducis.

NOTE SUR LES PATOIS DE LA SAVOIE

Je viens de lire un ouvrage fort intéressant qui a paru en 1821 et dont le titre est : *Voyage pittoresque et historique à Lyon*. L'auteur, F.-M. Fortis, ancien avocat-général, appartenait à une famille de notre Savoie de la commune de Serrières, en Chautagne. Dans le tome 1er, page 332, il rend compte d'un célèbre tournoi qui eut lieu à Lyon, en présence du roi Charles VIII. Le chevalier de Vaudry, rude jouteur, restait vainqueur, lorsque parut un jeune chevalier, page du duc de Savoie, qui avait accompagné ce prince. C'était le célèbre Bayard, âgé seulement de 17 ans, qui n'hésita pas à combattre le chevalier de Vaudray. Celui-ci fut vaincu. Lorsque Bayard découvrit son visage, les dames de Lyon l'applaudirent vivement. Suivant un historien de l'époque, le patois lyonnais était en usage parmi les personnes de distinction ; les dames se disaient entre elles : *Veivo ce tou malotru, al a mio fay que tos los autro* (1). Cette phrase est du pur patois d'Annecy. Je rappelle en passant qu'il n'y a pas longtemps que dans les sociétés intimes de Chambéry et d'Annecy le patois était le langage habituel.

(1) Charles VIII régnait dans le xve siècle.

Dans une notice que vous avez bien voulu reproduire, j'exprimais cette idée que les patois sont partout les idiomes les plus anciens, et qu'il serait à désirer que tous les hommes de bonne volonté de la Savoie s'entendissent pour traduire un texte convenu en patois de leur canton respectif. C'est à votre estimable feuille qu'il appartient de recommander cette idée, très propre à faire connaître l'origine et les nationalités des populations.

Il y a 15 ans environ, je fis un voyage dans le canton de Vaud ; je venais de visiter la belle cathédrale de Lausanne, et, de l'esplanade qui la confine au nord, j'aimais à contempler les montagnes des vallées d'Annecy, de Rumilly et de Chambéry. Un homme du peuple s'approcha de moi, et je le priai d'accepter une conversation dans les patois de la Savoie et du canton de Vaud. Je constatai avec surprise et plaisir que le patois de Lausanne était presque identique à celui de Rumilly.

M. l'avocat Despine a publié dans la *Revue savoisienne* un grand nombre de chansons en patois. Encourageons-le à faire de nouvelles recherches et à se procurer les chansons populaires de la Tarentaise et de la Maurienne.

M. l'abbé Pont vient de faire paraître une brochure très intéressante : *Le vocabulaire du Terratsu, de la Tarentaise*. Il paraît que la Tarentaise avait autrefois un patois qui commence à tomber en désuétude et qui est sans rapport avec les autres patois de la Savoie. J'ai parcouru le vocabulaire de la brochure et je n'ai pas trouvé de mot qui appartienne aux patois de nos vallées, sauf celui *Brayer*. La neige s'appelle *fiouca*. C'est à peu près la *fioca* du piémontais. Le carême est désigné par un mot pittoresque, qu'un Savoyard peut comprendre : *freme-gruin*, c'est-à-dire qui ferme la bouche, le *gruin*. L'huissier est désigné par le mot *gripe*, d'où l'on peut conclure que dans l'ancien temps les huissiers passaient pour *griper*. Le percepteur était connu sous le nom original de *tire-loffie*.

Je ne sache pas que la Tarentaise soit désignée dans aucun auteur sous le nom de *Terratsu*. Ce mot signifie peut-être *terre dessus*. L'ouvrage de M. Pont se divise en deux parties. La première est un vocabulaire pour les mots les plus usuels. La deuxième est une conversation entre deux personnes, en patois moderne de la Tarentaise. Ce patois a beaucoup d'analogie avec les patois de la basse Savoie. Sans doute M. Pont complètera sa brochure qui n'a que 21 pages. Il serait convenable de faire des recherches pour savoir si la Maurienne avait aussi un patois de même nature. La Tarentaise ne faisait pas partie de l'ancienne Allobrogie. Elle ne fut pas comme celle-ci annexée à la province romaine. Peut-être a-t-elle conservé plus longtemps son ancien langage. C'est là une question qui appelle les investigations des savants.

Il y a quelques années, j'ai acheté à Genève un petit ouvrage, imprimé en Allemagne, qui reproduit des textes de la langue grisonche comparée aux anciennes langues romandes. Cette langue se parle encore dans le canton des Grisons, en Suisse, qui faisait autrefois partie de l'ancienne Rhétie. Malheureusement l'ouvrage est presque tout écrit en alle-

mand, que je ne connais pas. Il renferme des textes de la langue grisonche en prose et en vers. Beaucoup de mots ont de la similitude avec notre patois. La Confédération suisse ne reconnaît que trois langues officielles : le français, l'allemand et l'italien. Mais les lois et actes officiels de la Confédération sont traduits et publiés en langue grisonche. La prose et les vers sont facilement intelligibles pour un Savoyard. Dans certains passages cette langue est vantée comme la plus belle et la plus ancienne des langues romandes de l'Europe. Il m'a paru que, pour la contexture et la terminaison des mots, il y a quelques rapports avec le patois moderne de la Tarentaise.

J'ai remarqué que dans ce patois moderne de la Tarentaise le pronom *je* se prononce *dze*. A Rumilly, à Annecy et dans la plupart du contour de notre département, le pronom *je* est représenté par *de*. Ainsi *je fais*, dans notre patois, est représenté par *de fais*. Il est possible que dans l'origine le pronom *je* ait été le *dze* de la Tarentaise. Plus tard, on n'a pas fait sentir le *z*, mais seulement la lettre *d*.

Pourquoi la Tarentaise avait-elle autrefois un patois tout particulier et dont la plupart des mots sont étrangers aux autres patois de la Savoie ? Les habitants de la Tarentaise auraient-ils une origine distincte ? Dans la vallée d'Aoste, il y a quelques communes adossées au Mont-Rose, où l'on parle un idiome allemand. Dans le surplus de la vallée, on ne parle que le français et un patois qui a du rapport avec nos patois. Voilà ce qui m'a été dit par un Valdotein qui était vérificateur des contributions à Rumilly.

Il n'y a rien de tenace comme le langage des populations. Dans l'Alsace, tous les campagnards ne parlent que l'allemand. Lorsque le docteur Guyot a fait l'inspection des vignobles de ce pays, on ne le comprenait pas et lui-même ne comprenait pas. Il fut obligé de recourir aux interprètes. Dans la fameuse procédure de Troppmann, on a ouï des témoins de l'Alsace au moyen d'interprètes. Les habitants de la vallée d'Aoste n'ont jamais voulu se faire à l'italien. On plaide en italien, mais lorsqu'il y a grande chaleur dans les débats, avocats et procureurs s'expriment en français. Tous les contrats sont stipulés en italien, mais on a autorisé les notaires à avoir une minute double en français. DUFOUR.

UN PATRIOTE SAVOYARD AU XVI[e] SIÈCLE

(Suite et fin (1)

Jusqu'à présent Menenc a soutenu la supériorité du montagnard sur l'habitant de la plaine, en s'aidant d'un argument assez commun, qui consiste à dire que la pauvreté ou la médiocrité de fortune accompagnée de la vertu, vaut mieux que la richesse avec son escorte de vices ; c'est le côté de son argumentation qui touche à la morale. Maintenant il va soutenir sa thèse à un nouveau point de vue, mais toujours en donnant pour base à ses syllogismes les récits de l'Ecriture. Un autre aurait peut-être utilement mis en parallèle la montagne et la plaine pour faire ressortir combien la première l'emporte sur la seconde, si on considère l'une et l'autre sous le rapport poétique ; la poésie des Alpes, que devaient si bien comprendre et dépeindre deux cents ans plus tard Topffer et après lui notre Jacques Replat, eût été un thème excellent ; Menenc, et à vrai dire on peut s'en étonner, n'y a pas songé. Mais il est probable que, considérant le terrain qu'il avait choisi tout d'abord comme le seul où il dût se placer pour battre son adversaire, ce qui pouvait avoir quelque raison d'être à l'époque où il vivait, notre brave patriote va puiser de nouveau dans les récits bibliques ses derniers moyens ; il démontre que « non seulement les prophètes et divins personnages, mais aussi Dieu le Père et son fils Jésus-Christ ont toujours porté une singulière affection aux montagnes et déserts. »

Il s'écrie sur un ton de vainqueur :

« Dis-moy en quelz lieux s'est manifeste le plus
« souvent Dieu à son *amy* Moyse luy déclarant sa
« volonté ? Est-ce pas au desert. Estoit-il pas en la
« montagne de Sina l'hors qu'il luy bailla par deux
« foys la loy escripte... ? Fit-il pas de mesme com-
« mandement à Abraham immoler son filz en la mon-
« tagne ?... Jesus a il este constitue roy en autre
« lieu qu'en la montagne de Sion ? Que demandait
« Dauid, sinon secours des montagnes, et estre
« finalement loge en icelles ? »

Passant de l'ancien Testament au nouveau, il dit que Jésus voulut gravir la montagne pour enseigner les huit béatitudes ; il demande où Jésus a fait ce grand *banquet* de cinq mille hommes si ce n'est sur la montagne, où encore furent élus les douze apôtres, où saint Jean-Baptiste est né, où le Christ a commencé la rédemption, etc.

Dans l'espèce, ce genre d'argument est un peu hasardé, il faut l'avouer, mais il revêt un certain tour original et naïf qui ne laisse pas d'intéresser.

Je recommande surtout cette partie des conclusions : « Si tu me dis que Dauid ne parloit pas des « montagnes de Sauoye, je l'auouerai volontiers. « Mais pour le moins tu me confesseras que puisque « le royaume des Cieux est nomme montagne tous « les bien-heureux sont montagnards ! » Bien difficile serait celui qui ne se montrerait pas satisfait de ce raisonnement !

Cependant le *Planan* ne se tient pas pour battu, et présente ses objections : Jésus a fait la plus grande partie de ses miracles dans la plaine, il s'est manifesté aux Israélites qui étaient *planans* et ces derniers sont ceux qui l'ont suivi. Menenc n'a pas de peine à rétorquer ces arguments ; mais lorsque son adversaire prétend que les bourreaux du Christ étaient des montagnards, oh ! alors, il éclate comme la foudre, et met le *Planan* au défi de prouver ce qu'il avance : « C'est vous aultres Planans qui avez com-
« mis cette inhumaine persécution, s'écrie-t-il, ce
« sont les Israëlites seulement ! »

Mais le *Montagnard* nous réserve une plus grande surprise pour la fin, un vrai tour de force syllogistique : je cite textuellement, lecteur prêtez toute votre attention :

Le Montagnard.

« I'ay a present obtenu victoire pour les montagnes

(1) Voir les n[os] d'octobre et de novembre 1869 de la *Revue savoisienne*.

uniuersellement, mais ie veux encore monstrer celles de Sauoye et signamment de auoir obtenu le premier degré.

Le Planan.

« Tu me feras grand plaisir car cecy est contre l'opinion presque de tout le monde.

Le Montagnard.

« Tu dis vray, car la populace encore qu'elle soit grande, elle a l'esprit si estroit qu'il ne peut comprendre les choses haultes.

Le Planan.

« Or porsuis ton entreprinse.

Le Montagnard.

« Note qu'aux montagnes de Sauoye y a une ville nommee Thone, les habitans de laquelle sont appeles Thonants, gens fort humains, cortois, affables et si zelateurs des ordonnances divins (exceptes aucuns) que Dieu pour inciter tous autres peuples a imiter la deuotion et piete de seditz Thonants, a voulu estre nomme TONANT (!!).

Le Planan.

« Si tu preuue cecy tu feras merveille. Mais par aduenture tu es natif de là et auances ces propos pour rire avec moy.

Le Montagnard.

« Non suis veritablement, vray est que les ay hantes et les cognaissant telz que ie te dis ie leur ay tousiours porte une singuliere amitie et désire leur faire seruice.

Le Planan.

« Puisqu'ainsi est ie desire entendre les probations.

Le Montagnard.

« Affin que tu ne pense qu'aye controuue la diction ie citeray les carmes en latin, auxquelz entendras *Tonantis, Tonantem,* ung mot qui signifie tonant qui est l'epithete du dieu souuerain! »

Suivent des vers de Virgile, d'Ovide et d'autres poètes latins.

Je me garderai bien de rien ajouter à cette démonstration suffisamment originale, et je laisse au lecteur le soin d'admirer le pittoresque et curieux rapprochement que Menenc établit entre les habitants de Thônes et Jupiter Tonnant, rapprochement tout à l'honneur de nos bons voisins et compatriotes qui ne s'en plaindront pas.

Cette fois, le *Planan* succombe sous le poids d'un pareil argument, et il y a de quoi! Il s'avoue vaincu et dit avec l'accent le plus sincère : « Donc ie chan-« teray tousiours Vive Savoye, vive Savoye, vive « Savoye et le louant surtout! »

Là-dessus, Menenc écrit triomphalement le mot FIN, et se repose sous ses lauriers.

Avant de l'imiter il me reste à prévenir mes lecteurs que je n'ai point voulu, en analysant le *Dialogue* du patriote Menenc, le leur faire considérer comme un chef-d'œuvre de style ou d'idées; je le leur ai présenté simplement comme une élucubration originale, comme un écrit fantaisiste, naïf peut-être, peu ou prou concluant, mais dicté par un louable esprit de patriotisme et méritant pour cela d'être signalé.

Je ne terminerai pas sans apprendre aux bibliophiles qu'à la fin de son *Dialogue* Menenc a placé quelques pièces de vers à sa manière, qu'il appelle *Chansons spirituelles*, tenant du cantique et de la complainte tout à la fois. Elles sont intitulées: *Chansons spirituelles pour patiemment supporter les calamités de nostre temps*, sur le chant *Comparaison pour nourrir patience. — Requeste aux bien-heureux. — Autre chanson spirituelle contre l'Vsurier et Marchant trop avare*, sur le chant *Si ie pers mes Amours*, etc. — *Autre chanson joyeuse et honneste contre l'amour indiscret,* sur le chant *Dames d'honneur. — Autre extraite de l'Evangile de sainct Luc, chap. 15, contre les gaudisseurs.*

Curieux mélange d'idées religieuses et d'idées profanes, à la mode du temps et contenant plus d'un passage qu'on ne pourrait reproduire textuellement aujourd'hui : autres temps, autres mœurs!

JULES PHILIPPE.

LA FAMILLE BARDY, DE SAMOENS.

Grillet, dans sa partie biographique sur Samoëns, a parlé de trois Bardy. Cet auteur ne pouvait dire davantage sans dépasser les bornes qu'il s'était tracées, sans déranger les proportions de son plan. Tout en étant juste envers lui, nous ne pouvons être satisfait. Les lecteurs de la *Revue,* cette dévouée glaneuse de la Savoie, ne me sauront pas mauvais gré de donner quelques détails sur cette famille qui contribua grandement au lustre du gros tilleul; ce sera un épi ajouté à l'immense gerbe de l'histoire nationale.

Le premier qui nous apparaisse est Bardy *Nicolas,* notaire (1606, 1617), dont la filiation n'est pas connue.

Nous trouvons ensuite le premier membre de cette nombreuse famille, *Aimé*, mort avant 1623.

II. *Claude,* notaire, mort en 1654, épousa avant le 4 juillet 1623 Clauda Biord. De ce mariage naquirent : 1° Jacques, qui suit; 2° Pierre-François, chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, curé de Marignier, mort en 1698; 3° Claude-François, curé de Grilly et de Combloux, mort le 30 avril 1671; 4° Claudine, qui épousa en 1642 Etienne Cornut (1), notaire, de Samoëns; 5° Nicoline, morte le 11 mars 1696; 6° Philiberte.

III. *Jacques,* notaire pendant quarante-trois ans, mort le 4 septembre 1695, épousa en 1657 noble Françoise de la Faverge, morte le 31 janvier 1706. De ce mariage sont issus : 1° François-Gaspard, qui suit : 2° Louise, morte célibataire le 2 juin 1726; 3° Anne, religieuse au couvent des Bernardines de La Roche; 4° Françoise, épouse de François-Guérin Vuillet, notaire; 5° Philiberte, mariée à André Dupupet; 6° Clauda-Marie, mariée à Jean-Pierre Coudurier, notaire.

(1) La famille Cornut est remarquable par le grand nombre d'ecclésiastiques, de notaires et même de jurisconsultes qu'elle a fournis.

IV. *François-Gaspard* était avocat au Sénat de Savoie. Habitant Chambéry dès le 4 juillet 1696, il fut admis au nombre des bourgeois de cette ville le 2 août 1706, et dut payer pour la finance de cette admission 490 florins, valeur de 70 ducatons, somme qui fut arrêtée par ordonnance rendue le même jour en conseil général de la ville. Il exerça les fonctions de juge du marquisat de Samoëns de 1709 à 1727. Il avait épousé en 1702 Françoise, fille de Guillaume Marin, de Flumet, bourgeois de Chambéry, et mourut à Samoëns le 23 février 1735. Ses enfants furent au nombre de huit : 1° Jean-Baptiste, qui suit ; 2° Philibert, notaire et commissaire d'extentes, à Samoëns, né le 9 juin 1706, mort le 14 janvier 1780, épousa Marie-Anne Duboin, native de Vérone, en Italie, de laquelle il eut : *a* Antoine Justinien, né le 16 mai 1738 ; *b* Pierre-Joseph, né le 5 juillet 1740 ; *c* Jeanne-Baptiste, née le 27 juillet 1743 ; *d* Clauda-Josette, née le 23 juin 1746. La postérité de ces quatre enfants ne m'est pas connue ; 3° Jean-Antoine, né le 15 avril 1703, docteur en théologie, fait prêtre à Paris en 1725, chanoine à Samoëns en 1730, créé chanoine de la cathédrale de Genève en 1741, puis nommé supérieur du séminaire du Saint-Esprit, à Grenoble, en 1745. Il était, disent mes notes, théologien de S. Em. Annibal Albanis, cardinal de Saint-Clément et camerlingue du Saint-Siége, et devint aumônier de S. Exc. le grand chancelier de Pologne en 1752. Mgr Serra, archevêque de Mitilène, nonce de Benoît XIV auprès du roi de Pologne, l'appela à son service en juin 1754 où il demeura jusqu'en mai 1757, époque où il rentra dans sa patrie. Il fut protégé par le baron de Wessemberg, grand maître de la reine de Pologne, qui le chargea d'appliquer toutes ses messes à son intention, ce que Rd Bardy commença le 1er octobre 1755 ; 4° Joseph, né à Chambéry, secrétaire du roi de Pologne dès 1737 ; il en fut le « secrétaire intime » de 1755 à 1762 et mourut à Dresde ; il ne paraît pas avoir été marié ; 5° Marie-Anne, née le 15 août 1700, qui épousa Claude Rouge, riche propriétaire de Samoëns, lequel exploita quelques temps les mines de fer de Sixt ; 6° Louise-Nicolarde, née le 5 juin 1709, épousa Antoine-François Milleret, aussi riche propriétaire de ce lieu ; 7° Jeanne-Françoise, née le 26 septembre 1712, morte célibataire en 1764 ; 8° Marie, qui épousa en 1728 Philippe Vaudaux, d'Habère, bourgeois de Thonon.

V. *Jean-Baptiste,* né à Flumet, épousa en 1727 Anne-Marie-Josette Bussien, de Monthey, en Vallais, où il obtint, le 12 décembre 1747, pour lui, ses enfants et leurs successeurs, des patentes de bourgeoisie ; il était aussi bourgeois de Samoëns et de Chambéry. Il eut : 1° Michel-Joseph, qui suit ; 2° Anne-Marie-Josette, née le 12 octobre 1744 ; 3° Claudine-Josette, née le 4 octobre 1738, qui épousa en 1756, et en premières noces, Georges-Marie Biord, notaire, frère de l'évêque, et en secondes noces, le 11 janvier 1789, Pierre-Joseph Plagnat, chirurgien, de Morzine ; 4° Marie-Françoise, née le 15 juin 1734, morte le 18 octobre 1739 ; 5° Jeanne-Marie, née le 31 décembre 1741 ; 6° Jean-Antoine, né le 25 août 1728 ; 7° Jeanne-Louise, née le 17 mars 1736, morte le 23 octobre 1739.

VI. *Michel-Joseph,* né à Samoëns le 22 novembre 1732, bourgeois de Chambéry, avocat au Sénat, secrétaire d'État au département des affaires internes pendant quinze ans, puis maître auditeur en la chambre des comptes, dont il fut doyen pendant douze ans. Il était allé habiter Turin en 1763 et épousa, en décembre 1771, Jacqueline-Andréanne Jaillet, d'Annemasse, petite-fille de l'intendant Depassier, de Bonneville. Le 15 décembre 1784, le suprême Sénat de la république du Vallais lui accorda pour lui et ses enfants et leurs descendants en ligne directe et légitime, un diplôme de patriote Vallaisan. Etant devenu acquéreur de la baronie de Lupigny et des dépendances en 1788, le roi Victor-Amé accorda, par lettres-patentes du 30 mai 1791, « à l'auditeur en la chambre des comptes, Michel-Joseph Bardy, son secrétaire d'Etat, l'investiture de la terre et juridiction de Lupigny, en titre et dignité de baronnie, etc., pour lui, ses hoirs et accesseurs quelconques, lui fesant grâce des droits de finances... » Rentré en Savoie en 1804, il habita Samoëns où il fit son testament le 24 août 1808, et mourut le 13 mai 1809 à Evian où le second de ses fils exerçait la médecine. Ce testament est empreint d'un esprit de véritable noblesse, d'une probité et surtout d'un fonds religieux peu communs. Il s'attache d'une part à faire un partage équitable de manière à écarter toute plainte et toute dissension après sa mort entre ses héritiers, et d'autre part, à exciter chez eux un sentiment d'amour et de respect filiaux et un souvenir éternel à l'auteur de leurs jours. De son mariage sont nés cinq enfants : 1° Jean-Baptiste-Gaétan-Bonavanture, qui suit ; 2° François-Eugène, né à Turin le 7 mars 1783. Reçu docteur en médecine dans l'université de cette ville le 21 mai 1801, il fut autorisé par arrêté de la préfecture de Genève, en date du 28 janvier 1808, à exercer sa profession à Evian ; en juillet 1814 il était de retour à Turin ; en août suivant il travaillait au bureau des affaires internes, et en 1816 et jusqu'au mois de juin 1817, époque de son décès, il était secrétaire d'Etat au bureau des guerres et de la marine. Il avait épousé Jenny ou Jeannette Plagnat de laquelle il eut : Jean-Baptiste, lieutenant-colonel, chevalier des saints Maurice et Lazare, et Marguerite-Françoise, aujourd'hui décédée, épouse de M. Jean-Baptiste Rey, ancien avoué à Bonneville où il habite ; 3° Clément-Marie, né à Turin, était entré au commencement de 1796 comme cadet dans le régiment vallaisan de Streng au service du roi de Sardaigne. Après la Restauration il entra comme sous-lieutenant dans l'armée sarde. Il épousa Françoise Perrier dont il a eu Josephine, religieuse, et François, marié à Félicie Bourgeois, sans postérité mâle ; 4° Françoise-Thérèse qui épousa noble Philippe Ferrero, avocat de Dogliani, en Piémont, lequel était juge civil au tribunal de Coni en 1810 et mourut dans l'automne de 1821 ; 5° Anne-Claudine, née le 9 septembre 1772.

VII. *Jean-Baptiste-Gaétan-Bonavanture,* baron, né à Turin le 14 juillet 1774, entra dans l'armée sarde en 1791 avec le grade de sous-lieutenant ; servit ensuite pendant quelques années dans un régiment vallaisan au service du roi de Sardaigne ; rentra dans l'armée sarde en 1815 avec le grade de

capitaine; commissaire aux levées dans la province du Faucigny en 1818; nommé chevalier des saints Maurice et Lazare par brevet du 23 avril 1824; commandant de la ville et province de Saint-Julien avec grade de lieutenant-colonel, en 1831; en la même qualité de la ville d'Albertville et de la province de la Haute-Savoie en 1836; puis de la ville et province de Saluces avec le grade de colonel dans l'armée, en 1838. Il a pris sa retraite en 1840 et est venu habiter Bonneville où il est décédé. Il avait épousé en 1813 Jeannette-Marie Plagnat, de Thonon, née à Aix-les-Bains, chez sa mère, le 6 septembre 1786, et morte à Bonneville le 16 novembre 1866. De cette union sont issues deux demoiselles, dont l'une, Eugénie, aujourd'hui décédée, avait épousé noble chevalier Philippe Corso di Bonasco, colonel de carabiniers, également mort, et Françoise, encore vivante, demeurant à Bonneville, qui avait épousé M. Xavier Pinget, médecin érudit, chevalier des saints Maurice et Lazare, et décédé.

Nota. — Par acte du 7 mai 1281, Robert (1), comte de Genève, fait donation de la maison forte de Lupigny à noble Hugues de Mouxi. Par lettre patente du 1er mars 1611, le duc de Savoie Charles-Emmanuel érigea en baronie la terre et seigneurie de Lupigny en faveur des frères Balthazard et Melchior de Mouxi, et, en vertu de son contrat dotal du 10 février 1625, Jeoire, notaire, Claudine-Andréanne de Mouxi, fille et héritière du dit Balthazard, baronne de Lupigny, apporta cette terre à la maison du seigneur Claude-Jérôme de Chabot, marquis de Saint-Maurice. La terre et baronie de Lupigny et ses dépendances parvinrent à noble Joseph Gay, qui en obtint l'investiture le 30 août 1776, puis à noble Michel-Joseph Bardy. Suivant acte du 18 janvier 1812, Rubillin et Baud, notaires à Rumilly, noble Jean-Baptiste-Gaétan-Bonavanture, a vendu aux frères Antoine et Joseph Comoz la généralité de ce domaine dont il était propriétaire en vertu du testament de son père.

La famille Bardy habitait au bourg de Samoëns la maison sous le numéro du cadastre 9908, parvenue dès longtemps à M. Depoisier et que l'on convertit aujourd'hui en chalet suisse comme adjacence au somptueux hôtel qui se construit dans le chef-lieu de ce pittoresque canton.

Ferai-je maintenant l'apologie de cette famille? Ici les faits raisonnent eux-mêmes. Les emplois élevés de la plupart, la confiance que tous surent inspirer et conserver, les alliances toujours honorables qu'ils firent, l'ancienne renommée, le souvenir respectueux et toujours vivant de la famille Bardy, tout cela est un fort beau parchemin et repousse les louanges banales.

Je ne terminerai pas sans offrir un juste tribut de remercîments à M. J.-B. Rey, ancien avoué à Bonneville, ainsi qu'à son neveu, M. Michel Rey, jeune avocat distingué du barreau de cette ville, pour les nombreux renseignements qui ont servi à la rédaction de cette notice.

Je dois aussi relever une erreur de Grillet; c'est que Jean-Baptiste n'était point le second fils de Joseph, mais son frère, tous deux fils de François-Gaspard; d'ailleurs nous avons vu que Joseph n'a pas été marié.

F.-D. Riondel.

(1) Mes notes contiennent une erreur évidente; c'est Amédée II qui a régné de 1280 à 1308.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1870.

En faisant la revue des quatre derniers mois, il ne sera pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur l'année entière qui vient de s'écouler: nous verrons une fois de plus qu'en musique de petites quantités ajoutées les unes aux autres n'en produisent pas une grande, comme en mathématiques, mais ne font que s'évanouir successivement.

La plus grande nouveauté donnée à l'Opéra c'est *Faust*, enlevé au Théâtre-Lyrique. Nous avons eu aussi une mauvaise reprise du *Prophète* et une assez médiocre de la *Favorite;* le premier de ces deux ouvrages ne peut se soutenir sans une artiste de premier ordre pour le rôle de Fidès, et le second a trop vieilli. En l'absence de Mme Sasse, on a fait chanter à Mlle Hisson non seulement le *Trouvère* et les *Huguenots*, mais aussi *Faust* et *Don Juan;* je vous laisse à penser si elle valait mieux dans ces deux derniers opéras que dans les deux autres. Mlle Rebont ne se distingue que par le zèle avec lequel elle imite les exagérations de Mme Sasse; Mlle Marie Rôze n'a pas voulu se contenter d'une position subalterne à l'Opéra-Comique, elle a abordé le grand répertoire dramatique par *Faust;* elle n'a fait qu'y perdre la fraîcheur de sa petite voix. C'est un vrai champ de bataille.

Les ténors ne sont pas plus heureux; Villaret n'a jamais été un grand artiste; il va comme il peut; Delabranche, malgré une bonne voix, n'a pas trop réussi, parce qu'il sait peu la conduire; Colin se fatigue; Bosquin est un ténor léger d'opéra comique, égaré rue Lepeletier. Les basses mêmes deviennent rares; les mezzo-sopranos sont rares et lourds. Il reste donc en tête du personnel de l'Opéra Mme Carvalho, M. Faure et Mlle Nilsson, qui, jusqu'à présent, n'a qu'un rôle, celui d'Ophélie dans *Hamlet*.

On nous menace toujours d'une reprise des *Noces de Figaro* et du *Freyschutz;* pour le reste, rien n'apparaît à l'horizon que la *Coupe du roi de Thulé*, l'ouvrage couronné. L'auteur, M. Diaz, a donné il y a quelques années une bluette au Théâtre-Lyrique; nous verrons comment il sera à son aise sur la scène de l'Opéra.

Au Théâtre Favart, le petit ouvrage intitulé : *la Fontaine de Berny*, a été un début honorable pour M. Nibelle; *Vert-Vert*, malgré le mal qu'on en a dit, a eu cinquante-six représentations, mais je doute qu'on le reprenne plus tard; la *Petite Fadette*, malgré le bien qu'on en a dit, a eu jusqu'à présent trente-huit représentations; elle ne dépassera guère ce chiffre et on ne la représentera pas. Un journal de musique offre la partition pour chant et piano de l'opéra de M. Semet comme prime à ses abonnés; or, un éditeur ne donne gratuitement que ce qu'il ne vend pas.

Et *Rêve d'amour?* Que ce soit l'acte d'abdication de M. Auber ou non, je ne suis pas fâché, sous un

certain rapport, qu'on ait donné cette œuvre sénile. Après vingt ans de chutes ou de demi-succès, M. Auber, disait-on, ne demandait qu'à faire une bonne fin, en s'arrêtant sur un vrai succès; il en a eu un, quatre fois plus grand qu'il ne le méritait, car le *Premier jour de bonheur* a eu plus de cent soixante représentations; c'était à prévoir qu'il s'arrêterait moins que jamais. La pièce du *Premier jour* était intéressante; celle de *Rêve d'amour* l'est peu et elle est mal faite. M. Auber a conservé une certaine délicatesse, une certaine élégance de style, mais il ne faut lui demander ni un morceau de longue haleine, ni de la vigueur, ni de l'expression si peu dramatique qu'elle soit. Quatre ou cinq petits morceaux assez bien réussis ne suffisent pas. Ah ! si un compositeur jeune ou inconnu avait écrit *Rêve d'amour,* comme on le traiterait ! Le moins qu'on lui dirait c'est qu'il est pauvre d'idées, qu'il n'a pas le tempérament dramatique et qu'il sait mal son métier. Le vrai public ne semble d'ailleurs pas ravi, et il pourrait bien faire payer à *Rêve d'amour* l'excès de faveur dont il a honoré le *Premier jour de bonheur*.

M. Pasdeloup n'a pas été heureux jusqu'à présent dans les nouveautés qu'il a données. *Don Quichotte* n'a pu se soutenir longtemps; l'histoire des *Derniers jours de Pompeï* est plus lamentable encore. La première représentation de cet ouvrage avait été prématurée ; l'exécution était fort médiocre ; le sujet était antique, par conséquent peu sympathique au public et d'autant plus difficile pour le compositeur ; le poème était d'une incohérence et d'une absurdité qu'on aura peine à croire si on ne l'a pas lu ; la musique de M. Joncières prouvait des tendances sérieuses et contenait quelques morceaux de mérite, mais elle était insuffisante en grande partie comme idées et comme facture. Le succès incontestable de *Rienzi* eût été plus grand si l'interprétation des rôles de femmes n'avait pas été aussi médiocre. Le *Bal masqué* de Verdi paraît faire depuis deux mois d'assez bonnes recettes; en sera-t-il de même pour les *Bohémiennes* de M. Balfe? Ce vieux mélodrame, avec une musique italianisée écrite par un Anglais il y a un quart de siècle, est assez arriéré, mais par le temps qui court il ne faut jurer de rien. Le personnel du théâtre a gagné beaucoup par l'engagement de la charmante Mme Brunet-Lafleur et de la dramatique Mlle Wertheimber, quoique cette dernière ait un défaut de prononciation choquant pour le public et que sa voix de contralto, un peu dure, ne lui permette d'aborder qu'un petit nombre de rôles.

Par suite de sa brouille avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, brouille qui n'a pas trop duré, M. Martinet s'est rejeté tout entier du côté de l'Italie. Il a donné d'abord une traduction de *Crispino e la Comare (le Docteur Crispin)*, puis un arrangement de *Tutti in maschera (les Masques)* de Pedrotti, puis une autre de la *Fête de Piedigrotta* de Louis Ricci, l'un des deux auteurs de *Crispino*. Malheureusement il a suivi une progression décroissante, pour les pièces, dont aucune d'ailleurs n'a une grande valeur, et surtout pour la musique. La partition de Pedrotti est habilement faite mais manque d'originalité ; celle de Louis Ricci en manque également, mais elle est faite avec moins d'habileté. Dans ces deux ouvrages, les mélodies simplement jolies dominent plus et les morceaux de vraie musique bouffe sont plus rares ou moins saillants que dans *Crispino,* qui cependant est loin d'être irréprochable.

Le directeur le plus préoccupé d'innovations en ce moment, c'est celui du théâtre le plus stationnaire par lui-même : je veux parler du Théâtre-Italien. M. Bagier a demandé vainement l'autorisation de faire des emprunts aux théâtres français comme ceux-ci lui en font. L'argument était spécieux, car il peut être utile que les théâtres français donnent des traductions des meilleurs opéras étrangers, mais il n'y a aucune raison pour que l'Etat subventionne un directeur donnant des traductions italiennes d'opéras français. D'ailleurs, les théâtres français se sont fait un répertoire à leurs risques et périls ; le théâtre Ventadour au contraire vit sur le fonds de l'Italie ; enfin les théâtres parisiens qui donnent des traductions d'opéras italiens, ce sont l'Opéra, le Théâtre-Lyrique et les Fantaisies-Parisiennes ; or, c'est dans le répertoire de l'Opéra-Comique que M. Bagier voulait faire son butin. Personne ne l'empêche cependant de reprendre *Guido et Ginevra* d'Halévy ; nous verrons quel effet produira cette musique au Théâtre-Italien.

Les concerts qu'il voulait donner tous les huit jours ont avorté ; ils prouvaient combien M. Bagier ignore la vérité des choses et combien il est mal conseillé. Les concerts, offerts gratuitement aux abonnés, occasionnaient un surcroît de travail aux chanteurs et aux instrumentistes ; il aurait donc fallu de bonnes recettes pour que l'exécution pu être bonne. Commencer par un oratorio, lors même que cet oratorio n'aurait pas été de Schumann, c'était bien mal connaître le public français en général et celui du théâtre Ventadour en particulier. Les deux exécutions du *Paradis et la Péri* ont été, l'une détestable et l'autre très médiocre. Un troisième concert comprenait des fragments d'opéras italiens ; M. Bagier a cru devoir s'en tenir là. Au moins l'idée des concerts n'était-elle pas mauvaise en elle-même ; mais voilà maintenant que M. Bagier parle de joindre à sa troupe italienne une troupe française pour donner des traductions d'opéras italiens et des opéras français, lesquels pourraient en même temps être représentés en italien ; que sais-je encore? Un tel projet semblerait incroyable s'il n'était publié par un des journaux les plus sérieux et les plus dévoués à M. Bagier. Nous verrons bien ce qu'il en sera.

Les deux seuls artistes nouveaux dont j'ai à parler ce sont Mlle Sessi et M. Wachtel. Malgré son pseudonyme italien, Mlle Sessi est Viennoise, car il ne faut pas vous laisser induire en erreur par les noms que prennent ces messieurs et ces dames ; il y a extrêmement peu d'Italiens parmi eux. Mlle Sessi a une voix blanche et mince ; elle vocalise avec facilité, mais elle est d'un naturel trop froid ou plutôt trop paisible pour causer au public de vives émotions. Au reste, elle est engagée dans la troupe que M. Strakosch se propose d'emmener en Amérique et dont Mme Patti fait partie également. M. Wachtel a une grande réputation en Allemagne, où il est retourné avec raison ; il se distingue par une bonne voix et surtout par la facilité avec laquelle il donne

d'éclatantes notes élevées, mais il laisse beaucoup à désirer comme chanteur. L'étoile du Théâtre-Italien c'est donc pour l'instant Mlle Krauss ; nous lui devons une reprise de *Fidelio* de Beethoven. Quoiqu'il ne faille pas être trop exigeant pour l'exécution, cette reprise est ce que M. Bagier a fait de plus méritoire depuis la réouverture de son théâtre.

Est-ce à dire qu'il ne restera rien des ouvrages nouveaux donnés l'année dernière? Par une ironie du sort il restera probablement les *Brigands* d'Offenbach et la *Princesse de Trébizonde* du même compositeur. Il ne faut pas traiter ces bouffonneries sous un absolu dédain. Par la force des choses Offenbach a dû introduire daus ses nouvelles partitions un certain nombre de morceaux d'une valeur musicale réelle, et il continuera nécessairement dans cette voie.

La Société des concerts du Conservatoire est sortie de sa torpeur ; il y a lutte. Une partie de ses membres voudrait s'en tenir aux succès aussi faciles que possible, pourvu qu'on fît recette, mais un autre a compris la nécessité d'en finir avec la routine, car, à force de décliner, la Société pourrait bien se trouver un beau jour dans l'impossibilité de reconquérir sa vieille réputation. Il y a tout lieu de croire que les défenseurs du progrès resteront vainqueurs. Aux concerts populaires, au contraire, il semble que le progrès s'arrête ; est-ce la faute de l'orchestre ou des trop nombreuses occupations acceptées par M. Pasdeloup ? Le scandale auquel a donné lieu l'ouverture des *Maîtres-Chanteurs* de Wagner n'est pas propre à améliorer les choses. Une faible et turbulente minorité de l'auditoire n'a pas même voulu permettre qu'on entendît l'ouvrage une seule fois jusqu'au bout. Le parti-pris était évident ; les musiciens de l'orchestre eux-mêmes y mettaient un mauvais vouloir incontestable. Les concerts de l'Opéra ont cessé après deux soirées ; l'entreprise offrait des difficultés matérielles, indépendamment des questions personnelles qui s'y sont mêlées ; mais elle a tourné tout en l'honneur du chef d'orchestre, M. Litolff. Cet échec est d'autant plus fâcheux que la concurrence eût été un aiguillon pour la Société du Conservatoire et pour M. Pasdeloup et ses musiciens.

Un article de la *Revue savoisienne* de novembre dernier a soulevé la question de l'origine mongolique des Péruviens. Les savants ne sont pas d'accord sur ce sujet. M. Fétis, dans le premier volume de son *Histoire générale de la musique* s'en occupe assez longuement ; il se décide pour l'origine sémitique des Péruviens et des Mexicains. Sans vouloir engager ici une discussion, je me bornerai à dire que le fait d'un air turc trouvé chez les Indiens de la Cordilière est curieux, mais peu concluant.

Le second volume de l'ouvrage de M. Fétis traite de la musique des Arabes, des Indiens, des Persans et des Turcs. Les systèmes de tonalité usités chez ces peuples donnent à ce volume un intérêt particulier ; M. Fétis a mis en œuvre toute sa vaste érudition. JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Séance du 17 décembre 1869.

M. l'***Archiviste*** présente les dons et échanges.

M. *Revon* montre un poids en pierre, trouvé il y a quelques jours dans les Fins d'Annecy, et sur lequel est marqué le nombre XXIII. La pierre pèse 7 kilog. 420 grammes; si l'on tient compte de quelques cassures, on arriverait bien au poids de 23 livres romaines.

Le même membre informe la Société que M. l'ingénieur Carnot, en faisant pratiquer des sondages dans les environs d'Annecy pour les études du chemin de fer de Genève, a trouvé récemment des débris qui appartiennent probablement à une voie romaine. Ils ont été découverts sur le talus du Fier entre le pont de Brogny et celui de la Bornale. Ce serait peut-être un tronçon de la voie de ***Bautas*** à ***Genava***. On avait déjà remarqué près de là des entailles dans le roc et quelques pierres d'un ancien pont qui a sans doute succédé à celui des Romains.

M. *Jules Philippe* propose la confection d'une table décennale de la *Revue*. Plusieurs membres s'offrent pour la rédaction de cette table qui paraîtra dans les premiers mois de 1870.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° ***Mémoire*** sur l'insalubrité des poêles en fonte, par le docteur Carret, don de l'auteur ; — 2° ***Rapport*** sur l'état de la question relative aux limites de la période jurassique et de la période crétacée, par F.-J. Pictet, don de l'auteur; — 3° ***Jean Pic passé par les verges de Ferdoux***, don de l'auteur ; — 4° ***Les désagréments d'un caméléon***, par A. de Miomandre, don de M. Burdet; — 5° ***Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*** ; — 6° ***Revue du Lyonnais*** ; — 7° ***La Bourgogne*** ; — 8° ***Bulletin*** de la Société impériale des antiquaires de France; — 9° ***Bulletin*** de la Société royale de Botanique de Belgique ; — 10° ***Association scientifique de France*** ; — 11° l'***Italia agricola*** ; — 12° le ***Mont-Blanc*** ; — 13° l'***Union savoisienne*** ; — 14° l'***Industriel savoisien*** ; — 15° le ***Faucigny*** ; — 16° l'***Echo du Salève*** ; — 17° le ***Léman***.

Séance du 19 janvier 1870.

Cette séance a été presque exclusivement consacrée à l'examen du compte financier de la Société pour 1869.

Il a été décidé que la nomination du bureau et du comité de rédaction de la ***Revue savoisienne*** pour 1870 serait mise à l'ordre du jour de la séance de février prochain.

M. *Ducis* a fait une communication sur des grottes qu'il a visitées dans les environs de Chaumont, et qui méritent d'être signalées aux touristes.

M. *Serand* a présenté un tableau à l'huile représentant une vue du lac d'Annecy et donné au Musée par M. Salabert, qui en est l'auteur.

Le même membre présente un grand coutelas, des agrafes et plaques en fer et un crâne, trouvés en 1869 dans un tombeau burgonde et donnés par M. Riondel, de Samoëns, qui était accompagné dans ses fouilles par MM. Orsat et Gouvernon. Le cimetière est au lieu dit le Hâr du Martellet, sur une esplanade à 150 mètres au levant du hameau de Secoen. Les tombes, renfermant un, deux et même trois squelettes, sont en dalles de schiste et orientées du N.N.O au S.S.E.

Les dons et échanges suivants ont été déposés :

1° ***Mémoires et documents*** publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande; — 2° ***Mémoires*** de la Société académique de Boulogne-sur-Mer ; — 3° ***Mémoires*** de la Société littéraire de Lyon ; — 4° ***Mémoires et documents*** de l'Académie de la val d'Isère ; — 5° ***Bulletin*** de la Société centrale d'agriculture du département de Savoie ; — 6° ***Du passage des Alpes par Annibal***, par E. Secrétan, don de l'auteur ; — 7° ***Les origines de la Confédération suisse***, par H.-L. Bordier, don de l'auteur ; — 8° ***François de Montherot et sa famille***, par E. Révérend Du Mesnil, don de l'auteur ; — 9° ***Lamartine et sa famille***, par E. Révérend Du Mesnil, don de l'auteur ; — 10° ***Memoria sulla Badia di Bonarcadu e scoperte archeologiche pel canonico Giovanni Spano***, don de l'auteur ; — 11° ***Le tir fédéral à Zoug***, 1869, par F. Seguin, don de l'auteur ; — 12° ***Inscriptions antiques de la Haute-Savoie***, par L. Revon, don de l'auteur ; — 13° ***Deux sessions législatives***, 1867-1868 ; don de M. Favre-Clavairoz; — 14° ***l'Investigateur***, journal de l'Institut historique de France; — 15° la ***Bourgogne***, revue provinciale ; — 16° ***Appendice au Bulletin de l'Académie delphinale de 1868*** ; — 17° ***Catalogue*** des livres appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; — 18° ***Petite revue des bibliophiles dauphinois*** ; — 19° la ***Chronique de Savoie*** ; — 20° ***Bulletin*** hebdomadaire de l'Association scientifique de France, le ***Mont-Blanc***, le ***Léman***, l'***Union savoisienne***, le ***Patriote savoisien***, le ***Faucigny***, etc.

Le secrétaire,
JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

A PROPOS DE DEUX ANNIVERSAIRES

Dans sa séance de janvier, la Société Florimontane avait émis le vœu de célébrer, dans un banquet, la vingtième année de sa fondation et la dixième de la création de la *Revue savoisienne*.

Ce vœu ayant trouvé un écho sympathique, le banquet a eu lieu le 6 février. Des pièces de vers très applaudies y ont été lues par MM. Jules Philippe et Calligé.

Le Président a porté le toast suivant, qui résume les travaux de la Société :

Messieurs,

Il y a bientôt vingt ans, quelques jeunes gens animés de l'amour de l'étude et de la patrie jetaient les premiers fondements de l'Association Florimontane. Bien qu'ils eussent emprunté son nom à une académie qui avait brillé d'un vif éclat au commencement du XVIIe siècle, dans un coin caché des Alpes, ce n'était pas une académie qu'ils voulaient instituer, ce n'était pas même une société savante composée d'hommes connus par l'étendue de leurs connaissances. Plus modestes étaient leurs visées. Ils se proposaient de mettre en lumière toutes les forces vives du pays, de les grouper en un faisceau pour les faire concourir d'une manière plus efficace à son amélioration matérielle, intellectuelle et morale. Aucun titre spécial n'était exigé pour être admis à s'associer à cette œuvre éminemment patriotique, aucune exclusion n'était prononcée, chacun était invité à travailler à l'entreprise commune dans la mesure de son aptitude et de ses ressources.

Plus de cent personnes répondirent à cet appel qui tendait à renouer les traditions studieuses d'un passé glorieux, à exciter une généreuse émulation pour le culte des sciences et des arts, au sein de nos montagnes.

La Société naissante tint sa première séance le 7 juillet 1851, et aussitôt elle organisa des cours publics de physique, de chimie, d'histoire naturelle, qui plus tard ont donné naissance au cours professionnel du Collége chappuisien.

Pendant la période qui vient de s'écouler, elle a sauvé de la ruine et de l'oubli plus de 10,000 documents relatifs à l'histoire civile, religieuse et politique de la Savoie : livres, brochures, chartes, manuscrits, qui ont reçu l'hospitalité dans la bibliothèque de la Société.

Elle a enrichi le musée d'Annecy de près de vingt mille médailles, de plusieurs objets d'art et d'histoire naturelle. Par ses soins, divers mémoires ont été publiés sur des questions scientifiques, littéraires, artistiques, intéressant les deux départements savoisiens ; sous son patronage tous les monuments épigraphiques de la Haute-Savoie ont été reproduits par la gravure. Bien des vœux formulés dans ses séances pour l'intérêt du pays ont été entendus au dehors et sont entrés dans le domaine des faits.

La *Revue savoisienne*, échangée avec des publications françaises et étrangères, a doté notre bibliothèque d'une série d'ouvrages précieux. Serait-ce une illusion de croire que le recueil annécien a pu contribuer à dissiper quelques-uns des préjugés qui planaient sur nos contrées et à augmenter l'affluence des voyageurs qui les visitent?

Quoi qu'il en soit, si je vous ai signalé, messieurs, les principaux résultats obtenus jusqu'à ce jour, ce n'est point pour en faire un vain étalage. Je tenais simplement à constater ce que peut produire l'association exerçant ses forces dans un cercle restreint. Je laisse à d'autres le soin d'apprécier si elle a répondu aux espérances qu'il était raisonnablement permis de concevoir.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le succès, quel qu'il soit, nous le devons, permettez-moi de vous le dire, au dévouement intelligent et persévérant des membres les plus actifs de la Société. Je pourrais parler librement de cette phalange qu'on trouve toujours sur la brèche, je n'en fais pas partie, mais je craindrais d'effaroucher sa modestie.

Si la Société s'est approchée du but proposé, nous le devons aussi aux magistrats de la cité, aux ministres de l'instruction publique, aux membres du Conseil général, à l'inspection académique, qui nous ont prêté leur bienveillant appui ; à nos collaborateurs nationaux et des pays voisins, aux professeurs distingués du collége Chappuisien qui ont partagé nos efforts. Nous le devons à tous ceux qui nous ont accordé

leur concours et leurs sympathies. Que tous reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance.

La voie dans laquelle la Société Florimontane s'est engagée est simple en apparence. Elle n'est pas cependant complétement exempte de difficultés. Il n'est pas toujours facile, dans une petite ville, de remplir à jour fixe, les pages immaculées d'un recueil périodique. Les plus zélés se fatiguent à ce travail de Danaïdes. Comme nous ne jouons pas aux immortels, nous aimerions à voir la jeunesse intelligente venir en aide à nos travailleurs, continuer l'œuvre commencée en lui donnant une vie nouvelle ; car l'œuvre nous paraît bonne et utile à plus d'un titre.

Plus que jamais dans ce siècle de décentralisation, les provinces, les cités ne compteront que par leurs hommes instruits. Il est donc de la plus haute importance que les jeunes gens s'exercent de bonne heure aux nobles luttes de l'intelligence qui ne font point verser de larmes et concourent au contraire au bien public. La Société Florimontane leur ouvre une arène toute préparée et d'un accès des plus faciles. Fidèle à la pensée de ses fondateurs, elle accueille dans ses rangs tous les hommes de bonne volonté, sans pompe, sans appareil académique. Ses séances n'ont rien qui puisse intimider les esprits les plus timorés. On n'y prononce pas de discours; on y lit des mémoires, on devise familièrement sur le passé et l'avenir du pays. On y professe surtout hautement cette maxime qui est la devise de la Société : « Il n'est pas de trop du concours de tous pour le « bonheur de la patrie. »

Unissons donc, messieurs, nos efforts pour propager, sur le terrain neutre de la science, le culte du vrai, du beau et du bien, et portons un toast à la prospérité de la Société Florimontane.

LES SALLES D'ASILE D'ANNECY

I

On a fait beaucoup d'écrits sur les salles d'asile : les a-t-on beaucoup lus? Il est permis de douter que les excellents manuels de M. Cochin, de M. Rendu, de Mme Pape-Carpentier et tant d'autres, aient été mis à profit par la plupart des personnes dont le devoir est de s'intéresser à l'instruction et à l'éducation de la première enfance. Demandez à ce père de famille ce que c'est qu'une salle d'asile :

— Je crois que c'est un refuge où l'on garde les enfants des ouvriers pour éviter des accidents lorsque les parents sont occupés au dehors.

Un autre dira :

— C'est une école où l'on fait déjà apprendre un tas de choses à de pauvres petits bambins qu'on ne devrait pas tant fatiguer à cet âge-là.

Erreur! La salle d'asile n'est ni une *garderie*, une sorte de parc aux moutons destiné seulement à empêcher les enfants de mettre le feu à la mansarde en jouant avec des allumettes pendant l'absence de la mère ; ni une école consacrée à l'étude des nombres complexes et des règles de participes. Ce n'est pas davantage un établissement de charité à l'usage exclusif des prolétaires : les enfants des familles aisées y sont reçus en payant une rétribution pour le plus grand profit de la majorité qui jouit de l'entrée gratuite.

Les salles d'asile, comme on l'a fort bien dit, sont des maisons de première éducation, où l'on s'applique moins à instruire les enfants qu'à former leur cœur, à leur faire aimer le travail, à développer leur intelligence sans la fatiguer, et à leur donner les soins physiques que beaucoup d'entre eux ne recevraient pas de leurs familles retenues au loin pendant la journée.

Une admirable sollicitude a présidé à la préparation des règlements et programmes et au choix des méthodes. Pour ces petits êtres de deux à sept ans, occupés de 7 heures du matin à 6 heures du soir, la mère est remplacée par des directrices et sous-directrices, choisies selon les localités parmi les laïques ou dans les congrégations religieuses. Les maîtresses sont aidées dans leur mission par un comité local de dames, et reçoivent les directions des inspectrices envoyées par le ministère ou par l'autorité académique. Tout a été calculé pour combiner l'éducation physique, intellectuelle et morale : les leçons ne doivent pas durer plus d'un quart d'heure ; elles sont rendues attrayantes par l'exhibition d'images coloriées, d'objets de collection, par un choix d'historiettes morales et de récits faits avec une mimique animée, de façon à tenir l'attention toujours en éveil. Les chants, les battements de mains, les marches rhythmées, les évolutions dans la classe alternent avec les démonstrations, avec les petits repas et les exercices en plein air.

Si vous voulez comprendre cette méthode ingénieuse, une journée passée dans une salle d'asile vaudra mieux encore que les lectures et les explications. Ce ne sera pas commettre une indiscrétion, car le règlement vous y invite : « Les salles d'asile publiques sont ouvertes aux personnes qui désirent les visiter. » Les femmes qui y consacrent leur temps, leur santé, leur savoir, leur dévouement de tous les jours, seront heureuses de voir quelques amis de l'enfance venir témoigner de l'intérêt pour leurs efforts.

II

Entrons donc, si vous le voulez bien, dans la salle publique d'Annecy.

Son installation date de 1843. A cette époque, M. l'abbé Gex revenait de Paris, où il avait visité les principaux établissements destinés à l'éducation du premier âge. Plein d'enthousiasme, et sans se laisser rebuter par ceux qui n'aimaient guère voir leur somnolence troublée par des projets d'innovations, il forma une petite phalange de dames prêtes à prêcher la croisade contre l'ignorance : Mmes Bachet, Burdallet, Callies et beaucoup d'autres dont je ne puis citer ici tous les noms, organisèrent une quête et parvinrent à recueillir 17,000 francs. Pour ne pas froisser leur modestie, je ne dirai pas que M. Laeuffer et M. Bétrix souscrivirent pour une somme très considérable. M. Chaumontel père, alors syndic, appuya l'entreprise de tout son pouvoir. La sœur Polyxène, un beau type d'abnégation, et d'autres reli-

gieuses de Saint-Joseph inaugurèrent les leçons sans demander de traitement. Que d'efforts, que de luttes pour faire comprendre aux familles qu'elles trouvaient leur intérêt dans l'institution naissante ! Il fallut commencer par l'éducation des mères, les attirer par des cadeaux, donner des robes et des jupons en primes... Il n'y eut d'abord que sept ou huit enfants réunis dans une petite chambre ; puis, une sorte d'engouement ayant succédé à l'indifférence, les souscriptions abondèrent et la ville fit construire le bâtiment actuel, où l'on compte aujourd'hui 250 élèves.

La maison est loin d'avoir des prétentions à l'aspect monumental : une maigre façade, flanquée de deux ailes assorties, une cour ombragée de quatre arbres et bordée de lieux d'aisance, c'est tout ! Il n'y a pas de préau couvert, pas de passage abrité pour aller de la classe aux cabinets ; la partie consacrée à l'asile se résume à peu près dans la salle du gradin, le lavabo et deux réfectoires devenus trop étroits et privés d'ailleurs de grands fourneaux nécessaires pour réchauffer les aliments. Voilà un début qui ne semble pas promettre de bien vives satisfactions au visiteur. Patience !

A peine a-t-on pénétré dans la grande salle, que les impressions se modifient. Le plancher, nettoyé trois fois par jour, est d'une propreté absolue : pas un grain de poussière. Sa blancheur miroitante est égalée par le blanc mat des murailles. Au fond, le gradin, composé de douze marches occupant toute la largeur ; à droite et à gauche, une triple rangée de bancs dont les hauteurs croissantes sont calculées pour que les jambes soient parfaitement à l'aise ; il ne serait pas superflu d'étendre la même sollicitude aux reins par la création de dossiers. En avant, le pupitre de la directrice, avec une cassette remplie de petites images à distribuer aux plus sages, puissant motif d'émulation ! A l'entrée, des armoires pour les modèles et les estampes ; le long des soubassements, une multitude de petites ardoises et des tableaux de lecture ; au-dessus, une mappemonde, quelques tableaux noirs où sont tracées des figures géométriques ; les portraits de l'Empereur et de l'Impératrice. Des consoles décorées en chapelles, scintillantes de cannetille, de paillons, d'étoiles, supportent les statues de la Vierge et de saint Joseph. Plus loin, un ange gardien entr'ouvre ses ailes, presse un enfant contre sa tunique flottante et étend la main pour lui montrer que depuis ici jusque là-bas, là-bas, dans les profondeurs de l'infini, une Intelligence sans bornes veille à toute heure sur les besoins des humbles et des petits comme sur la marche des mondes. Enfin ces symboles, ces exemples que retracent la gravure et le ciseau, sont dominés par la figure du sublime Crucifié, ouvrant ses deux bras pour dire aux élèves, aux maîtresses, aux visiteurs : Apprenez à vous donner comme je me suis donné.

III

Les enfants étaient entrés à 7 heures et 1/2 dans la cour, avaient fait visiter leur panier de provisions et avaient débuté par une récréation surveillée. A 8 heures, ils travaillaient dans les petites salles, les plus grands garçons écrivant sur l'ardoise, les grandes filles écrivant ou tricotant, pendant que les plus jeunes s'amusaient à parfiler de la toile pour fournir de la charpie à l'hôpital. A 8 heures 1/2, les enfants avaient été conduits quelque part, puis au lavabo, pour une toilette répétée plusieurs fois par jour.

A 9 heures nous attendions dans la grande salle. Sœur Eulalie, une directrice dont le zèle n'est pas la seule qualité, donna un coup de sifflet. Aussitôt un roulement de tambours se fit entendre dans la pièce voisine ; deux jeunes bacheliers ès-baguettes entrèrent en battant de la caisse de l'air le plus comiquement solennel qu'on puisse imaginer. L'un prit la droite, l'autre la gauche, à la tête de deux colonnes interminables de garçons et de fillettes classés par rang de taille ; ils marchaient tête levée, les mains derrière le dos, marquant fortement la mesure avec les pieds. Tous avaient les mains et le visage d'une propreté irréprochable. Il y avait là de mignonnes figures échappées des toiles de Greuze, les joues roses, les cheveux au vent, de grands yeux profonds et interrogateurs, qui paraissaient vouloir sonder les abîmes du savoir. Les élèves saluèrent, entonnèrent un cantique, décrivirent une double courbe ondulée et vinrent se ranger devant les banquettes. Ils récitèrent la prière du matin, firent un nouveau salut et s'assirent.

Le claquoir joue le rôle principal dans les commandements. C'est à peine si la maîtresse dit quelques mots ; l'appareil sonore interprète sa volonté et se fait seul entendre au milieu du silence général.

Donc, le claquoir éveilla les échos de la haute salle. Aussitôt moniteurs et monitrices, quittant les rangs, allèrent prendre les tableaux de lecture suspendus à des supports et les installèrent au milieu des cercles tracés en noir sur le plancher. A un signal commença le défilé ; des centaines de petits pieds frappaient le sol en cadence, et des voix d'une fraîcheur adorable chantaient :

Au pas, au pas ! En cercle dans la salle
 Autour des tableaux rangeons-nous ;
 Qu'une attention générale
 Nous fixe les regards à tous.

Jeunes amis, la leçon de lecture
 Ouvre la source du savoir,
 Met les secrets de la nature
 Devant nous tous comme un miroir.

La troupe se divisa en pelotons qui se rangèrent autour des tableaux ; les moniteurs désignaient les lettres avec une touche, et chacun de chanter :

Je nomme cela *a*,
Je nomme cela *o*,
Je nomme cela *c*,
A, *b*, *c* ; *a*, *b*, *c*...

La marche recommence, on enlève les pupitres et les élèves vont s'asseoir en entonnant une nouvelle pièce de leur répertoire :

On est heureux quand on sait lire :
Partout l'esprit peut voyager
Plus loin que le hardi navire,
Et sans courir aucun danger.

En lisant, on apprend l'histoire
Des siècles les plus reculés;
On sait les malheurs et la gloire
Des peuples des temps écoulés.

Un coup de sifflet retentit. Les moniteurs et monitrices évoluent en frappant des pieds, montent au gradin en décrivant un triangle, font face, saluent et s'alignent en double X avec la précision de troupes exercées. Les deux tambours font entendre des *rra* et des *fla,* montent à leur tour par les deux extrémités du gradin, suivis des autres élèves. Quand tout ce petit monde est en place, on chante d'abord un cantique, puis un autre morceau; celui-ci, interprété sur un air vif et gai, est un des plus jolis:

Joyeuse et vermeille,
L'aurore s'éveille;
C'est l'heure où l'abeille
Retourne au travail.
Dès que le jour brille,
Le chef de famille
Reprend sa faucille,
Rouvre le bercail.

Vole, vole, vole, vole, abeille!
Travailler, c'est vivre et jouir
Pour l'avenir!

Vole, vole, vole; vole, vole, vole! ma gentille abeille
Avec cœur et bonheur
Va de fleur en fleur.

Chacun s'étant assis après avoir fait le moulinet avec ses petites menotes, voici venir les demandes sur la grammaire. Il y a loin des froides définitions que nous avons subies jadis avec les pittoresques explications usitées ici.

— C'est moi, dit l'un, qui suis l'adjectif; j'aime à dire les bonnes qualités; j'aime à dire: les enfants de l'asile sont heureux,... etc.

— Et moi donc, dit un autre, je suis le verbe; je n'ai pas un instant de repos, je marche, je cours, j'étudie...

Et là-dessus le chœur entonne une conjugaison.

Après l'intermède obligé, on passe au catéchisme, où la maîtresse trouve l'occasion de faire une leçon de morale en anecdotes; puis tous se lèvent en chantant, sur l'air de : *Il pleut, bergère :*

Le signal nous appelle,
Amis, obéissons;
Reprenons avec zèle
Nos travaux, nos leçons.
L'enfant docile et sage
Sait que Dieu destina
A l'étude, à l'ouvrage
Le temps qu'il nous donna.

A propos des demandes et réponses que nous avons entendues sur la géographie, je hasarderai une observation générale. Est-il bien nécessaire de faire réciter de longues nomenclatures, comme les noms des 27 chefs-lieux de cantons de notre département? C'est peut-être exiger un effort de mémoire trop considérable pour un mince résultat pratique.

Il était onze heures et demie quand les leçons du matin se terminèrent par l'étude de la musique. Les enfants psalmodièrent une prière, descendirent du gradin et allèrent prendre leurs ébats dans la cour. Celle-ci, en temps de pluie, rappelle un peu les lagunes de Venise, moins les gondoles qui permettraient de traverser à pieds secs. Un avant-toit le long des murs ne serait pas un objet de luxe.

Comme les ressources de la petite ville la mieux intentionnée — et Annecy est un modèle de bonne volonté pour les institutions utiles, disons-le vite à sa louange, — comme ces ressources ne permettent pas de faire toutes les améliorations à la fois, contentons-nous de demander aussi, pour un avenir plus ou moins rapproché, l'annexion d'un jardinet. Quelle joie pour les bambins de courir et de sauter autour des corbeilles de fleurs! Et quel beau sujet de démonstration pour les maîtresses, quand elles expliqueront devant une touffe de fraises et un épi de blé comment les végétaux naissent, vivent et donnent des produits de toute espèce!

IV.

Le repas a lieu à midi dans deux réfectoires. Les parents passent au guichet de petits paniers numérotés. Les dames de charité, venant en aide aux familles nécessiteuses, fournissent des aliments chauds à plus de soixante enfants. Dans beaucoup de départements les salles d'asile, pourvues de grands fourneaux et d'un personnel assez nombreux, procurent elles-mêmes des aliments pour la modique somme de cinq centimes par jour: c'est ce qui a déjà eu lieu en 1869 dans 464 salles d'asile, sur environ 4,000 que l'on compte en France.

A une heure, nouvelle récréation dans la cour. A deux heures les enfants passent au lavabo, puis dans un autre lieu, rentrent en classe et subissent une inspection d'ordre et de propreté. A deux heures et demie commence le travail manuel. Quand les plus jeunes éprouvent le besoin de dormir, on les couche dans un hamac ou sur un lit de camp, où ils rêvent à leur aise aux anges lumineux, aux couronnes de roses, aux oiseaux qui gazouillent.

Ensuite les enfants se livrent à quelques évolutions, entrent dans la grande salle où ils récitent la prière du soir, et montent aux gradins. Comme on le pense, pendant les leçons de l'après-midi, en été surtout, les maîtresses doivent se donner toutes les peines imaginables pour maintenir le silence et l'attention. C'est dans ce moment que les *leçons de choses* trouvent naturellement leur place. Nous en avons entendu une fort intéressante sur le pain. Mêlant la mimique aux explications, la maîtresse va et vient dans la classe, imite les travaux du laboureur, du semeur, des moissonneuses, du meunier, du boulanger; elle retourne à son pupitre et ouvre un album où les transformations du grain de blé en germe, en plante, en farine, en pain, sont développées dans des images aux vives couleurs. On passe ainsi en revue les arts et métiers, l'histoire naturelle, et les enfants retiennent sans peine une foule de notions précieuses. Depuis quelques années on a publié à cet effet des albums excellents au point de vue artistique, mais dont la plupart ont l'inconvénient d'être trop chers. Au lieu de riches lithographies, on pourrait faire exécuter par les imagiers de Paris et d'Epinal ou par des graveurs sur bois des planches à

très bas prix, analogues aux charmantes gravures à un sou qui s'éditent en Allemagne, à Munich par exemple. La salle d'Annecy, bien pourvue en sujets d'histoire sainte, devra réformer sa série d'animaux : ce sont de vieilles productions, très mal dessinées, qui donnent des notions fausses ; or c'est à l'âge où la mémoire des formes est dans toute sa puissance qu'il faut veiller scrupuleusement à ne présenter aux regards que des sujets d'une parfaite vérité.

Jusqu'ici notre salle n'avait pas d'objets en nature pour les leçons de choses. Grâce à l'obligeance avec laquelle M. le Maire a accueilli ma demande, le musée pourra désormais employer ses échantillons à double à la formation d'une collection pour nos naturalistes en pantalons courts ; les futurs industriels apprendront aussi dès le bas âge à suivre les phases de la fabrication, depuis la matière première jusqu'au produit livrable au consommateur.

Parmi les travaux manuels, ne serait-il pas possible d'introduire les éléments de la méthode Frœbel ? Sans doute, avec l'organisation actuelle des salles d'asile, on ne peut guère songer à exécuter tous les ouvrages qui se font dans les *jardins d'enfants ;* mais je crois qu'il ne serait pas difficile d'essayer ici le pliage du papier, le découpage de motifs d'ornement, un peu de tressage en lanières de papier de couleurs variées, la construction des figures géométriques à l'aide de petits bâtons reliés par des boulettes de terre glaise, et tant d'autres choses qui instruisent, forment le goût et intéressent vivement les élèves sans les fatiguer. Si quelques maîtresses sont disposées à essayer ce système, elles trouveront au musée d'Annecy une collection curieuse de travaux exécutés dans le principal jardin d'enfants de Genève, sous la savante direction de Mme de Portugall.

V.

Et maintenant, voulez-vous savoir à quel prix 250 enfants sont chauffés, surveillés, soumis aux soins de propreté les plus minutieux et à l'inspection fréquente d'un médecin ; — à quel prix ils reçoivent les premiers principes de l'instruction religieuse, de la lecture, de l'écriture, du calcul verbal, du chant, du dessin linéaire ; — à quel prix ils acquièrent les connaissances usuelles, pratiquent les ouvrages manuels, la gymnastique, et sont formés à l'éducation du cœur ? Je dois à la très zélée trésorière du comité de patronage, Mme Félix Machard, des renseignements sur la situation financière de l'établissement. L'année dernière, les dépenses se sont bornées à 2,300 francs. On y voit figurer 700 fr. pour le traitement de Mme la directrice et de trois autres sœurs ; 200 fr. pour les femmes de service, 100 fr. pour les distributions de prix ; ensuite viennent les fournitures de classe, les remèdes et les boissons rafraîchissantes pour les petits élèves, le chauffage, les ustensiles, les imprimés, etc.

Pour subvenir à une partie de ces dépenses, la ville, qui donne déjà le local, alloue encore 1,000 fr., plus 100 fr. pour sa part du chauffage et des récompenses. Sauf une subvention éventuelle du département (90 fr. en 1868, zéro en 1869) et les cadeaux de quelques donateurs parmi lesquels l'Impératrice figure pour 300 fr., tout le reste de la somme est fourni par les quêtes et la bourse des dames de charité. Ces dames distribuent en outre des vêtements ou des chaussures à une soixantaine d'enfants.

Tels sont les résultats que l'on a pu obtenir par l'association et par l'amour des entreprises utiles.

Annecy possède encore une salle d'asile libre, dirigée par des religieuses.

Enfin, il est question de construire bientôt une seconde salle publique, dans un emplacement à proximité des faubourgs. Un nouveau local devient de plus en plus nécessaire pour recevoir les nombreux enfants qui se font inscrire et dont on est obligé de renvoyer une grande partie faute de place. Des dons importants sont déjà promis.

Il serait à désirer que tous ceux qui s'intéressent à l'enfance vinssent visiter la salle actuelle, afin de s'assurer par leurs yeux des avantages incontestables d'une pareille institution. Indépendamment du droit que leur confère le règlement, ils seront sûrs de trouver un bon accueil dans cette maison dont Mme la directrice fait les honneurs avec une parfaite obligeance.

Ce devrait être un devoir pour tout citoyen, pour toute mère de famille, de visiter au moins une fois les établissements d'instruction et d'utilité publique d'une cité. Si cette habitude était prise, il y aurait moins d'indifférence pour les études, moins de fausses vocations, moins de sommes follement dépensées. Les conversations du foyer en deviendraient plus intéressantes : on apprendrait à discuter les méthodes, les réformes à introduire dans l'enseignement, les améliorations à faire dans le coin de terre que l'on habite ; et ceux qui se contentent trop souvent de prononcer des mots sonores verraient de plus près comment on peut conquérir la liberté par l'instruction et la saine morale ; réaliser l'égalité par le contact journalier et les services mutuels de l'enfant du riche et de l'enfant du pauvre ; et faire de la fraternité pratique par les efforts réunis de ceux qui enseignent et de ceux qui peuvent donner du temps, de l'argent ou l'autorité de leur position et de leur expérience pour la prospérité des études.

L. Revon.

LES ARCHIVES HISTORIQUES DE SAVOIE

Si l'étude de l'histoire générale centuple la vie intellectuelle en nous faisant assister au développement social des peuples à travers les siècles, elle inspire un intérêt tout patriotique lorsqu'il s'agit d'histoire nationale. Mais, on ne le répétera jamais assez, l'histoire n'est véridique qu'autant qu'elle est basée sur la connaissance approfondie des monuments et des documents contemporains ou le plus rapproché des faits qu'elle raconte.

La collection et la conservation de ces deux éléments de l'histoire ont reçu depuis un demi-siècle une immense impulsion par les sociétés scientifiques et une vraie consécration par le pouvoir souverain dans les Etats les plus civilisés.

Ce sont tous ces documents recueillis avec peine,

classés avec patience, grouppés et distribués dans un ordre qui en facilite l'étude; ce sont tous ces titres analysés dans leur substance, dont le gouvernement fait publier les inventaires, échangés ensuite entre tous les départements, en sorte que les archives de chacun puissent fournir à tous les historiens l'indication des documents dont ils ont besoin et le département où ils pourront les trouver.

Après les collections des Bénédictins, des Bollandistes et aujourd'hui des matériaux pour l'histoire de France, on ne pouvait rien concevoir de plus large pour généraliser le goût de cette étude, ni de plus utile à l'initiative individuelle des auteurs.

La découverte de titres authentiques, mais inconnus, doit donc faire tressaillir le paléographe qui, en les déchiffrant, calcule déjà toute leur valeur historique, soit pour affirmer un fait inouï jusque-là, soit pour détruire une erreur accréditée, soit, enfin, pour rectifier ou modifier quelques assertions aventurées. Et ne compte-t-on pour rien l'intime satisfaction qu'apporte la primeur de cette connaissance?

Les travaux de collection, de triage, de classement et d'inventaire des archives départementales, qui passent, au jugement de certains, pour arides et rebutants, sont donc, au contraire, pour les archivistes qui ont le feu sacré, une source de vraies jouissances, où se retrempe, s'il en était besoin, l'amour de la patrie.

Ce sont ces parchemins ou ces paperasses anciennes qui nous font entrer dans la vie intime et publique des siècles passés, qui nous révèlent les grandeurs et les faiblesses de ceux qui nous ont précédé sur le même théâtre, les progrès et les décadences des institutions, des corporations; nous rappellent l'origine des monuments, des établissements qui subsistent encore ou qui ont succombé dans des cataclysmes pour faire place à d'autres; déroulent à nos recherches les vicissitudes politiques, religieuses, militaires, industrielles, agricoles, scientifiques, etc., de chaque époque.

Cet ensemble de documents, qui sont les témoins historiques de la marche d'un peuple, ses titres de famille établissant sa permanence au milieu même de ses fractionnements, forme une vraie propriété nationale, parce qu'ils font corps avec sa vie sociale.

Et c'est au point qu'un peuple, rayé de la carte politique, comme la Pologne, par exemple, continue à vivre dans son histoire, dont les éléments rattacheront un jour les anneaux disjoints de son existence politique.

Ces travaux de collection et d'inventaire étaient partout en pleine activité et très avancés même dans certains départements, en 1860. Ceux des deux départements savoisiens ne pourront venir qu'après les autres. Celui de la Haute-Savoie s'est trouvé même dans des conditions bien plus défavorables que celui de la Savoie. Chambéry a été longtemps le centre de toutes les administrations du duché de Savoie, et, malgré de nombreux détournements, se trouvait nanti du dépôt le plus considérable d'archives. Annecy n'est devenu le chef-lieu d'une division administrative que dès 1842. Les provinces qui la composaient avaient eu pour centres successivement Genève, Grenoble et Chambéry. Quant aux chefs-lieux de ces provinces, ils gardaient leurs archives anciennes dans la même mesure que les provinces qui formaient la division de Chambéry.

Il a donc fallu tout d'abord créer et constituer à Annecy un dépôt central d'archives historiques avant de procéder à leur analyse. Cette œuvre a été commencée par mon honorable prédécesseur, M. Lecoy de la Marche, actuellement archiviste aux archives de l'Empire. Je l'ai continuée moi-même depuis bientôt six ans; et les fonds anciens, qui alors occupaient trois ou quatre travées, pourraient aujourd'hui couvrir toutes les parois d'une salle *historique*, telle qu'en ont les archives de plusieurs autres départements. J'excepte toujours de ces considérations l'ancien cadastre, qui fera l'objet d'un article séparé.

Et, toutefois, même au milieu de ces richesses, on est forcé de constater d'énormes lacunes qui, non seulement font solution de continuité dans l'enchaînement historique, mais dont l'absence est extrêmement regrettable encore au point de vue administratif, surtout lorsqu'il s'agit de droits anciens, longtemps respectés, mis en doute aujourd'hui dans la transition des législations, par la disparition des titres qui les établissent.

Lorsqu'après une sanglante bataille, le général en chef recueille les débris de son armée, il constate avec douleur les brèches faites aux différents corps; les cadres se sont éclaircis et par la chute d'un grand nombre au champ d'honneur, et par l'absence de ceux qui ont été faits prisonniers.

Ainsi en est-il de nos archives, ces témoins de notre histoire. — Ne parlons plus des destructions bernoises au XVI[e] siècle, ni des *failles* de 1793 : nos plaintes ne les feront pas ressusciter, pas plus que les récriminations opposées ne pourront effacer le stigmate infligé à ces actes de vandalisme. Mais les captifs sont encore vivants et n'attendent que d'être rapatriés. Le cœur saigne à la pensée de cet exil.

Visitons tous les dépôts de guerre et réclamons énergiquement ces vétérans, parchemins ou autres. Je l'ai dit plus haut, c'est une vraie propriété nationale. Mon prédécesseur aux archives a signalé quelques-uns des détournements de nos fonds historiques dans ses rapports annuels de 1862 et 1863. Je l'ai fait également dans mes rapports de 1865 et 1867. Voici le résultat de mes dernières investigations.

1° M[gr] Jean-Louis de Savoie, d'abord administrateur de l'archevêché de Tarentaise, puis évêque et prince de Genève, enfin gouverneur général de Savoie, ayant engagé son ami l'abbé Leonardi à s'occuper d'un travail historique important sur la monarchie de Savoie, dont l'illustration venait de recevoir un nouvel éclat par le règne et le pontificat d'Amédée VIII, son aïeul, lui fit parvenir à Turin un grand nombre de documents historiques, et, spécialement en 1461, tous les titres des archives de son évêché-principauté de Genève, qui comprenait alors tout le canton de Genève, une partie de celui de Vaud, tout le département de la Haute-Savoie, une partie des départements de la Savoie et de l'Ain, soit le canton d'Ugines, les Bauges et le bassin nord du lac du Bourget, le Val-Romey, la Michaille, le Val-de-Chézery et le pays de Gex.

Cet envoi n'a jamais fait retour à Genève, ni à Annecy où les évêques se sont retirés au XVIe siècle. Il intéresse pourtant bien nos contrées ; car le diocèse de Genève remonte aux premiers siècles de notre ère, et les chartes impériales l'avaient placé haut dans l'empire germanique. (Besson, *Mémoires*, etc.)

2° Dans la révolution politique et religieuse de Genève, accomplie définitivement en 1536, cette ville, en bannissant les fonctionnaires du duc de Savoie et le clergé, garda les titres et documents qui concernaient le diocèse et la principauté de Genève, dont j'ai indiqué plus haut l'étendue à cette époque. Les Bernois tentèrent de s'en emparer ; mais les Fribourgeois les en empechèrent. Toutefois aucun acte postérieur ne constate leur restitution. (Besson, *Mémoires*, etc.)

3° Ensuite de l'alliance de Genève avec les cantons suisses, les troupes genevoises, bernoises et vallaisannes envahirent à différentes reprises le Chablais, le Faucigny, le Genevois, pillèrent les archives et le mobilier des églises et des châteaux, et brûlèrent ce qu'elles ne purent emporter. (Magnin, *Introduction de la Réforme.*)

Par le traité de Lausanne de 1564, le gouvernement de Berne dut rendre les titres des bailliages de Ternier et Gaillard, du Chablais et du pays de Gex, dont la remise se fit à Berne le 24 juin 1567, d'après un inventaire dont une copie se trouve aux archives de la préfecture. Ces rentrées, pour les titres d'Etât, allèrent à Turin dont Emmanuel-Philibert avait fait le siége de sa cour et de son gouvernement. Le reste fut déposé à la Chambre des comptes de Savoie.

Les évêques de Lausanne étaient juges et conservateurs des priviléges de l'ordre de Citeaux en Chablais. Aussi les archives de cette ville ont-elles conservé dès lors plusienrs pièces qui concernaient les maisons de cet ordre, et spécialement celles de l'abbaye de Filly.

4° Lors de l'établissement du parlement français à Chambéry, en 1536, par François Ier qui, après avoir favorisé la révolte de Genève, avait à son tour envahi la Savoie, on chercha à soustraire à cette cour étrangère les titres les plus précieux de la Chambre des comptes de Savoie, et les auditeurs en envoyèrent un certain nombre à Turin. La Chambre des comptes elle-même suivit le duc Charles III à Verceil et à Nice, emportant les dossiers les plus importants. Ces titres, loin de nous revenir en 1559, y ont attendu les autres, comme on le verra plus loin. (Capré. *Traité hist. de la Ch. des comptes.*)

La Chambre des comptes, établie provisoirement à Bourg, par l'édit de Fontainebleau de 1555, pour juger les questions litigieuses entre les deux Chambres de Dijon et de Chambéry, garda plusieurs dossiers de cette dernière, dont le reste fut réuni aux archives de celle de Grenoble, en 1559, pour la facilité des sujets savoyards qui voudraient les consulter. Il me semble que, s'agissant d'intérêts locaux, ces archives devaient rester à Chambéry, comme celles de l'ancienne Chambre qui avaient passé à Turin. (Burnier, *Hist. du Sénat.*)

5° De semblables envois ont été faits à Turin lors de l'occupation de la Savoie par Henri IV, en 1600, et par Louis XIII, en 1630. Ce dernier, pour se venger de la résistance héroïque du comte Louis de Sales au château d'Annecy, fit brûler son château de Thorens-Sales, où se trouvait un dépôt d'archives considérable. (*Pourpris hist.*)

6° Annecy a été dès le XIIe siècle le séjour principal des comtes de Genevois et dès le XVe celui d'une branche cadette de la Maison de Savoie. Dès le XIIIe siècle, les baronies du Faucigny, de Beaufort, d'Hermance et d'Allinges avaient passé aux Dauphins de Vienne par le mariage de Béatrix de Faucigny avec Guigues VII. En 1355, ces terres furent échangées contre celles que les comtes de Savoie possédaient en Dauphiné. Mais ce ne fut qu'en 1445 que Philippe de Savoie, le premier de cette famille apanagé du Genevois, Faucigny, etc., put retirer de la Chambre des comptes du Dauphiné les archives des pays échangés et les réunir à celles du Genevois à Annecy. Toute cette contrée fut érigée en duché pour servir d'apanage à la branche de Savoie-Nemours en 1514, et rentra dans le domaine en 1659 par la mort du dernier prince et le mariage de sa sœur Jeanne-Baptiste avec le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II. Les archives du château d'Annecy passèrent alors aux archives de Turin, où la cour et le gouvernement se trouvaient établis depuis un siècle.

7° En 1720, le roi Victor-Amédée supprima les Chambres des comptes de Chambéry et d'Annecy, dont les archives durent être réunies à celles de la Chambre des comptes de Turin, qui demeura la seule pour tous les Etats.

On fit d'abord un triage de tout ce qui devait être réuni aux archives de cour ou d'Etat, en 1721 ; puis le transfert du reste se fit graduellement pour éviter l'encombrement. La première organisation générale des archives de la Chambre de Turin fut faite en 1749. Le dossier des confins de Genève fut encore réuni aux archives de cour en 1752. (Duboin, *Collection des édits*, etc.)

8° Les deux dépôts de Savoie n'avaient pas été épuisés. On en fit l'inventaire en 1771 et 1772, dont nous avons le double, pour une nouvelle rentrée. Elle était motivée surtout par l'étude de la question des affranchissements, dont les derniers édits sont de 1771 et 1773 et qui achevaient la transformation sociale du pays par l'abolition pacifique de la féodalité.

9° Le rachat des droits féodaux, provoqué par ces édits et les précédents, donna occasion au gouvernement de garder un certain nombre de titres anciens, qui avaient été présentés à la Délégation générale pour la discussion de ces droits, la fixation de leur valeur et la liquidation, et qui, par le fait, n'offraient plus qu'un intérêt historique. Un résumé de ces titres se retrouve dans le recueil des déclaratoires de servis féodaux conservés aux archives des deux départements.

10° En 1792, lorsqu'on craignait que l'invasion des troupes de la République française ne fût hostile et ne détruisît des titres précieux, comme il arriva malheureusement l'année suivante, on crut éviter ce désastre en expédiant à Genève les archives du Tabellion d'Annecy et la partie la plus considérable des papiers relatifs aux affranchissements. *(Correspondance du secrétaire de la trésorerie avec le régent d'intendance.)*

11° L'organisation du département du Léman en 1798 amena nécessairement au chef-lieu, Genève, la réunion de tous ces titres et papiers, en vertu de la loi du 5 brumaire an V. Le département comprenait en Savoie les districts de Genève, de Thonon, de Bonneville, moins le bassin de Sallanches qui n'y fut réuni qu'en 1800. Je n'ai pu trouver l'acte ni l'inventaire des restitutions qui auraient dû être faites en 1815.

On dit que M. de Barante, préfet du Léman de 1802 à 1810, aurait emporté de précieux documents, utilisés par son fils dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*. (Costa, *Familles historiques*.)

12° Les prises nombreuses du connétable de Lesdiguières dans les châteaux de Savoie, et tout spécialement des archives de l'archevêché-comté de Tarentaise au château de Saint-Jacquemoz, près Moûtiers, avaient été réunies à son château de Vizille, d'où elles ont été transférées à Grenoble, aux archives départementales de l'Isère, en vertu de la loi précitée. A la Restauration, la France en a fait la restitution à Turin, ainsi qu'il conste par un acte de décharge, que j'ai pu voir en 1852, lorsque j'étais à la recherche de ces titres pour l'histoire de Tarentaise.

On a vu plus haut le transfert de la Chambre des comptes de Chambéry, je ne puis assurer que cette rentrée ait compris le fonds de la Chambre des comptes de cette époque.

13° En 1824, M. Cibrario fit une recherche dans les dépôts publics de la Savoie pour la publication qui eut lieu l'année suivante de ses *Recherches sur la monarchie de Savoie*. Le résultat de ces investigations dut être utile également aux travaux préparatoires à la grande collection des *Lois, édits et manifestes*, par M. Duboin, et dont la publication, commencée en 1828, est en voie d'être terminée.

14° La richesse des documents recueillis stimula de nouvelles recherches et inspira une œuvre plus scientifique. En 1832, MM. Cibrario et Promis, firent, aux frais du gouvernement, un voyage en Savoie, en Suisse et en France, d'où ils rapportèrent une foule de chartes, citées dans les *Documenti*, etc., et dans les *Sigilli*, etc.; et l'année suivante, 1833, Charles-Albert créait la commission royale pour l'histoire nationale, *Storia patria*, qui commença la publication des *Monumenta historiæ patriæ* et qui se continue encore. En 1840, MM. Cibrario et Léon Ménabréa parcoururent encore la Savoie et surtout le Chablais, d'où ils emportèrent les titres les plus précieux, qui ont paru dans les *Monumenta, Storia della monarchia*, par Cibrario, *l'Abbaye d'Aulps, la Chartreuse de Vallon, Montmélian et les Alpes, les Alpes occidentales*, par Ménabréa, etc.

Si l'on veut avoir une idée des richesses historiques de la Savoie qui ont été depuis des siècles grossir les archives de Turin et de quelques autres villes, on peut encore consulter les ouvrages de Guichenon, de Costa de Beauregard, de Léon Ménabréa, de Chapperon, de Mallet, les publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, de l'Académie impériale de Savoie, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, de la Commission royale pour l'histoire nationale à Turin, etc.

Outre l'analyse de tous les documents qu'il avait recueillis personnellement, et de ceux qui lui avaient été communiqués de diverses parts, M. Léon Ménabréa avait utilisé les différents séjours qu'il avait eu à faire à Turin pour prendre le sommaire de tous les titres concernant la Savoie et classés aux archives de cour et de la Chambre des comptes. Cet inventaire remplissait une haute pile de cahiers, qu'il voulut bien mettre à ma disposition chez lui pendant quelques jours en 1849. C'est le plus complet que je connaisse.

La restitution de ces titres et documents serait un acte de justice, qui a eu ses précédents à l'occasion des cessions et des échanges de territoires précités. Ainsi, lors de l'abandon de la rive droite du Léman par le duc de Savoie et de la rive gauche par les Bernois, il y eut un échange des archives respectives de chaque région, fait à Berne en faveur de la Savoie, et à Chambéry en faveur de Berne, en 1567. Ainsi en a été fait lors de l'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse, le Bugey, le Val-Romey, par le traité de Lyon, en 1601. Ainsi la France a restitué à Turin, après la Restauration, les fonds d'archives savoisiennes qui pouvaient encore se trouver à Grenoble.

L'Italie, elle-même, a réclamé de l'Autriche les archives des provinces qui lui ont été cédées ces derniers temps.

Elle suivait, en cela, les mêmes principes qu'elle avait consacrés avec la France lors de la cession du duché de Savoie et du comté de Nice. Car l'art. 10 de la convention passée le 23 août 1860, destinée à régler diverses questions relatives à la réunion de la Savoie et de Nice à la France, entre les gouvernements de France et de Sardaigne, stipule formellement la *remise des archives et la réintégration aux archives de la Savoie et de Nice des titres et documents relatifs aux pays cédés, et l'engagement mutuel à échanger des renseignements, des copies ou des calques des documents relatifs aux affaires concernant à la fois le royaume de Sardaigne et les territoires annexés à l'Empire.*

L'Académie impériale de Savoie s'est occupée de la question à plusieurs reprises, surtout dans les séances du 3 novembre et du 1er décembre 1864, où elle entendit un rapport détaillé sur la quotité des différents fonds historiques déposés à Turin, et formula des vœux énergiques pour leur rentrée en Savoie.

La Société Florimontane a émis les mêmes vœux dans les séances de juillet 1862, du 5 janvier 1865 et, enfin, du 24 février 1870.

Les Conseils généraux des deux départements ont réclamé à leur tour la réintégration de ces archives de la manière la plus formelle et la plus énergique, et, notamment le Conseil général de la Savoie, dans les sessions de 1867, 1868 et 1869, et celui de la Haute-Savoie, dans les sessions de 1862, 1863, 1865, 1866, 1867 et 1869. Des démarches ont été faites par voie diplomatique. Aboutiront-elles? Nous avons droit de l'espérer de la loyauté des deux gouvernements contractants. C.-A. Ducis.

UN NOUVEAU VOLUME DE LA COLLECTION OFFICIELLE DES RECEZ FÉDÉRAUX.

Le Conseil fédéral suisse poursuit, avec une louable persévérance, la publication officielle des recez fédéraux. Cette publication, qui a une haute importance historique, présente le plus grand intérêt, non seulement pour la Confédération suisse, mais encore pour tous les pays qui l'avoisinent, en particulier pour la Savoie. Désormais il ne sera plus possible d'écrire l'histoire de Savoie, sans étudier avec soin la collection officielle sur laquelle je prends la liberté d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue*.

L'histoire, telle qu'elle est comprise de notre temps, exige impérieusement, et avec raison, l'examen sérieux, approfondi, des sources et des documents. Sans cet examen, un ouvrage, même utile à certains égards, n'aura, par la force des choses, qu'une valeur secondaire et sera nécessairement incomplet. C'est à ce point de vue, entre autres, pour le dire en passant, qu'on peut adresser à l'*Histoire de Savoie*, de *M. Victor de Saint-Genis*, les reproches les mieux fondés. L'auteur est loin d'avoir lu tous les *documents originaux*, même imprimés, même déjà connus, qui ont trait à ce petit pays des Alpes où sont nés saint François de Sales et Xavier de Maistre.

La collection officielle dont je parle en ce moment se compose aujourd'hui d'un certain nombre de volumes, et s'accroît chaque année. Ce sont les *monumenta historiae patriae* de la Confédération suisse; la rédaction de cette œuvre remarquable, confiée à plusieurs savants d'un incontestable mérite, est faite avec le plus grand soin. Plusieurs tables substantielles, claires, très bien coordonnées, très exactes, facilitent les recherches. La plupart des documents sont, comme on le devine sans peine, en langue allemande; les pièces écrites en latin, en français, etc., sont moins nombreuses. Dans tous ces documents, sans exception, on peut faire une riche moisson au point de vue historique.

Le volume qui vient de paraître (Lucerne 1869), et qui a près de quinze cents pages in-4°, contient les documents des années 1500 à 1520. Il y a, dans ce volume, bien des pages qui concernent l'histoire de Genève et celle de la Savoie; il faut le lire de près si on veut bien connaître l'époque, célèbre et orageuse, de Philibert Berthelier.

Souvent, quelques lignes officielles sont pleines d'enseignement; ainsi, pour me borner à un seul exemple, je traduis le passage suivant emprunté au procès-verbal de la *journée* qui se tint à Genève, le 20 octobre 1515 (pages 928 et 929): « Le duc de « Savoie demande aux Ligues de vouloir bien l'aider « à obtenir la restitution du Chablais dont nos alliés « du Valais se sont emparés durant les guerres de « Bourgogne, et dont ils sont restés en possession « jusqu'à ce jour. » Ceci, comme on le voit, est bien antérieur aux conquêtes, bernoise et valaisanne, du seizième siècle, les seules, en quelque sorte, dont on se souvienne généralement encore, de nos jours.

Je ne veux pas allonger davantage ce compte-rendu qui, à défaut d'autre mérite, doit avoir au moins celui de la brièveté. Il me suffit d'avoir indiqué aux personnes qui s'occupent d'histoire, et notamment de l'histoire de Genève et de la Savoie, une source qu'elles ne consulteront pas en vain, et dans laquelle elles pourront, à bien des égards, puiser des renseignements précieux. JULES VUY.

UNE CHANSON A LA SAVOYARDE

Grenoble, le 28 janvier 1870.

Monsieur le Directeur de la *Revue savoisienne*,

Si la pièce que je vous adresse n'est pas connue de M. A. Despine, à qui j'ai naturellement songé au moment de ma découverte, l'occasion est trouvée de vous remercier de l'envoi de la *Revue savoisienne*, et je ne la laisserai pas échapper, *occasio neglecta occasio abrepta. La canzonetta alla savoiarda* m'a paru d'autant plus intéressante qu'elle contient un grand nombre de mots communs aux idiômes de la Savoie et du Dauphiné. Je l'ai trouvée dans une petite plaquette que je regarde comme rarissime, car je ne l'ai rencontrée qu'une fois depuis plus de trente ans que je *bouquine*. En voici le titre:

Nella publicatione della pace tra il christianissimo Henrico di Borbon rè di Francia e il sereniss. Carlo Emanuele duca di Sauoia. In versi Ialiani, Francesi, Sauoiardi et Piemontesi. Con il nome et naività del serenessimo duca prencipi e principesse suoi figliuoli, Alle loro Altezze serenissime dedicati, per G. M. Torino, per Aluiggi Pizzamiglio, MDCI, pet. in-8° de 14 p. n. chiff. et encadrées dans un charmant ornement. Je serais bien curieux de savoir quel est le personnage caché sous ces initiales G. M., mais je suis plus désireux encore

De trova caqu'autra chosa

et de vous l'envoyer. En attendant je souhaite sincèrement

Que la pez set avoy vos

et je vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments. H. GARIEL.

Canzonetta alla sauoiarda sopra la Pace (1601).

Su Pernetta Geteuey
Orendrey,
Rire à totta pleina gorgi:
Our que la pez e tornà,
Bin ornà,
D'una cotta come Zorzi.

Eglià un cottiglon blanc,
Su lo flanc,
Una escharpa blanchi, e roggy,
A cheual sus ung mullet,
Ung pou blet,
Qu'est dou peil de nostra moggy.

Eglie steit prou mal ferra,
Desferra,
Que senza bonna fortuna,
A se rompeit chambe, e col,
Pet ung col,
Sa ne fust la bonna luna.

Egliest venua a folla,
E bolla,
Perche egliest la cheita un viazo,
A gran peril de la mort,
Pet ung tort,
Que glia fect un personazo.

Patienza gagne tot,
Qui vout tot,
Est come sau que trop charge,
Que lesse pet lo chemin,
Son buttin,
Que perd la peina et la charge.

S'ung ne la reffet ung pou,
J'ay gran pou,
Que glie tornara malada
E la foudra manteni,
Et teni
Dautro que d'erbe, e salada.

Eglie faut un bon chappon,
Pollatton,
Dou boglion faire una soppa,
Et forci vin, et de blà,
Chet salà,
Pet norri bin sa charoppa.

E faut asi sonci vey,
De pouruey,
De bonna poudra e cordazo,
Pet tire ou faus renard,
Quest gogliard,
Que vout mingié son formazo.

Donnaglie faut ung annel
Lo plus bel
Qu'aye due man que s'imbrasson,
Que segnefie la fey,
Que glie dey,
Contra seilo que menasson.

Eglie foudra presenta
De Zonca,
Ung cheurot, una marmotta,
De selle de Lanlebor,
E encor
Caque cheual que bin trotta.

Eglie se dey contenta,
Jay tenta,
De troua caqu'autra chousa,
La gherra a escorchia,
E mingia,
Fin ou chin de mare grousa.

Se gliese voley robà,
E tornà
Fere de la mala beste,
E faut asy sonsi vey,
De porney,
Que ne sey pa toiour feste.

Que la pez set auoy nos
En chienoz
Se vey pet esperienza,
E miou rompre lo discord
Pet accord,
Que ne pa grassa sentenza.

La gherra e bin trauaglià,
E fachià
De setta pez qu'e venua;
Eglie demouret pellà,
La peylà
Come una fea tondua.

O rendrey nos chanterein,
E rirein,
Fesant tous lo jours de noce,
De soppe ou vacherin,
Et de vin
Nos emplerein nostre boce.

Nos farein lo tordion,
Zanneton,
Auec nostra cornemusa,
Senza tant de rougemen,
Et de zen,
Qu'arobba nont autra fiusa.

Loe sey nostron seignour,
De bon cour,
Et Charles nostron bon prince,
Qui a passa setta pez,
A jamais
Florira en sa prouince.

LE BOLIDE ET LA VOUIVRE.

Dimanche, 13 février, vers les six heures du soir, quelques personnes des Villards sur Thônes qui se trouvaient à Faverges, sur la route d'Albertville, rentrèrent tout effrayées dans le bourg, en s'écriant : « Nous avons vu passer la Vouivre ; elle venait d'Ugines et allait sur Saint-Ferréol. » — Qu'est-ce que c'est donc que cette Vouivre ? demande un des assistants. « — C'est, répondit le chef de la bande, le serpent qui porte sa boule et qui dessèche l'herbe de nos prairies. »

On se rappelle l'article publié dans le nº de juillet 1869, de la *Revue savoisienne,* intitulé : *A propos de bolides un point de mythologie.*

Ce qu'ont vu les bonnes gens n'était autre qu'un magnifique bolide avec traînée lumineuse poussé dans la direction de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, en sens inverse de la marche du bolide qui a fait l'objet de l'article précité. C.-A. Ducis.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 février 1870

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. *le Président* donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative au concours des sociétés savantes qui aura lieu à Paris en avril prochain.

Les membres de la Société qui désireraient assister à ce concours, sont priés de le faire savoir au président avant le 25 mars, s'ils veulent profiter de la réduction du prix de transport accordée aux délégués des départements.

M. *Ducis* fait connaître qu'il a rédigé un rapport dans le but d'obtenir que le gouvernement français demande au gouvernement italien la restitution des pièces et documents historiques intéressant notre pays, qui ont été transférés de Savoie à Turin, à différentes époques.

La Société, ensuite de la communication faite par M. Ducis, émet le vœu que des négociations soient ouvertes entre les gouvernements français et italien, à l'effet d'obtenir la restitution dont il s'agit.

Sur la proposition de M. L. Revon, la Société nomme membre correspondant M. Anatole de Barthélemy, de Paris.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du bureau pour 1870. Sont élus :

Président, M. Camille Dunant.
Vice-président, M. C.-A. Ducis.
Secrétaire, M. Jules Philippe.
Secrétaire-adjoint, M. L. Revon.
Archiviste, M. Eloi Serand.
Trésorier, M. Anrioud.

Le comité de rédaction est ainsi composé : MM. Ducis, Revon et Jules Philippe.

Sur sa demande, ce dernier est déchargé de la direction de la *Revue savoisienne* et remplacé par M. L. Revon.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1º Troisième rapport sur l'étude et la conservation des blocs erratiques en Suisse, par MM. A. Favre et Soret, don des auteurs; — 2º *Brixia*, par Philibert Le Duc, don de M. J. Thiabaud; — 3º *Les plaisirs de la table*, boutade lue au banquet de la Société Florimontane, par M. J. Philippe; — 4º *Revue* des Sociétés savantes des départements; — 5º l'*Investigateur ;* — 6º *Mémoires* de l'Académie impériale de Savoie; — 7º *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne; — 8º la *Bourgogne ;* — 9º *Bulletin* de l'Institut genevois; — 10º *Journal des connaissances médicales ;* — 11º *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 12º *Association scientifique* de France; — 13º l'*Italia agricola ;* — 14º le *Mont-Blanc ;* — 15º la *Frontière*, journal des douaniers; — 16º le *Faucigny ;* — 17º l'*Industriel savoisien ;* — 18º l'*Union savoisienne ;* — 19º l'*Echo du Salève ;* — 20º le *Léman.* — 21º le *Patriote savoisien.*

Le secrétaire, Jules Philippe.

Le Directeur gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mars 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Calvin, son église, son gouvernement à Genève, par **F.-W. Kampschulte,** professeur ordinaire d'histoire à l'université de Bonn. Premier volume (Leipzig, 1869), 493 pages in-8°, outre la préface.

Tel est le titre d'un ouvrage, non encore entièrement achevé, publié tout récemment, en langue allemande, par un des plus célèbres professeurs d'outre-Rhin. En rendant compte de cet ouvrage, dont le premier volume seul a paru, mon intention n'est nullement d'amoindrir ou de nier le mérite des auteurs qui, jusqu'à ce jour, ont écrit sur l'histoire de Genève, dans le XVIe siècle; je doute fort cependant que cette histoire ait jamais donné lieu à des recherches aussi nombreuses, aussi approfondies, aussi originales, sous certains rapports, que celles qu'a dû faire M. le professeur Kampschulte, pour mettre au jour le volume dont je me propose d'entretenir les lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Non-seulement le savant professeur a étudié sur place, et de près, toutes les sources, tous les documents, tous les matériaux que peut offrir Genève à ceux qui s'occupent de son histoire, mais il a poursuivi ces recherches, patientes et opiniâtres, dans beaucoup d'autres villes, spécialement à Berne où se trouvent des documents on ne peut plus précieux pour l'histoire de Genève. Qu'il me suffise de mentionner, entre autres, la seconde moitié encore inédite, de la chronique de Valerius Anshelm. Il y a des époques, dit M. le professeur Kampschulte, où les registres du conseil de Berne, les registres qui renferment la correspondance ou les instructions du gouvernement bernois, sont, en quelque sorte, pour l'histoire de Genève, d'une bien plus haute importance que les registres du conseil de Genève elle-même.

A Strasbourg, Bonn, Berlin, Munich, Gotha, Zurich, Turin, Florence, dans nombre de villes, l'auteur a fait ou fait faire des recherches considérables. Peut-être un séjour en Savoie, avant tout, à Annecy, lui aurait-il permis de compléter, sur quelques points, son œuvre de longue haleine et qu'on peut appeler, avec raison, une des plus consciencieuses de notre temps.

Le mouvement calviniste qui finit par l'emporter dans Genève, avait été précédé d'un mouvement luthérien, comme la révolution religieuse fut précédée de longues dissensions civiles, de longues luttes politiques.

Un mouvement luthérien avait également eu lieu dans une partie de la Savoie; il avait éclaté, en particulier, dans une petite ville franche, alliée de Genève, à La Roche; plusieurs jeunes gentilshommes de cette ville, qui avaient servi en Allemagne et qui y avaient sucé les principes de Luther, s'efforcèrent de les introduire et de les propager dans leur cité natale (1530). Le chanoine Grillet, dans son *Histoire de la Roche,* dit quelques mots de cette tentative qui échoua. Ces événements, qui se passaient aux portes de Genève, ne furent pas absolument sans influence sur elle, d'autant plus que La Roche entretenait avec Genève des relations suivies et amicales. Rappelons, en passant, que c'est de La Roche qu'était sorti le grand évêque Adémar Fabri qui promulgua et développa les franchises nationales de Genève.

En dépouillant, ces jours, une procédure officielle, de l'an 1582, relative aux confins de la seigneurie de Choisy (on voit, dans cette procédure, que de grandes croix de bois servaient souvent de limites), j'ai constaté, dans les dépositions de plusieurs vieillards entendus comme témoins, le souvenir d'une femme qui avait été mise à mort, dans leur jeunesse, pour crime d'hérésie, du vivant de Louise de Savoie, vicomtesse de Martigues, dame de Choisy. — On pourrait citer bien d'autres exemples semblables.

Ce côté de l'histoire de la réformation, en ce qui concerne la Savoie, a été fort négligé, et il est loin d'être absolument indifférent pour celui qui étudie l'histoire de Genève, dans le XVIe siècle. Peut-être M. le professeur Kampschulte aurait-il bien fait de lui consacrer quelques pages et de ne le point passer entièrement sous silence dans son ouvrage.

— Tous ces mouvements divers qui éclatèrent successivement dans Genève, et dont je parlais tout à l'heure, se tiennent intimement, ils s'expliquent plus ou moins les uns les autres ; aussi, l'auteur a-t-il dû nécessairement, pour bien connaître l'époque de Calvin, remonter aux époques antérieures. Il n'entre point à cet égard dans de longs détails, et à dessein, comme il le dit lui-même ; cependant on s'aperçoit aisément qu'il a fait une étude très sérieuse, très complète de l'ancienne histoire de Genève. Les pages qu'il consacre à la Genève catholique ne sont pas les moins intéressantes de son volume. C'est, on peut le dire, une grande et belle introduction historique qui précède le sujet principal de l'ouvrage, le sujet difficile auquel M. le professeur Kampschulte se propose de consacrer trois volumes.

Le seul volume qui ait paru jusqu'à ce jour, est divisé en quatre livres : 1° Etablissement de l'indépendance de Genève ; 2° Introduction de la réformation ; 3° Calvin à Genève jusqu'en 1541 ; 4° Bases fondamentales de la nouvelle organisation genevoise.

Il m'est impossible, on le comprend, de résumer ici, même sommairement, chacun de ces quatre livres que j'ai lus attentivement, avec un intérêt toujours soutenu. Je dois nécessairement me restreindre et me borner dans ce compte-rendu.

Voici, comme échantillon du genre de l'auteur, un passage sur la Genève du moyen âge :

« La ville, avec sa position magnifique au bord du lac, était le rendez-vous de la noblesse bourguignonne et savoisienne des pays d'alentour ; c'est là que la noblesse tenait ses réunions, célébrait ses fêtes, concluait des mariages et des traités. Le chapitre de Saint-Pierre qui se recrutait de préférence dans le sein de la noblesse, et qui formait, en quelque sorte, dans le domaine religieux, une chambre des pairs, était comme un intermédiaire qui entretenait un commerce très actif entre la ville et les gentilshommes du voisinage. La cour de Savoie, qui voyait dans la noblesse ses alliés naturels, la favorisait de toute manière. Beaucoup de familles, nobles et considérées, comme les de Grandson, les de Joinville, les de Saint-Jeoire, les de Viry s'établirent à Genève, lui communiquèrent l'ancien éclat de leur race et exercèrent plus d'une fois dans Genève une influence politique considérable.

« Cependant, quelle que fût l'influence du clergé et de la noblesse, même sur les affaires publiques, c'était avant tout la population bourgeoise qui donnait à Genève sa physionomie.

« Genève fut, de tout temps, une ville d'industrie et de commerce. Si le clergé et la noblesse s'y rencontraient en grand nombre, on y trouvait, d'un autre côté, une bourgeoisie nombreuse aussi, industrieuse, entreprenante, aisée, qui se fortifiait et s'augmentait, chaque année, par un concours continuel d'habitants des campagnes. Déjà par sa position à la frontière des trois grandes nations du continent, la ville de Genève devait servir de centre au mouvement industriel et commercial. De bonne heure, nous la voyons dotée d'une industrie florissante qui eut, dans plusieurs de ses branches, l'avantage de jouir d'une renommée européenne. Un esprit libre et indépendant animait le commerce de Genève. Des associations se formaient, se choisissaient leurs représentants pour défendre et soutenir les droits du commerce, les étendre et améliorer sa position. En lisant les demandes que mettaient en avant, dans Genève, les charpentiers et les maçons, en l'année 1315, on croit entendre la voix de nos contemporains. Genève était le grand marché dans lequel la France, l'Allemagne et l'Italie échangeaient le produit de leur sol et de leurs fabriques. Le tarif des péages de 1310 nous donne une haute idée de l'importance commerciale de cette ville qui eut des rapports suivis avec Lyon, Cologne, Venise, Florence..... »

Ajoutons que l'instruction était très répandue à Genève, longtemps avant le seizième siècle, que Genève connut l'imprimerie vingt-cinq ans au moins avant la savante ville de Zurich, que l'imprimerie ne pénétra à Berne qu'après la réformation, tandis qu'à Genève elle date de 1478.

L'auteur fait ressortir avec beaucoup de sagacité combien fut favorable au catholicisme la liberté qui régnait autrefois dans Genève, au point de vue religieux, par exemple, pour tout ce qui avait trait à l'élection des évêques. En cédant aux sollicitations de la Maison de Savoie, en enlevant, même au chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre, tout droit dans le choix des évêques, la cour de Rome, remarque, avec raison, M. le professeur Kampschulte, prépara, par sa faiblesse, la chute du catholicisme dans Genève ; elle ne reconnut, dit-il, la maladresse qu'elle avait commise, que lorsqu'il était trop tard pour la réparer.

Il démontre, avec beaucoup de perspicacité, combien la manière de faire de la cour de Savoie et notamment les attaques du duc Charles III contre Genève, contribuèrent à ce même résultat ; plus encore, l'absence complète de caractère de l'évêque Pierre de La Baume, ses tendances équivoques, les fluctuations contradictoires de sa politique, les puériles incertitudes de sa conduite et sa constante lâcheté.

Habitué à faire ressortir également le bien et le mal, soit dans l'époque catholique, soit dans l'époque calviniste, impartial avant tout, avant tout animé d'un sentiment de justice et d'équité, M. le professeur Kampschulte retrace, d'un autre côté, en termes éloquents et vrais, le rôle digne et courageux que jouèrent les religieuses de Sainte-Claire. Nous voudrions pouvoir reproduire les pages qu'il consacre à Jeanne de Jussie et à ses compagnes ; le jugement qu'il porte sur elles ne diffère guère de celui que nous avons émis nous-même, sur ces femmes distinguées, dans les colonnes de la *Revue savoisienne*. Si le clergé de Genève, ajoute l'auteur, avait fait preuve, envers ses adversaires, du même sérieux, de la même fermeté, du même dévouement, de la même dignité morale, que les sœurs de Sainte-Claire, le législateur de Noyon aurait eu bien de la peine à régner en maître, du haut de la chaire, dans l'ancienne ville épiscopale ; mais la chute de Genève ne doit point nous étonner, remarque-t-il encore. Il établit nettement combien était grande la démoralisation du clergé, il n'admet pas même les réserves que Mgr Magnin, dans son *Histoire de l'établisse-*

ment de la réforme à Genève (1), fait en faveur des Dominicains. M. Kampschulte fournit, sur ce dernier point, la preuve de son assertion. Genève, dit-il, devait tomber comme une forteresse dont la défense est confiée à des mains lâches et incapables.

Un autre point qui a véritablement son importance et que développe, qu'établit avec talent M. le professeur Kampschulte, c'est que la république de Berne, sans laquelle les idées nouvelles eussent difficilement triomphé dans Genève, ne se souciait nullement de porter secours à la ville du Léman, postérieurement même à la réformation. Berne laissait Genève s'épuiser dans une lutte longue, pénible, incessante, et attendait avec égoïsme le moment où la ville alliée serait contrainte, par la force des circonstances, de baisser la tête devant la souveraineté bernoise; on espérait que les Genevois, à bout de ressources, sentiraient eux-mêmes la nécessité de se réunir, de s'incorporer, dans une position inférieure, à la puissante république des bords de l'Aar. Aussi Berne se bornait-il à empêcher que Genève ne tombât dans les mains de ses adversaires; il ne se hâtait nullement d'envoyer à la ville alliée les secours, souvent promis, et que celle-ci attendait en vain depuis longtemps. On accablait Genève de réclamations pécuniaires, et on espérait, non sans impatience, obtenir d'elle d'autres sacrifices plus lourds encore. Cette tactique dure et sans entrailles finit par éveiller un certain mécontentement dans le peuple bernois; mais les chefs de l'Etat, les Diesbach, les Triboulet, les Graffenried, les d'Erlach, les de Sturler ne partageaient point ces sentiments auxquels ils demeuraient étrangers; pour eux, la raison d'Etat était tout, ils ne voyaient que la portée politique du but qu'ils poursuivaient avec persévérance.

Cependant, la soumission de Genève à Berne ne s'effectua point, on avait en effet bien vite compris où les Bernois voulaient en venir; un esprit de véritable indépendance animait encore la grande majorité des citoyens genevois. On vivait à Genève dans la ferme conviction que Berne ne pourrait, à la longue, s'abstenir de prendre part à un combat, à une lutte dans lesquels se trouvaient si intimement engagés ses propres intérêts.

Cette supposition ne tarda guère à se réaliser; le gouvernement de Berne se vit, en effet, bientôt contraint, même sans en être requis, de porter secours à Genève menacée. Un plus long retard risquait de faire tomber, dans les mains d'un rival dangereux, la ville alliée que Berne comptait déjà, pour ainsi dire, au nombre de ses cités vassales. Les plans du roi de France, François Ier, vinrent bientôt déjouer les calculs, froidement habiles, de la diplomatie bernoise.

François Ier qui, dans son royaume, traitait avec une extrême rigueur les nouvelles doctrines religieuses, ne se faisait aucun scrupule quelconque, dans l'intérêt d'un agrandissement territorial, de se poser, aux bords du Léman, comme l'ami et le protecteur de ces doctrines elles-mêmes. Le *magnifique* Maigret, espèce de grand seigneur d'un caractère fort équivoque, fut, dans Genève, un des instruments de cette politique suspecte qui n'échappa point au gouvernement bernois; celui-ci surveillait tout avec une remarquable perspicacité, il était au courant des moindres événements. Il devina bien vite les plans de François Ier, les prévint, les déjoua en changeant soudain de tactique avec une décisive énergie; dans son propre intérêt, il porta à Genève un secours qu'il ne lui aurait pas accordé, peu de temps auparavant, ou que, tout au moins, il lui aurait fait payer bien cher.

On sait qu'une des bandes françaises qui se dirigeaient sur Genève, fut battue, près de Sallenove, par les troupes du duc de Savoie que contrariait vivement l'attitude entreprenante de la France. Un second corps de troupes, qui se dirigeait également sur Genève, subit, peu après, un échec significatif. Des pourparlers diplomatiques inofficiels prirent alors naissance pour engager Genève à se jeter dans les bras de François Ier. Les syndics de Genève comprirent le danger; ils firent observer que le peuple genevois devait être consulté directement pour une affaire de cette importance. — Il y avait péril en la demeure; Naegeli, l'ambassadeur bernois, se hâta de rendre compte à ses commettants du véritable état des choses; il démasqua les desseins cachés de la France.

Dans ces circonstances, le gouvernement bernois n'hésita plus; une décision rapide, inattendue, fut suivie d'une prompte exécution. Dans les derniers jours de l'année 1535, un manifeste officiel fit connaître publiquement les motifs sur lesquels se fondait l'intervention bernoise. La prudente ville de Berne, suivant l'expression du chroniqueur Valerius Anshelm, résolut de porter secours à Genève avant que le roi prît les devants (textuellement: *avant qu'il dansât la première danse).*

Telle fut l'origine, telle fut la cause de l'invasion bernoise dans nos contrées, peu après la réformation; ainsi furent conquis le Chablais, Ternier, Gaillard, etc. Le livre de M. Kampschulte renferme, sur ce point d'histoire, des pages originales, instructives, que vous chercheriez en vain dans Victor de Saint-Genis.

Ce résumé, malheureusement sec et décoloré, que nous allongerions encore si le temps et l'espace dont nous disposons nous le permettaient, ce résumé, disons-nous, indique suffisamment aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* tout l'intérêt que présente le volume du savant historien d'outre-Rhin.

Tout ce qui concerne Calvin présente le même intérêt; sa vie, ses études, son gouvernement, ses doctrines, tout est décrit avec une largeur et une impartialité dont nous n'avons pas d'exemple dans les ouvrages, sympathiques ou antipathiques, publiés jusqu'à ce jour sur le fameux et sombre réformateur. Ici, comme dans le reste du volume, l'étude des sources et des documents est complète; pas une allégation sans preuve à l'appui. Point de vagues déclamations. Absence complète de cette admiration passionnée et sans réserve, qui caractérise certains historiens de la réforme, absence complète de ce dénigrement systématique qu'on rencontre souvent dans le camp opposé. La plus grande indépendance et la plus grande impartialité dans tous les sens. A ces

(1) P. 204; *Kampschulte*, p. 92.

mérites divers se joint une clarté de style quelquefois rare en Allemagne. Il est difficile d'être à meilleure école si l'on veut se faire une idée nette du système, théocratique et aristocratique, qu'implanta Calvin dans Genève.

Ce volume, qui s'arrête à l'année 1546, et où ne figurent par conséquent ni la lutte des Libertins ni la mort de Servet, mériterait d'être traduit en français.

Nous osons dire, en terminant, sans crainte d'être taxé d'exagération, qu'un ouvrage pareil eût pu difficilement prendre naissance dans nos contrées, soit à Genève, soit en Savoie. Espérons que les deux autres volumes ne se feront pas trop attendre.

Février 1870. JULES VUY.

LES ARCHIVES HISTORIQUES DE SAVOIE

(Voir le n° précédent)

J'ai signalé dans un article précédent les principaux détournements de nos archives historiques. On peut encore ajouter les suivants.

Le duché du Chablais se composait autrefois du bas Vallais, du Chablais actuel et de la rive orientale du canton de Vaud. Amédée VIII avait établi à Saint-Maurice le bailli et le juge-mage. L'abbaye d'Agaune avait, en outre, juridiction sur celles d'Abondance, de Filly, de Sixt, d'Entremont, sur le prieuré de Ripaille et un grand nombre de bénéfices dans les diocèses de Genève et de Tarentaise.

Pendant les guerres de Bourgogne du XVe siècle, les sept dizains du haut Vallais s'emparèrent du bas Vallais, qu'ils ont gardé. Il ne resta plus au duc de Savoie que le Chablais actuel. Plus tard, lorsque les Bernois prenaient l'ouest de la Dranse, les Vallaisans s'emparaient de l'est, soit du pays de Gavot, qu'ils ont rendu aussi en 1564. Mais les archives de Saint-Maurice ont gardé tous les titres pouvant intéresser les localités de la Savoie qui en dépendaient. (*Revue savoisienne*, septembre 1867.)

Lorsque Mgr de Roland eut vendu le comté de Tarentaise au roi de Sardaigne, le 26 juin 1769, les titres furent remis aux archives royales de Chambéry le 15 juin 1772, puis transmis plus tard aux archives de cour à Turin (*Inventaire publié par l'Académie de la Val-d'Isère.*)

J'ai parlé également des voyages de MM. Cibrario et Ménabréa.

Malheureusement ils n'ont pas été seuls à glaner les épaves de nos annales. La renaissance des études historiques dans ce siècle mit en marche vers nos vallées de laborieux écrivains à la recherche des documents qui ont paru dans d'excellentes publications. Toutefois, il est permis de regretter que ceux qui ont aliéné à prix d'argent ces titres précieux, n'aient pas mieux compris l'esprit patriotique et aient laissé à des étrangers la primeur et la propriété de ces documents qui auraient été et seraient encore si utiles aujourd'hui aux écrivains nationaux.

Le Chablais a eu la chance d'avoir eu deux intendants collectionneurs, au siècle dernier M. Pescatore, qui a écrit une histoire de la province, et dans le milieu de celui-ci M. Albenga. Les manuscrits du premier ont été réunis à Genève lors de l'organisation du Léman, et ceux du second ont passé les Alpes après sa retraite en Piémont.

Lors du départ pour Turin d'un de nos députés, qui avait entrepris des travaux sérieux sur l'histoire de Savoie, l'autorité supérieure voulut bien faire transporter à Turin plusieurs fonds d'archives du château de Chambéry pour faciliter à cet auteur la continuation de ses recherches dans les moments de loisir. Mais à son retour il ne put obtenir la restitution de ces documents savoisiens, qu'il dut aller consulter encore à Turin depuis 1860.

On dit qu'au moment de l'annexion, avant la mise en possession des autorités françaises, plusieurs caisses d'archives du château de Chambéry ont encore passé à Turin.

Lorsque les patriotes de 1793 livraient aux flammes sur les places publiques les titres les plus précieux de l'histoire de chaque commune, plusieurs citoyens s'exposèrent à leur vengeance en arrachant au foyer tous les objets qu'ils purent et dont ils connaissaient la valeur. La plupart de ces documents, échappés à la destruction, ont passé dans les collections particulières des amateurs de chronique locale; et, si les héritiers de quelques familles en ont fait un objet de spéculation auprès des étrangers, c'est avec une profonde satisfaction que je dois signaler le patriotisme des autres, qui ont généreusement déposé aux archives du département les pièces dont ils étaient possesseurs pour servir à compléter l'inventaire de notre histoire nationale. D'autres réintégrations ont été bienveillamment promises et la loyauté de ceux qui ont fait ces promesses nous est un garant de leur fidélité à les accomplir.

Ce sont généralement des minutes d'anciens notaires, des titres provenant des maisons religieuses supprimées, des bénéfices ecclésiastiques transformés, des châtellenies de mandements, dont la juridiction féodale a fait place à un nouvel ordre de choses, des actes d'albergement, d'inféodation, de franchises, etc. D'ailleurs, tous les dons, de quelque nature et de quelque petite quantité qu'ils soient, sont toujours reçus avec la plus grande reconnaissance dans ce dépôt, qui demeure ouvert gratuitement au public.

Quel avantage, en effet, de trouver réunis au chef-lieu de chaque département les documents historiques de toutes les vallées, de toutes les circonscriptions, se complétant de tous leurs congénères recueillis de part et d'autre, classés pour des monographies spéciales, groupés pour des travaux d'ensemble, et qui, sans cette organisation, seraient demeurés éparpillés dans diverses localités reculées, ignorés des travailleurs, pourrissant dans de vieux bahuts, perdus pour l'histoire du pays.

Combien d'appréciations erronées se sont glissées dans les chroniques locales par la perte de ces documents, dont les révélations auraient expliqué certaines vicissitudes présentes et peut-être éclairé l'avenir! C.-A. DUCIS.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LYON

Nous avons reçu deux volumes de travaux divers publiés par deux sociétés lyonnaises : l'*Académie*

impériale des sciences, belles-lettres et arts, et la *Société littéraire*, avec lesquelles la Société Florimontane échange ses publications.

Un sentiment de bonne confraternité nous engage à faire connaître en quelques mots, aux lecteurs de la *Revue savoisienne*, les matières contenues dans ces deux volumes, ainsi que nous le ferons dorénavant pour les publications de toutes les sociétés avec lesquelles nous sommes en relation.

Le volume de l'Académie impériale appartient à la classe des sciences et forme le tome XVIIe de la collection, 1869-70. Il contient, pour ce qui concerne les affaires propres de la compagnie, un état des membres au 1er janvier 1870, le compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1868, un discours pour l'installation de M. L. Guillard, président de la classe des lettres, et les éloges de MM. Fournet, Dr Devay et Dr L. Gubian.

En tête du volume sont placées les observations météorologiques faites à l'Observatoire de Lyon du 1er décembre 1866 au 1er décembre 1867, par M. Maurice, et du 1er décembre 1867 au 1er décembre 1868, par M. Lafon; en second lieu, un travail analogue fait à l'Observatoire de Thurins (Rhône) du 1er janvier au 31 décembre 1867, par M. F. Vialleton, instituteur.

La plupart des mémoires qui suivent ces observations météorologiques rentrent dans le domaine de l'histoire naturelle, qui a le privilége d'être la branche des sciences qui compte généralement le plus grand nombre d'adeptes. M. Mulsant, l'archiviste de la classe des sciences, dont notre ami M. Hénon est le président, publie la fin d'une monographie intéressante des *Coccinellides*.

Un de nos compatriotes, bien connu par ses connaissances sur la flore du Mont-Blanc, M. V. Payot, de Chamonix, suit immédiatement avec une *Note sur la végétation de la région des neiges*. M. Payot a fait précéder sa nomenclature d'une préface, dans laquelle il donne une rapide description topographique de la vallée de Chamonix, et explique clairement les différentes assises de la végétation dans ces régions glaciales.

Mentionnons aussi une *Réponse à M. Lory sur ses observations relatives aux travaux de M. Th. Ebray dans les Alpes*, travail portant sur des questions géologiques soulevées principalement par l'étude de la nature rocheuse de la Tarentaise, qui a eu l'honneur d'attirer spécialement l'attention des géologues dans ces dernières années. Puis, une *Instruction sur l'étude du terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône*, par M. Albert Falsan, accompagnée de planches représentant les principaux blocs existant dans cette région. M. Falsan fait pour le bassin du Rhône ce que M. Favre, de Genève, fait pour la Suisse et une portion de la Savoie. Ces savants, comprenant toute l'utilité des blocs erratiques pour l'étude des transformations géologiques, se sont voués à la conservation de ces véritables monuments qui servent à éclaircir bien des points obscurs de l'histoire de la nature.

M. Jourdan publie une étude sur la famille de poissons rangés sous la dénomination de *Cestracions*, et une note sur ce que l'on appelle vulgairement les *Pluies de crapauds*.

M. Faivre fait une dissertation sur l'*Ovule et sa nature morphologique chez le Primula sinensis*.

Dans un autre genre d'études, M. J.-E. Pétrequin expose des vues nouvelles sur la composition chimique du cérumen et son rôle dans certaines maladies de l'oreille, chez l'homme et chez les animaux.

Ajoutons une *Note sur une question de mécanique*, par M. Dieu, ainsi qu'un rapport, fait par M. Desjardins, sur une institution de bienfaisance, connue sous le nom de la *Martinière des jeunes filles*, et nous aurons énuméré les principaux travaux contenus dans le volume dont il s'agit.

Ainsi qu'on le voit, l'Académie impériale de Lyon soutient dignement le rôle qu'elle doit jouer, en sa qualité de première des sociétés savantes de la seconde ville de France. Ses travaux ne peuvent recevoir qu'un reproche, c'est de paraître un peu tardivement; mais c'est là un défaut commun à toutes les compagnies savantes, et c'est l'immense majorité, qui ont adopté le volume annuel pour leurs publications. Il est certain que ce mode de faire annule en grande partie l'action bienfaisante des sociétés, et l'on doit faire des vœux, dans l'intérêt de la propagation des connaissances scientifiques, pour que le journal mensuel prenne la place du volume; cela a été une des transformations qui ont le mieux réussi à la Société Florimontane d'Annecy.

Le volume des *Mémoires* de la Société littéraire de Lyon, est celui qui contient ses travaux de 1868, et nous ferons la même observation que ci-dessus au sujet du retard apporté à sa publication.

Ce volume nous donne en premier lieu le compte-rendu des séances de 1868, admirablement rédigé par notre collègue M. Honoré Pallias; nous y voyons la Société offrir un louable exemple, en prenant pour règle de rendre compte de toutes les publications qui lui sont adressées. Qu'il nous soit permis de saisir cette occasion pour remercier personnellement MM. Charvet et le baron Raverat du soin qu'ils ont apporté à l'analyse des modestes travaux que nous avons été heureux d'offrir à leur compagnie.

La série des *Mémoires* s'ouvre par un article historique sur *Isabeau d'Harcourt et l'église de Saint-Jean;* cette Isabeau d'Harcourt fut mariée à Humbert de Thoire de Villars, veuf de Marie de Genève qui lui avait apporté le comté de Genève dont Annecy faisait partie.

M. Debombourg, connu par ses travaux historiques sur les Allobroges, publie, sous le titre de *Gallia aurifera*, une étude sur les alluvions aurifères de la France, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours; cette étude est très complète, sauf, toutefois, en ce qui concerne la Savoie. L'auteur conclut en émettant le vœu que des fouilles sérieuses soient faites partout où on remarque des torrents charriant des paillettes ou des pépites d'or.

Viennent ensuite des *Etudes historiques sur les anciennes archives judiciaires de Lyon*, par M. Brouchoud, dans lesquelles nous retrouvons les traces de notre ancienne *insinuation*, excellente institution qui n'existe plus en France; une *Notice sur les Jetons de plomb des Archevêques de Lyon*, par le comte de Soultrait; *Les Frères tailleurs de Lyon*, histoire jusqu'ici inconnue d'une confrérie

dont les annales sont reconstituées par M. Paul Saint-Olive ; des recherches historiques sur les *Greniers et fours publics* de Lyon, par M. Emile Perret de la Menue ; des études mythologiques sur le *Minotaure*, par M. H. Hignard ; *Abd-el-Kader, littérateur et philosophe,* par M. le docteur F. Monin ; *Rolandseck, légende du Rhin*, par M. Jules Rambaud, qui clot la série des travaux par une pièce de vers intitulée *Un nouveau jugement de Salomon*, conte.

Le sujet de ce conte est tiré de l'histoire des parlements, de Laroche-Flavin : un sourd plaidait contre un sourd devant un juge sourd. Le premier demandait le loyer d'une maison, le second défendait un moulin : le juge ordonna *que les parties nourriraient leur mère !* — On ne pouvait finir plus spirituellement le volume. JULES PHILIPPE.

MARIAGE DE CHARLES-EMMANUEL II, DUC DE SAVOIE

Le père Masson, chartreux, auteur de la vie de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, affirme que ce prélat donna la bénédiction nuptiale au duc Charles-Emmanuel de Savoie et à la princesse Françoise-Magdelaine d'Orléans, dans la cathédrale d'Annecy, le 3 avril 1663. Besson l'a répété après lui, ainsi que Thomas Blanc, qui en a changé la date. En l'absence d'autres détails, il m'a paru utile de publier une note extraite du registre des mariages de la paroisse de Saint-Maurice d'Annecy, qui avait, comme on le sait, son centre à l'église du château, bien que plusieurs fonctions, relatées dans les registres, eussent lieu en d'autres églises, telles que celle de Notre-Dame-de-Liesse, celle de Saint-Pierre, celle des Annonciades, celle du Saint-Sépulcre, celle de la Visitation, etc.

Mariage de très puissant et très généreux Charles-Emmanuel dux de Savoye prince de Piedmont roy de Cypre, etc.

Du troisiesme apvril 1663 environ les six heures du soir fut espousé à Saint-Pierre très puissant et très généreux Charles-Emmanuel dux de Savoye prince de Piedmont roy de Cypre et avec l'illustre Françoise de Vallois de Bourbon sa chère cousine par monseigneur l'illustrissime évêque de Genève Jean d'Alex après son entrée dans la noble ville et cité d'Annessy avec toute la reiouissance et applaudissement de la ville et noblesse de la dicte Savoye qui y accoururent avec autant de zèle que de générausité les corps des églises y estant tous assemblés l'entrée se fit vers Bœuf et ce fust la première entrée que fist son altesse royalle dans la ville d'Annessy au grand creve cœur de ses ennemis de la dicte ville qui voudrat scavoir les reiouissances qui se firent qu'il le voye le livre quèn a composé le sieur Magistry chanoine de Saint-Pierre.

Ces ennemis du duc de Savoie, auquel fait allusion l'annotateur, étaient probablement quelques mécontents qui continuaient à entretenir des intelligences avec l'étranger, après les guerres précédentes. On sait les luttes que dut soutenir la duchesse Christine de France, sœur de Louis XIII et régente de Savoie, pendant la minorité de Charles-Emmanuel II, contre ses deux beaux-frères, les princes Thomas et Maurice de Savoie.

La cause de cette guerre intestine était dehors. Le Maisons de France et d'Autriche-Espagne se disputaient les lambeaux de la monarchie de Savoie et exploitaient les ambitions locales pour le service de leurs causes respectives.

Le mariage promis de Louis XIV avec Marguerite de Savoie ayant manqué par l'influence espagnole, qui fit arriver Marie-Thérèse d'Autriche, la duchesse Christine, pour rattacher de plus en plus la Savoie à la France, avait préparé une autre alliance, celle de son fils Charles-Emmanuel avec la fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Cette union ne pouvait se contracter dans un pays plus favorable que la Savoie, que les traités venaient de mettre à l'abri d'un coup de main, sinon des menées des deux cours qui devaient lui être hostiles. La présence des époux semblait même devoir y cicatriser les plaies de la lutte précédente. Car le père Monod, ministre de Victor-Amédée, puis de sa veuve, avait succombé au fort de Miolans, en Savoie, victime de Richelieu, en 1640. Son successeur, le comte de Saint-Martin d'Aglié, avait langui dans les cachots de Vincennes jusqu'à la mort du ministre despote, en 1642.

La demande officielle de la cousine du roi de France faite par le marquis de Ville et agréée, la princesse fut conduite à Annecy par la comtesse d'Armagnac. Le choix de cette ville avait aussi ses motifs de circonstance.

Le 3 avril 1663 était l'anniversaire de la publication du bref de béatification de saint François de Sales, faite au milieu d'un grand concours et des réjouissances publiques. Son corps avait été rapporté de Lyon à Annecy à la demande de l'ordre de la Visitation, de la ville d'Annecy et par l'intervention du duc Victor-Amédée, qui avait été un de ses amis les plus affectionnés, et de sa digne épouse, qui l'avait eu pour directeur spirituel. Ses restes précieux avaient été levés de son tombeau et placés dans une magnifique châsse d'argent, envoyée par la duchesse et présentée par le marquis de Lucin. Les fêtes s'étaient terminées le 30 avril 1662.

La duchesse Christine ou Madame royale, comme on l'appelait alors, en choisissant Annecy pour inaugurer cette union des familles de France et de Savoie, la plaçait ainsi sous les auspices du bienheureux et mettait comme un dernier sceau à tout ce qu'elle avait fait pour la reconnaissance de son culte public.

On peut voir dans les délibérations municipales d'Annecy les préparatifs de cette ville, son *présent de nopces*, etc. Elle mit à profit cette circonstance pour faire reconnaître ses droits au collége de Louvain et rétablir le Conseil présidial d'Annecy, qui avait été supprimé lors de la réunion au domaine de la couronne de l'apanage de la branche de Savoie-Nemours. Les oppositions de la Chambre des comptes du Genevois en firent retarder le rétablissement jusqu'en 1675.

Après la célébration de ce mariage les augustes époux firent leur entrée à Chambéry avec toute la pompe et l'éclat désirable, ainsi qu'on le voit dans l'opuscule intitulé les *Nœuds de l'amour*, publié cette année-là même à Chambéry, chez Du-Four. Ces fêtes se renouvelèrent encore avec toute la magnificence possible à leur entrée à Turin.

C'est à l'occasion de cette alliance que Sanson, géographe du roi, publia à Paris, en 1663, une carte des *Estats de Savoye,* à l'échelle d'environ 160,000, en deux feuilles représentant à peu près nos deux départements actuels. J'ai eu la chance de les dé-

couvrir chez un marchand de la rue Richelieu en 1867.

La duchesse mère mourut le 27 décembre 1663. Sa belle-fille la suivit le 14 janvier 1664.

Charles-Emmanuel fit acte de bonne politique de famille en épousant la dernière héritière de la branche de Savoie-Nemours, Jeanne-Marie-Baptiste, fille de Charles-Amédée et d'Elisabeth de Vendôme, dont l'apanage avait déjà été déclaré réuni à la couronne après la mort de son oncle Henri, arrivée le 14 janvier 1659, par M. de Challes, président du souverain Sénat, en séance officielle tenue au palais de l'Isle, le 10 février 1659.

La princesse, accompagnée de sa mère, Mme de Vendôme, dut arriver le soir du 30 avril 1665 à Rumilly, où l'attendait le prince dom Gabriel. L'entrée solennelle à Annecy, chef-lieu de son apanage, eut lieu le 1er mai par la porte de Bœuf. Le lendemain la princesse accomplit ses dévotions au tombeau de saint François de Sales, dont la canonisation venait d'être célébrée à Rome.

Le père Masson dit que le duc Charles-Emmanuel vint la rejoindre à Annecy, d'où ils partirent le 3 mai pour Chambéry, accompagnés de Mgr d'Arenthon d'Alex. Il est possible que le prince soit arrivé le soir incognito. Mais les registres locaux n'en parlent pas, et, d'après une relation consignée au Sénat, le duc n'aurait été au devant de la princesse qu'aux environs d'Aix-les-Bains.

Ils reçurent, à la chapelle du château, la bénédiction nuptiale de Mgr François-Amédée Millet de Challes, d'abord sénateur au souverain Sénat de Savoie, ensuite archevêque de Tarentaise.

Voici comment le curé de Saint-Maurice d'Annecy annote ce fait dans le livre des mariages entre le mois d'avril et celui de juin, n'ayant rien eu à enregistrer pendant le mois de mai :

Nota qu'in illo tempore se fit le mariage de S. A. R. Charles-Emmanuel, en secondes noces, avec mademoiselle de Nemours. ***Deus eos benedicat amen.***

Ce fut au 21 mai seulement qu'on reçut à Annecy l'invitation de chanter un *Te Deum* en action de grâces de cet heureux mariage; ce qui fut fait à la cathédrale le 25 mai. Après la cérémonie religieuse, il y eut un feu de joie au Pâquier avec parade militaire du corps des *Enfants d'Annessy,* en présence de Mgr d'Arenthon, des nobles syndics et des autres autorités.

Jeanne-Baptiste de Genevois-Nemours, devenue duchesse de Savoie, et sa sœur Marie-Françoise Elisabeth, devenue reine de Portugal, vendirent leur fief de Nemours (Seine-et-Marne) en 1666, à Louis XIV, qui en apanagea son frère Philippe d'Orléans.

C.-A. Ducis.

INCENDIE DES ARCHIVES DE L'ORDRE DES SAINTS MAURICE ET LAZARE, A CHAMBÉRY

Nous croyons que le document que nous reproduisons ci-après ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue savoisienne;* il est relatif à un incendie qui détruisit presque en entier, le 28 mars 1731, les archives de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, contenant les titres relatifs à cet ordre en Savoie et conservés dans le château de Chambéry.

Ce fait est peu connu et s'est passé à une époque importante de notre histoire, celle où le roi Victor-Amédée II, après avoir abdiqué en faveur de son fils Charles-Emmanuel III, vint s'établir pour quelques mois dans la capitale du duché de Savoie.

L'incendie dont il s'agit coïncida avec le voyage que fit le jeune roi pour voir son père qui avait eu une attaque d'apoplexie dans la nuit du 3 au 4 février, et auprès duquel il resta une quinzaine de jours.

Le document qui suit est une réquisition du procureur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare en Savoie, pour faire procéder à l'inventaire des titres ou débris de titres retrouvés sous les décombres des appartements brûlés; il donne en même temps quelques détails curieux sur les causes de l'incendie.

Nous le reproduisons textuellement, d'après la pièce découverte dans les archives départementales d'Annecy, sans le faire suivre, toutefois, des pièces de l'enquête qui l'accompagnent.

A Monsieur Auda avocat Fiscal général au Sénat de Savoje, Auditeur de la Sacrée Religion et Ordre millitajre des Sts Maurice et Lazare deçà les Monts.

Remontre le soussigné Procureur de ladite Sacrée Religion et ordre millitaire des Sts Maurice et Lazare en Savoje, que le ***Roy Victor*** ayant avec sa grandeur d'ame ordinaire abdiquée la courone le troisiesme septembre proche passé, et remis le Gouvernement de ses États entre les mains du Roy Charles son fils, apres quoj, il se retira dans son chateau de la presente ville de Chambéry pour y mener une vie privée, et ne s'entretenir que de la grande affaire de son salut, n'ayant pas même voulû occuper les appartemens Royaux, il se seroit mis dans une partie tant seulement du grand appartement et fait établir sa cuisine dans une Chambre à costé des Archives de la dite Sacrée Religion, et s'étant trouvés dans la muraille mitoyenne des montants de porte de bois murés dans icelle, ou il n'y avoit qu'un doit de mortier et d'autre sur iceux, si bien que le feu de la dite cuisine ayant tellement échauffé le platre, qu'il le fit tomber des deux cotés, et s'attacha aux dits bois, desquels le feu se communiqua avec tant de violence à cause du furieux orage de ce jour là aux papiers et titres de la Sacrée Religion le ***vingt huit mars*** dernier sur environ midy, que l'on ne put jamais y entrer, non obstant les tentatives qu'en fit et fit faire le sieur Avvocat Graffion Archiviste de la dite Sacrée Religion, pour les tirer des flammes, n'y empêcher l'embrasement tottal de même que des chambres au dessus des dites Archives, non obstant aussi les ordres donnés à ce sujet pour Sa Majesté le Roy Victor, qui étoit dans ledit Chateau, aussi bien que S. E. Monsieur le Marquis de Rivarol grand Conservateur de la dite Sacrée Religion, qui s'y trouva, ayant devancé Sa Majesté le Roy Charles, qui l'avoit nommé un des Seigneurs de sa suite pour se rendre en cette ville aupres du Roy Victor son pêre, et comme l'on n'a put tirer de dessous les ruines des dits batiments, que quelques fragments et lambeaux tant des titres, que livres, terriers, appartenants à la dite Sacrée Religion, comme il convient au remontrant en sa qualitée d'avoir une preuve autentique du dit Incendie qui pourroit causer dans la suitte un préjudice très considérable à la Sacrée Religion tant par raport aux titres, que Livres terriers incendiés appartenant à icelle, et dont il lui conviendra à la suitte des tems exciper dans plusieurs cas de l'impossibilité de justiffier de ses légitimes droits par la perte de ses titres, et terriers, ce qui oblige le Remontrant de recourir :

A ce qu'il vous plaise, Monsieur, procéder à sommaire apprise du susdit incendie, ou commettre tel gradué, qu'il vous plaira, et c'est par audition des témoins sçavant du fait, qui vous seront produits, et même si besoin est, vous transporter sur le lieu incendié, pour en donner l'acte qu'il conviendra, aussi bien que sur l'exibition qui vous sera faite des restes des titres et livres terriers trouvés sous les ruines desdits batiments des que la violence du feu fût un peu appaisée, et même pendant plusieurs jours suivants et c'est affin que la dite Sacrée Religion puisse en temps et lieu se servir de la preuve du dit incendie, et plaise pourvoir.

Soussigné à l'original Caton Remontrant — Attendu nos occupations, ne pouvant vaquer à la sommaire apprise requise, nous com-

mettons, Monsieur Demot Avocat Général des pauvres pour y procéder et aux actes d'état requis.

Chambéry ce 10 avril 1731. Soussigné AUDA.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 17 mars 1870

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Anatole de Barthélemy remerciant la Société de l'avoir nommé membre correspondant.

M. le président lit ensuite une dépêche de M. d'Oncieux, demandant à la Société Florimontane de se joindre à l'Académie impériale de Savoie, pour faire les démarches opportunes afin d'obtenir, du gouvernement italien, la restitution des titres et documents historiques relatifs à la Savoie, conservés dans les archives de Turin.

Cette proposition est adoptée, d'autant plus volontiers que M. Ducis, vice-président de la Société, s'occupe spécialement de cette question et a publié déjà un rapport à ce sujet.

M. Ducis fait connaître qu'en parcourant divers registres de l'état civil, tenus autrefois par le clergé, il y a trouvé souvent des renseignements très précieux. Ces registres, en effet, ne contiennent pas seulement les actes de l'état civil, mais ils relatent aussi, jour par jour, les principaux événements survenus dans la commune. C'est ainsi que M. Ducis a retrouvé, dans les registres d'Annecy, des détails très curieux sur le mariage du duc Charles-Emmanuel II, célébré dans cette ville en 1663.

M. L. *Revon* fait connaître que M. Trippe, d'Annecy, résidant au Mexique, lui a annoncé un nouvel envoi d'objets d'histoire naturelle et d'antiquités mexicaines, parmi lesquelles il cite spécialement des vases antiques très précieux.

La Société vote des remercîments au généreux donateur, qui a déjà enrichi le musée d'Annecy d'objets curieux de toute sorte et d'une collection presque complète d'oiseaux du Mexique.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Compte-rendu du concours international de musique d'Annecy,* 22 août 1869, don du comité ; — 2° *H.-B. de Saussure et les Alpes*, par Alph. Favre, don de l'auteur ; — 3° *De l'existence de l'homme à l'époque tertiaire,* par le même, don du même ; — 4° *Le pays de Gex et les douanes fédérales*, par Paul Cottin, don de l'auteur ; — 5° *Promenade archéologique à Belleville de Hauteluce*, par C.-A. Ducis, don de l'auteur ; — 6° *les Salles d'asile d'Annecy*, par L. Revon, don de l'auteur ; — 7° *Annuaire des deux mondes*, année 1860 ; — 8° *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Colmar ; — 9° *Mémoires* de la Société dunkerquoise ; — 10° *Société des sciences et arts de Vitry-le-François ;* — 11° *Revue du Lyonnais :* — 12° la *Bourgogne ;* — 13° *Journal des connaissances médicales :* — 14° *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ; — 15° l'*Italia agricola ;* — 16° *Association scientifique* de France ; — 17° le *Mont-Blanc ;* — 18° l'*Union savoisienne ;* — 19° l'*Industriel savoisien ;* — 20° les *Alpes ;* — le *Faucigny ;* — 21° l'*Echo du Salève ;* — 22° le *Léman ;* — 23° le *Patriote savoisien ;* — 24° la *Frontière.*

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

—

Le 15 mars a eu lieu au Louvre, dans la grande salle du musée Campana, l'ouverture de la galerie léguée par M. Lacaze. Cette galerie comprend 275 numéros. L'école française du dix-huitième siècle s'y trouve le plus largement représentée.

—

Le concours régional de Chambéry aura lieu du 21 au 29 mai. La Société d'agriculture du département de la Savoie organise pour cette époque une exposition horticole. Au nombre des articles du programme qui peuvent offrir un intérêt particulier à quelques-uns de nos lecteurs, il est bon de noter ceci : 13° concours : plans de jardins et de parcs, publications horticoles ; dessins et peintures de plantes, fleurs et fruits ; — reproduction artificielle et exacte de fleurs, fruits, légumes ; — 14° concours : modèles de serres, etc.; boîtes et instruments d'herborisation perfectionnés ; papier et presses à herbier, etc.

Du 21 au 31 mai, une exposition archéologique aura également lieu à Chambéry ; elle se composera d'objets trouvés en Savoie et dans les départements voisins, se rapportant aux époques antéhistoriques et aux temps historiques jusqu'à l'époque mérovingienne.

Enfin, la Compagnie des Chevaliers-Tireurs organise des fêtes et un tir qui coïncideront avec les divers concours.

—

On se préoccupe fortement en Grèce du projet de percement de l'isthme de Corinthe, dont la largeur n'est que de cinq kilomètres. La dépense est évaluée à 12 millions. L'établissement d'un canal abrègerait au moins de quatorze heures le trajet de Marseille à Constantinople, et de vingt heures celui de Trieste à la même ville.

L'idée du percement de l'isthme de Corinthe n'est pas nouvelle. Néron avait même fait commencer un canal dont les restes ont été retrouvés par les ingénieurs qui se sont occupés de ce projet. Un ingénieur crétois, M. Léonidas Lyghounes, directeur des travaux du barrage du Nil, a dans un travail spécial approfondi la question. Il y a huit ans qu'il a même proposé au gouvernement hellène d'entreprendre les travaux ; mais c'était alors le moment où l'on niait la réussite du canal de Suez, et M. Lyghounes dut renoncer à l'espoir de former une société financière qui l'appuyât de ses capitaux.

—

Le congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tiendra sa cinquième session à Bologne, du 1er au 8 octobre. Le président pour 1870 est M. le comte Gozzadini, sénateur ; le secrétaire, M. Capellini, professeur de géologie à l'université de Bologne.

—

De mémoire d'homme on n'a éprouvé de froids plus intenses que ceux qui régnaient dernièrement en Russie et dans toutes les régions septentrionales. Le 1er février le thermomètre Réaumur marquait, à Moscou, 30 degrés au-dessous de zéro (36 degrés centigrades); à Varsovie on a observé 26 degrés Réaumur.

Ce sont les froids les plus vifs qui aient jamais sévi dans ces contrées. A Lemberg et à Cracovie, c'est-à-dire à 31 degrés de latitude (celle de Bruxelles), on a observé, le 7 février, 22 et 25 degrés Réaumur au-dessous de zéro.

—

D'après un rapport du directeur général des postes italiennes, on peut, en ce moment, aller de Londres à Alexandrie en 176 heures par Marseille ; en 151 par Ostende, Gand et le Brenner ; en 150 1/2 par Calais, Gand et le Brenner ; en 148 par le mont Cenis et Brindes.

—

L'institution des frères de la doctrine chrétienne vient de perdre deux membres qui avaient rendu de grands services à l'enseignement professionnel. Le frère Ogérien, naturaliste distingué et collaborateur de plusieurs revues scientifiques, était allé aux Etats-Unis pour former une collection minéralogique destinée aux cabinets d'histoire naturelle des collèges de son institut. Après une excursion dans le Canada, il était rentré à New-York avec une riche moisson et il faisait des conférences aux élèves sur le résultat de ses recherches, quand il a été frappé d'une attaque d'apoplexie le 13 décembre. Il était né dans le département de l'Isère. — Le frère Victoris est mort il y a quelques semaines. Les écoles de dessin industriel lui doivent la création d'un grand nombre de reliefs ingénieux, en plâtre et en bois, pour la coupe des pierres, la menuiserie, la charpente et les principes des projections. La dernière fois que nous avons vu à Paris ce jeune artiste à l'âme délicate et au cœur enjoué, il était dans son atelier de l'Institut central, occupé à créer une série de modèles d'ornement ; il voulait en faire une collection méthodique, représentant les styles de toutes les époques. Il a succombé au travail et à la maladie qui le minait depuis longtemps, laissant à d'autres le soin de poursuivre son œuvre inachevée. — L. R.

—

Genève vient de perdre le doyen de ses poètes, M. Petit-Senn est mort à Chêne, à l'âge de 78 ans.

Dans la même ville s'est éteint, également à un âge très avancé, le peintre Joseph Hornung.

—

Dans un tombeau de Kertch (Crimée), on a trouvé une sirène, un sphinx et une Vénus en terre cuite peinte. Ces objets très remarquables, qui appartiennent à l'époque d'Alexandre, ont été transportés au musée de l'Ermitage.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 30 avril 1870.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

PASQUINADE DIPLOMATIQUE

On donne à Rome le nom de pasquinade à des pièces satiriques, du nom de Pasquin, savetier du quartier de Parione, qui égayait les oisifs par ses railleries piquantes sur toutes sortes de personnes. Celle que nous publions ici est relative à la guerre pour la succession du Montferrat, de 1613 à 1617.

Les droits de la Maison de Savoie étaient basés sur les conditions du mariage d'Aimon de Savoie et de Yolande de Montferrat en 1330, sur une donation de Jean-Jacques Paléologue en 1435, une sentence de Charles-Quint de 1537, annulant celle de 1536, qui avait attribué ce fief à la maison de Gonzague. Le mariage du dernier des Gonzague avec Marguerite de Savoie et l'union projetée de leur fille unique avec le prince de Piémont semblaient devoir terminer une annexion fondée sur tant de titres. Il n'en fut pas ainsi : le cardinal de Gonzague, qui n'avait aucun droit sur ce fief féminin, s'en empara, emprisonna à Goïto la veuve de son frère et leur fille. Le duc de Savoie envahit à main armée le Montferrat. Un autre prétendant, le duc de Nevers, était soutenu par la France. L'Espagne tergiversa entre la maison de Savoie et le cardinal. L'empereur, le pape, Venise et jusqu'à l'Angleterre furent amenés à s'en mêler. On eut dit une tempête dans un verre d'eau, si le Montferrat n'avait pas été, par la ligne du Tanaro, la clef de la haute Italie pour la Maison de Savoie, qui tenait déjà Nice, Ceva, Asti et Verceil. Très irrégulier dans ses confins, ce duché partait de Castiglione, près de Turin, enchevêtrait les fiefs impériaux des Langhes avec les fiefs de la Maison de Savoie, longeait la République de Gênes de Calizano à Spinola, le Milanais jusqu'à Frassineto, près Casal. Or, par le traité de Brussolo, en 1610, Henri IV, en échange de la Savoie que Charles-Emmanuel lui cédait, lui garantissait la conquête du Milanais, moins le territoire de Crémone, en compensation duquel le duc entrait enfin en possession du Montferrat (1). Les traités de Verceil du 17 novembre 1614, d'Asti du 1er décembre même année, du 22 juin 1615, du 9 octobre 1617, ne furent que des épisodes pendant la lutte armée.

La pièce en question est un dialogue entre les princes intéressés ou leurs représentants, devant servir de préparation au traité du 22 juin 1615, car elle est censée jouée à Rome le 1er mai de cette même année. Les adresses et les réponses sont toutes, sauf une, des textes de la Bible appropriés aux visées politiques de chaque interlocuteur. C'était dans le goût de l'époque précédente et surtout de l'école à laquelle appartenait l'auteur.

Elle a été trouvée par M. Serand dans les papiers de famille d'Antoine Favre, président au souverain Sénat de Savoie, parmi d'autres travaux, notamment quelques cahiers de ses *Rationalia*. C'est ce qui fait présumer qu'il en est l'auteur, bien qu'elle ne soit pas de son écriture. C'est lui, du reste, qui avait été envoyé à Milan pour soutenir les droits de la Maison de Savoie devant les commissaires impériaux. Le Mémoire qu'il composa à cette occasion sous le titre de : *De Montisferrati ducatu contra ser. Ducem Mantuæ pro serenissimo Duce Sabaudiæ consultatio*, devait être sous presse au mois d'avril 1615, d'après une lettre de son ami Anastase Germanio, archevêque de Tarentaise et ambassadeur de Savoie à Madrid (2). Le collége des jurisconsultes de Mantoue ayant répondu à ce mémoire, Favre répliqua par un autre intitulé : *De religione tuendâ in Republica*.

Un autre motif de cette paternité ressort de la conclusion du dialogue, qui est toute à l'éloge du duc de Savoie. On sait avec quel affectueux dévouement le célèbre jurisconsulte l'a servi en toute occasion (3). L'épithète de *sérénissime* qu'il prodigue au

(1) Cette combinaison, interrompue par l'assassinat de Henri IV, remise sur le tapis en 1743, n'a pu être réalisée, presque dans les mêmes conditions, qu'en 1860.

(2) *Revue savoisienne*, 1865, page 46.

(3) M. Révérend Du Mesnil, de Meximieux (Ain), vient de publier sur la famille Favre une étude très intéressante, dans laquelle l'auteur venge, dans les sentiments d'un patriotisme bien légitime et que nous avons droit de partager, notre illustre président, Antoine Favre, des appréciations malveillantes, aussi grossières qu'injustes, de M. de Saint-Genis dans sa prétendue *Histoire de Savoie*.

duc de Savoie, à l'exclusion des autres, vient à l'appui de ce jugement.

Le nom de *Desdiguières,* que j'ai lu dans des notices sur ses expéditions, aux archives de quelques communes, trahit la patrie savoisienne de l'auteur de cette pièce.

Le nom de *Angleterra* au lieu de *Inghilterra,* celui de *Eyspagnia* au lieu de *Spagna,* accusent également un Savoyard, plus habitué à la prononciation française qu'à l'orthographe italienne.

Enfin le mot de *salutare* au lieu de *exaltare,* et l'omission de plusieurs petits mots dans quelques textes doivent être attribués à un copiste; ce qui explique assez que le manuscrit ne soit pas de l'écriture même de l'auteur.

A défaut d'autre mérite, la publication de cette pièce a paru devoir intéresser au point de vue de son originalité et de son auteur présumé. Les livres de la Bible, où les pensées m'ont paru, à première lecture, avoir été puisées, n'étant pas indiqués dans le manuscrit, je les ai recherchés et j'en donne la traduction et la citation.

TEXTE.

Pasquinata fatta in Roma al primo di maio 1615.

Il Duca de Mantoua al serenissimo Duca de Savoya.

Miserere mei Domine quoniam infirmus sum.

Respossa del Duca.

Non est amicus noster qui bona nostra tollit.

Il Duca di Mantoua al Re d'Eyspagnia.

Accinge arma et scutum Domine : exsurge in adjutorium meum.

Respossa del Re.

Noli timere veniam et reficiam te.

El Consilio d'Eyspagnia al Re.

Exurge Domine in ira tua : et *salutare* in finibus inimicorum tuorum. (Le texte biblique porte *exaltare.*)

Resp. del Re.

Tempus jam prope est.

El Duca di Toscan. al serenissimo duca di Savoya.

Videbunt multi et timebunt quæ facturi sunt Hyspani in terris tuis.

Resp. del Duca di Savoya.

Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum, quoniam Deus pro me est.

L'Ambassador di Francia al serenissimo Duca di Savoya.

Fiat pax in virtute tua.

Respossa del Duca.

Amen dico tibi quod priusquam Gallus cantet ter, me negabis.

Il duca di Savoya a la Repub. di Venetia.

Sub umbra alarum tuarum protege me.

Resp. dessa Repub.

Non nobis Domine, non nobis sed nomini tuo da gloriam.

Il Duca di Palma al S. Duca di Savoya.

Nisi Universus fuerit ad hobedientiam, gladium suum vibrabit Hyspanus, arcum suum tetendit et paravit illum.

Resp. del Duca di Savoya.

Si exurgat adversum me prælium in hoc ego sperabo.

Li Monferrati al Dom Joam di Mandossa.

Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris.

Resp. di dom Joam.

Accipite eum vos et crucifigite. Ego autem in opprobrium factus sum propter vos.

L'Italia al Papa.

Exurge, exurge Domine, quare obdormis.

TRADUCTION ET INDICATION DES SOURCES.

Pasquinade faite à Rome le premier de mai 1615.

Le duc de Mantoue au sérénissime duc de Savoie.

Ayez pitié de moi, seigneur, parce que je suis faible. *Psal.* VI. 3.

Réponse du duc.

N'est pas notre ami qui s'empare de notre domaine.

Le duc de Mantoue au roi d'Espagne.

Prenez vos armes et votre bouclier, seigneur, venez à mon secours. *Psal.* XXXIV. 2.

Réponse du roi.

N'ayez pas peur, je viendrai et je vous réconforterai.

Le Conseil d'Espagne au roi.

Levez-vous, seigneur, dans votre colère, et triomphez dans les confins de vos ennemis. *Psal.* VII. 7.

Réponse du roi.

Le moment approche. *Apoc.* I. 3.

Le duc de Toscane au sérénissime duc de Savoie.

Beaucoup verront et craindront ce que vont faire les Espagnols dans vos terres. *Psal.* XXXIX. 4.

Réponse du duc de Savoie.

Si les camps se dressent contre moi, mon cœur ne craindra pas, parce que Dieu est pour moi. *Psal.* XXVI. 3.

L'ambassadeur de France au sérénissime duc de Savoie.

Que la paix se fasse par votre valeur. *Psal.* CXXI. 7.

Réponse du duc.

En vérité je vous dis que, avant que le coq (Gaulois) chante, vous me renierez trois fois. *Math* XXVI. 34.

Le duc de Savoie à la République de Venise.

Protégez-moi sous l'ombre de vos ailes. *Psal.* XVI. 8.

Réponse de la République.

Rendez gloire non pas à nous, seigneur, mais à votre nom. *Psal.* CXIII. 9.

Le duc de Parme au sérénissime duc de Savoie.

Jusqu'à ce que l'univers soit à son obéissance, l'Espagnol brandira son glaive, il a tendu et disposé son arc. *Psal.* VII. 13.

Réponse du duc de Savoie.

S'il faut affronter un combat, c'est tout mon espoir. *Psal.* XXVI. 3.

Ceux du Montferrat à Dom Juan de Mendoça.

Si tu laisses aller celui-ci, tu n'es pas ami de César. *Joan.* XIX. 12.

Réponse de Dom Juan.

Prenez-le vous-même et crucifiez-le. *Joan.* XIX. 6. Quant à moi je suis devenu un objet d'opprobe à cause de vous. *Psal.* CVIII. 25.

L'Italie au Pape.

Levez-vous, levez-vous, seigneur, pourquoi dormez-vous? *Psal.* XLIII. 23.

Resp. del Papa.

Factus sum sicut homo non audiens et non habens in ore suo redargutiones.

L'Italia al Duca di Savoia.

Multiplicati sunt super capillos capitis inimici tui.

Resp. del Duca di Savoya.

Justum adjutorium meum à Domino, qui salvos facit rectos corde.

El Duca di Savoya alli ambassatori.

Omnes vos scandalum patiemini in me.

Resp. di quelli di Venetia.

Et si omnes scandalisati fuerint, nos nunquam scandalisabimur.

Resposta del ambassiatore di Angleterra.

Etsi oportuerit me mori tecum, non te negabo.

Interrogationi del Re di Francia al Duca.

Numquid ego sum Domine?

Resp. del Duca.

Tu dixisti.

Il Duca à monsignor Desdiguières.

Vigilavi et factus sum sicut passer solitarius in tecto.

Resp. del seignoré Desdiguieres.

Cadent à latere tuo mille et decem millia à dextris tuis, ad te autem non appropinquabit.

Il Duca al comte di Nancean.

Expectamus donec veniat resurrectio tua.

Resp. del Comte.

Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est.

Il Duca al Re di Francia.

Domine vim patior responde pro me.

Resp. del Re.

Juvenes, virgines, et senes cum junioribus laudent nomen tuum, quoniam exaltatum est solius.

Il Duca di Savoya al Duca du Maine.

Respice inimicos meos, quoniam multiplicati sunt, et odio iniquo oderunt me.

Resp. desso Duca du Maine.

Expecta Domine, viriliter age, confortetur cor tuum, Quia veniam et disperdam eos in ira mea.

Dom Joam alli Ambassatori.

Rogate quæ ad pacem sunt.

Resp. delli Ambassatori.

Sepulchrum patens est guttur tuum quoniam non est veritas in ore tuo, neque sanitas in carne tua.

La Repub. di Genua al Duca di Savoya.

Pater peccavimus in cœlum et coram te, fac nobis sicut uni ex mercenariis tuis.

Resp. del Duca.

Amen, amen dico vobis, nescio vos.

Tutto il mondo al Duca di Savoya.

Multa fecisti Domine, mirabilia tua ex cogitationibus tuis, non est qui similis sit tui.

Resp. del Duca.

Quia fecit mihi magna qui potens est mente cordis sui.

Réponse du Pape.

Je suis devenu comme un homme n'entendant pas et ne pouvant faire aucune répartie. ***Psal.*** XXXVII. 15.

L'Italie au duc de Savoie.

Tes ennemis se sont multipliés au-dessus du nombre des cheveux de ta tête. ***Psal.*** XXXIX. 13.

Réponse du duc de Savoie.

Mon secours assuré est dans le Seigneur, qui sauve ceux qui ont la droiture du cœur. ***Psal.*** VII. 11.

Le duc de Savoie aux ambassadeurs.

Vous tous souffrirez scandale à mon sujet. ***Math.*** XXVI. 31.

Réponse de ceux de Venise:

Lors même que tous les autres seraient scandalisés, nous ne le serons jamais. ***Math.*** XXVI. 33.

Réplique de l'ambassadeur d'Angleterre.

Fallût-il mourir avec vous, je ne vous renierai pas. ***Math.*** XXVI. 35.

Demande du roi de France au Duc.

Est-ce moi, seigneur? ***Math.*** XXVI. 22.

Réponse du Duc.

Vous l'avez dit. ***Math.*** XXVI. 64.

Le Duc à monseigneur de Lesdiguières.

J'ai veillé et je suis devenu comme un passereau solitaire sous le toit. ***Psal.*** CI. 8.

Réponse du seigneur de Lesdiguières.

Mille ennemis tomberont à votre gauche, dix mille à votre droite, et pas un ne vous approchera. ***Psal.*** XC. 7.

Le Duc au comte de Nassau (qui représentait la Hollande).

Nous attendons le jour de votre résurrection. ***Job.*** XIV. 14.

Réponse du Comte.

Malheureux que je suis! Mon exil a été prolongé. ***Psal.*** CXIX. 5.

Le Duc au roi de France.

Seigneur, je souffre violence, répondez pour moi. ***Isaïe.*** XXXVIII. 14.

Réponse du Roi.

Que les adolescents, les vierges, les vieillards avec les plus jeunes louent ton nom, parce que seul il a été exalté. ***Psal.*** CXLVIII. 12.

Le duc de Savoie au duc du Maine.

Tournez vos regards sur mes ennemis, parce qu'ils se sont multipliés et me poursuivent d'une haine injuste. ***Psal.*** XXIV. 19.

Réponse du duc du Maine.

Attendez, Seigneur, agissez avec courage, que votre cœur s'affermisse; car je viendrai et je les détruirai dans ma colère. ***Psal.*** XXVI. 14. ***Jérem.*** XVIII. 17. ***Genes.*** VI. 13.

Don Juan aux ambassadeurs.

Demandez ce qui mène à la paix. ***Psal.*** CXXI. 6.

Réponse des ambassadeurs.

Ton gosier est un sépulcre ouvert, parce qu'il n'y a pas la vérité dans ta bouche, ni la santé dans ton corps. ***Psal.*** V. 10. 11. XXXVII. 8.

La République de Gênes au duc de Savoie.

Père, nous avons péché contre le ciel et contre vous, traitez-nous comme l'un de vos mercenaires. ***Luc.*** XV. 19.

Réponse du Duc.

En vérité, je vous le dis, je ne vous connais pas. ***Math.*** XXV. 12.

Tout le monde au duc de Savoie.

Vous avez fait beaucoup de merveilles, seigneur, par votre propre initiative, il n'y a personne de semblable à vous. ***Psal.*** XXXIX. 6.

Réponse du Duc.

C'est parce qu'il a fait en moi de grandes choses celui qui est puissant par l'intelligence de son cœur. ***Luc.*** I. 49. 51.

J'ai dit plus haut que ce genre de composition appartenait à l'époque précédente.

Dans les représentations théâtrales des mystères, les personnages parlaient dans leurs dialogues tous les textes bibliques relatifs à leurs rôles.

Les grandes peintures murales des églises repré-

sentent souvent aussi les personnages bibliques comme dialoguant entre eux par les sentences dont ils sont les auteurs, écrites sur des phylactères qui sortent de leur bouche ou qu'ils tiennent à la main.

Le dialogue biblique se retrouve dans les traités théologiques du moyen âge. Un manuscrit du XIVe siècle de la bibliothèque de Genève contient un dialogue sur les mystères et la vie de Jésus-Christ entre les prophètes et les apôtres. Les textes de chaque interlocuteur, tirés de leurs propres ouvrages, sont disposés de manière à représenter l'ordre et la suite des dogmes du *Credo*. C'est comme une concordance de l'ancien et du nouveau Testament, de la prophétie et de l'histoire.

Dans les mystères comme dans les peintures, on mettait quelquefois dans la bouche des personnages étrangers à l'Histoire sainte des paroles tirées de la Bible et appropriées aux sentiments qu'ils devaient exprimer dans la scène où ils figuraient.

Nous trouvons une réminiscence de ce genre dans les compliments que s'adressèrent l'évêque de Genève et l'archevêque de Tarentaise dans leur rencontre près d'Annecy, en 1640. *Benedictus qui venit in nomine Domini* (*Psal.* CXVII. 26), disait le premier en faisant allusion au nom de Mgr *Benoit*-Théophile de Chevron-Villette. — *Justum deduxit Dominus per vias rectas* (*Sapient.* x. 10), répondait ce dernier par allusion également au nom de Mgr *Juste* Guérin.

Ces jeux de mots rappellent les calembours bibliques de *sal es* et de *sal* et *lux* entre saint François de Sales et l'évêque de Saluces.

Le *priusquam Gallus cantet* de notre pièce appartient aux pointes des érudits du même siècle.

Quant à l'emploi de l'Ecriture sainte dans la scène diplomatique, je n'en connais pas d'autre exemple. Ce vêtement emprunté devait-il, dans les visées de l'auteur, revêtir d'une autorité plus respectable les discussions équivoques de la politique? Peut-être. Ou bien ce mode était-il une réaction d'école contre le culte excessif de l'antiquité profane à la Renaissance, qui allait jusqu'à placer l'invocation des dieux, *per deos immortales*, en tête des lettres du cardinal Bembo, secrétaire de Léon X?

A toutes les époques de transition, les successions d'idées ne s'accomplissent qu'après des exclusions et des envahissements de leurs domaines respectifs. L'apaisement se fait par une composition mutuelle et régulière.

Lorsqu'au IVe siècle de notre ère l'éloquence patrologique eut conquis auprès des populations chrétiennes le même rang que celles de Démosthènes et de Cicéron dans leurs temps (1), quelques lettrés convertis eurent la pensée de faire servir aux nouvelles croyances les richesses de l'antiquité payenne. C'était comme un échange de vêtement entre la fable et la vérité.

Ainsi l'impératrice Eudoxie (Athénaïs, fille du philosophe Léonce) reléguée à Jérusalem par Théodose II, employa ses loisirs à composer une vie de Jésus-Christ avec des vers de l'Iliade et de l'Odyssée.

Ainsi Proba Falconia, femme du proconsul Anicius, sous l'empereur Gratien, composa l'histoire du monde jusqu'à Moïse et la vie de Jésus-Christ avec des vers de Virgile (1).

A douze siècles de distance, Etienne de Pleurre, chanoine de Saint-Victor à Paris, a renouvelé les Centrons dans une vie de Jésus-Christ, en vers de l'Enéide, imprimée en 1618.

Les époques de transformation littéraire offrent des analogies de situation, quelquefois en sens inverse, selon le flux et le reflux des idées. C.-A. DUCIS.

(1) Villemain, *Les pères grecs et latins*, dans le cours d'éloquence à la Sorbonne.

(1) Les *Kentrones* grecs et les *Centrones* latins ont été imprimés par Henri Estienne sans indication de lieu. C'était probablement à Genève : car la dédicace est datée *è Viriaco nostro*, 1578, à Viry. Estienne habitait la campagne de Grières pour se soustraire aux poursuites dont il était l'objet à Genève, où fonctionnaient néanmoins ses presses. Voir le *Bulletin de l'Institut genevois*, II, p. 180, 201. Mémoire de Gaullieur, à qui, toutefois, ce dernier ouvrage ne paraît pas avoir été connu.

SENTENCE RENDUE PAR LE JURY MILITAIRE A CLUSES

L'histoire et le nombre des tribunaux révolutionnaires, institués pendant la Révolution française, sont encore peu connus.

Ces tribunaux se divisaient en quatre classes : les tribunaux *révolutionnaires* proprement dit, les commissions *proprement dites*, les commissions *militaires* et les tribunaux *criminels* des départements.

Les commissions auxquelles se rapporte le document ci-dessous étaient attachées aux armées ; elles ne devaient juger que les révoltés pris les armes à la main ; en fait, dit M. Ernest Bertrand (2), elles jugeaient tous les accusés quels qu'ils fussent. Quatre juges et un greffier les composaient ; quelques-unes avaient un accusateur public.

Ces tribunaux avaient la faculté de se transporter d'un endroit à l'autre, en vertu des ordres des généraux divisionnaires ; c'est ainsi que celui de Chambéry se transporta une fois jusqu'à Sallanches (3).

Ils furent supprimés par décret du 19 floréal an II, qui attribua au tribunal de Paris la connaissance de tous les crimes contre-révolutionnaires.

Voici, à titre de document, la teneur d'une sentence rendue à Cluses par la commission *militaire* contre le nommé Charles Joguet, prêtre (4).

E. SERAND.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ. OU LA MORT.

Extrait du jugement rendu par le jury militaire formé à Cluses, chef-lieu de district, département du Mont-Blanc, qui condamne à mort Charles Joguet, de la commune de Creys-Volant, canton de Flumet, même district, prêtre, convaincu d'être dans le cas de la déportation et de s'être trouvé dans un rassemblement de révoltés.

La commission militaire assemblée au temple de la montagne de Cluses, chef-lieu de district, en vertu de l'ordre du général divisionnaire commandant la 3e division de l'armée des Alpes, composée des citoyens Lhuillier, chef du 1er bataillon du district de Louhans; Milscent, adjoint à l'état-major; Berné, canonnier au 1er régiment d'artillerie; Alloué, gendarme, et Pétiot, quartier-maître au dit bataillon de Louhans,

Après avoir ouï la lecture du procès-verbal du conseil général de la commune de Megève des 22 et 23 de ce mois; de celui du citoyen

(2) *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1868, t. XXX.

(3) Ouvr. cit.

(4) Archives de la ville de Cluses, volume n° 10, délibérations de l'an II à l'an VIII (titre intercalé entre le 2e et le 3e feuillet).

Coutin, officier municipal du dit lieu du 25 du dit mois, de l'arrêté de l'administration de ce district du même jour et des pièces y relatées; et après avoir entendu Charles Joguet, qui a déclaré être prêtre, et avoir pris un passeport de déportation de la municipalité de Chesne où il était ci-devant vicaire, et aussi les citoyens Jacques Gambaz, Jean-Joseph Chappaz et Antoine Pepin, les deux premiers habitant à Cluses et le dernier à Chesne, qui ont déclaré reconnaître le susdit Charles Joguet pour lui avoir vu exercer les fonctions de prêtre et l'avoir reconnu pour tel;

Considérant que, d'après les dites pièces et dépositions, il résulte que le dit Charles Joguet est le même qui a pris un passeport de déportation, et qu'après avoir quitté le territoire de la République il y est rentré et y fanatisait le peuple dans la partie supérieure de ce district, deux fois en révolte, et où il existe encore des rassemblements de jeunes gens renitents de la première réquisition;

Considérant que ledit Charles Joguet est convaincu de s'être trouvé, lors de son arrestation, avec un autre prêtre sujet comme lui à la déportation et deux jeunes gens de première réquisition qui, aux termes de l'art. 1er de la loi du 9 floréal qui généralise pour toutes les armées l'arrêté des représentants du peuple près de l'armée d'Italie, se trouvent dans le cas d'être traités comme royalistes et par conséquent en état de révolte;

En conséquence, la commission a appliqué l'art. 2 de la loi des 29 et 30 vendémiaire au cas où se trouve le dit Charles Joguet portant :
« Ceux (les prêtres sujets à la déportation) qui ont été ou seront
« arrêtés sans armes dans les pays occupés par les troupes de la Ré-
« publique, seront jugés dans les mêmes formes et punis des MÊMES
« PEINES s'ils ont été précédemment dans les armées ennemies ou
« dans des rassemblements d'émigrés ou de révoltés ou s'ils y étaient
« à l'instant de leur arrestation. »

La commission applique ces mots *mêmes peines* à l'art. 1er de la même loi qui prononce la peine de mort;

A condamné le dit Charles Joguet à la peine de mort, et en conséquence ordonne que ce dernier subira son jugement dans les 24 heures et que le commandant de la force armée à Cluses le fera mettre à exécution dans le même délai;

A quelles fins extrait d'icelui lui sera transmis par le secrétaire.

Fait et prononcé à Cluses, le 27 thermidor l'an IIe de la République française une et indivisible. Signé à l'original : Lhuillier, président; Milscent, capitaine-adjoint; Petiot, quartier-maître; Berné, canonnier, et Alloué, gendarme.

Pour extrait conforme, signé : Lhuillier, président.
Muffat-Saint-Amour, secrétaire.

TENEUR DE NOTIFICATION.

Je soussigné, officier municipal, certifie avoir notifié à ce moment à Charles Joguet, prêtre, le jugement rendu contre lui par le jury militaire d'autre part écrit. En foi de quoi, Cluses, le 27 thermidor, an second de la République une et indivisible et démocratique.

Signé : Gerffaux, officier municipal de bureau.

ANTIQUITÉS DE GILLY PRÈS ALBERTVILLE

Le culte des arbres était encore pratiqué en Bretagne au VIIe siècle, d'après un sermon de saint Eloy (1). On en trouve même des traces sous Charlemagne (2).

Il ne serait pas étonnant que ces souvenirs superstitieux se fussent maintenus sous différentes formes dans d'autres contrées, à travers les siècles et malgré la transformation sociale opérée par le christianisme.

C'est ainsi qu'à Gilly, au sud d'Albertville, un chêne, entouré de plusieurs blocs de granit, assez étrangers à la nature géognostique du plateau sur lequel ils gisaient, inspirait encore, il y a près de quinze ans, une terreur mystérieuse à tous les passants, surtout pendant la nuit. Aucun ouvrier n'aurait osé l'émonder, dans la crainte que les troncs de branches taillées ne pleurassent des larmes de vengeance contre l'audacieux. Le propriétaire, M. Pepin Joseph, a dû, pour le faire couper, s'adresser à un sourd-muet, conséquemment étranger à toutes les traditions locales.

(1) D. Achéry, *Spicilegium*, V.

(2) Ozanam, *Etudes germaniques*.

Les antiquités romaines sont nombreuses dans la plaine de Gilly entre l'Isère et le village d'Aydier, le nant des Martins et celui du Chiriac. Ce dernier nom signifie *destructeur* en celtique. En effet on reconnaît les traces de ses débordements sur les ruines d'une ville incendiée. J'ai signalé l'emplacement de cet ancien centre de population au congrès historique d'Annecy (1), à l'Académie de Savoie et dans les *Voies romaines*. On y a trouvé quatre inscriptions romaines, dont l'une de l'empereur Commode de l'an 183, des vases de toutes couleurs et de toutes formes, des monnaies, des murs, des colonnes, des plaques de marbre, des sculptures en relief, etc.

Mais on ne s'attendait guère à faire des trouvailles romaines près du tronc du chêne druidique. La tradition conservait bien le souvenir d'un dallage; mais les restes avaient disparu. Tout dernièrement le minage d'un pré voisin amena la découverte d'un moulin en lave, de plaques de marbre, de vases en terre noire, de bassins cerclés en fer, de poids coniques en tout semblables à ceux de la plaine d'Annecy, de tuiles à rebords, etc.

Dans un champ limitrophe un mur de voûte est à fleur de sol et retentit sous les pas. Tout ce quartier promet une moisson intéressante en archéologie. Ajouté aux autres qui ont déjà fourni leur contingent, il porte l'étendue de l'espace habité à l'époque romaine à près de trois kilomètres carrés. Il paraît, jusqu'à présent, que c'était une réunion de villas plutôt qu'une grande ville alignée au cordeau.

Les mesures itinéraires placent au nord-est, dans la direction de Saint-Sigismond, la station de *Ad publicanos*, qui était à XVI milles de *Mantala*, Saint-Jean-de-la-Porte, laquelle se trouvait aussi à XVI milles de *Lemencum*, Chambéry. On sait que les publicains étaient fermiers des impôts et cette station paraît avoir eu pour destination spéciale le péage entre la province viennoise et celle des Alpes graies et pœnines.

C.-A. Ducis.

(1) *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1856. *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, VIII, XIV. *Voies romaines de la Savoie*, 54, 60.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 30 avril.

D'ordinaire, c'est dans les quatre premiers mois de l'année que le monde musical et particulièrement les théâtres déploient le plus d'activité; voyons ce qu'il en a été.

Une situation mauvaise a du moins cet avantage que plus elle empire, plus elle acquiert d'évidence, et plus on peut espérer d'en sortir, pourvu qu'il se présente des circonstances favorables à une réaction.

Pour les théâtres, la situation se résume en peu de mots : deux ou trois d'entre eux peuvent avoir réalisé un bénéfice pécuniaire, mais au point de vue de l'art ils sont tous en perte; je n'aurai pas de peine à le prouver.

J'ai dit dans ma dernière chronique qu'à la tête du personnel chantant de l'Opéra se trouvaient Faure et Mmes Carvalho et Nilsson. Faure a payé un dédit de cinquante mille francs pour aller en Russie, espérant en gagner cinq ou six fois davantage en peu d'années. Mlle Nilsson vient de prendre un long congé comme l'année dernière; son seul rôle est toujours celui d'Ophélia; dans *Robert le Diable* comme dans *Faust* elle n'a pu prétendre qu'à un succès d'estime. Mme Sasse nous est revenue; il ne parait nullement jusqu'à présent qu'elle ait fait des progrès, ni qu'elle s'occupe d'en faire. La direction a engagé Massy, ténor du Théâtre-Lyrique, qui très probablement suivra la voie des autres et durera ce qu'il pourra. Une médiocre reprise de *Robert le Diable* ne vaut pas la peine que j'en parle. On nous promet toujours un nouveau ballet, avec le *Freyschutz* comme lever de rideau; la mise en scène de la fonte des balles sera superbe, à ce qu'on dit; quant au reste, résignons-nous d'avance.

Pour l'Opéra-Comique, nos prévisions se sont trouvées exactes : la *Petite Fadette* n'a eu que trente-huit représentations; encore lui a-t-il fallu quatre mois pour arriver à ce chiffre; après le 10 janvier nous ne l'avons pas revue. *Rêve d'Amour* a été donné vingt-sept fois, ce qui ne constitue pas même un succès d'estime, mais une chute, convenablement amortie. *Vert-Vert* a donc eu plus du double des représentations de *Rêve d'Amour;* la différence ne saurait tenir ni aux chanteurs ni aux pièces, car on a fort maltraité celle de *Vert-Vert*. Le rapprochement me paraît assez plaisant.

Nous avons eu trois nouveautés faisant un total de quatre actes. La *Cruche cassée* a servi de début à un jeune compositeur, prix de Rome, et ne tire pas à conséquence. La pièce de *Déa* est plus insignifiante encore que celle de *Rêve d'Amour;* la musique est de M. Jules Cohen, un des plus zélés imitateurs d'Auber et un des plus dépourvus d'idées. Vingt représentations me sembleraient plus que suffisantes pour un ouvrage pareil; non pas que je croie qu'il les mérite; au contraire, je ne sais quelle idée la direction du théâtre se fait de la musique et du public pour monter de telles pauvretés. L'Opéra-Comique est à peu près redevenu ce qu'il était dans l'origine : une sorte de vaudeville; aussi n'ai-je pas été surpris lorsqu'on a voulu transformer l'*Ours et le Pacha* en opéra-comique. Vous savez que c'est une vieille bouffonnerie de Scribe, à laquelle M. Bazin a ajouté récemment quelques morceaux de musique. Certainement MM. de Leuven et du Locle aussi bien que M. Bazin comptaient sur un grand succès; mais ils avaient mal calculé. La pièce est trop connue; elle a vieilli; d'ailleurs ce qui paraît amusant dans ce théâtre de vaudevilles ou de bouffonneries, ne produit pas toujours le même effet sur une scène un peu plus élevée. Après quelques représentations, MM. de Leuven et du Locle se sont dit que la musique ne contribuant pas au succès et ayant été ajoutée seulement pour pouvoir jouer cette farce sur leur théâtre, ils pouvaient élaguer la partition à leur convenance. Mme Scribe a été du même avis; mais M. Bazin a protesté; il avait accepté un rôle trop humble pour permettre qu'on l'amoindrît avec le sans-façon que les directeurs du théâtre voulaient y mettre. Il leur a intenté un procès; l'ouvrage a cessé d'être joué; il n'y a pas de quoi le regretter.

La reprise de *Fra Diavolo* est encore une preuve de ce que l'Opéra-Comique n'a guère aujourd'hui d'autre rôle que celui de vaudeville; j'entends par ce mot une pièce amusante, comique ou bouffe, dans laquelle on a intercalé quelques airs de musique, jolis ou agréables, et qui n'ont pas besoin d'être l'expression des situations ou des sentiments des personnages. L'exécution de *Fra Diavolo* est médiocre; à peine peut-on citer deux rôles qui soient bien rendus; celui de chef de brigands ne convient pas du tout à M. Capoul; la pièce ne sera prise au sérieux par personne; la musique n'est guère qu'un recueil d'airs de danse; cependant l'ouvrage attire et intéresse le public. C'est que l'Opéra-Comique (je ne dis là rien de nouveau ni qui ne soit parfaitement connu) est le théâtre favori d'un certain monde bourgeois, commercial, financier qui, pour se délasser des affaires et des travaux de la journée, aime à passer sa soirée en écoutant une pièce gaie et amusante, relevée d'un peu de musique qui lui chatouille agréablement les oreilles, sans exiger une grande attention ni surtout lui causer des émotions sérieuses. Que la pièce n'ait aucune vraisemblance, que la musique n'ait aucun rapport avec l'action, il s'en soucie bien! Est-ce que la musique, sous quelque forme qu'elle se présente, saurait être autre chose pour lui qu'un moyen de distraction. A ce point de vue, l'Opéra-Comique est en effet un genre « éminemment national. »

Ne vous inquiétez donc pas des doléances de certaines gens sur l'infériorité des artistes actuels du théâtre Favart relativement à ceux qu'ils y ont vus, il y a vingt-cinq ou trente ans; il n'y vont pas moins : c'est pour eux une habitude ou un besoin comme le café et le cigare. L'Opéra aussi a son public d'amateurs, d'abonnés ou d'étrangers, et l'énorme subvention que lui paie le gouvernement; mais il en est autrement du Théâtre-Lyrique. M. Pasdeloup n'a pas même gardé pendant deux ans le poste qu'il avait accepté sans en connaître toutes les difficultés. Après avoir fait des pertes considérables, il a donné sa démission à la fin de février, comme il s'en était réservé le droit. Les artistes du théâtre se sont mis en société pour finir la saison; les résultats pécuniaires qu'ils ont obtenus sont peu brillants et la reprise de *Charles VI* d'Halévy ne rendra pas leur position beaucoup meilleure. Je dois déjà vous avoir indiqué les causes principales des infortunes de ce théâtre : c'est d'abord sa situation à la place du Châtelet, beaucoup moins avantageuse que celle qu'il avait autrefois, sur le boulevard du Temple; puis c'est la difficulté croissante de trouver de bons chanteurs et de les conserver, puisque l'Opéra et l'Opéra-Comique peuvent aisément les lui enlever; c'est enfin la difficulté de former et de soutenir un répertoire, car les œuvres nouvelles à succès sont rares, et après les emprunts faits à l'Allemagne et à l'Italie, il en reste bien peu à faire. Parmi les aspirants à la direction vacante, M. Carvalho avait le plus de chances; mais il avait demandé à la ville des concessions que celle-ci a repoussées, sur quoi il a retiré sa can-

didature. Partant il semble impossible de maintenir ce théâtre si l'administration municipale persiste dans ses exigences ; elle pèse sur lui non seulement par le loyer, mais encore par le droit des pauvres, perçu toujours avec la plus grande rigueur et consacré, comme vous savez, à l'entretien des hôpitaux.

Le Théâtre-Italien aussi est dans un moment de crise, provoquée par le départ de Mme Patti pour l'Amérique. Elle est engagée par son beau-frère, M. Strakosch, pour chanter dans cent représentations, à dix mille francs par soirée ; ce n'est pas trop puisqu'au Théâtre-Ventadour on lui en paie trois mille. Voilà M. Bagier mis en demeure de découvrir une nouvelle étoile. Aucune de ses innovations n'a réussi ; *Guido et Ginevra* a eu onze représentations, dans l'espace de deux mois et demi ; la curiosité et quelques belles scènes sont les seules causes de ce demi-succès ; encore avait-on fait des coupures nombreuses et considérables.

Un vieux et très vieux opéra de Donizetti, *Aline, reine de Golconde*, n'a été repris que pour complaire à une médiocre cantatrice qui remplissait le rôle principal ; quelques représentations de la *Fille du Régiment* auxquelles la direction de l'Opéra-Comique avait consenti exceptionnellement, n'ont pas montré Mme Patti sous un jour très brillant.

A l'Athénée, je signalerai, pour mémoire, deux bluettes intitulées, l'une, les *Deux billets*, et l'autre, *Valse et Menuet*. La musique est de MM. Poise et Deffis, compositeurs de l'école française moderne et charmante, sans aucune velléité de profondeur et d'innovation. Les *Brigands*, mauvais opéra de la première manière de Verdi, ont également eu du succès ; c'était de la musique nouvelle pour le public de M. Martinet.

Malgré les clabauderies antivagnériennes, il est certain que *Lohengrin* a réussi à Bruxelles et il est très probable qu'il restera au répertoire du théâtre de la Monnaie. Cependant l'exécution n'a pas été merveilleuse ; nous n'avions pas conçu de grandes espérances pour celle des rôles principaux, mais en général ils ont été rendus mieux que nous ne le pensions. D'un autre côté, nous nous étions attendu à trouver un bon orchestre et de bons chœurs, vu le développement qu'ont pris en Belgique les sociétés chorales et instrumentales ; nous avons été déçus ; une partie des coupures qu'on avait faites étaient même motivées par l'insuffisance des chœurs ; mais il y a lieu de croire que pour la première représentation l'exécution s'est améliorée. Quant à donner cet ouvrage à Paris, il n'y faut pas songer de si tôt. Il existe trop de préventions chez beaucoup de gens, un acharnement trop systématique contre Wagner, puis la musique froisse trop les habitudes du public et elle est trop intimement liée aux paroles pour pouvoir être comprise sans une très bonne interprétation, car le succès ou l'insuccès devra se décider dès la première représentation. A l'Opéra il n'en peut être question ; quant au Théâtre-Lyrique il faut voir d'abord ce qu'il deviendra.

Je ne prétends pas qu'on ne fait absolument rien pour améliorer la situation de l'art musical ; voici ce qu'on fait. Vous n'ignorez pas que le gouvernement a nommé une commission pour la réorganisation du Conservatoire, ou plutôt pour la révision du règlement de cette école, et vous avez pu lire dans les journaux les noms des membres de cette commission. Attendons le résultat. D'autre part on parle beaucoup d'établir un opéra populaire, comme s'il suffisait de jouer *Robert le Diable* ou *Guillaume Tell*, avec des places à cinquante ou soixante-quinze centimes, pour changer les tendances du public. Aux réunions générales annuelles de l'Orphéon municipal, on peut d'ailleurs se convaincre qu'un goût bien sévère ne préside pas toujours au choix des morceaux chantés dans les écoles primaires. Et les cafés-concerts, et les théâtres de farces insensées avec ou sans musique ! Voilà des établissements qui se moquent bien des subventions du gouvernement ! Croyez-vous que les concerts populaires de musique classique leur aient fait tort ? Je crains plutôt le contraire. Il ne faut point exagérer l'influence des concerts de M. Pasdeloup. Certes, ils constituaient un notable progrès ; mais le public prend l'habitude d'y aller comme au théâtre, et de juger la musique avec la même légèreté et selon les mêmes idées routinières. J'entends bien des gens dire qu'ils comprennent Mozart et Beethoven (ils ne les comprennent guère), mais qu'ils n'ont aucun goût pour Schumann et Wagner, d'où ils concluent naturellement que ces deux auteurs n'ont aucun talent et n'ont rien fait qui vaille. Comme si Beethoven, de son temps, n'avait pas été condamné par les mêmes prétentions ridicules. Aussi M. Pasdeloup éprouve-t-il une difficulté croissante de varier ses programmes d'une façon attrayante pour la masse du public. Heureusement il a les virtuoses, surtout les violonistes, qui sont toujours sûrs d'exciter l'enthousiasme parce qu'ils jouent bien et ne jouent pas des morceaux trop sérieux ; ils ont même de l'avantage à en jouer qui ne sont pas sérieux du tout ; M. Sivori le sait mieux que personne.

Il avait été question aussi de reprendre les concerts de l'Opéra ; mais l'entreprise offre trop de difficultés pour qu'on l'ait tentée. L'échec du festival Berlioz, grâce à sa mauvaise organisation et à l'exécution médiocre, n'a pas dû encourager M. Perrin à faire concurrence aux concerts du Conservatoire et à ceux de M. Pasdeloup. La société Bourgault-Ducoudray mérite une mention spéciale pour l'exécution de la *Fête d'Alexandre* de Haendel.

Parmi les virtuoses, je signalerai M. Besekirsky, violoniste russe, possédant une sûreté de mécanisme extraordinaire et un bon style. Malgré le succès qu'il a obtenu, je pense qu'il n'a pas été assez apprécié, parce que le concert de sa composition qu'il a joué au Cirque Napoléon avait peu de valeur et n'était pas propre à faire ressortir toutes ses qualités. Quant aux virtuoses que nous connaissions déjà, ils n'ont rien ajouté à leur réputation.

Parmi les œuvres nouvelles je citerai une grande cantate de M. Jules Bénédict, *la Légende de sainte Cécile*, exécutée à l'Opéra dans une représentation extraordinaire, et les *Sept dernières Paroles* de M. Th. Dubois, chantées au Cirque Napoléon dans le concert spirituel du vendredi-saint. Il ne manque à la première de ces œuvres que l'originalité, l'élévation et la puissance qu'exigeait le sujet et qu'un grand génie seul aurait pu donner. L'oratorio de M. Dubois

avait déjà été exécuté dans des églises ; c'est encore un ouvrage fort estimable, quoiqu'il soit loin d'avoir le caractère requis pour la cérémonie religieuse à laquelle il doit s'appliquer, caractère que Haydn lui-même n'a pas pu obtenir tout-à-fait. Une symphonie dramatique, intitulée *Jeanne d'Arc*, de M. de Holmes, doit être exécutée le 10 mai au Théâtre-Italien.

Berlioz avait fait imprimer ses *Mémoires* avant sa mort ; mais à l'exception de quelques exemplaires donnés à ses amis intimes, il avait fait déposer le ballot cacheté à la bibliothèque du Conservatoire. MM. Michel Lévy frères ont acquis le droit de mettre l'ouvrage en vente. Naturellement, l'auteur l'a écrit pour sa propre défense et pour celle de sa musique. On y trouvera donc des renseignements intéressants. JOHANNÈS WEBER.

LA PLAINTE DE TRISTAN

Mon cœur n'est plus qu'un désert morne,
Cerné de pâles horizons,
Et dont l'aridité sans borne
Ignore le cours des saisons.

Dans ce grand vide voilé d'ombres
Où plane un silence de mort,
L'œil ne peut voir que des décombres
Dispersés par le vent du sort.

O mes croyances mutilées!
Mes blondes amours de vingt ans !
Elles gisent ici, mêlées
Aux couronnes de mon printemps.

Tels que les épaves des grèves,
Voilà mon courage vaincu,
Voilà les débris de mes rêves
Frappés avant d'avoir vécu.

Plus rien que vague indifférence,
Rien que je veuille encor saisir...
Le clairon d'or de l'espérance
Ne réveille en moi nul désir.

Seule, au milieu de mes ruines
Que le ciel toucha de son feu,
Debout sur de fortes racines,
Une fleur lève son front bleu.

O mère à mes baisers ravie,
C'est ton souvenir, cette fleur,
Dernier vestige de la vie
Dans mon néant intérieur!

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 30 avril 1870

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le ***Président*** communique une lettre par laquelle M. le Ministre de l'intérieur informe la Société qu'il a pris en considération la demande adressée en vue d'obtenir du gouvernement italien la restitution des documents relatifs à la Savoie, transportés à Turin au moment de la réunion de cette province à la France. Les négociations ouvertes à ce sujet sont demeurées jusqu'à ce jour sans résultat, mais M. le Ministre promet de ne pas perdre de vue cette affaire; si elle entrait dans une voie plus favorable, il aurait soin d'en informer la Société.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Dauzat, Recteur de l'Académie de Chambéry, prévenant la Société que le prix annuel de mille francs, institué dans chaque ressort académique, sera décerné en 1870 à un ouvrage ou mémoire sur quelque point d'archéologie intéressant les deux départements savoisiens. Les ouvrages devront être remis le 31 mai. Sur l'invitation adressée par M. le Recteur, de faire désigner un membre pour faire partie du jury, la Société appelle à ces fonctions M. l'abbé Ducis.

M. ***C. Dunant*** lit une lettre de M. Griolet, accompagnant le don de 63 jetons frappés en 1848 et 1849, et de deux petits parchemins concernant l'abbaye d'Aulphs.

M. ***Revon*** donne quelques explications sur les médailles et jetons qu'il présente au nom de M. Griolet. On a frappé près de huit cents types à l'occasion de la Révolution de Février et de l'élection du président de la République. Ils ont été décrits pour la plupart dans le bel ouvrage anonyme de M. de Saulcy, intitulé : ***Souvenirs numismatiques de la Révolution de 1848***.

M. ***Dunant*** dépose les ***Etudes climatologiques sur le département de la Haute-Savoie***, par M. l'abbé Vaullet. Sans prétendre adopter entièrement les idées de l'auteur, les membres présents à la réunion font l'éloge de cet ouvrage, fruit de patientes recherches : depuis le 1er janvier 1830 jusqu'au 31 décembre 1869, M. l'abbé Vaullet a poursuivi régulièrement, plusieurs fois par jour, ses observations météorologiques à l'hôpital d'Annecy, dont il est le directeur.

M. ***Ducis*** propose l'échange du journal de la Société avec la ***Revue bibliographique universelle***, publiée à Paris, et avec le ***Bulletin archéologique*** publié à Montauban sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. La ***Revue savoisienne*** sera adressée aux directeurs de ces deux recueils.

M. ***Ducis*** signale des découvertes récentes d'antiquités romaines à Gilly, près Albertville. Cette communication sera développée dans une note insérée dans la ***Revue***.

M. ***L. Revon*** présente plusieurs portraits intéressant la Savoie : celui de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, peinture à l'huile exécutée et donnée par M. Cabaud ; et deux autres peintures offertes par M. Joseph Favre : Ignace de Loyola et son compagnon, le Père Favre ou Le Fèvre né en 1506, au Villaret, près du Grand-Bornand (Haute-Savoie).

M. ***Revon*** communique une nouvelle lettre de M. Tripp, énumérant les dons nombreux de produits végétaux, bois exotiques, minéraux, animaux montés, coquillages, monnaies, souvenirs historiques, poteries et sculptures mexicaines, etc., que le généreux citoyen d'Annecy a expédiés de Tampico pour notre Musée, le 23 mars; ces objets, remplissant neuf caisses, arriveront dans deux ou trois semaines.

Sur la proposition de M. Ducis, M. E. RÉVÉREND DU MESNIL, homme de lettres à Meximieux, est nommé membre correspondant;

Sur la proposition de M. Revon, M. JEAN-BAPTISTE TRIPP, d'Annecy, négociant à Tampico (Mexique), et M. ERNEST GRIOLET, numismate à Genève, sont également nommés membres correspondants;

Sur la proposition de M. Serand, M. JOSEPH FAVRE, banquier à Annecy, est reçu au nombre des membres effectifs.

Les dons et échanges sont déposés sur le bureau; la liste en sera publiée ultérieurement.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

La Bibliothèque impériale possède un cabinet des médailles unique dans le monde et dont la valeur est estimée à environ 500 millions de francs. C'est là que se trouvent, entre autres merveilles, les superbes médailles d'or d'Alexandre le Grand, le cachet de Michel-Ange, prodige de gravure sur pierre fine, la médaille de Syracuse, estimée un million de francs à cause de son incomparable beauté et aussi de sa rareté; le grand camée de la Sainte-Chapelle représentant l'apothéose d'Auguste, pièce unique, etc. — Ce cabinet, ouvert au public, va être installé dans un nouveau local : il sera au premier étage de la Bibliothèque impériale et du pavillon en rotonde qui fait l'angle de la rue de Richelieu et de la rue Neuve-des-Petits-Champs.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 31 mai 1870.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

MÉMOIRE SECRET SUR LA SAVOIE EN 1745

Pendant l'Exposition universelle de Paris en 1867, j'eus la bonne fortune de trouver chez un bouquiniste de la rue Richelieu plusieurs cartes anciennes de la Savoie, qui, avec celles que j'avais déjà, forment une collection de huit cartes, toutes relatives aux différentes questions diplomatiques survenues entre les familles régnantes de France et de Savoie vers les années 1663, 1681, 1691, 1695, 1703, 1705, 1745. La dernière, de 1793, est manuscrite et représente le premier département du Mont-Blanc lors de son organisation par les quatre commissaires de la Convention.

Dans ce fouillis géographico-politique se trouvait un manuscrit très précieux. C'est un mémoire sur la Savoie et le parti que la France pourrait en tirer, si l'Espagne, qui l'occupait depuis 1742, venait à la céder à la France.

Pendant l'hiver de 1745 à 1746, Louis XV avait proposé au roi de Sardaigne de quitter le parti de Marie-Thérèse et de se réunir à la France pour chasser définitivement les Allemands de la haute Italie (1). Charles-Emmanuel y mettait la condition de garder le Milanais, et, dans ce cas, la France aurait pris la Savoie aux Espagnols. L'infant don Philippe devait se contenter de l'héritage des Farnèse.

Cette combinaison n'était pas nouvelle. Car d'après le traité de Brusolo de 1610, Charles-Emmanuel Ier devait s'emparer, pour lui, du Milanais. Afin de faciliter cette conquête, Henri IV devait, avec 40,000 hommes, attirer toutes les forces de l'Empire vers le nord, en s'emparant, pour lui aussi, de la succession de Clèves et Juliers. Le poignard de Ravaillac arrêta tous ces projets.

L'indécision de Louis XV les fit manquer en 1746. La guerre d'Italie de 1859 les a réalisés.

Dès le commencement de la guerre pour la succession d'Autriche, en 1742, M. de Bonnaire, directeur des fermes royales de France à Châlons, fut à Genève l'entremetteur de tractations officieuses et officielles. C'est pendant ce séjour qu'il eut la mission secrète d'étudier tous les services publics et toutes les ressources de la Savoie. Dans le mémoire adressé au ministère, l'auteur passe en revue la topographie, la géographie administrative, les productions du sol, la justice, la police, les finances, le commerce, les établissements qu'on peut y créer, le gouvernement politique, etc. Le destinataire a annoté en marge un certain nombre de paragraphes et la nature de ces observations les fait naturellement attribuer au marquis d'Argenson.

A la même époque Le Rouge dédiait à M. de Maurepas une carte du *Duché de Savoie suivant les nouvelles observations.*

La publication de cette œuvre inédite d'un agent secret de la France, fruit de recherches actives faites avec toute la prudence voulue pour ne pas donner ombrage aux fonctionnaires de l'Espagne, qui devaient ignorer les négociations pendantes entre les cabinets de Versailles et de Turin, nous a semblé devoir intéresser l'histoire de notre patrie; les annotations ministérielles suivront chaque paragraphe en plus petit caractère.

A l'aide des états statistiques collectionnés aux archives départementales, il aurait été facile de compléter ou de rectifier certaines assertions de l'auteur. Mais il a paru plus utile de publier le mémoire tel quel, et de réserver les documents locaux, d'ailleurs trop nombreux, pour un autre travail qui se rattache essentiellement à la cadastration de la Savoie de 1728 à 1738. Je me bornerai à insérer quelques corrections entre parenthèse ou au bas des pages.

C.-A. DUCIS.

Mémoire sur la Savoye (1)

(1) Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie,* III, 226.

(1) Ce n'est qu'après avoir lu plus d'une fois et très attentivement le mémoire ici transcrit que je l'ai apostillé de la manière suivante; cela ne m'empêche point de le regarder comme un ouvrage bien fait, raisonné, intéressant, réfléchi et écrit avec autant de clarté que de

précision. En un mot, à quelques observations près, que je vais faire à M. de Bonnaire, son mémoire est satisfaisant et ne laisse rien à désirer. L'auteur est entré parfaitement dans les vues qui ont fait demander cet ouvrage, qui m'a confirmé dans l'opinion que j'avais déjà de la capacité de M. de Bonnaire et de sa façon de travailler. C'est ce dont je me ferai un plaisir de rendre témoignage dans toutes les occasions.

Les historiens ne sont pas d'accord (2) sur l'étymologie du nom de Savoye, en latin *Sabaudia;* mais il n'en n'est aucun qui ne convienne qu'elle est depuis l'an 1,000 sous l'illustre et royale maison de ce nom, et qu'elle formait un Etat considérable avant la désunion de la Bresse, du Bugey, de Valromey et du pays de Gex, cédés à la France en échange du marquisat de Saluces par le traité de Lyon de 1601, sous les règnes d'Henry IV, de glorieuse mémoire, et de Charles-Emmanuel Ier.

(2) Bon : cet article est suffisamment éclairci par rapport à la nature des connaissances que l'on a dessein de prendre dans ce mémoire.

DESCRIPTION ABRÉGÉE DU PAYS, SA SITUATION ET SES BORNES.

La Savoye, telle qu'elle est aujourd'hui, confine (3), vers le nord, aux Suisses, dont le lac de Genève la sépare; à l'orient, elle a le Valais, le duché d'Aost et le Piémont; au midi, le Dauphiné, et à l'occident le Bugey, dont elle est séparée par le Rhône.

(3) On vérifiera ici l'orthographe et la position des lieux cités dans cet article et les suivants, n'étant pas impossible que l'homme le plus intelligent se trompe sur l'un et l'autre point.

Son étendue, du septentrion au midi, est de 32 lieues, mesurées sur l'échelle des lieues communes de France, à prendre depuis Bonnenuit, sur la frontière du Briançonnais, jusqu'à Ripaille, sur le bord du lac de Genève, et l'on en peut compter 26 du levant à l'occident, à partir du pied de la montagne appelée le Petit-Saint-Bernard jusqu'à Saint-Genis sur le Guier.

Cette étendue n'est pour ainsi dire qu'un assemblage de montagnes qui forment des vues assez bizarres et pourtant agréables lorsque la chaleur du soleil a fondu les neiges dont elles sont couvertes pendant plus de six mois de l'année.

En quelques endroits l'on voit ces monts, entassés les uns sur les autres, s'élever jusqu'aux nues; en d'autres, ils sont partagés en divers sommets dont l'élévation semble menacer la tête des passants; mais ce qu'on ne peut considérer sans une espèce d'horreur, ce sont les précipices creusés par les eaux aux pieds de certains rochers et les torrents qui y coulent. Ces montagnes quelquefois se trouvent entrecoupées et c'est alors qu'elles forment des détours inaccessibles; mais quand elles se rencontrent séparées les unes des autres, elles laissent dans l'espace des vallées bordées de petits coteaux très cultivés, d'où sortent des sources d'eau vive qui rendent les plaines fertiles.

DÉNOMINATION DES PROVINCES COMPRISES SOUS LE NOM DE SAVOYE, DÉNOMBREMENT DES PAROISSES, DES HABITANTS ET LEUR CARACTÈRE.

Six provinces, contenant ensemble 637 paroisses, y compris les villes capitales et autres, ainsi que les bourgs, composent actuellement tout l'Etat de Savoye.

La première et la plus considérable de ces provinces est le duché proprement dit de Savoye, dont Chambéry est la ville capitale; il contient 212 paroisses et est borné à l'orient par la Tarentaise, au midi par la Morienne, à l'occident par le Rhône et le Guiers et au septentrion par le Genevois (4) (et le Faucigny).

(4) Comme ce mot *Genevois* présente d'abord une équivoque par rapport à l'Etat de Genève, on aura pareillement soin ici de vérifier cet article. M. de Bonnaire est prié de dire aussi ce qu'il sait là-dessus d'incontestable.

Il serait bon aussi d'avoir les quatre confins de chacune de ces provinces.

La seconde est le duché de Genevois, dont Annecy, évêché, est la capitale; il comprend 165 paroisses. Sa situation est au nord du duché de Savoie : c'est présentement le lieu de résidence de l'évêque de Genève.

La troisième est le duché de Chablais; Thonon en est la capitale; il contient 74 paroisses et s'étend au septentrion le long du lac de Genève, anciennement dit de Léman.

La quatrième est la baronie de Faussigny, divisée en deux parties, le haut et le bas; la capitale du haut Faussigny est Sallanches, et la Bonneville est la capitale du bas Faussigny. Ce petit pays, dans lequel on compte 73 paroisses, est borné au nord par le Chablais, au midi par la Tarentaise (et la Savoie), à l'orient par le Valais et le duché d'Aost, et à l'occident par le Genevois.

La cinquième est le comté de Morienne, situé entre les montagnes du Dauphiné et de la Tarentaise; il renferme 61 paroisses; la ville capitale est Saint-Jean, évêché.

Et la sixième est le comté de Tarentaise; sa situation est au nord de la Morienne; il contient 52 paroisses; la capitale est Moûtiers, archevêché.

Il est notoire que la Savoie, divisée comme on l'a dit ci-dessus en six provinces, composant en tout 637 paroisses, les villes et les bourgs compris, est habitée par plus de 400 mille personnes de l'un et de l'autre sexe. Il ne paraît pas que le souverain en ait jamais fait faire un dénombrement exact (*), mais ce ne serait pas une opération fort longue et fort difficile, pourvu qu'on la commençât et qu'on la finît pendant les deux mois d'été, parce que, dès que la moisson est faite, un très grand nombre de Savoyards, hommes mariés ou jeunes garçons, commencent à quitter le pays pour aller travailler au dehors, chacun de leur côté, les uns en Piémont et en Italie, les autres dans la Suisse et dans l'Allemagne, et le plus grand nombre dans les différentes provinces de France. Telle est leur coutume : ils reviennent chez eux dans le mois de may pour cultiver leurs héritages et apportent bien exactement dans le pays tout l'argent qu'ils ont pu amasser, ce qu'on estime monter à plus de 600 mille livres par an.

Les Savoyards (5), en général, sont robustes, fidèles, sobres, laborieux, soumis, civils, bons pour la guerre : la noblesse surtout s'y est toujours distinguée; mais ils sont peu industrieux et fort entêtés, au reste très attachés à leurs souverains.

(*) Les archives départementales de la Haute-Savoie ont le recensement des provinces en 1726 — et les archives municipales, celui d'Annecy en 1708.

(5) **Bon : cet article paraît donner une idée juste du caractère de cette nation.**

LES LACS ET RIVIÈRES.

Il y a deux lacs en Savoie assez considérables, celui d'Annecy et celui du Bourget.

Le lac d'Annecy est au milieu du Genevois ; il a trois lieues de long du midi au nord et une de large d'orient à l'occident ; il tire une partie de ses eaux des marais d'Avertières et se décharge par deux canaux dans une petite rivière appelée le Fier. L'un de ces canaux, divisé en deux bras, traverse la ville d'Annecy et en baigne les murs. Il n'est pas poissonneux.

Le lac du Bourget est à deux lieues de Chambéry ; il est aussi long et plus large que celui d'Annecy ; il communique au Rhône, au-dessus de Chana, par un canal d'une lieue de long et abonde en poissons excellents, principalement en truites et en perches, d'une grosseur extraordinaire ; on y pêche aussi des lavarets et des hombres-chevaliers.

La plupart des rivières de la Savoie, desquelles il va être parlé, coulent rapidement du midi au nord, en penchant un peu vers l'occident, et ont leurs embouchures dans le Rhône ou dans l'Isère (*).

Le Rhône, qui tire sa source du mont de la Fourche, près de la montagne de Saint-Gothard, dans la Suisse, traverse le Vallais et le lac de Genève et sépare ensuite la Savoie du pays de Gex et du Bugey. Il reçoit en passant les eaux de l'Arve, du Guier, de la Valserine et des Usses, et poursuit son cours jusque dans la Méditerranée.

L'Arve prend sa source près de Chamunis dans le Faussigny, au pied du mont des Glacières ; elle n'est navigable que pour des petits bateaux ; elle est rapide, et son cours n'est pas long, puisqu'elle se joint au Rhône à une portée de fusil au-dessous de Genève après avoir été grossie par les eaux de plusieurs petites rivières.

La Valserine sort des montagnes du comté de Bourgogne, arrose la vallée de Chesery, passe sous le pont de Bellegarde, et entre dans le Rhône près du pont de Lucey.

Les Usses ont leur source au-dessus du village de Lamurre dans le Genevois, et se jettent dans le Rhône près du Regonfle.

Le Séran prend sa source dans le duché propre de Savoie près l'abbaye de Bellevaux, passe à Rumilly (se réunit au Fier), et se déchargent ensemble dans le Rhône au-dessous de Seyssel.

Le Guier sépare la Savoie du Dauphiné ; il est formé des eaux de deux ruisseaux, l'un appelé Guier-le-mort, et l'autre Guier-le-vif, qui se mêlent au-dessous des Echelles ; il passe de là sous le pont de Beauvoisin et va se jeter das le Rhône à un quart de lieue de Saint-Genix, vis-à-vis Cordon, paroisse du Bugey, sur le bord de ce fleuve.

(*) Cette assertion n'est vraie que pour les Dranses du Chablais et quelques affluents de la rive gauche des autres rivières. Le Giffre, le Fier, le Doron et le Thoron ont leurs cours moyen de l'est à l'ouest. L'Arve, la Laisse et l'Arc descendent du nord-est pour décrire des courbes vers le nord-ouest. L'Isère marque six lacets dans deux directions alternatives : nord-ouest de la source jusqu'à Séez, sud-ouest jusqu'à Moûtiers, nord-ouest jusqu'à Albertville, sud-ouest jusqu'à Grenoble, nord-ouest jusqu'à Moirans, sud-ouest jusqu'au Rhône.

La source de l'Isère est au-dessus de Tigne et au pied des monts qui séparent la Savoie du duché d'Aoste ; elle traverse la ville de Moûtiers et toute la Tarentaise ; elle reçoit, à Conflans, la petite rivière d'Alby (Arly) ; elle est grossie plus bas par celle d'Arc qui sort du pied du grand Mont-Cenis et qui traverse en long la Morienne, et après avoir passé à Montmélian où elle porte d'assez grands bateaux, elle sort de la Savoie pour entrer dans le Dauphiné.

La Leisse est une petite rivière qui a sa source à trois lieues de Chambéry ; elle coule le long des faubourgs de la ville où on la passe sur un pont de pierres, et va se décharger dans le lac du Bourget conjointement avec l'Albanne qui est un petit ruisseau qui arrose aussi Chambéry divisé en plusieurs branches.

Comme le cours de toutes ces rivières dans la Savoie est interrompu en certains endroits par des rochers, en d'autres par des ravines, et qu'elles sortent souvent de leur lit naturel grossies par des torrents que produisent la fonte des neiges et les pluies en différents temps de l'année, elles ne servent aucunement au transport des marchandises et denrées d'une province à l'autre.

LES PRODUCTIONS DU SOL.

Quoique la Savoie en général soit, comme on le sait, un pays de roches et de montagnes très élevées, néanmoins comme tout ce qui peut être cultivé, soit dans les vallées, soit dans les montagnes, l'est avec soin, les productions du sol en vins, blé, seigle, orge et avoine et autres menus grains, ainsi qu'en fruits de toute espèce et en foins, suffisent et au-delà pour les besoins des habitants.

Plusieurs même de ces montagnes, notamment celles du Faussigny, de la Tarentaise et de la Morienne abondent en pâturages excellents, par le moyen desquels on y élève des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres et de moutons, qui fournissent de la laine, des cuirs, du beurre et du fromage.

Elles produisent encore des bois pour le chauffage et pour la construction des bâtiments ; il y en a même en différents endroits qui seraient très propres pour la mâture des vaisseaux : la difficulté serait de les exploiter et de les amener sur le bord de l'Isère ou du Rhône ; il en sera parlé dans un article particulier à la fin de ce mémoire.

Presque toutes les terres sont possédées par les gentilshommes du pays, et ils y jouissent comme en France de différents droits utiles et honorifiques, mais il en est peu qui soient titrées et d'un revenu considérable.

Les héritages en roture qui en dépendent sont chargés, outre la taille qui est réelle comme il sera dit ci-après, de cens, servis ou redevances envers les seigneurs ; ceux-ci les affranchissent quelquefois à prix d'argent ; mais en ce cas l'affranchissement ne peut avoir lieu qu'autant qu'il se trouve confirmé par le souverain auquel on paie pour cela pareille somme que celle convenue avec le seigneur et même quelque chose de plus.

LA JUSTICE, COMMENT ADMINISTRÉE.

Le droit romain est suivi en Savoie dans les cas

où les constitutions du prince et les coutumes locales n'y ont pas dérogé. Ceux qui se destinent à des emplois de robe vont prendre leurs grades à l'université de Turin ou à celle de Valence en Dauphiné.

La justice s'exerce dans toute la Savoye avec assez d'exactitude, les appellations des premiers juges sont portées devant des juges-mages établis dans certains districts, et des jugements de ces derniers l'on peut appeler au Sénat de Chambéry, créé et établi à l'instar des Parlements de France.

Ce Sénat, partagé en deux chambres, où les affaires tant civiles que criminelles sont jugées en dernier ressort, est composé d'un premier et second présidents, de huit sénateurs, d'un avocat général, de trois substituts, de deux secrétaires ou greffiers, l'un pour le civil, l'autre pour le criminel, et de plusieurs huissiers.

Les appointements du premier président sont fixés à 5,000 fr.; ceux du second à 2,000 fr. A l'égard des sénateurs, ils ont chacun 1,000 fr.; l'avocat général 2,000 fr.; les deux premiers de ses substituts ont chacun 1,000 fr. et le troisième 500. Il y a, outre cela, un chevalier d'honneur dont les appointements sont de 1,700 fr.

La vénalité des charges et offices n'est point connue en Savoye; toutes les places et employs soit de robe, d'épée ou de finance et autres de quelque nature qu'ils soient, sont données au mérite ou par récompense des services rendus à l'Etat. L'on paie seulement au Trésor royal, pour les provisions que le souverain accorde en pareil cas, un droit fixé par un tarif particulier; il en est dû un aussi au chancelier et aux ministres réglés par d'autres tarifs (6) suivant la qualité de l'emploi.

(6) Serait-il possible d'avoir ces tarifs? M. de Bonnaire est prié de n'épargner ni peines, ni soins pour se les procurer; ce sont pièces ustificatives que l'on transcrira à la suite de ce mémoire.

LA POLICE DES VILLES A QUI CONFIÉE.

L'exercice de la police dans les villes de chaque province de l'Etat de Savoye, ainsi que l'administration des modiques revenus dont elles jouissent est confiée à quatre magistrats appelés syndics; ils ne sont que deux ans en place, et ils ont le droit de se choisir des successeurs en se conformant aux règles prescrites à cet égard, dont la principale est que le premier de ces syndics soit tiré du corps de la noblesse, que le second soit pris dans le nombre des avocats du siége, le troisième dans la bourgeoisie, et le quatrième parmi les marchands.

Ces syndics ont inspection sur les boulangers, cabaretiers et bouchers, et enfin sur tous ceux qui tiennent boutique ouverte, ou qui exercent des arts et métiers, mais s'il a été rendu des règlements à ce sujet, l'on a négligé depuis longtemps de tenir la main à leur exécution, puisqu'on voit tous les jours que chacun y fait assez librement la profession qui lui plaît et se livre à tel négoce qu'il veut. C'est peut-être aussi l'une des raisons pour lesquelles tous les ouvriers généralement y sont maladroits et sans goût (*). *(La suite au prochain n°.)*

(*) Cette supposition est au moins gratuite. Quel est le système le plus favorable au progrès, de l'organisation des métiers en jurandes ou de la libre concurrence?

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES (1)

II

Au milieu des *broussailles des vieilles écritures*, pour employer une expression de Charles-Auguste de Sales, je trouve l'expédition d'une ordonnance rendue par Janus de Savoie et adressée à Pierre Métral, trésorier du Genevois; signée à Annecy, par Mes Ducrêt et Magnin, notaires, après avoir été dûment collationnée sur l'original, elle porte la date du six octobre 1484.

Janus de Savoie, du consentement des trois Etats *(cum tribus statibus dominorum nostrorum nuper convocatis)*, ordonne, pour la dot de sa fille *(pro subventione dotis)*, suivant l'usage *(ut moris est)*, la levée d'un impôt extraordinaire *(subsidium sive regalia)*. Cet impôt, payable en trois termes, d'année en année, à dater du 1er novembre 1484, est de trente-trois deniers gros par feu, pour tout *homme*, justicier ou ecclésiastique, et de seize deniers et une obole pour les bannerets et autres nobles qui ont, soit mère au mixte empire, soit droit de haute justice, c'est-à-dire, droit de prononcer une peine capitale.

Il est dit, dans cette ordonnance, que le produit de l'impôt extraordinaire (assez fréquent sous le régime féodal), doit être versé entre les mains d'Hélène de Luxembourg, épouse de Janus de Savoie *(illustri consorti nostre carissime domine helene de luxemburgo)*, dès qu'il aura atteint un certain chiffre.

Au dos de l'expédition se trouvent, en outre, deux reçus signés par Me Magnin, notaire, et faits, l'un et l'autre, au château d'Annecy, par Hélène de Luxembourg, en faveur de Pierre Métral (ou de Métral), conseiller et trésorier du Genevois.

Le premier, en date du six juin 1485, est de douze cents florins; un des témoins est noble François du Crêt, de Cruseilles.

Le second porte la date du vingt-un octobre 1485; il est de quatorze cent quarante-trois florins un denier; au nombre des témoins figurent nobles Pierre et Jacques de Lornay, et Guillaume du Crêt, secrétaire.

— On sait que Janus de Savoie, comte de Genève, baron de Faucigny et de Beaufort, avait été *accordé en mariage*, le deux mars 1465, *avec* Hélène de Luxembourg, au château de Beaurevoir, diocèse de Cambray (2). De ce mariage qui fut célébré, en grande pompe, à Genève, en 1466, naquit, en 1467, Louise de Savoie, marquise de Baugé, dame de Thorens, de Richemont, de Cusy, d'Arbusigny, etc.

Louise de Savoie épousa, en premières noces, Jacques-Louis de Savoie, marquis de Gex, frère du duc Charles de Savoie. C'est à l'occasion de ce mariage que fut prélevé l'impôt extraordinaire *(aide seigneuriale)* dont nous venons de parler *(dotis illustris filie nostre carissime marchionisse Gay)* (3). Louise de Savoie n'eut pas d'enfant de ce mariage qui dura fort peu de temps; Jacques-Louis de Savoie mourut, en effet, à Turin, le vingt-sept juillet de

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 1867, pages 25 et 84.

(2) Guichenon. *Savoie*, tome II, p. 97 et suivantes (édition de Turin).

(3) Id., ibid., II, p. 98, 99.

l'année suivante (1) (1485), avant que l'impôt extraordinaire eût été entièrement prélevé. — En secondes noces, elle épousa François de Luxembourg, vicomte de Martigues; elle mourut, suivant Guichenon, le 1er mai 1530 (2).

Louise de Savoie, vicomtesse de Martigues, était aussi dame de Choisy, et c'est de son vivant qu'eut lieu, dans la seigneurie de Choisy, l'exécution capitale, pour crime d'hérésie, dont j'ai parlé à propos du remarquable ouvrage de M. le professeur *Kampschulte,* sur Calvin, son église et son gouvernement. Cette exécution capitale a donc eu lieu plusieurs années avant l'époque où la réformation fut introduite officiellement à Genève; c'est en l'année 1530 que, suivant Grillet, « plusieurs gentilshommes « qui avaient servi dans les guerres d'Allemagne, « imbus des principes de Luther, » saisirent une occasion qui se présentait à La Roche, pour les introduire dans cette ville, et proposèrent au peuple de chasser le clergé (3). Ainsi, les nouvelles idées, en matière religieuse, s'agitaient en Savoie, où elles devaient succomber, à une époque où il n'en était pas encore sérieusement question dans Genève qui devait recevoir plus tard le nom de *Rome protestante.*

— Les biens de la vieille et illustre famille de Compey avaient été confisqués par le duc Charles de Savoie et c'est lui « qui fit don pur à Hélène de Luxembourg » de la baronnie de Thorens. L'unique héritière de la maison de Martigues, Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, vendit, au commencement du XVIIe siècle (en 1602, sauf erreur), la baronnie de Thorens aux seigneurs de Sales.

Les princes de Martigues, de race impériale, « allaient à l'égal des comtes de Genevois; » les seigneurs de Sales furent, durant plusieurs générations, à leur service. Le père, l'aïeul, le bisaïeul de saint François de Sales avaient été pages des princes de Martigues; l'illustre évêque de Genève nous dit lui-même, dans la préface de son *Traité de l'amour de Dieu,* que la duchesse de Mercœur *le regardait comme un serviteur héréditaire de sa maison.* C'est en cette qualité qu'elle le choisit pour faire, dans la capitale de la France et devant une illustre assemblée (4), l'oraison funèbre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, son mari.

La duchesse de Mercœur « et quelques autres bien attachés au nom savoisien » portaient le plus vif intérêt à saint François de Sales et le *patronnaient,* avec une grande sollicitude, lorsqu'il prêcha, à Paris, quelques années avant la publication de son célèbre livre de l'*Introduction à la vie dévote.* Cette haute protection contribua à frayer la voie à *l'élu de Genève* et elle fut loin de lui être inutile au point de vue de ses succès et de sa renommée. — Ajoutons, en terminant, que le tombeau des princes de Martigues était dans l'église de Saint-Dominique d'Annecy (1). JULES VUY.

(1) Guichenon. *Savoie,* tome II, p. 133.

(2) Id., ibid., II, p. 99.

(3) Grillet. *Histoire de La Roche,* p. 51 (édition de 1867). Je ne cite pas la page de l'édition originale, dont j'ai un exemplaire, parce que peu de personnes la possèdent maintenant.

(4) Le Parlement en corps était présent lorsque cette oraison funèbre fut prononcée.

(1) Voir, entre autres : Charles-Auguste de Sales : *Pourpris historique de la maison de Sales,* pages 45, 214, 303, 317, 331-337, etc. — Le même : *Histoire du bienheureux François de Sales,* tome I, pages 314-318 (édition de Paris, 1857).

DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES DE LA SAVOIE

On lit cette inscription à Saint-Jean-Puy-Gauthier, *podium Walterii,* qu'on prononce vulgairement *Pied-Gauthier* (Savoie).

P·LVCRETI°
P·FIL VOL·
P A R V O L O
MAXIMILLA PAT
T P I

Publio Lucretio Publii filio voltiniâ tribu Parvolo Maximilla patri titulum poni jussit.

Maximilla a fait élever ce monument à son père, Publius Lucretius Parvolus, fils de Publius, de la tribu Voltinia.

On lit cette autre à la Chapelle-Blanche, située à huit kilomètres au sud de la précédente :

IVL Q FIL.
VERAE
FLAM AVG
MAXIMILLA·FI
T·P·I

Juliæ Quinti filiæ Veræ flaminicæ augustali Maximilla filiæ titulum poni jussit.

Maximilla a fait élever ce monument à sa fille Julia Vera, fille de Quintus, flamine augustale.

J'ai cru devoir m'écarter de la lecture qu'en a donnée M. Macé (2) et lire *Maximilla filiæ,* comme plus haut j'ai lu *Maximilla patri,* d'après l'usage assez constant de nos monuments épigraphiques. Les découvertes archéologiques faites dans cette localité et tout près de là, à Détrier, dans le tracé de la route départementale, et consistant en médailles, statuettes, amphores, plats, soucoupes et autres fragments de poterie, expliquent la présence d'une flamine augustale auprès d'un temple.

J'ai lu également *titulum* au lieu de *testamento,* car, dans cette dernière hypothèse, ce sont les héritiers de cette Maximilla qui auraient élevé un tombeau à son père et à sa fille, décédés avant elle. La supposition est invraisemblable.

Il résulte, du rapprochement de ces deux inscriptions, le tronçon d'arbre généalogique d'une famille de la tribu Voltinia, établie sur le magnifique et riche plateau qui longe la rive gauche de l'Isère, aux flancs du Mont Raillant, sur la crête duquel s'élèvent les tours de Montmayeur.

(2) *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie,* V, page VI-XII du compte-rendu.

Publius
|
Publius Lucretius Parvolus
|
Maximilla, épouse de Quintus
|
Julia Vera, flamine augustale morte avant sa mère.

C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE

Les peintres et les peintures en Savoie du XIIIe au XIXe siècle, notes recueillies et mises en ordre par Auguste Dufour et François Rabut, présidents honoraires de la Société savoisienne d'archéologie et d'histoire. Chambéry, 1870; un volume in-8° de 303 pages.

M. Dufour, général d'artillerie dans le royaume d'Italie, et M. François Rabut, professeur d'histoire à Dijon, peuvent être comptés, sans hésitation, au nombre des Savoisiens qui, dans notre époque, ont rendu le plus de services à l'histoire, notamment à celle de leur pays natal.

La publication que j'annonce aujourd'hui et qui fera partie du tome XII des *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* est une nouvelle preuve de l'activité et du zèle des savants distingués que je viens de nommer.

Ils se proposent de faire une *Histoire des classes ouvrières,* dans le sens le plus étendu de cette expression, des ouvriers de la pensée comme des manouvriers, de ceux qui ont exercé les métiers les plus modestes comme de ceux qui ont cultivé les beaux-arts, en un mot, de tous ceux qui ne faisaient point partie de la noblesse et du clergé. Ils espèrent « fournir, modestes pionniers, quelques matériaux aux « gens qui étudient consciencieusement le passé de « la Savoie. »

Ils annoncent qu'ils donneront, état par état, les notes qu'ils se proposent de « mettre à la disposition « des travailleurs, » et ils commencent par les peintres, série qui ne sera, disent-ils, ni des plus courtes ni des plus longues.

Cette série renferme le résultat de nombreuses recherches et de scrupuleuses investigations. Ceux qui voudront la lire avec suite et attention y trouveront des documents très utiles et très intéressants; ces documents (comme tous les documents d'ailleurs), ne sont pas exempts d'une certaine sécheresse, mais pour quiconque veut les étudier de près, ils sont essentiellement instructifs et substantiels; ils nous fournissent en effet, au point de vue des beaux-arts, des données bien précieuses.

L'ordre adopté par MM. Dufour et Rabut est l'ordre chronologique; une table alphabétique des individus et des choses augmente encore l'utilité pratique de leur ouvrage.

MM. Dufour et Rabut font remarquer que la situation des Etats de la maison de Savoie entre la France, l'Italie et l'Allemagne, situation qui a bien eu parfois ses inconvénients, avait aussi des avantages. Ainsi, la Savoie avait, avant la France, des peintres à l'huile venus d'Italie, et, avant l'Italie, des vitraux peints que des artistes français venaient poser dans ses chapelles.

Ajoutons que l'ouvrage est conçu dans un esprit large, qu'il ne se borne pas aux artistes nationaux, et que les artistes étrangers qui ont travaillé en Savoie, ont leur place, à côté des autres.

L'histoire d'un pays se retrouve souvent, en partie du moins, dans une contrée voisine; nous constatons ici, une fois de plus, cette vérité banale.

Je n'en veux pour preuve que les pages, assez nombreuses, dans lesquelles l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut parle d'artistes genevois. Les relations fréquentes entre Genève et la Savoie, au point de vue des beaux-arts, sont établies d'une manière frappante; sous ce rapport, on peut dire que cet ouvrage fournit, sur l'histoire des beaux-arts à Genève, notamment avant la réformation, des données nouvelles et pleines d'intérêt. MM. Dufour et Rabut, en rendant un grand service à la Savoie, ont complété, sur bien des points, les études consciencieuses que consacra autrefois, à l'histoire des beaux-arts dans Genève, un magistrat éminent, M. le premier syndic Rigaud. Il me serait facile de le prouver par une série de citations, mais cela m'entraînerait trop loin; pour le moment, qu'il me suffise d'avoir fait ressortir ce côté utile de l'ouvrage dont je rends compte ici.

Dans mon *Mémoire* sur le *collège de Versonnex,* j'ai cherché à établir, et je crois y avoir réussi, que l'instruction publique, dans Genève, était développée, longtemps avant le seizième siècle. Les données que nous possédons sur les beaux-arts, en particulier celles que nous fournit l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut, permettent d'affirmer que les beaux-arts aussi avaient pris, à Genève, longtemps avant le seizième siècle, un développement assez considérable. Il y a là, pour un homme compétent, un sujet d'étude qui n'est pas encore entièrement exploré.

Le même ouvrage nous fournit quelques données sur des artistes vaudois et fribourgeois.

Notons, en passant, une observation qui a trait à un contemporain de Giotto, à Georges de Florence ou Georges d'Aquila. Il passe pour avoir peint à l'huile; MM. Dufour et Rabut remarquent toutefois que « les comptes des trésoriers généraux nous le « montrent se servant d'œufs pour les peintures du « château de Chambéry et pour d'autres peintures; « mais jamais il n'y est fait mention d'huile. C'était « l'usage pour les peintures murales. »

Nous ne saurions mieux faire, en terminant, que d'encourager MM. Dufour et Rabut à continuer leurs vaillantes études et à les communiquer au public. C'est une manière aussi de les remercier de ce qu'ils ont déjà fait.

Jules Vuy.

LA MOISSON

Les grands blés d'or dans la vallée
Frissonnent au vent du matin;
Les moissonneurs, troupe hâlée,
Alternent leurs chants au lointain.

Mon cœur est une plaine blonde
Où mes désirs, épis touffus
Qu'une sève ardente féconde,
Agitent leur nombre confus.

Mon cœur est à toi, jeune fille!
De ton domaine fais le tour:
Les blés sont mûrs, prends la faucille,
Moissonne des gerbes d'amour.

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 mai 1870

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le *Président* donne lecture : 1° d'une lettre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique relative à la restitution sollicitée des archives historiques de Savoie déposées à Turin;

2° D'une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Chambéry accompagnant l'envoi de plusieurs exemplaires du discours de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes;

3° D'une lettre de M. le Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne pour l'échange réciproque des publications des deux Sociétés.

M. *Ducis* donne lecture d'une étude historique sur le pape Innocent V, originaire de Tarentaise, qui paraîtra dans la *Revue*.

M. *Serand* présente, au nom de M. Laurent Rabut, professeur au lycée de Chambéry : 1° plusieurs objets d'antiquité préhistorique recueillis par lui-même; 2° diverses gravures concernant la Savoie, entre autres les portraits de Victor-Emmanuel Ier, du président Favre, d'Humbert III; la chapelle de Notre-Dame de Bellevaux en Bauges, etc.

M. *Revon* présente plusieurs objets antiques découverts récemment dans la plaine des Fins d'Annecy, parmi lesquelles des monnaies d'argent de Vitellius, d'Alexandre Sévère, etc.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Etude préhistorique sur la Savoie, spécialement à l'époque lacustre*, par A. Perrin, don de l'auteur; — 2° *Elogio di Carlo Gemmellaro*, par J. Boltshausser, don de l'auteur; — 3° *Les archives historiques de Savoie*, par l'abbé C.-A. Ducis, don de l'auteur; — 4° *Le Bras de Saint-Arnoul et les bulles des évêques de Gap*, par M. G. Vallier, don de l'auteur; — 5° *Les chemins de fer de la Haute-Savoie et la zone*, par L. Jousserandot, don de l'auteur; — 6° *Les anoblis de Bresse, Bugey et des pays de Gex et de Valromey*, par A. Albrier, don de l'auteur; — 7° *Etudes climatologiques sur le département de la Haute-Savoie*, par l'abbé P. Vaullet, don de l'auteur; — 8° *Les sépultures de la Tarentaise, depuis les temps antéhistoriques jusqu'en 1793*, par E. L. Borrel, don de l'auteur; — 9° *Quelques mots sur la vie et le caractère de Ducis*, par C. Lacroix, don de l'auteur; — 10° *Compte-rendu* de la Société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents, par M. Terme; — 11° *Rapport* du conseil d'administration du Crédit foncier et commercial suisse; — 12° *Expédition française au pôle Nord*, bulletin n° 20; — 13° *Mémoires* de l'Académie impériale de Lyon, classe des sciences, t. XVII; — 14° *Mémoires* de la Société littéraire de Lyon, année 1869; — 15° *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles, n° 62, vol. X; — 16° *Mémoires* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XVII, liv. I; — 17° catalogue des livres appartenant à cette Société; — 18° *Mémoires* de la Société des antiquaires de France, 4e série, t. I; — 19° *Bulletin* de la même Société, 3e et 4e trimestres de 1869; — 20° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 3e et 4e trimestres de 1869; — 21° *Bulletin* de la Société royale de botanique de Belgique; — 22° *Bulletin* archéologique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; — 23° *Revue* des Sociétés savantes des départements; — 24° *Etudes atmosphériques*, par Acolus, don de M. Cassagnes; — 25° *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France; — 26° le *Globe*, journal géographique, livraisons de juillet 1869 à mars 1870; — 27° *Revue du Lyonnais*; — 28° la *Bourgogne*; — 29° *Journal des connaissances médicales*; — 30° *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 31° l'*Italia agricola*; — 32° *Association scientifique* de France; — 33° le *Mont-Blanc*; — 34° l'*Union savoisienne*; — 35° l'*Industriel savoisien*; — 36° les *Alpes*; — 37° le *Faucigny*; — 38° l'*Echo du Salève*; — 39° le *Léman*; — 40° le *Patriote savoisien*.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

Le ministère des beaux-arts vient de prendre le titre de ministère des lettres, sciences et beaux-arts.

Un décret impérial, en date du 15 mai, a modifié en même temps les attributions de ce ministère. On lui a enlevé le service des haras dont on ne s'expliquait pas l'intrusion dans les beaux-arts et on l'a rendu au département de l'agriculture et du commerce; en échange on lui a adjoint l'institut, l'Académie de médecine, l'enseignement des langues orientales, l'Ecole des chartes, les musées et bibliothèques, les Sociétés savantes, etc., services distraits du ministère de l'instruction publique.

L'Académie française a procédé, en ces derniers temps, à quatre élections pour remplir les vides laissés par la mort de MM. de Lamartine, Sainte-Beuve, le duc de Broglie et de Pongerville.

Les nouveaux académiciens sont MM. Emile Ollivier, Jules Janin, Marmier et Duvergier de Hauranne.

La dernière réception qui ait eu lieu est celle de M. Auguste Barbier, l'auteur des *Iambes*.

Deux fauteuils sont devenus vacants depuis ces élections par la mort de M. de Montalembert et de M. Villemain.

Les *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne*, par Besson, etc., sont devenus si rares qu'il devient bientôt impossible d'en trouver quelques exemplaires; encore ne peut-on se les procurer qu'à des prix excessifs. Et, toutefois, même après les excellentes publications des divers cartulaires et de tant d'autres travaux sur l'histoire de Savoie, l'ouvrage de Besson demeure encore indispensable aux derniers venus dans l'arène historique; car il contient des faits et des titres qu'on ne trouve nulle part ailleurs. C'est donc un vrai service à rendre à la jeunesse studieuse et patriotique que de réimprimer cet ouvrage. Sous la direction de l'Académie de la val d'Isère, M. Marc Cane, imprimeur à Moûtiers (Savoie), va reproduire en meilleurs et plus gros caractères, page pour page, ligne pour ligne, l'édition originale; de sorte que les citations faites d'après la première puissent toujours se vérifier dans la seconde. L'ouvrage ne subira d'autres corrections que celles indiquées dans l'*errata* qui disparaîtra.

La souscription est ouverte à *douze* francs l'exemplaire. Après la clôture, l'ouvrage sera coté à *dix-huit* francs. C.-A. D.

Extrait des registres de naissance et baptême de la paroisse de Saint-Maurice d'Annecy.

« *Sit nomen domini benedictum*.

« Du 12 octobre 1659 a esté absous hon.le Claude Fruneau bourgeois d'Annessy de l'excommunication dénoncée contre luy a cause du scandale public qu'il avait donné pour avoir entretenu des concubines dans sa maison d'Albegny a pot a feu l'espace de sept ans le quel (a été reçu) dans le giron de nostre saincte mère Eglise par Monseigneur Charles Auguste de Sales le iour de la dédicace de l'Eglise parrochiale à lissue du prone de la grande messe en presence de Madame duchesse de Nemours Elisabeth de Vandome selon la forme et teneur du pontifical *Ovis quæ perierat reperta est. Deo gratias*. A. Bourgeois prêtre et recteur. »

Elisabeth de Vendôme, petite-fille de Gabrielle d'Estrées, était depuis 1652 veuve de Charles-Amédée de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, tué en duel par son beau-frère de Vendôme duc de Beaufort. C.-A. D.

M. François Descôtes, avocat à la Cour impériale de Chambéry, vient de publier un *Itinéraire pratique, historique et pittoresque des Gorges du Fier et du Lac d'Annecy*. Ce petit livre se recommande aux personnes qui s'occupent d'histoire aussi bien qu'aux touristes.

Dans une réunion que les médecins de la Savoie et de la Haute-Savoie ont eue à Aix-les-Bains, il a été décidé que la grande réunion

annuelle aurait lieu cette année à Modane, et que le programme comprendrait une visite aux travaux de la percée du Mont-Cenis.

Ces travaux touchent à leur terme. Il ne reste plus guère qu'un kilomètre à percer. La locomotive franchira certainement les Alpes au printemps prochain.

La Compagnie Fell se préoccupe déjà de transporter son matériel sur le col de Tende, entre Nice et Cuneo.

—

M. Terry, le dessinateur des vues de la *Haute-Savoie*, vient, à ce titre, de recevoir la croix de la Couronne d'Italie.

—

Les travaux de nivellement qu'on vient d'exécuter à Paris pour le percement de la rue Monge ont amené la découverte d'un amphithéâtre gallo-romain, sous 15 à 18 mètres de décombres. Le tracé de la rue passe à côté des arènes et presque à leur niveau. Depuis plusieurs mois, les ouvriers avaient entamé d'énormes murailles ; on ne reconnut l'enceinte circulaire (*podium*) d'un amphithéâtre que lorsque les *précinctions* extérieures qui avaient soutenu les gradins étaient déjà anéanties. Plusieurs sociétés savantes de Paris intervinrent alors pour provoquer le rachat du terrain et faire pratiquer des fouilles. La portion déblayée aujourd'hui comprend le tiers du monument; le reste est encore caché sous le jardin d'un couvent. On a dégagé une partie de l'enceinte extérieure et deux chambres carrées. Les sondages opérés dans le sol des arènes ont déjà fait découvrier un bas-relief, un grand nombre de médailles, des ossements, des poteries et des gradins sur lesquels sont gravées des inscriptions.

—

Pie IX fait exécuter de nouvelles fouilles, sous la direction de M. Visconti.

Sur le Palatin, on vient de découvrir un angle du *Stadium*, une colonne adossée de cet édifice, en briques; trois bases de l'ordre inférieur, qui se composait de pilastres correspondant à des colonnes adossées, d'ordre dorique; une colonne entière, en granit blanc et noir oriental, appartenant à l'ordre supérieur du *Stadium*, et un fragment de la corniche de ce même ordre.

A l'*Emporium*, vingt-huit grands blocs ont été trouvés depuis la dernière séance, quelques-uns avec des marques consulaires.

A la station des Vigiles, le déblaiement continue. Il a amené la découverte d'une tête en haut relief qui est de la plus grande rareté, car elle représente Mars d'après son plus ancien type.

A Ostie, on fouille un endroit vierge de toute excavation. On y a trouvé un Apollon *Nomius*, une Minerve, un Mars, un Dioscure, une femme drapée, un cheval galopant, deux panthères autrefois plaquées d'argent, un candélabre d'un travail très fin et beaucoup d'autres ustensiles et objets d'ornement, le tout en bronze; une statuette de marbre d'Esculape, et une autre, encore incomplète, qui représente probablement Diane.

Le nombre des statuettes trouvées dernièrement à Ostie est de vingt-huit, dont six ou sept de la bonne époque romaine comme art. Les autres sont plutôt curieuses que belles.

—

Les Etats-Unis ne s'occupent pas seuls d'unir les deux océans par un canal; il est question depuis longtemps au Mexique de percer l'isthme de Tehuantepec, qui a l'inconvénient d'être dix ou douze fois plus large que celui de Darien. Il s'est formé une compagnie qui paraît décidée à entreprendre ce grand ouvrage et a soumis son projet au ministre mexicain des travaux publics. Celui-ci a transmis le projet au Congrès, en le recommandant à l'attention patriotique de cette assemblée. Le ministre pense que ce canal peut être aisément exécuté et qu'il suffirait pour augmenter d'une manière incalculable la richesse et la prospérité du Mexique.

—

Le percement de l'isthme de Corinthe est décidé. La concession en a été accordée à MM. Chollet (gendre de M. F. Cuvier, sous-gouverneur de la Banque de France), et Piat, ingénieur. Les résultats avantageux de cette entreprise ne sont pas douteux; depuis longtemps cette question a été étudiée, et la navigation entre l'Occident et la mer Noire doit trouver dans ce fait une amélioration qui la développera.

Il s'organise, en outre, une société cotonnière pour le dessèchement du lac Copaïs. Les cotons de Grèce sont fortement appréciés à Manchester, où on les emploie de plus en plus. Celui qu'on récoltera dans la plaine du Copaïs sera d'une qualité supérieure, car la compagnie qui se forme améliorera la semence et les procédés de culture.

—

La Société d'encouragement a été fondée en 1801 pour l'amélioration de toutes les branches de l'industrie française.

Elle décerne des prix et médailles pour les inventions et les perfectionnements introduits dans les arts; elle se livre aux expériences et essais nécessaires pour apprécier les procédés nouveaux; elle publie un *Bulletin* mensuel renfermant l'annonce raisonnée des découvertes utiles à l'industrie, faites en France et à l'étranger; elle vient au secours des inventeurs que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de se suffire; elle procure, aux ouvriers qui ont fait une invention utile, les moyens de payer les annuités de leurs brevets; enfin elle distribue annuellement des médailles aux ouvriers et contre-maîtres des établissements agricoles et manufacturiers qui se distinguent par leur conduite et par leur travail.

Chacune de ces médailles, à laquelle seront joints des livres pour une somme de 50 francs, portera, gravés, le nom du contre-maître ou de l'ouvrier et celui de l'atelier ou de l'exploitation agricole où il est employé.

Les contre-maîtres ou ouvriers qui voudront obtenir ces médailles devront se munir de certificats légalisés, attestant leur moralité et les services qu'ils ont rendus, depuis cinq ans au moins, aux établissements agricoles ou manufacturiers auxquels ils sont attachés. Ces certificats devront être appuyés non seulement par le chef de la maison, par le maire, les autorités locales, les sociétés d'agriculture ou d'industrie, mais encore par les ingénieurs civils ou militaires en activité ou en retraite, et les membres de la Société d'encouragement qui résident sur les lieux ou qui les fréquentent.

Les pièces destinées à constater les droits des ouvriers et contre-maîtres seront adressées au secrétariat de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, rue Bonaparte, 44, à Paris; elles devront être remises avant le 15 juin prochain.

—

La statistique des imprimeries et des librairies du Danemark, de la Suède et de la Norwége prouve combien l'éducation et le goût de la lecture sont répandus dans ces trois pays scandinaves, en Danemark surtout.

Le Danemark, peuplé de 1,700,000 habitants, ne compte pas moins de 119 imprimeries et de 263 librairies. La Norwége (1,750,000 habitants) compte 60 imprimeries et 124 librairies. La Suède (4,160,000 habitants) a 114 imprimeries et 162 librairies.

—

Deux éclipses totales auront lieu cette année. La première est une éclipse de lune, qui aura lieu le 12 juillet, entre 7 h. 55 m. du soir et 1 h. 55 m. du matin. La seconde est une éclipse totale de soleil, le 22 décembre, entre 10 h. 23 m. du matin et 2 h. 53 m. de l'après-midi. A Paris, le soleil sera éclipsé de près des 9/10; dans le sud de l'Espagne et en Algérie l'éclipse sera totale.

—

Un archéologue allemand, M. Heinrich Schliemann, vient de faire sur « les champs où fut Troie » une découverte intéressante. Dans une lettre, datée de Ciplak, village situé près du nouvel Ilion, et adressée récemment par lui à un de ses amis, qui habite Elbing, le savant voyageur raconte que ses fouilles l'ont amené à reconnaître le palais du roi Priam, où Hector, Xercès et Alexandre-le-Grand ont fait des sacrifices aux dieux. A une profondeur de 15 pieds, il a rencontré les murs, épais de 7 à 8 pieds, de la vieille forteresse de Pergame.

—

Le fameux tableau attribué à Raphaël, qu'on a vu pendant deux mois exposé dans le grand salon Denon du Louvre de Napoléon III, a disparu du Louvre, et l'administration ne l'achètera pas.

—

La prochaine érection de la statue de Memling à Bruges donne une certaine importance à la nouvelle suivante :

M. James Weale a trouvé, dans la bibliothèque particulière de l'empereur, à Vienne, le portrait véritable et unique de l'illustre peintre brugeois.

—

On annonce la mort du célèbre hautboïste, M. Ch. Vogt. Ce fut un des premiers élèves du Conservatoire, dont il fut lauréat l'an VII.

Vogt a été professeur au Conservatoire jusqu'en 1853. Il était premier hautbois solo à l'Opéra, à la chapelle de la Cour et à la Société des Concerts du Conservatoire.

Ch. Vogt est mort à l'âge de 90 ans.

Le Directeur gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 Juin 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

INNOCENT V, PAPE, ORIGINAIRE DE TARENTAISE

Une des illustrations de Savoie dont la vie est le moins connue, est le pape Innocent V, originaire de Tarentaise. Aussi n'avons-nous qu'à féliciter M. l'abbé Million d'avoir entrepris la publication de sa biographie dans le journal de Moûtiers, l'*Echo des Alpes*.

Les considérations qui suivent n'ont d'autre but que de concourir à l'œuvre.

Chanoine de Tarentaise en 1235, il alla achever ses études chez les Dominicains à Paris, sous le célèbre saint Thomas d'Aquin, dont il occupa ensuite la chaire avec une grande distinction, sous le nom de *Petrus de Tarentasia, è Tarentasia, Tarentasiensis*, d'après les récits de Ughello, Platina, Rinaldi, Genebrard, Galzter, Sponde, Trithème, Ptolémée de Lucques, le père Touron, etc. Quelques autres écrivains l'ont appelé *Petrus de Burgundia, burgondio, natione burgundus*. Ce qui s'explique parfaitement.

Lors de la naissance du futur pontife en 1224, la maison de Savoie qui trônait au château de Montmélian, n'avait pas encore réuni sous son sceptre féodal toutes les vallées dont l'ensemble a porté le nom de comté, puis duché de Savoie. Les auteurs étrangers ne connaissaient nos contrées que comme des fiefs de l'ancien royaume de Bourgogne, que la maison de Savoie essayait de reconstituer à son profit. La Chronique d'André Dandolphi justifie complètement cette explication, en donnant à notre dominicain le nom de *Petrus natione burgundus, de Tarentasia Sabaudiæ*.

La cité de *Tarentasia*, que quatre manuscrits de la Notice des Gaules qualifient de métropole des Alpes graies et pœnines, était située au confluent du Doron et de l'Isère, qui l'ont ensablée ; car on en retrouve des restes à la profondeur de trois ou quatre mètres sous la ville actuelle de Moûtiers. La fixation de cet emplacement résulte d'ailleurs des mesures les plus rigoureuses prises d'après l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Théodose (1). *Tarentasia* ayant été une station romaine, il a été facile d'en déterminer la distance des autres stations voisines, dont la situation n'offrait aucun doute, comme *Axima*, Aime, *Alpis graia*, le Petit-Saint-Bernard. Comme les diocèses ne devaient porter d'autre titre que celui de la cité administrative (2), on doit en conclure que la ville de Tarentaise existait encore en 426, lors de la fondation du diocèse qui en a gardé le titre. Le nom de la cité, qui, sous l'administration romaine, affectait tout le territoire dont elle était le centre, s'est appliqué également à toute l'étendue du diocèse. C'est ainsi que ce nom s'est conservé, même après la destruction de la ville, et qu'après avoir désigné aussi le comté de Tarentaise, dont les archevêques étaient titulaires, il est resté également à la province civile, depuis la cession du comté au roi de Sardaigne.

Ces principes posés, l'expression *Petrus de Tarentasia* ne signifie pas que le personnage soit né à la ville de Tarentaise, qui n'existait plus dans son intégralité primitive, et qui, d'ailleurs, avait reçu une autre appellation. Car le nom du quartier de la métropole, *Vicus Monasterii*, avait fini par s'étendre au reste de la ville ancienne ou nouvelle élevée sur les ruines ou l'emplacement de l'ancienne. Les actes de cette époque sont tous datés de *Munsterium*, et le nom de *Tarentasia* pour un religieux ne devait indiquer que le diocèse d'où il était originaire.

Et, de fait, si la tradition fait remonter au cardinalat de Pierre le nom de *Cardinale* donné à la rue où sa famille possédait une maison, elle lui assigne pour patrie le chef-lieu de Champagny, dans la vallée de Bozel, et signale comme ayant été le berceau de ses aïeux une maison remarquable encore par l'antiquité et la solidité de ses murs, située près de l'église et appelée *de la Cour*. C'est pourquoi il est nommé aussi *Petrus de Campagniaco* ou *de Curia* par quelques auteurs, entre autres Besson, Massa, Caralis, etc.

La valeur de cette indication est telle qu'un au-

(1) *Mémoires sur les Voies romaines de la Savoie*, 38.

(2) *Neminem*, I. *Dist. LXX. Urbes*, I. *Dist. LXXX.*

teur de la vallée d'Aoste a osé s'en prévaloir pour revendiquer la nationalité d'Innocent V, en rapprochant ces noms de ceux du hameau des *Champs* et du château de *Curiis* dans la commune de la Salle. Il faut en pardonner beaucoup à l'esprit de clocher. D'ailleurs, il n'est pas possible de prendre le change entre *Tarentasia Sabaudiæ* et *Vallis Augustana*.

Le *Mémorial* des podestats de Reggio appelle Innocent V *Petrus de Burgundia de civitate Trezana,* et un peu plus loin *de civitate Trenzana.*

Nous n'aventurerons pas, pour expliquer ce texte unique, la supposition d'un Pierre de Champagnieux que l'on ferait naître au village de Truison près de Saint-Genix, ou à la paroisse de Traise près Yenne, dans l'ancien diocèse de Belley.

Encore moins parlerons-nous de Treynant ou de Troinex dans l'ancien diocèse de Genève, l'étymologie de ces noms n'a aucun rapport avec celui qui nous occupe. Aucune des localités précitées n'a été gratifiée du titre de *cité*. Aucune tradition n'y rappelle le souvenir de ce personnage.

D'ailleurs, l'accord unanime du plus grand nombre d'auteurs le fait naître en Tarentaise, et cette assertion isolée, qui, prise telle quelle, ne trouve de solution dans aucune des suppositions précédentes, se rattache probablement à la majorité. En effet, la variante de *Trezana* à *Trenzana* semble indiquer une abréviation de *Tarentasiana*. L'éditeur des *Scriptores rerum italicarum*, étranger aux noms des bourgades cachées dans les profondes vallées du versant occidental des Alpes, ne pouvant en compléter la lecture, a publié ce mot sans tenir compte du signe abréviatif qui le surmontait; comme les copistes de la Notice des Gaules, qui ont écrit *Tarrasia, Dratasia, Arentasia, Durantasia* et *Darentasia* pour le nom de la même cité de Tarentaise.

Quant aux succès de Pierre de Tarentaise chez les Dominicains, je copie rapidement les textes suivants dans l'ouvrage cité plus haut des *Scriptores rerum italicarum,* tomes VI, VIII, IX, XI, XII, XIII.

Le Mémorial des Podestà de Reggio dit de lui: *Hic à pueritia in ordine fratrum prædicatorum* (il avait 12 ans quand il y fut envoyé pour compléter ses études), *ex tunc de cætero in sacra scriptura eximius efficitur*. Jacques de Voragine dit: *Iste fuit multum famosus et in theologia valdè summus, qui etiam rexit Parisiis in theologia multis annis* (1). Ptolémée de Lucques: *Vir magnæ religionis et doctrinæ, qui multo tempore Parisiis rexit scolas in theologica facultate. Scripta fecit super Sententias et multos libros Bibliæ postillavit, specialiter autem epistolas Pauli* (2).

Mais il ne put échapper aux traverses ordinaires des hommes de génie. La jalousie l'accusa d'avoir enseigné plus de cent erreurs dans ses écrits. Sur l'ordre de Jean de Verceil, général des Dominicains, saint Thomas d'Aquin, l'un des grands docteurs de l'Eglise catholique, ne craignit pas de redescendre dans l'arène et de prendre la plume pour défendre son ancien disciple et en faire une complète apologie.

Après ce triomphe, le chapitre de Lyon l'appela de tous ses vœux au siége primatial de la Rome des Gaules. Besson dit qu'il fut deux ans archevêque de Lyon. Mais Ptolémée de Lucques et André Dandulphi assurent qu'avant même d'être sacré pour ce siége il fut appelé par Grégoire X à celui d'Ostie, dont le titulaire était consécrateur des papes, puis au cardinalat et à la pénitencerie romaine.

En 1274, il accompagna le même pontife au concile de Lyon, où il travailla avec succès et éclat à la réunion des Grecs et des Tartares, dont il baptisa les ambassadeurs envoyés par le grand Kan. Il y prononça encore l'oraison funèbre de saint Bonaventure, que l'Eglise a aussi reconnu pour l'un de ses docteurs.

Au retour du Concile, le pape Grégoire X étant mort à Arezzo le 11 janvier 1276, le cardinal-évêque d'Ostie fut élu le 20 du même mois, au premier tour de scrutin, prit le nom d'Innocent V, se rendit à Rome, où il fut couronné le 22 février à Saint-Pierre, puis il alla habiter le palais de Latran.

Pendant un très court pontificat, il eut le bonheur de réconcilier la ville de Gênes avec les Fieschi et plusieurs autres familles du voisinage, ainsi qu'avec Charles d'Anjou, roi de Sicile (1). Il réconcilia aussi à l'Eglise les Florentins, fit restituer par le chapitre de Viterbe aux Dominicains le corps de Clément IV, qui avait choisi sa sépulture chez ces derniers. Innocent V était devenu le vrai pacificateur de l'Italie et l'on attendait de lui de grandes choses pour la chrétienté.

Il se proposait, en effet, d'opérer beaucoup de réformes ensuite des résolutions du Concile de Lyon, lorsque la mort l'enleva après une courte mais douloureuse maladie le 22 juin 1276, emportant, dit Ptolémée de Lucques, les regrets unanimes du collége des cardinaux. Ricordano Malespina et Jean Villani le font mourir et ensevelir à Viterbe (3). Mais la Chronique de Parme, Ricobaldi de Ferrare et tous les autres que j'ai cités plus haut, s'accordent à placer son décès au palais de Latran. Le roi de Sicile assista à ses obsèques, qui eurent lieu à la basilique de Saint-Jean de Latran, où j'ai pu voir encore son tombeau. L'église de Trévise possède un portrait d'Innocent V avec l'auréole.

C.-A. DUCIS.

LE PREMIER LIVRE DES PARLEMENTS GÉNÉRAUX DES MONNOYERS DU SAINT EMPIRE ROMAIN (4)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser un extrait de ce qui m'a paru présenter quelque intérêt pour les ateliers monétaires d'Annecy, du Genevois et du pays de Vaud dans les procès-verbaux des assemblées des monnayeurs du saint Empire romain.

M. le docteur Chaponnière, dans le tome second des *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, a fait connaître, le premier, cette association des monnayeurs, dans laquelle étaient

(1) *Chronicon Januense*, XII, VII.

(2) *Hist. eccles.*, XXIII, II.

(1) Jacques de Voragine, *Chronique de Gênes*. Caffori, ibid., IX. Muratori, VII.

(2) Ptolémée de Lucques, XXIII, XVIII.

(3) *Istoria fiorentina*, VII, XLIX.

(4) Bibliothèque impériale, Paris, n° 9,070 du fonds latin.

compris tous les Etats ayant fait partie du royaume de Provence. Il a reproduit ce que le second registre de leurs assemblées (1) contenait sur les monnaies de Genève et de Lausanne. Les ateliers d'Annecy, de Cornavin et de Nyon n'y sont point représentés.

M. Chaponnière n'a pas abouti dans ses recherches pour découvrir le premier registre des protocoles, « vieil livre pesant à pourter....... compli d'écritures « lequel demeure dans la garde des ouvriers mon- « noyeurs de Romans » (2).

La description de ce premier livre est conforme à celle que Senebier et Chaponnière ont donnée du second, qui en reproduit les actes les plus importants; nous passerons donc à ce qui concerne l'institution en général, ainsi que les ateliers du Genevois et du pays de Vaud.

Ce fut à partir du XIVe siècle que les assemblées des monnayeurs du serment de l'Empire prirent un caractère de régularité; le 3 mai 1343 fut tenu, à Romans, leur premier parlement général. Là fut discutée la charte des constitutions et des ordonnances de la nouvelle association; le règlement définitif fut arrêté à Valence en 1392, au dix-neuvième parlement, et l'on y décida d'y faire copier sur un registre, en parchemin, les décisions antérieures, les originaux ayant été écrits sur des feuilles de papier qui tombaient en lambeaux.

La relation détaillée de ce qui se passa à chaque parlement ne présente que peu ou pas d'intérêt au point de vue de l'art du monnayage; c'est une suite de procès-verbaux très diffus et de règles générales comme celles d'une confrérie. La partie la plus intéressante est celle qui contient les noms des procureurs, suivis des noms de leurs mandants, ainsi que les réceptions et les condamnations relatives à chaque atelier.

Les 35 parlements dont ce registre contient les procès-verbaux, se réunirent presque tous dans le Viennois, principalement à Romans et à Valence, premiers centres de l'association; un seul se tint dans les Etats de Savoie, à Chambéry, en 1420.

L'atelier de cette ville envoya des procureurs aux premières assemblées des monnayeurs; son nom paraît seul jusqu'en 1386, où les ateliers d'Avigliano et de Pignerol sont représentés pour la première fois. Nyon envoya un procureur en 1390, Lausanne en 1397, Turin et Aix (Ays en Savoie) (3) en 1411, Asti en 1417.

Ce n'est qu'en 1429 qu'il est fait mention d'Annecy, puis en 1435 de Cornavin (Crucis Sancti Gervasii prope civitates Genebenses).

(1) Ce registre fut laissé à Genève en 1527, des troubles ayant empêché la tenue du parlement; il n'y eut pas d'assemblées postérieures.

(2) Acte du 23 mai 1469, au parlement tenu à Bourg. M. Giraud, dans son essai historique sur l'abbaye de Saint-Bernard et la ville de Romans, a publié des extraits de ce livre; il nous apprend que, resté entre les mains du prévôt lors de la fermeture de l'atelier monétaire de Romans en 1356, il passa à sa famille et fut vendu en 1838 à la Bibliothèque impériale. Plus heureux que lui, j'ai pu le retrouver et faire copier toute la partie qui se rapportait aux anciens Etats des princes de la Maison de Savoie.

M. Lacroix, archiviste à Valence, m'a fait connaître l'existence de ce registre à Paris; M. Lecoy de la Marche, ancien archiviste de la Haute-Savoie, a eu l'obligeance de faire copier ce qui pouvait m'être utile.

(3) C'est, je crois, la première fois que cet atelier est signalé; il eut peu d'importance et n'exista que quelques années.

Liste des procureurs et des ouvriers et monnayeurs d'Annecy, Cornavin, Lausanne et Nyon.

1390, Syméon Angelier, de Chambéry, procureur de Chambéry et de Nyon.

1397, Etienne de Villette, procureur pour les ouvriers et monnoiers de Lausanne.

« Cy en aprez s'ensuivent (1)...., les noms et « seurnoms par ordre de tous les procureurs.... et « aussi tous les noms et seurnoms des ouvriers et « monnoiers du serment de l'Empire qui ont constitué les diz procureurs. »

Etienne de Villette (2).
Guigon de Villete.
Franchi Quinus de Egabria.
François Marchian Alias.

Doseurs.

Jacquet Cotheret.
Barthélemi Archer.
Jean Grol, de Crémieu.
Jean Pertulit, d'Annecy.

Ouvriers et monnayeurs.

Item Jean de Canchurie de Millan (six) maitre de la monnaie de Lausanne a esté receu à monioier par la grâce que lui avoit faicte l'evesque de Lausanne comme prince, lui Jean absent, et commis à recevoir son serment Estienne de Villette, prevost de Lausanne.

Item Francequin de Capriata de Lausanne filz de Ien Venturini de Capriata de Lausanne ouvrier fait et créé par cressance a été conformé.

Nous n'avons pas trouvé d'indication de l'époque à laquelle la monnaie de Lausanne fut admise dans l'association du serment de l'Empire. L'on peut supposer cependant que ce fut peu avant le parlement de 1397, puisque le maître de cette monnaie, ainsi que le fils d'un ouvrier de Lausanne, y sont reçus dans l'association par grâce et créance du Prince Evêque. Les ouvriers et monnayeurs qui déléguèrent un procureur à ce parlement appartenaient sans doute au serment d'Empire avant de travailler à Lausanne; la plupart d'entre eux sont en effet du pays compris dans l'association.

Un parlement dut être tenu en 1518 à Lausanne, mais l'absence d'une partie des procureurs le fit renvoyer à l'année suivante; l'évêque, pour obvier à l'absence des sceaux, qui n'avaient pas été apportés en 1518, en fit graver un semblable à celui des monnayeurs, en y ajoutant ses armes. Ce sceau a longtemps exercé la sagacité des savants; M. Chaponnière a rapporté tous les détails qui s'y rapportent.

1411, Lausanne et Nyon. Pierre l'Hôte est procureur pour les ouvriers et monnayeurs de Chambéry, de Lausanne, de Nyon et d'Aix; les noms des mandants sont réunis sans indication particulière du lieu où ils travaillent.

Hugonin Boveri Alias Varambon.
Franchiquinus de Cravia.

(1) Folio 98 A et suivants.

(2) Nous avons écrit en français et avec l'orthographe moderne tous les noms de baptême.

François Franchiaud.
Bonacursus Boveri.
Etienne Boveri.
André Vincent.
Humbert de Corbel.
Jacques Jacquet.
Johannot de Cantorio.

1414. — Nyon. Jean Girod, procureur pour les ouvriers et monnayeurs de Chambéry et Nyon, les noms des mandants sont aussi réunis.

Hugonin Boveri, de Pont-d'Ain, ouvrier.
Pierre Saviny, id.
Pierre Blonder, id.
Guillaume Savigny, id.
Pierre Giroud, id.
Bonacursus Roger et Etienne Bouvier.
Item Jacquemet, de Chambéry.

Au Parlement tenu à Chambéry en 1420 ne figurent que les procureurs de Turin et d'Avigliano; un grand nombre d'ouvriers et de monnayeurs des Etats du duc de Savoie y figurent, reçus par grâce et créance du duc et contre les privilèges (1).

Fralin Borges.
Salutor Cartagus.
Louis Maréchal.
Michel C........
Colet de Colet.
Jean Malcariale.
Antoine de Carnaglata.
Jean Vechi.
Guillaume Vechi.
Jacques Mazuchi.
Jean Magnin.
Nicerode Colin.

Ces noms ne sont pas accompagnés des noms des ateliers où ils travaillent.

1423. Lausanne et Nyon.

Bastian Grégoire, ouvrier, procureur des ouvriers et monnayeurs de Nyon en Vaux et Lausanne et substitué procureur de ceux de Chambéry.

1429. Deux monnayeurs d'Annecy sont reçus à ce titre dans l'association par grâce (ex gracia) du duc de Savoie.

Antoine Lovanier (Lovanierii), bourgeois d'Annecy, Jacques Vaneys, dudit lieu d'Annecy. Le premier travaillait à Cornavin ou à Chambéry, en 1435; le second à Annecy, en 1439.

1435. Pierre Lavavarii (?), procureur de la Croix de Saint-Gervais près Genève et de Chambéry. (De cruce prope sanctum Gervasium civitatis Gebennensis.)

Guillerme de Savigni.
Henri de la monnaie de Estrabore.
Manfred Betzon.
Jacques Bichet.
Guigue Betzon.
Etienne Varembon.
Antoine Lovanier.

1439. Nyon, Annecy, Genève, Chambéry.

Antoine Lovanier, procureur d'Annecy.
Jacques Vaneus (Vaneys).

(1) Quod fuit indebite et injuste contra nostra privilegia .... et (quorum) omnes dictas receptiones valere concedimus.

François Deosans.
Guillaume Savigné.
Jean Giraud.
Pierre Blondel.
Jean Blondel.
Pierre Guimet, jeune.
Thomas de Fontana.
Huguenet Vespre
Monnet March.

Aucun atelier de Savoie ou de Vaud ne fut représenté aux Parlements de Lyon 1443 et de Vienne 1446; Chambéry, Bourg, Pont-d'Ain, Lausanne et Genève sont les seuls que l'on retrouve dans le second registre des procès-verbaux. A. Perrin.

INSCRIPTIONS ROMAINES DE LA SAVOIE

On lit cette inscription à Saint-Pierre-de-Saulcy, qu'on prononce vulgairement Soucy, commune située sur le même plateau que celles de Saint-Jean-Puy-Gauthier et de la Chapelle-Blanche, dont j'ai donné les inscriptions au nº précédent.

D M
LIAEDECV
FILIAEDECV
ILLAE M-NI
_ RIVS CRISPI
NIANVS C C

Il manque la dernière ligne dont les caractères sont trop oblitérés pour être reproduits.

Sur le flanc latéral du bloc qui porte cette inscription, on a sculpté grossièrement le buste d'une femme, dont la coiffe porte sur le front un ornement en forme de nœud et se complète par un bandeau qui passe sous le menton. Dans la poitrine on a pratiqué une capsule cinéraire oblongue et terminée en pointe par le haut. Dessous on lit ces deux lignes :

VLIA•T•MVS
TICVS SCVL

L'interprétation qu'en a aventurée M. Fivel est tout à fait erronée (1).

Le premier mot est gravé en caractères cursifs romains, et l'usure de l'angle de la pierre permet de le lire *Julia*. Ce serait le nom propre de la personne à laquelle le monument a été élevé. Les autres caractères sont plus réguliers et peuvent se lire :

Titus Musticus sculpsit.

C'est un nom de plus à ajouter à l'histoire de l'art. Mais, si l'artiste a pu adoucir la douleur des parents de la défunte en leur laissant ce souvenir, il n'a rien fait qui doive lui assurer un grain de célébrité.

Ces préliminaires établis, voici comme je pense pouvoir lire l'inscription ci-dessus :

(1) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, seconde série, V, comptes rendus CXXXIII.

Diis manibus Juliæ Decumilli filiæ Decumillæ Marcus Nilerius Crispinianus conjugi carissimæ.

Marcus Nilerius Crispinianus a élevé ce monument à sa chère épouse Julia Decumilla, fille de Decumillus.

En style moderne on lirait sur l'autre flanc : portrait de Julia, sculpté par Titus Musticus.

C.-A. DUCIS.

SAVOIE ET BOURGOGNE

—

CLAUDE BAZILE

Vers le commencement du XVIIIe siècle, trois frères Bazile quittèrent la paroisse de Ste-Foy en Tarentaise et vinrent se fixer l'un à Châtillon-sur-Seine, l'autre à Joigny et le troisième à Tonnerre. Ils étaient partis pauvres de leur village, mais bientôt par leur énergie et leur entente des affaires ils acquirent une certaine aisance, firent de belles alliances, occupèrent différentes charges et arrivèrent à de hautes positions, entre autres la députation (1).

Les trois frères Bazile, nés à Sainte-Foy, en Savoie, étaient fils de Jacques Bazile et d'Andrée Empereur. L'aîné, Maurice, obtint, le 2 novembre 1720, des lettres de naturalité et, vingt ans plus tard, le 26 mai 1740, il devint greffier ancien au grenier à sel de Châtillon-sur-Seine et laissa d'Anne Roze, de Tonnerre, entre autres un fils, Vivant, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Châtillon et époux, en 1755, de Charlotte Ravary (2).

Claude Bazile, leur fils, a laissé à Tonnerre de bien excellents souvenirs. Pendant vingt-deux ans, ce petit-fils du savoisien Maurice Bazile a administré la ville de Tonnerre avec un zèle et un dévouement sans pareils. C'est à ce digne enfant de la Savoie que nous voulons consacrer quelques lignes dans cette *Revue*.

Né le 16 mars 1756, Claude Bazile fit de bonnes études, suivit ensuite les cours de l'Université de droit de Dijon et fut reçu avocat. En 1780 il était contrôleur des guerres et à ce titre chargé de tout ce qui concernait la milice et la guerre dans le Tonnerrois. Les actes de l'époque lui donnent, nous ne savons pourquoi, le titre d'écuyer. En 1789 la charge de contrôleur est supprimée ; il est nommé administrateur de l'hospice de Tonnerre et lutte énergiquement contre le Conseil de ville qui veut aliéner ce domaine comme bien national. Bénissez ce nom, pauvres de Tonnerre !

Membre de l'administration municipale, comme *notable élu*, il fut suspendu le 28 avril 1793, sur les plaintes de la Société populaire, et déclaré suspect le 5 mai suivant. Rendu à la liberté, grâce à l'intervention du représentant Maure, alors en mission dans le département de l'Yonne, M. Bazile qui, en 1789, avait été nommé officier de la milice citoyenne, fut élu aide-major. Que de services n'a-t-il pas rendus alors ! — Le 15 juin 1795 son nom sort encore de l'urne électorale ; il est officier municipal. Révoqué, il est rappelé au Conseil le 16 avril 1800. Le 18 mars 1808 il devient maire de Tonnerre.

La révolution avait alors tout détruit : il fallait donc tout reconstruire ; les finances étaient même dans un état déplorable, — il fit face à tout. — 1814 arrive : le préfet et le général Allix pressent l'organisation des corps-francs. M. Bazile résiste, voyant là la ruine de la ville. « Que me fait, s'écrie le général, votre bicoque ! il y en a tant d'autres en France ! Le salut de l'Empire avant tout. » Malgré les instances du sous-préfet, M. Ligeret de Chasey, le maire est arrêté comme traître à la patrie et dirigé sur Auxerre pour être jugé par une commission militaire. La paix le rend à sa famille. Mais ce qu'il avait prévu était arrivé, et le 5 avril 1814 la ville de Tonnerre avait été bombardée. Le 20 décembre suivant il recevait la croix de la Légion d'honneur, juste récompense de son dévouement et de ses services.

Vinrent ensuite la liquidation des dettes créées par l'invasion, l'inondation et la disette, puis les embarras suscités par les mécontents et enfin des difficultés de toutes sortes ; il triomphe de tous les obstacles, organise la Société d'agriculture, établit l'éclairage, fait paver une partie de la ville et augmente les ressources du bureau de bienfaisance. En 1830 il reçoit magnifiquement la Dauphine qui vient d'apprendre à Dijon les événements de Paris, et qui était déjà presque une fugitive. Quelques jours après il donne sa démission et se retire dans la vie privée.

Homme de bien, de cœur et de bon sens, il géra les affaires municipales avec prudence, ordre, économie et dignité, et mourut à Tonnerre le 14 novembre 1841 en laissant, entre autres, de Charlotte Gauthier, un fils, Claude-Auguste-Denis Bazile, chevalier de la Légion d'honneur et chef de bataillon en retraite.

En 1815, les villes de Châtillon-sur-Seine, Joigny et Tonnerre s'honoraient d'être administrées par trois maires du nom de Bazile, descendants directs du Savoisien Jacques Bazile.

A. ALBRIER.

(1) Cette famille, éteinte en Savoie depuis le départ de ces trois frères, y jouissait d'une aisance relative et d'une certaine considération, à en juger par les alliances qu'ont contractées les trois sœurs restées seules de la famille en Tarentaise. *(Note de la rédaction.)*

(2) Dans un travail que nous préparons : *Les naturalisés de Savoie en Bourgogne*, nous donnerons de plus amples détails sur les diverses branches de cette famille.

MÉMOIRE SECRET SUR LA SAVOIE EN 1745

(suite)

LES FINANCES, CE QU'ELLES PRODUISAIENT AU ROI DE SARDAIGNE, ET CE QUE L'ESPAGNE EN RETIRE.

Depuis la suppression de la Chambre des comptes autrefois établie à Chambéry (*) (ce qui arriva en 1719, au mois de février), jusqu'à l'entrée des Espagnols dans le pays, l'administration des affaires de finances a toujours roulé sur les intendants particuliers de chaque province qui répondaient à un intendant général dont la résidence était fixée en la dite ville, lequel, de son côté, rendait compte à la cour de Turin de tout ce qui se passait en Savoye, et y faisait exécuter les ordres qu'il en recevait.

L'un de ces intendants provinciaux résidait à Annecy, capitale du Genevois.

L'autre à la Bonneville, dans le Faussigny.

(*) Celle d'Annecy fut supprimée à la même époque, en 1720.

Un troisième à Thonon, capitale du Chablais.

Un quatrième à Saint-Jean, capitale de la Morienne.

Et le cinquième à Moûtiers, capitale de la Tarentaise.

Leurs appointements étaient de 1,500 fr. par an, mais ceux de l'intendant général allaient à près de 6,000 fr. par an, outre quelques avantages attribués à sa charge.

Les finances de Savoye n'ont consisté de tout temps qu'en quatre objets, la taille, les fermes comprises sous le nom générique de gabelles, les postes, et la saline de Moûtiers.

Le produit de la taille n'a jamais monté à plus d'un million par an, déduction faite de toutes modérations et de charges.

Quant aux postes dont la régie a continué et subsiste encore, on est fondé à croire qu'elles ne rendent que 6,000 fr. par an, les frais prélevés.

A l'égard du produit des fermes, quoiqu'elles aient été régies pour le compte du roi depuis le mois de janvier 1727, jusques au moment de la conquête par les Espagnols, l'on sait qu'il n'a jamais été porté à plus de 950 mille livres par année commune, les frais de régie prélevés.

En ce qui regarde la saline de Moûtiers qui n'est autre chose qu'un assemblage de plusieurs bâtiments de graduation par le moyen desquels elle fait environ 45 à 50,000 quintaux de sel par an, l'on pense ne se pas tromper en assurant que le profit que le roi de Sardaigne en a tiré en la faisant régir, n'a jamais été à plus de 12,000 fr. aussi chaque année.

Le roi de Sardaigne, en faisant construire cette saline et en l'entretenant, a eu deux objets, l'un de pouvoir fournir de sel à ses sujets de Savoye en temps de guerre avec la France, parce qu'alors il se trouverait privé de l'avantage qu'il a d'en tirer de Peccais pour la consommation qui s'y fait ordinairement, l'autre d'augmenter son revenu en temps de paix, en faisant vendre aux Suisses le sel qu'elle produit (7).

(7) On croit pouvoir ajouter ici qu'un troisième objet du roi de Sardaigne a été de faire entrer dans son Etat de l'argent pour la valeur totale du sel qui se vendait aux Suisses, parce qu'encore qu'ils ne gagnassent que les 12,000 livres dont on a parlé dans l'article précédent, comme les frais de fabrication et autres tournent au profit des sujets du roi de Sardaigne, il doit en regarder la valeur entière comme un profit total pour l'État. M. de Bonnaire conviendra sans doute de cette vérité.

Il est certain que lors de l'entrée des Espagnols en Savoie il y avait dans les magasins de ladite saline 35 à 40,000 quintaux de sel, mais il y en a peu aujourd'hui parce que l'intendant pour l'Espagne à Chambéry en a fait distribuer pendant quelques temps aux provinces de la Tarentaise et de la Morienne et qu'il a vendu le surplus aux Suisses du canton de Berne à raison de 5 livres 3 sous 6 deniers le quintal, poids de Genève, par un traité du 26 février 1744, passé entre lui et le sieur Varnery, député dudit canton, qui le fait journellement voiturer de Moûtiers à Genève, et de Genève en ladite ville de Berne.

L'on voit que ces quatre différents objets de produit ne montent ensemble qu'à un million 768 mille livres, ainsi en y ajoutant 20,000 livres pour quelques revenus casuels, l'on croit établir aussi précisément qu'il est possible de le faire que la Savoie rend ordinairement au roi de Sardaigne par an un million 988 mille livres, mais rien au-delà; le calcul ci-après en fait la preuve :

La taille.	1,988,000 »
Les fermes	950,000 »
Les postes	6,000 »
La saline de Moûtiers . . .	12,000 »
Revenus casuels	20,000 »
Total. . . .	1,988,000 »

Les deniers de la ville se perçoivent par les syndics des paroisses qui les portent régulièrement tous les trois mois à des trésoriers établis dans chaque province qui répondent à un trésorier général résidant à Chambéry, ils ont tous des appointement médiocres, ne jouissent d'aucun droit de remise sur leur recette, et envoient leur compte toutes les années à Turin où ils sont examinés et arrêtés par la Chambre qui y est établie.

Ce fut en 1727 que le roi de Sardaigne, pour rendre cette imposition réelle et y assujettir les fonds nobles comme ceux en roture, quoique précédemment ils en fussent exempts, ordonna un arpentage général des terres en Savoye, et fit tirer dans chaque province et dans chaque paroisse un plan figuré de tous les fonds en dépendants, distingués par classe. Cette carte topographique est proprement un cadastre (8), les chiffres qu'on voit dans chaque case ont rapport à un registre sommier qui indique les possesseurs, et ce que chaque partie d'une pièce ou morceau de terre doit payer proportionnément au revenu annuel qu'il produit et qui y est évalué. Par ce moyen l'imposition est toujours fixe (9) et jamais il n'est question de rejets, ni de non-valeurs que dans des cas extraordinaires. Ces plans et ces sommiers sont conservés dans les archives de chaque lieu, et on y a recours lorsqu'il survient quelque contestation à cet égard, ce qui arrive rarement.

(8) Il faut ne rien épargner pour se procurer, le plus promptement qu'il sera possible, des copies correctes et exactes, tant de ces cartes distinguées par paroisses que des sommiers auxquels elles ont rapport. M. de Bonnaire ne saurait rendre un service plus essentiel que de procurer ces pièces. Il est prié d'y faire travailler sans y perdre un seul instant et e les envoyer successivement, à mesure qu'elles seront faites; n'en eût-on que 8 ares 10 centiares elles seraient toujours infiniment précieuses; il y a lieu d'espérer qu'en commençant dès à présent cette importante collection, tandis que les Espagnols sont maîtres de ce pays, on aura le temps pendant qu'ils y demeureront de rassembler le tout (*).

(9) M. de Bonnaire ne dit rien de l'industrie qui est cependant un article essentiel par rapport aux impositions. L'industrie est-elle donc en Savoie sujette à la taille, ou sujette à une imposition personnelle? Dans l'un et dans l'autre cas, quelle règle sert de guide dans la manière de l'imposer? Suit-on quelque tarif? et s'il y en a un peut-on se le procurer? Ce serait une pièce fort bonne à joindre aux autres.

Comme il fut dressé, après la confection de toutes ces cartes, des états généraux des fonds de chaque province, il serait facile, si l'on pouvait en avoir communication, d'en former un dénombrement général (10). Le sieur de Bonnaire, auteur de ce mémoire,

(*) On voit par l'exagération de cette demande que le ministre français n'avait pas encore une idée exacte de la dimension des mappes cadastrales de Savoie ni du nombre des registres.

emploiera tous les moyens possibles pour se les procurer.

(10) Je pense qu'il faudrait commencer par se procurer cette pièce avant toute autre, parce que, dans le cas où l'on ne pourrait pas parvenir à recueillir les précédentes, celle dont il est ici question pourrait y suppléer sinon en tout, du moins en partie.

L'on se persuadera aisément que les gentils hommes confondus par cette taxe avec les roturiers, ne demeurèrent pas dans le silence, ils firent en effet des représentations au roi, mais elles ne furent pas favorablement écoutées. Cet événement a un peu refroidi leur zèle et leur attachement à sa personne, ils ne craignent pas même d'en faire l'aveu à leurs amis dans le particulier.

Les fermes dont il vient d'être parlé, et desquelles le sieur de Bonnaire, directeur de celles de France à Châlons, a traité le 24 novembre 1743, moyennant la somme de 940,000 livres par an, consistent dans la vente exclusive du sel forcé (11), du tabac et pipes, du papier timbré, de la poudre et plomb de chasse, à quoi il faut ajouter la douane et le daze (octroi) de Suze, les domaines et l'insinuation de tous traités, contrats et autres actes passés par-devant notaires.

(11) La gabelle ou distribution du sel forcé n'est pas susceptible d'un tarif, mais s'il y a sur cette partie un ou plusieurs édits pour en expliquer les règles, il est essentiel de les joindre aux autres pièces que l'on doit recueillir, sinon, au moins un mémoire qui instruise de ce qui se pratique à cet égard.

La perception des droits desdites fermes se fait sur des tarifs (12) en bonne forme, et pour la régie en général l'on se conforme à tout ce qui est prescrit par les édits du souverain; il y en a pour chaque nature de ferme.

(12) Se faire remettre le plus tôt qu'il sera possible les tarifs servant à la perception des droits; comme il y en a nombre d'exemplaires imprimés, il n'en coûtera d'autre soin à M. de Bonnaire pour avoir ces pièces que d'ordonner au directeur de les envoyer. Il m'obligerait beaucoup en joignant, s'il était possible, à ces tarifs, un recueil général des états concernant la régie, ou au moins les principaux qui en forment la base.

Quant à la connaissance des délits, fraudes et contraventions aux droits desdites fermes, elle appartient en première instance à des juges conservateurs, et les appellations de leurs sentences ressortissent à la Chambre des comptes de Turin.

Dans presque tous les Etats de l'Europe les monnaies produisent un revenu au souverain, mais il ne paraît pas qu'elles en fassent un en Savoye pour le roi de Sardaigne, puisque toutes sortes d'espèces d'or et d'argent étrangers y ont cours (13), comme celles du Piémont marquées à son coin.

(13) Quel est ce cours? en dénomination du pays? comment appelle-t-on par exemple et que vaut un marc d'argent, au titre de France? même question sur le marc d'or; quelles sont leurs divisions? Y a-t-il des monnaies de billon? Quelles relations ont-elles avec les monnaies pures, soit par le titre, soit par sa valeur numéraire. Je crois que l'on compte en livres comme en France. Ainsi, je demande combien un marc d'argent, au titre de France, vaut, de livres de Savoye: ou, si l'on veut, combien un écu ou un louis de France, vaut de livres savoyardes.

Tout l'argent que le roi de Sardaigne tire de la Savoie est envoyé régulièrement tous les quartiers à la trésorerie royale de Turin, il n'en reste dans le pays que pour l'acquittement des charges locales (14) dont l'objet ne va tout au plus qu'à 150 mille livres par an.

(14) Pourrait-on avoir un état de ces charges locales, pour une année seulement. L'énumération qui en est faite ci-contre est bien vague et paraît bien étendue pour que l'on puisse satisfaire à tant d'objets avec une somme si modique.

Elles consistent en fondations, pensions militaires et autres, dans le payement des gages des officiers du Sénat, des intendants des provinces et des trésoriers, dans la solde de quelques garnisons, et des soldats de justice, ce qu'on appelle en France maréchaussée, à quoi il faut ajouter les réparations des châteaux, des forteresses et des prisons, les gages des concierges et la nourriture des prisonniers.

A l'égard de l'entretien des chemins royaux et des ponts et chaussées, l'on y pourvoit par une imposition extraordinaire (15), ainsi cette dépense n'est point à la charge du souverain.

(15) Cette imposition extraordinaire est-elle levée au marc la livre de la taille? ou si quelques endroits en supportent plus que d'autres, suivant l'intérêt qu'ils ont à la réparation de tels ou tels chemins par l'utilité qu'ils en retirent?

On vient de démontrer que le roi de Sardaigne n'a jamais tiré de la Savoie plus d'un million 988 mille livres, année commune, mais l'on observe que le ministre d'Espagne a porté les choses beaucoup plus loin, puisqu'elle rend aujourd'hui à S. M. C. (16) trois millions 978 mille livres, outre le logement, la viande et l'ustensile que les habitants des villes et de la campagne sont obligés de fournir en nature aux troupes qui occupent le pays, et non compris 160 mille quintaux de paille pour les chevaux.

(16) C'est une chose presque incroyable que ce pays puisse supporter une augmentation aussi considérable. Quel effet, quelle sensation, une surcharge aussi forte opère-t-elle sur ce pays et ses habitants? Sans doute que la dépense des troupes et l'argent qu'elles y portent aident à supporter cette surcharge. Cependant il est constant que depuis un an il y a bien peu de troupes en Savoie et certainement elles n'y dépensent pas la totalité de ce que le roi d'Espagne tire du pays; d'où il semble que l'on peut inférer que si ce pays n'est point en état de supporter une si grosse somme dans tous les temps, au moins pourrait-on en laisser subsister une partie qu'il payerait assez facilement. On demande à M. de Bonnaire ce qu'il en pense, mais on voudrait avoir un avis raisonné.

L'on ne comprend pas non plus dans cette stipulation le produit de la saline de Moûtiers qui ne peut être évalué puisqu'on y a fait cesser le travail, et que les sels qui y étaient ont été vendus aux Suisses du canton de Berne, comme il a été dit ci-dessus.

Les cinq articles qui suivent établissent incontestablement ce qu'on vient d'avancer.

La taille ordinaire	1,000,000 »
L'augmentation sur cette partie mise par l'Espagne	38,000 »
La capitation établie (17) par l'Espagne	1,700,000 »
Le prix des fermes	940,000 »
Les postes.	6,000 »
Total. . . .	3,978,000 »

(17) Comment la capitation a-t-elle été imposée? Elle paraît faire à peu près le double de la taille, est-ce cette imposition que l'on a doublée (*), ou si c'est une imposition arbitraire par tête relative aux facultés? Dans ce dernier cas, la copie des rôles de cette capitation serait une pièce essentielle et curieuse à avoir.

(La suite au prochain n°.)

(*) La capitation n'a jamais été que temporaire et exigée par les chefs de corps d'occupation militaire.

UN INTÉRIEUR

Le soleil luit, la plaine est verte,
Dans l'air sonnent de libres chants;
Avril, par la fenêtre ouverte,
Apporte les senteurs des champs.

Sous la loi d'une mère avare,
Marthe végète à la maison :
L'heure est lente, le calme rare
Dans sa monotone prison.

Elle a vingt ans, la pâle vierge
Vouée à la servilité;
Une informe robe de serge
Froisse la fleur de sa beauté.

Silencieuse et diligente,
Elle se plie aux durs labeurs,
Sans même ouïr la voix qui chante,
Qui chante au fond des jeunes cœurs.

Le long du jour la mère gronde,
Fouillant tout, jusqu'au moindre coin;
Et rien, dans sa bruyante ronde,
Ne lui semble venir à point :

— « Au lieu de faire œuvre qui vaille,
On suit les nuages flottants!
Va, pour savoir comme on travaille,
Il fallait vivre de mon temps.

« Que chômes-tu? Ferme ton livre;
Reprends ce linge, lave, agis!
Et ces lilas?... Qu'on m'en délivre
Quand le désordre est au logis! » —

Voilant des pleurs qui veulent naître,
Marthe répond, dans un soupir :
— « Un tel ennui charge mon être,
Mère, que je me sens mourir... » —

Le soleil luit, la plaine est verte,
Dans l'air sonnent de libres chants;
Avril, par la fenêtre ouverte,
Apporte les senteurs des champs.

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 juin 1870

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le *Président* communique une notice historique sur la cure, la collégiale et l'archiprêtré de Samoëns, travail manuscrit de M. *Riondel,* membre de la Société; — et les recherches d'un autre membre, M. l'abbé *Dufour,* sur l'église de Notre-Dame d'Abondance. La Société remercie les auteurs de ces deux études, qui seront conservées dans les archives.

M. *Ducis* exhibe : 1° un sicle hébraïque d'argent et en donne la signification : Avers : un vase de manne avec la légende hébraïque : *Sicle d'Israël.* Revers — la verge fleurie d'Aaron avec la légende hébraïque : *Jérusalem l'a sanctifiée;*

2° Un crucifix antique en bronze doré avec émaux aux yeux et au pagne, trouvé aux environs d'Annecy. M. Ducis développe plusieurs considérations qui donneraient pour dates extrêmes à cet objet précieux le VIIIe et le XIIe siècles.

Le même membre communique : 1° une lettre de M. Albert Albrier, directeur de la *Revue de Bourgogne,* sur plusieurs illustrations savoisiennes, dont les notices paraîtront dans la *Revue;*

2° Une lettre de M. Million, professeur à Moûtiers, sur la découverte d'un tronçon de voie romaine près d'Aime, à deux mètres de profondeur, sous la ligne indiquée par M. Ducis dans son *Mémoire sur les voies romaines,* page 37, avec cippe à fronton et volutes sur lequel on lit une inscription que M. Ducis interprète ainsi : *Tito Vireio Onesimo Vireia Colchis uxor, hœres Lucius Cassius Erastus, hœres ....us Alcimus Conliberti.* Vireia Colchis sa femme, et les coaffranchis Lucius Cassius Erastus et ....us Alcimus, ses héritiers, ont élevé ce monument à Titus Vireius Onesimus;

3° Une note sur la famille du cardinal Gerdil et les colléges qu'il a fréquentés;

4° Une note sur Mgr Fenouillet, nommé évêque de Montpellier en 1607, l'année de la fondation de l'Académie Florimontane d'Annecy, mort en 1652, et son neveu, Pierre Fenouillet, docteur en droit, devenu aumônier et chanoine de Saint-Pierre de Montpellier en 1732;

5° Un manuscrit contenant des Noëls avec couplets alternatifs, en français pour les anges et les rois mages, et en patois local pour les bergers. Ce manuscrit a été trouvé par M. Serand, dans une collection particulière.

M. *Mermillod* expose, pour les offrir au Musée, trois instruments de mariniers, en fer, et des dents de bœuf et de cheval. Ces objets ont été trouvés dans les dragages qu'on exécute pour l'établissement d'une écluse à 50 mètres en amont du pont de Couzon près Neuville (Rhône); ils étaient à 5 mètres au-dessous du lit actuel de la Saône. A côté de ces instruments était un poignard en fer, acquis par le Musée de Lyon. Un ouvrier a aussi découvert une bague en argent, offrant la figure d'un dauphin et la légende CO. . ES *(comes?).*

M. *Serand* présente un don important fait par M. Louis Croset-Mouchet, d'Annecy, notaire à Thônes. Ce sont 250 volumes et brochures et de nombreux manuscrits, parmi lesquels on remarque les inventaires des couvents d'Annecy au moment de la Révolution. La Société accueille ce don avec reconnaissance et vote des remercîments à M. Croset-Mouchet. M. Serand dépose également des vues des bains de La Caille et le portrait du chanoine Crozet-Mouchet, oncle du donateur et fondateur de l'établissement thermal de La Caille.

M. *Revon* présente : 1° une monnaie d'or du royaume de Bourgogne, frappée à Sion : — 2° des antiquités lacustres échangées au Musée de Chambéry; elles consistent en une centaine de petits bronzes, en poteries, graines et ossements; — 3° 541 monnaies épiscopales de Genève et de Lausanne, du XIIe et du XIIIe siècle, achetées par le Musée d'Annecy. Ces pièces ont été découvertes le 14 février 1859, à la croisée de quatre chemins, au Molard, près de Rumilly. Elles étaient enfouies dans le sol et renfermées dans un sachet en étoffe rouge, protégé par un vase de terre.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° 250 volumes et brochures, entre autres les Bulletins de la Société géologique de France; le Dictionnaire géographique, historique et commercial des Etats-Sardes; des ouvrages de théologie, de géologie, d'hydrologie, etc.; et un grand nombre de manuscrits, en particulier les inventaires des couvents d'Annecy pendant la Révolution, don de M. Louis Croset-Mouchet; — 2° Boltshauser, *Formole meteorologiche*, don de l'auteur; — 3° du même, *Note sulle osservazioni meteorologiche* fatte nella R università di Catania nell' anno 1869, don du même; — 4° *Oltre la tomba ricordo,* brochure publiée à la mémoire d'Amédée Tochon, don de MM. A. et F. Tochon; — 5° *Constitutio dogmatica de fide catholica,* Annecy, 1870, don de M. Charles Burdet; — 6° Blytt, *Om Vegetationsforholdene ved Sognefjorden*, don de l'Université royale de Norvège à Christiania; — 7° Sorensen, *Beretning om en botanisk Reise,* etc., don de la même université; — 8° J. Vuy, sur un livre imprimé à Genève dans le XVe siècle, intitulé : *Liber quatuor causarum,* don de M. Vuy; — 9° G. Vallier, *Numismatique mérovingienne de Grenoble,* don de l'auteur; — 10° du même, *Numismatique féodale du Dauphiné,* don de l'auteur; — 11° du même, *Découverte de monnaies romaines et d'un bracelet d'argent* à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère), don de l'auteur; — 12° *The first annual Report* of the american Museum of natural History, 1870, etc., etc.

Le Secrétaire-adjoint,

LOUIS REVON.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 Juillet 1870.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LONGÉVITÉ ET DIMENSIONS DES ARBRES

Il y a des arbres qui peuvent vivre indéfiniment et acquérir des dimensions monstrueuses, pourvu qu'ils se trouvent dans des conditions de sol et de climat favorables à leur accroissement et à leur conservation.

Les arbres de l'Amérique méridionale, de l'Inde, de l'Océanie et de l'Afrique sont bien plus favorisés sous ce rapport que ceux de l'Europe. D'ailleurs, le sol de l'Europe a éprouvé, à la suite des guerres, des migrations des peuples, de la culture et de la densité de la population, des changements plus considérables qu'aucune autre partie du monde, et notre *civilisation moderne* tend à détruire peu à peu le respect religieux dont nos ancêtres avaient l'habitude d'entourer les arbres de grandes dimensions à l'ombre desquels ils avaient coutume de se réunir pour leurs fêtes ou leurs assemblées populaires.

Guidés par l'intérêt matériel, nous abattons sans pitié les arbres plusieurs fois séculaires; il serait à désirer que la Société prît sous sa protection ces monuments de la nature qui se font le plus remarquer par leur ancienneté et leur grosseur.

A défaut de témoignages historiques, on se fonde sur le rapport qu'il y a entre l'épaisseur des couches ligneuses et la durée de l'accroissement, et on estime l'âge d'un arbre d'après les anneaux ligneux annuels; mais la durée des arbres n'est pas facile à calculer, car le nombre des couches ligneuses n'indique pas toujours exactement le nombre d'années de végétation ; excepté pour les arbres à bois tendre dont les couches concentriques, examinées sur la coupe transversale du tronc, donnent exactement le nombre des années. — Cette observation est surtout facile à faire sur le sapin. Mais s'il s'agit d'arbres à bois dur, les couches ligneuses se confondent souvent, et il y a même beaucoup d'arbres exotiques, tels que les palmiers, dont les troncs cylindriques ne laissent distinguer aucune couche ligneuse.

On ne saurait, dans une courte notice, parler de toutes les espèces d'arbres célèbres, ni à plus forte raison citer tous les individus remarquables de chaque espèce, mais voici quelques-uns des principaux dont l'histoire nous a conservé le souvenir, ou qui existent encore actuellement.

1° L'arbre qui paraît fournir l'exemple le plus remarquable de longévité et de grosseur est le *baobab* (*Adansonia digitata* L.). Adanson examina en 1749, sur l'une des îles du cap Vert, un arbre de cette espèce, et il retrouva recouverte par trois cents couches ligneuses l'inscription qu'y avaient gravée deux voyageurs anglais en 1400. Le tronc de cet arbre avait 30 mètres de circonférence; Adanson estima son âge à cinq mille cent cinquante ans.

Ray et Gotherry assurent avoir vu entre le Niger et la Gambie des *baobabs* dont la circonférence dépassait celle du *baobab* d'Adanson.

2° Le fameux *dragonnier* d'Orotawa, dans l'île de Ténériffe (*Dracæna draco* L.), vénéré des Guanches, anciens habitants des îles Canaries, avait en 1799, au rapport du célèbre de Humboldt, 15 mètres de circonférence à sa base. En 1402, lorsque Jean de Béthencourt découvrit les îles Canaries, il avait presque la même grosseur, ce qui a porté de Humboldt à considérer cet arbre comme le plus ancien habitant de la terre et à faire remonter sa naissance à l'époque de la création.

3° Cortez campa avec sa petite armée sous un arbre, objet d'une profonde vénération de la part des Mexicains. C'est un *Taxodium disticum* Rich., espèce de *cyprès* qu'on voit encore aujourd'hui dans le cimetière de Santa Maria del Tule, dans l'Etat d'Oaxaca; il a 39 mètres de circonférence et 32 mètres de haut.

De Candolle estime son âge à quatre mille ans. D'après de Humboldt, on admire aussi près de Chapoltepec, à Mexico, deux *taxodium* (*Ahuaete* des Mexicains) dont l'un mesure 11 mètres et l'autre 12 mètres de tour; ils sont connus sous le nom de *Cyprès de Montezuma*. On dit qu'ils étaient déjà dans la plénitude de leur croissance du temps de ce prince, vers l'an 1520.

4° Lobb, naturaliste anglais, a rencontré, il y a quelques années, sur la montagne de la Sierra-Nevada, en Californie, à 1,665 mètres au-dessus du niveau de la mer, une forêt d'arbres de la famille des

conifères appelés *Wellingtonia gigantea* (*mammouth* des habitants du pays).

Lobb a mesuré un de ces colosses du règne végétal qui avait 30 mètres de circonférence et 130 mètres d'élévation, et calculant son âge d'après le nombre des couches annulaires, il a trouvé trois mille cinq cents ans. Il en a compté 90 dont le plus petit avait 12 mètres de tour sur 80 mètres de haut.

5° Les bouddistes de Ceylan révèrent le tronc gigantesque du *Figuier-Sacré* de l'*Anurahdepura*. Il n'est pas rare de rencontrer dans l'Inde de ces *banyaniers* (*Ficus religiosa* L.) qui acquièrent jusqu'à dix mètres de circonférence; leurs branches retombent sur le sol et y prennent racine; les jets, formés par les branches inférieures, deviennent des troncs qui, à leur tour, produisent de nouveaux jets, de manière qu'au bout de sept générations, il y a une véritable forêt de troncs, étroitement liés à la tige-mère par des arcades de branches verdoyantes.

On donne ordinairement le nom de *pipal* à cet arbre sacré, et l'un des plus célèbres est le *Cobirbâr*, situé près d'Ahmedahad; il a 620 troncs de grande dimension, formant une forêt de 650 mètres de circonférence. On lui donne trente siècles d'existence.

6° Près du lac d'Howel, dans la Caroline du Sud, on voit un *sycomore* dont le tronc a 24 mètres de tour et présente à son intérieur une cavité dans laquelle on a pu faire entrer sept hommes à cheval.

7° Pline fait mention d'un *platane* (*Platanus orientalis* L.) qui existait de son temps en Lycie et dont le tronc présentait une cavité de 27 mètres de circonférence. Le consul Licinius Mutianus y coucha avec dix-huit personnes de sa suite.

8° Au nord de Madère, d'après Figuier, on trouve des *lauriers* (*Oreodaphne fœtens* Nees) de 12 à 13 mètres de circonférence, sur une hauteur de 28 à 37 mètres, et qui existaient déjà en 1419, lors de la conquête de cette île par les Européens.

9° On voit encore à Jérusalem huit *oliviers* que la tradition fait remonter à l'époque de Jésus-Christ. Si l'on considère l'extrême lenteur avec laquelle l'*olivier* croît, on peut, sans exagération, fixer leur âge à deux mille ans.

Châteaubriand, dans son *Itinéraire à Jérusalem*, dit que dans l'Acropolis d'Athènes on voit un *olivier* que la tradition ferait remonter à l'époque de la fondation de cette ville, c'est-à-dire à environ quinze siècles avant l'ère chrétienne.

10° Les *cèdres* du Liban sont renommés par leur vétusté et leurs dimensions colossales. La hache barbare et cupide en a fait tomber plusieurs qui comptaient huit siècles d'existence et qui avaient de 8 à 12 mètres de circonférence. Il en existe encore un certain nombre qui mesurent de 6 à 7 mètres de circonférence. Ils sont plus remarquables par l'étendue de leurs branches que par la hauteur et la grosseur de leur souche.

11° L'Océanie possède ses immenses *eucalyptus*, qui doivent être comptés parmi les patriarches des végétaux. On a mesuré sur le littoral de l'île de Van-Diémen des troncs d'*eucalyptus* qui avaient 22 mètres de tour. Cet arbre atteint souvent de 60 à 70 mètres de hauteur.

Un voyageur anglais en a mesuré un qu'on venait d'abattre : sa longueur totale était de 90 mètres et sa circonférence de 28 mètres. Il vit un de ces *gommiers des marais*, comme on les nomme dans le pays, encore debout et qui avait 31 mètres de circonférence; il fallait par conséquent vingt hommes pour l'embrasser. Ce voyageur cuba le premier de ces arbres et trouva qu'il devait peser 444,886 kilogrammes.

12° Au nombre des végétaux qui font l'admiration et l'étonnement des voyageurs, qui peuvent vivre un grand nombre de siècles et acquérir jusqu'à 20 mètres de tour, il faut compter les beaux *Cesalpinia* de l'Inde et du Brésil; les immenses *courbaril* (*Hymenœa courbaril* L.), les magnifiques *acajoux* (*Swieteni Mahogoni*) de la Guyane et des Antilles; les gigantesques *fromagers* (*Bombax pyramidalis* L. et Bledbaux) des forêts de l'Amérique centrale, le dont tronc fournit des pyrogues propres à contenir soixante à quatre-vingts rameurs.

L'Europe fournit aussi son contingent d'arbres célèbres.

1° A leur tête on doit placer le fameux *châtaignier* du mont Etna, désigné en Sicile sous le nom de *Castagno dei cento cavalli*, ainsi appelé parce que, d'après la tradition locale, la reine Jeanne d'Aragon, surprise par un orage, avait trouvé sous son épais ombrage un abri pour elle et pour cent cavaliers qui l'accompagnaient.

Il ne forme pas un seul tronc, mais il est la réunion de sept tiges distinctes, partant d'une souche commune et laissant à leur centre un espace libre de 4 mètres de diamètre. Chaque tige, prise isolément, forme un arbre colossal, quelques-unes ont de 14 à 15 mètres de circonférence. L'ensemble de ces sept tiges constitue une masse énorme de 54 mètres de pourtour. On ne possède aucune donnée positive sur l'âge de cet arbre gigantesque, qu'on pourrait évaluer certainement à plus de mille ans (1). Il existe encore dans le voisinage plusieurs autres *châtaigniers* d'une grosseur extraordinaire, dont un, entre autres, a 25 mètres de tour.

On cite en France plusieurs gros *châtaigniers*; le plus remarquable est près de Sancerre, dans le département du Cher; il a, dit-on, 10 mètres de circonférence. On le croit âgé de mille ans et il produit beaucoup de châtaignes.

Il faut aussi ajouter le *pin* de Douglas (*Pinus Douglasii* Sab.), des montagnes rocheuses. Douglas en a mesuré un qui s'élevait à 80 mètres de haut; son tronc avait 18 mètres de tour à hauteur d'homme. De Humboldt cite une autre espèce de *pin* (*Pinus trigona*) qui se rencontre également sur la pente occidentale des montagnes rocheuses, dont le tronc, mesuré à 2 mètres du sol, a donné 14 mètres de circonférence. Cet arbre avait 94 mètres de hauteur.

2° L'*if* (*Taxus baccata* L.) est un des arbres européens qui croissent avec le plus de lenteur, car son diamètre n'augmente que d'environ deux millimètres (une ligne) par année. On peut juger par là de la vétusté de quelques arbres de cette espèce. Pennant a mesuré au cimetière de Fothringal, en Ecosse, un *if* de 20 mètres de circonférence, ce qui correspon-

(1) Figuier le croit âgé de trois mille si[x] cents à quatre mille ans. C'est évidemment une exagération.

drait à un âge d'environ trois mille ans. A Braburn, dans le comté de Kent, on en a mesuré un plus gros encore qu'on croit âgé de trois mille ans.

En Angleterre, on admire à Northbury-Parck une douzaine d'*ifs* énormes dont la circonférence est de 6 à 7 mètres. D'après la tradition du pays, ils seraient contemporains de Jules César.

D'après Endlicher, on voit au cimetière de Grasford, dans la Galles du sud, un *if* de 5 mètres de circonférence, âgé de plus de quatorze siècles; et dans le Derbishire un autre *if* estimé à plus de deux mille ans. De Candolle assigne quatorze siècles et demi à l'*if* de Crow-Sturst en Surrey, et douze siècles à celui de Rippon en Yorkshire.

La commune de Foullebec, près de Pont-Audemer, possède un *if* qui a 7 mètres de pourtour. Sa grosseur et sa solidité soutiennent le chœur de l'église à laquelle il est adossé et l'empêchent de s'écrouler dans un ravin.

3° Le *chêne (Quercus robur* L.), dont la vie ordinaire est de cent à deux cents ans, croît très lentement et atteint souvent 40 à 50 mètres de haut.

Ce roi de nos forêts acquiert quelquefois une grosseur prodigieuse. On voit près de Saintes, dans le département de la Charente-Inférieure, un *chêne* qui mesure, à hauteur d'homme, 27 mètres de circonférence. On a pratiqué dans la partie desséchée du tronc une chambre de 4 mètres de large sur 3 mètres de haut, avec un banc demi-circulaire taillé dans le bois vert; l'intérieur est éclairé par une fenêtre. On compte deux cents anneaux ligneux dans un morceau de bois coupé au-dessus de la porte, ce qui porterait l'âge de ce *chêne* à deux mille ans environ.

Plot, dans son *Histoire naturelle d'Oxford*, parle d'un *chêne* dont les branches, de 18 mètres de longueur, mesurées depuis le tronc, pouvaient ombrager trois cents cavaliers ou quatre mille piétons.

Ray rapporte que de son temps on voyait en Westphalie un *chêne* qui avait 90 mètres de contour et 44 mètres de hauteur. On peut juger de l'énorme grosseur de ces arbres par celui dont furent tirées les poutres transversales du fameux vaisseau appelé le *Royal-Doverling*, construit sous Charles I[er], roi d'Angleterre : le chêne fournit quatre poutres, chacune de 15 mètres de longueur, sur un mètre et demi de diamètre (1).

Dans le cimetière d'Allauville (Seine-Inférieure), il y a un *chêne* d'environ 11 mètres de circonférence et âgé de plus de huit siècles.

Pline parle aussi d'un *chêne* dont la souche s'était divisée en dix troncs ayant chacun 4 mètres de tour.

4° Le *tilleul* (*Tilia europœa* L.) qui ombrage nos promenades et nos villages (2), atteint souvent une grosseur considérable. Miller dit en avoir mesuré un de 10 mètres, et Thomas Brown un de 16 mètres de tour.

A Neustadt, dans le Wurtemberg, on admire un *tilleul* de 12 mètres de circonférence, mesuré à hauteur d'homme. On estime son âge à huit siècles environ.

On voit à Villars, près de Fribourg en Suisse, un *tilleul* déjà célèbre en 1476, époque à laquelle des tanneurs le dépouillèrent de son écorce pendant la bataille de Morat; il a près de 15 mètres de circonférence, et on le croit âgé de mille à mille deux cents ans, en évaluant son accroissement à quatre millimètres (deux lignes) par an.

Un *tilleul*, de même dimension que le précédent, se trouve au château de Chaillé, près de Melles, dans le département de la Charente-Inférieure. D'après Endlicher, on a abattu en Lithuanie des *tilleuls* qui avaient 27 mètres de circonférence.

A Prilly, près de Lausanne, existe un *tilleul* énorme dont l'ombre, au XIII[e] siècle, couvrait la justice du lieu lorsqu'elle rendait ses décrets. La municipalité de Lausanne a pris l'engagement de ne jamais faire abattre cet arbre vénérable qui mesure environ 11 mètres de circonférence.

On voit, à Fribourg en Suisse, le tilleul planté en 1476 pour célébrer la victoire de Morat; il a plus de 5 mètres de circonférence.

5° Pline raconte qu'il y avait de son temps, dans un bois d'Arcadie, un platane colossal planté de la main d'Agamemnon, et un autre appelé Ménélas qu'on prétendait avoir été planté par ce prince avant de partir pour le siége de Troie; il avait par conséquent huit cents ans.

Le même auteur cite un platane énorme qui existait aux environs de Vélitres (*Velletri*). L'empereur Caligula donna à dîner à quinze personnes dans le tronc creux de cet arbre.

Les voyageurs qui passent à Constantinople ne manquent pas d'aller visiter sur les bords du Bosphore le fameux *platane* de *Godefroy de Bouillon* à Buïnk-Déré. D'une souche commune, morte de vétusté, sont nés huit rejetons formant huit arbres énormes adhérents à leur base, d'une circonférence totale de 50 mètres. Il ombrage une étendue de 160 mètres carrés. L'intérieur forme une cavité de 26 mètres de circonférence, tapissée de gazon sur lequel les Arméniens, les Grecs et les Turcs vont respirer à l'ombre une fraîcheur agréable.

On manque de documents pour apprécier son âge.

6° On voit encore, à l'entrée du village de Trons, dans les Grisons, l'*érable* (*Acer campestris* L.) sous lequel fut prêté le serment qui donna naissance à la ligue des Grisons, en 1424. Sa circonférence est d'environ 9 mètres.

7° Ray cite un *orme (Ulmus campestris* L.) qui avait 17 mètres de circonférence, et dont la cime s'étendait sur un espace de 33 mètres de diamètre. Les branches de cet arbre fournirent quarante-huit charrettes de bois de chauffage, et le tronc, outre seize grandes poutres, huit mille six cent soixante-cinq pieds de planches.

A l'entrée de la ville de Morges, en Suisse, périt de vétusté, en 1824, un *orme* qui avait 11 mètres de circonférence.

Le ministre Sully ordonna de planter des *ormes* à la porte de toutes les églises paroissiales séparées des habitations. Il n'était pas rare d'en rencontrer dont le tronc avait de 5 à 6 mètres de tour. La plupart

(1) Le *chêne des partisans*, dans la forêt de Parey-Saint-Ouen (Vosges), a 13 mètres de tour et 33 mètres d'élévation.

(2) Du temps de la *Ligue* on plantait le *tilleul* dans les villages, comme du temps de la République française on plantait le *peuplier*, dit l'*arbre de la liberté*.

sont tombés sous la *hache révolutionnaire* à la fin du siècle dernier.

8° Le bois de *noyer* (*Juglans regia* L.) est très recherché pour la fabrication de toutes sortes de meubles; aussi nous ne rencontrons plus des *noyers* à dimensions colossales comme le *noyer* de Saint-Nicolas, en Lorraine. On fit d'un seul morceau de cet arbre une table qui avait 8 mètres de largeur sur une longueur et une épaisseur proportionnées. En 1479, l'empereur Frédéric III donna un festin somptueux sur cette table monstrueuse. On croit que le *noyer* qui avait fourni le bloc pouvait avoir neuf siècles.

Près de Balaclava, en Crimée, un énorme *noyer*, dont l'origine remonte aux temps les plus reculés, porte annuellement plus de cent mille noix, que cinq familles se partagent.

9° L'hiver de 1789 fit périr à Nice un *oranger* dont le tronc ne pouvait être embrassé que par douze hommes réunis; il mesurait 17 mètres de haut et produisait annuellement cinq à six mille oranges.

A Rome, dans le couvent de Sainte-Sabine, on fait voir un *oranger* qu'on prétend avoir été planté par saint Dominique en 1200.

Parmi les magnifiques *orangers* des serres de Versailles, on admire le *Grand Bourbon*, semé en 1421 à Pampelune, puis cultivé à Chantilly, à Fontainebleau et à Versailles, où il fut transporté en 1684.

10° M. de Humboldt fait mention d'un *rosier* qui jouit d'une antique renommée en Allemagne, c'est l'*églantier* des haies (*Rosa canina* L.), qui croît près de la cathédrale de Heilsdesheim. Il résulte de documents précis, possédés par la ville, que la souche a plus de huit cents ans. La tradition locale rattache cet *églantier* à un vœu de Louis-le-Débonnaire, premier fondateur de la cathédrale.

Malgré la guerre acharnée que l'on a fait surtout depuis quelques années aux grands arbres qui décoraient si agréablement nos forêts, nos vergers et nos champs, en abattant impitoyablement les *chênes*, les *châtaigniers*, les *noyers* et les *sapins* les plus remarquables par leurs belles dimensions, la Savoie possède encore un bon nombre d'arbres dignes d'être mentionnés.

Ainsi nous avons le *châtaignier* géant de la *Chavanne*, près de Thonon, qui mesure 15 mètres de circonférence sur 30 mètres de haut, et le célèbre *châtaignier* de Neuvecelle, près d'Evian, qui a 14 mètres de circonférence, et dont les tiges principales s'élancent à 25 mètres du sol. Il n'a pas la vigueur du premier et son tronc est en pleine décrépitude. On doit évaluer l'âge de ces deux châtaigniers à plus de mille ans.

M. Revon, conservateur du musée d'Annecy, a mesuré en 1867 le *châtaignier* d'Esery, au-dessus de Reignier; son tronc, de forme elliptique, a donné 9 mètres 60 centimètres de circonférence. Il est presque aussi gros que celui de *Sancerre* et doit être âgé d'environ neuf cents ans.

Au Troubois, village de Lugrin, on voit un *châtaignier* de 7 mètres de tour qui produit beaucoup de fruits.

Dans la même commune, au pré de *Véron*, on a abattu en 1868 un *châtaignier* qui avait à peu près les dimensions du précédent. Depuis quelques années, la hache a aussi ravagé les magnifiques châtaigneraies de Publier et de Neuvecelle, et a détruit grand nombre de *chênes* et de *noyers* qui, par leur élévation et leur grosseur, attestaient la puissante végétation des environs de Thonon et d'Evian.

En 1869, on a abattu à Saint-Jorioz, près d'Annecy, un noyer de 5 mètres 10 centimètres de circonférence, et cette année on en a coupé un plus gros encore sur le territoire de Giez.

Le *poirier du Miroir* à Amphion a produit, en 1860, deux mille litres de cidre. C'est probablement grâce à sa fécondité que ce géant des *poiriers*, qui mesure 3 mètres et demi de circonférence, à hauteur d'homme, doit sa conservation.

Parmi les *tilleuls* remarquables plantés près des églises de nos villages, on doit surtout admirer celui qui couvre de son ombre la place du bourg de Samoëns. Il a une circonférence de 7 mètres 10 centimètres; en calculant son âge d'après l'accroissement moyen de cette espèce d'arbre (4 millimètres par année), il aurait environ cinq cents ans (1).

Près de ce géant se trouve un autre tilleul beaucoup plus vigoureux, dont la circonférence atteint déjà 4 mètres 30 centimètres à un mètre du sol.

Parmi les beaux *tilleuls* du Pâquier, à Annecy, on en remarque un qui mesure 5 mètres 40 centimètres de circonférence à 2 mètres du sol; son âge est d'environ quatre cents ans. Il domine par sa grosseur et par son élévation un grand nombre d'autres *tilleuls* plus jeunes, dont six mesurent déjà de 3 mètres à 3 mètres 20 centimètres de contour.

M. l'abbé Constantin, professeur au petit-séminaire de Mélan, a mesuré, au village des Gets, situé à 1,162 mètres d'élévation, un *chêne (Quercus pedunculata* Willd) dont le tronc a 5 mètres 12 centimètres de circonférence à un mètre du sol. C'est le seul chêne qui existe sur le territoire de la commune des Gets, et l'on peut, sans exagération, estimer son âge à quatre cents ans.

M. Constantin a aussi mesuré un *hêtre (Fagus sylvatica* L.) au village de *Marvel*, commune de la Rivière-en-Verse.

Cet arbre, appelé le *gros fayard*, est plein de vigueur, et donne déjà 5 mètres 13 centimètres de tour, et s'élève à plus de 20 mètres. Il peut avoir environ trois cents ans.

Au hameau de la *Grangia*, commune de Samoëns, M. l'abbé F. Rulland a mesuré deux *hêtres*, doués de la plus vigoureuse jeunesse. Ils ont environ 35 mètres d'élévation; le plus gros donne 4 mètres 70 centimètres de circonférence, et le plus petit 3 mètres 93 cen-

(1) M. l'avocat Tavernier dit dans le *Gros Tilleul* : « Amédée VIII, premier duc de Savoie, renouvela et augmenta les franchises du bourg de Samoëns par lettre patente du 20 juin 1438. L'histoire tait le nom du prince qui le premier lui accorda des faveurs de ce genre. Quoi qu'il en soit, les habitants ont dû conserver le souvenir des bienfaits du second prince qui lui accorda ces libertés.

« Tout porte à croire qu'ils ont voulu, par ce signe mémorable, transmettre à la postérité le souvenir de cet événement.

« Pourquoi le tilleul n'aurait-il pas été ce monument? »

Il est fort probable que ce fut Amédée VI, dit le comte Vert, qui accorda les premières franchises de Samoëns, car il acquit du dauphin de France, par le traité de 1355, la baronnie de Faucigny, dont le mandement de Samoëns faisait partie. Le *Gros Tilleul* daterait de 1360 environ et pourrait bien être le monument commémoratif des premières franchises accordées à Samoëns, comme le tilleul de Fribourg rappelle le souvenir de la victoire de Morat.

timètres à 1 mètre au-dessus du niveau du sol. Leur âge est d'environ deux siècles et demi.

Nos ancêtres conservaient avec soin les *chênes*, les *melèzes*, les *pins* et les *sapins* gigantesques. Ces arbres servaient souvent de limite entre les propriétés particulières ou communales. Ainsi, d'après un document que possède M. l'abbé Ducis, nous voyons qu'en 1355 Michel Nassapoix, juge-mage de Maurienne et de Tarentaise, instruisit à Ugines un procès entre les communes de Marthod et de Marlens, relativement à une forêt où l'on avait coutume de prendre pour limite le gros *Vargne (Pinus picea* L.). Comme le procès n'a été terminé qu'au XIX[e] siècle, la limite a eu le temps de périr de vétusté.

Il n'y a pas longtemps qu'un gros *vargne* servait aussi de ligne de démarcation entre les communes d'Ugines, de Queige et de Marthod ; il avait atteint des dimensions prodigieuses et il est tombé sous le poids des siècles.

Le musée d'Annecy possède une rondelle d'un *chêne*, abattu à Tessy en 1863, mesurant 4 mètres et 30 centimètres de circonférence. Il conserve aussi une rondelle d'un *sapin* (*Abies excelsa* D. C.) coupé la même année dans la forêt de Doussard, laquelle donne 3 mètres 70 centimètres de tour et présente 274 couches ligneuses, ce qui prouve que cet arbre était âgé de 274 ans.

Au mois de mai de cette année, on a abattu dans la même forêt un *sapin* de 6 mètres 80 centimètres de circonférence, mesuré à hauteur d'homme. Ce géant avait par conséquent près de cinq siècles.

Pline parle, comme d'un phénomène, du *sapin* de 6 mètres de pourtour, qui servit de mât au vaisseau que les Romains firent construire pour transporter d'Egypte l'obélisque du Vatican. Le *sapin* de Doussard lui est supérieur soit par la grosseur soit par l'âge.

Mais le plus ancien des *sapins* se voit encore au pied du Mont-Blanc, près de Courmayeur; les habitants l'appellent l'*Ecurie des chamois;* il a 7 mètres 62 centimètres de circonférence. Berthelot le croit âgé de 1,200 ans ; pour être dans le vrai, on pourrait dire qu'il a environ six cents ans.

Au-dessus de Courmayeur, on admire aussi un magnifique melèze de 5 mètres 45 centimètres de circonférence.

La Maurienne, la Tarentaise et le haut Faucigny possèdent de belles forêts de sapins, mais on a fait tomber les plus gros *Darbés*. On en a abattu à Megève et à Beaufort qui mesuraient de 4 à 5 mètres de circonférence.

Le *cèdre* du Liban prospère fort bien dans notre pays. Dans la campagne de Beaulieu, près de Genève, existe un cèdre, d'une vigueur remarquable, qui a 5 mètres de circonférence et 30 mètres de haut; il couvre de ses branches touffues un espace de 20 mètres de diamètre.

D'après les témoignages historiques et l'observation des couches ligneuses, le plus grand âge des arbres célèbres pourrait se résumer approximativement dans le tableau suivant :

Palmier	300 années.
Orme	400 —
Cyprès.	400 —
Hêtre	500 années.
Sapin	600 —
Melèze.	600 —
Oranger	650 —
Erable.	650 —
Platane	800 —
Cèdre	800 —
Noyer	900 —
Châtaignier . . .	1,100 —
Tilleul.	1,200 —
Pin.	1,200 —
Chêne	2,000 —
Olivier.	2,000 —
Pipal	3,000 —
If	3,000 —
Wellingtonia. . .	3,500 —
Taxodium	4,000 —
Baobab.	5,500 —
Dragonier	6,000 —

Peu de ces arbres arrivent à un âge aussi avancé, mais beaucoup vivent un nombre de siècles plus ou moins considérable, jusqu'à ce qu'une cause extrinsèque vienne rompre le fil de leur existence.

E. Chevalier.

INSCRIPTIONS ROMAINES DE LA SAVOIE

Dans une suite d'articles de la *Revue* de 1866 à 1867 j'ai publié quatorze inscriptions romaines que j'avais copiées à Aime en 1850. La mine n'est pas épuisée. L'année dernière M. Borrel, architecte de l'arrondissement de Moûtiers, a découvert celle-ci au Villard de la Côte-d'Aime, ainsi que je l'ai annoncé à la Société (*Rev. sav.* 1869, p. 92) :

MATRO
NIS·AXI
MO·L
IVLIVS
MARCELLI
IVS·V·SLM

Matronis Aximo Lucius Julius Marcellinus votum solvit libens merito.

Lucius Julius Marcellinus a accompli de bon gré et à juste titre son vœu aux déesses mères à Aime.

Le nom d'Aime se trouve écrit *Axima* dans les itinéraires romains et la géographie de Ptolémée. L'inscription introduit la variante d'*Aximum*, comme on la trouve dans les mêmes ouvrages pour d'autres stations ; *Augusta* et *Augustum* pour Aoste sur Guiers, *Bergusia* et *Bergusium* pour Bourgoin, *Brigantia* et *Brigantium* pour Briançon, etc.

La lecture d'*Aximorum* pour le nom des habitants aurait un similaire dans celui des *Parisii, orum.* La formule abréviative trouverait également deux exemples dans deux autres inscriptions d'Aime, où PROC· AVGVSTO·NVMINI··AVGVSTO·· se lisent *procuratoris Augustorum*, *numinibus Augustorum.* Mais ce pluriel pour notre inscription reste à l'état d'hypothèse.

Comme la pierre a été trouvée à côté d'une pierre tombale que j'avais lue en 1850 au château de la Frasse à Aime, il est probable qu'elle s'y trouvait également

dans les décombres et qu'elles ont été transportées au Villard de la Côte pour servir à de nouvelles constructions.

Sous les noms de *Matres*, *Matræ* et *Matronæ* les Italiens et les Gaulois honoraient les Parques, qui étaient censées présider à l'entrée et àla sortie de cette vie. Leur culte se rattache essentiellement aux principes de lumière, de chaleur et de fécondité que les Perses adoraient sous les noms de *Mithras*, *æ*, le soleil, et *Mithre*, *es*, la lune ou Vénus orientale, et que les Etrusques appelaient *Lunus* et *Luna*, et les Grecs *Phœbos* et *Phœbe*.

A l'appui de ces données, que l'on trouve chez les anciens poètes, nous avons encore une inscription, que j'ai signalée depuis longtemps dans un autre recueil, et qui se voit à Allondaz, plateau très élevé au nord-ouest d'Albertville.

MATRIS
MITHR^ES
SOC·XL VI^L
AD·TVR·
LXIII·P·A·VI·

Elle est entourée d'un cercle en relief, qui peut symboliser le soleil, ou qui n'est peut-être qu'un serpent se mordant la queue, symbole du cours de l'année, surtout dans le culte d'Osiris.

Il s'agit donc ici d'un votif aux déesses mères par quarante associés de la Vénus Mithré. Trois interprétations diverses ont été aventurées sur les deux dernières lignes ; mais comme elles ne satisfont pas encore la science, je ne les reproduirai pas.

L'épithète d'*invincible* se donnait souvent au soleil et à Mithra dans les inscriptions. C'est probablement en leur honneur qu'avait été élevé l'autel qu'on voit encore à Lucey sur les bords du Rhône :

DEO
INVICTO
N
SEVERIANUS
P

Deo invicto Nonius Severianus posuit.

C.-A. Ducis.

UN SAVOISIEN A L'INSTITUT D'ÉGYPTE

Parmi les Savoisiens qui firent partie de l'institut d'Egypte, on connaît surtout Berthollet et Gaspard Monge. Il en est un troisième moins célèbre, il est vrai, mais qui n'en a pas moins sa place marquée à côté de Monge et de Berthollet : j'ai nommé l'ingénieur Arnollet.

Né le 20 mai 1776, Pierre-Jean-Baptiste-François Arnollet prit part en 1793, comme volontaire, au siége de Lyon, et entra en 1794 à l'Ecole polytechnique. Il fit partie, à sa sortie de cette école, de l'expédition d'Egypte et de l'institut du Caire dont Monge était le président. Officier d'état-major distingué, il se fit surtout remarquer lors de l'affaire de Cosseir. Ingénieur à Parme en 1801, il devint en 1805 ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Côte-d'Or. Arnollet prit part à tous les grands travaux qui se firent pendant les vingt-cinq années qu'il dirigea le génie dans ce département (1805-1830), et après sa retraite prématurée à cinquante-quatre ans seulement, il ne cessa d'étudier toutes les grandes questions intéressant les travaux publics et notamment celle de la circulation. Une foule de mémoires fut par lui publiée à l'appui de ses opinions, des projets qu'il proposait et de ses inventions ; nous citerons entre autre : *Projet de formation d'une société pour l'établissement d'un chemin de fer entre Paris et Lyon par Troyes et Dijon, avec un embranchement remontant la vallée de la Saône de Saint-Jean de Losne à Gray*, Dijon, imprimerie Carion, 1833, in-8° de 96 pages ; — *Moyens d'utiliser le puits artésien de Dijon, d'y rendre avec peu de dépense, le cours de Suzon perenne*, Dijon, Docillier, 1834, in-8°, etc., etc. ; il a laissé en outre de volumineux manuscrits et est mort à Dijon le 30 janvier 1857.

Arnollet appartenait à une famille originaire de Granier en Tarentaise (Savoie). Au mois de décembre 1739, des lettres de naturalité furent accordées à François Arnollet, négociant à Pontaillier en Bourgogne, né à Granier en Savoie, diocèse de Tarentaise, fixé audit Pontaillier depuis 50 ans et marié en ce lieu. Ces lettres furent enregistrées en la Chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse le 5 juillet 1740. (Archives de la Côte-d'Or, Chambre des Comptes B. 64, f° 292.)

Parmi les descendants de François Arnollet, nous citerons : François Arnollet, contrôleur des traites et secrétaire de la mairie de Pontaillier, né en cette ville le 26 septembre 1714, mort à Saint-Jean de Losne le 22 avril 1807, marié le 17 mars 1749 à Benigne-Thérèse, fille de Claude Gault, procureur du roi au baillage de Saint-Jean de Losne ; Françoise, supérieure de l'hospice civil de Saint-Jean de Losne ; Anne-Marie, religieuse ursuline, née en 1753, morte à Dijon en 1843 ; Charles-Claude, propriétaire à Paris, époux de Philiberte-Françoise Patuel ; Marie-Claudine, mariée à M. Martenet et mère de Mathilde Martenet, épouse de Lazare Gautrelet, décédé président de chambre à la Cour de Colmar ; — Claude Arnollet, né en 1750, mort en 1811, marié à Ursule Mignot ; — Nicolle-Pierrette Arnollet, née à Montbard en 1783, mariée en 1812 à Michel Degand, ingénieur à Dijon, morte en 1825 sans postérité en laissant pour héritière sa cousine germaine Mme Albrier.

L'ingénieur Arnollet, né à Pontaillier-sur-Saône, était fils de Pierre Arnollet, avocat en Parlement, et d'Andette Petitot ; il avait épousé Edmée-Désirée, fille de François Dagaillier, inspecteur des forêts, et de Marie-Jeanne Champagne, proche parente de M. Dagaillier, conseiller à la Cour de cassation, dont il n'a eu qu'une fille mariée à M. Charles-Emile Poisot, directeur du Conservatoire de Dijon, membre de plusieurs sociétés savantes.

Albert Albrier.

NOELS SAVOYARDS

Nous commençons ici la publication des *Noëls* annoncés dans la dernière séance du 24 juin.

Le chant des *Noëls* a son origine dans la représentation des *Mystères,* surtout pour les Noëls dialogués comme ceux qui font l'objet de cette publication. « La plupart de nos vieux airs français, dit Denne Baron *(Hist. de l'art musical)*, appartenaient à ces chansons pieuses, dont le sujet n'était pas toujours relatif à la nativité de Jésus-Christ, bien que les plus curieuses soient celles où il est question de l'adoration des bergers, auxquels on faisait prendre le langage des paysans des diverses provinces de France. Les premiers Noëls furent composés et imprimés sous le règne de Henri II et de son fils. »

Cette assertion se trouve parfaitement prouvée en Savoie d'après les études intéressantes publiées dans ce recueil, années 1865, pages 13, 24, 38, 47, par M. Alphonse Despine.

On retrouvera dans nos Noëls, comme dans ceux de la Maurienne, comme dans celui qu'a publié M. G. Vallier, *Revue* de 1867, page 73, cet esprit narquois de nos bons aïeux, qui savaient allier à une foi inébranlable une apparence d'opposition et de critique, si bien caractérisée par M. de Sainte-Beuve. *(Revue* 1865, page 15.)

Les notes chronologiques, répandues dans le manuscrit duquel nous extrayons ces pièces, portent sa rédaction de 1727 à 1728. On y rencontre quatre écritures différentes, qui alternent quelquefois dans la même pièce. Il contient encore quelques chansons critiques et bachiques. C.-A. Ducis.

Dialogue sur l'air : *Prenez mon cœur et n'en prenez point d'autre.*

L'ANGE.

Pasteurs debout ! çà, que l'on se réveille
Pour assister en ce jour solennel
Au bel éclat d'une rare merveille
Qui vient à vous du sein de l'Eternel.

LES PASTEURS.

De bon matin vo no rompié la téta
Ne criâ pâtan que no ne sin pâ sor
Leiché no don deipoy qué deman féta
No no léverin pa que ne sey jor.

L'ANGE.

Tout beau, bergers, de grâce qu'on m'écoute !
Un Dieu m'oblige de vous avertir
Dé vous lever et de prendre ma route :
Pour le voir naître il vous faut tous partir.

LES PASTEURS.

Je ne sçay pâ que vo voulié tan bruire
No savin prou tô qu'il y a on Dieu
No le préyn qua vo voíe conduire
Et vo queygé (taisez-vous), car vo farey bin mieu.

L'ANGE.

Vous qui parlez ne soyez point rebelle,
Je parle ici de la part de ce Dieu;
Vous serez tous témoins de la nouvelle
Que des hauts cieux je vous porte en ce lieu.

LES PASTEURS.

A vey caz (voilà) ona chousa qu'est bin étrange,
Qui est qu'on ne poysse pas reposâ;
Dis, grou Gonin, vaten uvri la grange
Et qu'â lentrey sen no tant amosâ.

L'ANGE.

Vous ne voyez, croyez donc, à cette heure
Qu'un Dieu est né, c'est une vérité;
Quittez, quittez cette sombre demeure
Et venez voir sa divine clarté.

LES PASTEURS.

No creyn pro to ceu que vo no dette,
May au alla quand on n'y vay pas ren;
On ne sare marchié qu'on ne se mette
Dien lou golliat, ma fey, jusque à lé ren.

L'ANGE.

Cette nuit ne doit point vous être sombre,
Elle produit un plus brillant soleil
Que celui duquel vous recevez l'ombre;
Mais il est né dans un pauvre appareil.

LES PASTEURS.

Est-ou ique que no veyu qué fare ?
(Est-ce ici, où nous voyons qu'il brille)
Entrin, mais, hélas! que si é bin déser;
E n'ont pas soulamen de frui ne de rave
Pé lui faire on boccon de desser.

L'ANGE.

Considérez-vous l'état déplorable
Qui le réduit à souffrir mille maux ?
Ayez pitié de voir dans un étable
Naître un Dieu-homme entre deux animaux.

LES PASTEURS.

Notron Signau en veyen voutrés larmés
Nozen morin quasi de la delau (douleur),
Pregniez pediat (pitié) de notres pouvrés âmés
Et delivrâ notra brebis de lau (loup).

SUR LE LAC

Le lac est vaste et bleu, son onde
Se berce au pied des sommets fiers;
Dans sa limpidité profonde
Le soleil plonge des éclairs.

La barque enfle sa voile blanche
Et nous promène dans l'azur,
Et sur le bord Lina se penche
Pour mirer dans l'eau son front pur.

Laissez le flot, miroir rebelle
Qui reflète un portrait moqueur: —
Pour savoir si vous êtes belle
Posez votre main sur mon cœur.

B. Dufernex.

BULLETIN.

La Société Florimontane a reçu les dons et échanges suivants :

1° ***Notes sur les railways ou chemins à rainures dans l'antiquité grecque,*** par M. E. Caillemer, don de l'auteur; — 2° ***Pasquinade diplomatique :*** dialogue biblique sur la guerre du Montferrat en 1615, publié par M. C.-A. Ducis, don de l'auteur; — 3° ***Storia dei pittori sardi e catalogo descrittivo della privata pinacoteca,*** del can. Giovanni Spano, don de l'auteur; — 4° ***Société française*** de numismatique et d'archéologie; — 5° ***Polybiblion,*** revue bibliographique universelle; — 6° ***Atti della Società italiana*** di scienze naturali, t. XII; — 7° ***Annuaire*** de la Société philotechnique; — 8° ***Revue du Lyonnais;*** — 9° ***Bulletin*** archéologique de Tarn-et-Garonne; — 10° ***Journal des connaissances***

médicales pratiques, par M. Caffé; — 11° la *Bourgogne*, revue provinciale; — 12° l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France; — 13° *Bulletin* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 14° l'*Italia agricola*; — 15° *Bulletin* de la Société d'agriculture de Melun; — 16° *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France: — 17° le *Mont-Blanc*; — 18° l'*Union savoisienne*; — 19° le *Léman*; — 20° l'*Industriel savoisien*; — 21° l'*Echo du Salève*; — 22° le *Faucigny*.

—

On sait que le ministère des beaux-arts achète un certain nombre de tableaux ayant été admis à l'Exposition annuelle, et les répartit entre les musées des départements.

Sur la demande de M. Louis Revon, conservateur du musée d'Annecy, et les instances de MM. Anselme Petetin, notre ancien préfet, et Hippolyte Pissard, notre député, le gouvernement a acquis, cette année, pour nous en faire don, la belle toile exposée par M. Paul Cabaud et représentant le lac d'Annecy pris des hauteurs de Talloires.

Le public annécien sera reconnaissant envers M. Maurice Richard, qui du même coup nous fait un magnifique cadeau et encourage un de nos artistes les plus distingués.

—

Mlle Maigre-Calas, fille adoptive de M. Jean-Philippe-François Calas, est décédée dimanche 10 juillet au château de Quintal, près d'Annecy.

Le nom de Calas est devenu historique par le fait de l'erreur judiciaire dont fut victime un membre de cette famille au XVIIIe siècle, Jean Calas, négociant toulousain, appartenant à la religion protestante. Un de ses fils, qui avait abjuré, ayant été trouvé étranglé dans son lit, ses ennemis l'accusèrent d'avoir commis ce crime en haine de la religion catholique.

Quelque peu fondée que fût cette accusation, le Parlement de Toulouse l'accueillit et condamna Jean Calas au supplice de la roue. L'exécution eut lieu le 9 mars 1762. Il était âgé de 64 ans.

La famille de Calas quitta Toulouse après ce tragique événement et vint se réfugier à Genève, où elle entra en relations avec Voltaire. Le patriarche de Ferney entreprit de faire réviser le procès et il obtint en 1765 un arrêt du Conseil d'Etat qui réhabilita la mémoire de l'infortuné Calas.

Il reste encore à Genève un arrière petit-fils de Jean Calas, qui est ouvrier typographe.

—

Le fameux érable de Trons, dont M. Chevalier parle dans le premier article de ce numéro, a été renversé par l'orage qui a passé, le 28 juin dernier, sur une grande partie de l'Europe. Chacun sait, dit le *Journal de Genève*, que c'est au pied de cet arbre vénéré que naquit, il y a 446 ans, la Ligne supérieure ou *Ligue grise*; c'est sous son feuillage qu'un jour du mois de mars 1424, l'abbé Pierre de Pontaningen, le baron de Rhœzuns, le comte de Sax-Mosax, le comte de Werdenberg, les *Ammanner* de Dissentis, Laax, Rheinwald, Schams et Hanz se prêtèrent mutuellement serment d'alliance et de fidélité, serment qui fut renouvelé de dix en dix ans jusqu'en 1778.

L'érable de Trons était demeuré l'objet de la vénération du peuple grison, et, chose singulière, la veille même de sa mort, dans le sein du grand-conseil de Coire, à l'occasion de la fête commémorative de l'alliance de Vazerol (1471, réunion des trois Ligues) qui doit se célébrer l'année prochaine, un député avait consacré de chaleureuses paroles à cet antique témoin des temps passés.

—

Il y a, à Turin, un cercle artistique composé principalement de peintres.

Les membres de ce cercle qui, lors de l'inauguration solennelle du canal de Suez, sont allés en chemin de fer et en paquebot jusqu'aux pyramides, ont imaginé de reproduire pour eux, sur une vaste toile, les admirables sites qu'on traverse dans ce voyage circulaire.

Cette toile, qui reproduit d'après nature l'Italie et l'Orient, a près de quatre mètres de haut et trois cent cinquante mètres de long.

Tournant sur deux pivots et éclairée par derrière, elle se déroule lentement devant les yeux du spectateur, qui se croit transporté dans ces pays féeriques.

Tout Turin demanda à voir et à revoir cette toile, œuvre et propriété du cercle artistique. Pendant une année, elle eut en Italie le succès qu'elle mérite.

Un industriel, enthousiasmé, l'acheta, dans l'intention de la promener en Europe. Exposée depuis quelques jours à la salle Valentino, à Paris, elle s'y déroule chaque soir.

Cette excursion, qui dure une heure, est précédée et suivie d'un concert vocal et instrumental, où le signor Michel Scotto, grand premier prix du Conservatoire de Naples, Mlle Cerny-Leverd, première chanteuse du théâtre de Liége, et M. Jules Mottès, ancien ténor du Théâtre-Lyrique, se font entendre.

—

A la liste des héroïnes françaises, il faut ajouter une illustration du Dauphiné, qui mérite d'être plus connue qu'elle ne l'est.

Philis de la Charce naquit en 1645, au château de Montmorin, à Nyons, en Dauphiné, de Pierre de la Tour, marquis de la Charce.

En 1692, lors de l'invasion des Hautes-Alpes par le duc Victor-Amédée de Savoie et par le prince Eugène, Philis de la Charce, revêtant une cuirasse, parcourut Nyons et ses environs à cheval, en habit d'amazone, rallia les populations, qu'elle conduisit au col de la Cabre, où elle combattit vaillamment à la tête de ses compagnons d'armes, qui repoussèrent les Barbets. Ceux-ci, obligés de reculer et rejetés sur la pente opposée du col, les troupes de Larrey et de Catinat purent reprendre l'offensive, et celles du duc de Savoie se replièrent au-delà des Alpes, après avoir perdu dans des combats partiels plus de 6,000 hommes.

Philis de la Charce reçut de Louis XIV une pension de 2,000 livres, égale au traitement d'un colonel. Son épée fut déposée à Saint-Denis. Son portrait a été placé depuis peu dans les galeries du musée de Versailles, et naguère on a érigé pour elle dans l'église de Nyons un monument où l'on voit, avec son nom, un écusson chargé de deux dauphins, comme si elle descendait de la dernière race des dauphins viennois.

—

Une intéressante mission vient d'être confiée à deux officiers français, MM. les capitaines d'état-major Mieullet et Derrieu, attachés au dépôt de la guerre. Ils sont chargés de terminer l'exploration de la Palestine, commencée à l'époque de l'expédition de Syrie, et d'exécuter un travail qui permettra de dresser la carte topographique de cette contrée à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques.

—

Le musée du Louvre vient de faire l'acquisition de quatre magnifiques bronzes antiques trouvés à Herculanum au XVIIIe siècle, et faisant partie, en dernier lieu, de la collection du comte Tyezkiewicz. Ces bronzes sont : une statuette d'Hercule, une tête de jeune homme d'une incomparable beauté, un buste de l'empereur Emilien, et une boîte à miroir, dont le couvercle figure Vénus sur un bouc.

—

Au musée de Kensington, à Londres, on vient d'ouvrir toute une série de salles qui donnent une idée complète du développement historique de l'art de l'ornement, depuis les peintures murales des monuments égyptiens, les fresques des tombeaux étrusques, les mosaïques antiques, etc. Il y a là une suite de pièces, chacune avec l'ameublement à la mode aux diverses époques importantes de la civilisation, entre autres un délicieux boudoir orné de tous les objets donnés à la marquise de Serilly par Marie-Antoinette.

—

Dans la séance du 1er juin de l'Académie romaine pontificale d'archéologie, M. le baron Visconti, commissaire des antiquités, a rendu compte des résultats des fouilles opérées sur le Palatin, dans l'emplacement de l'ancien stade, où l'on a trouvé des restes qui ne le cèdent en rien à ceux des plus célèbres monuments de la Rome antique.

Après avoir donné ensuite des détails sur le nouveau marbre trouvé à l'Emporium, M. Visconti a annoncé que l'on a cessé, pour un temps, les fouilles d'Ostie, qui ont donné toute une série des plus beaux ouvrages en bronze que l'on possède.

—

La population de la colonie de la Nouvelle-Zélande, d'après le dernier recensement du 31 décembre 1867, comptait 318,668 individus, y compris les femmes et les enfants. La population indigène s'élevait à 38,540 individus des deux sexes.

Il faut constater le développement qu'ont pris les nombreux produits de cette colonie, tant minéraux qu'agricoles, et dont les principaux sont l'or, la laine, le lin (phormium tenax) et la résine dite Rauri gum. Ces deux derniers articles sont devenus d'une grande importance pour certaines fabrications en Angleterre; la résine de Rauri sert à donner un lustre aux étoffes, et le phormium tenax est employé à la fabrication de diverses étoffes de lin; le prix de ces deux dernières matières a considérablement haussé, et celles-ci sont devenues ainsi des objets d'échange dont le commerce retire un grand profit.

L'immigration à la Nouvelle-Zélande, en 1867, s'est élevée à 11,120 personnes des deux sexes.

L'émigration, pendant la même année, s'est élevée à 620 personnes.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 août 1870.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LETTRES INÉDITES DE MADAME DE WARENS

—

AVANT-PROPOS

Née Vaudoise, sur les bords du lac de Genève, madame de Warens, s'éloignant du pays de ses pères, devait quitter la Suisse avec éclat, abandonner son culte, comme elle avait abandonné sa patrie, et, enfin, mourir dans la misère, à Chambéry, au cœur même de la Savoie.

On a beaucoup parlé d'elle, beaucoup écrit sur elle; aussi son nom a-t-il acquis une certaine notoriété, et on le comprend bien. Sa mémoire se rattache, en effet, à celle d'un grand écrivain, Jean-Jacques Rousseau a parlé d'elle, et elle a eu sur lui quelque influence; d'un autre côté, la bizarrerie de son existence fut telle que sa physionomie morale, son caractère, ses malheurs eux-mêmes ne pouvaient passer entièrement inaperçus. Son esprit, d'ailleurs, il faut le dire, était loin d'être sans distinction.

L'acte authentique du décès de madame de Warens, dressé par le curé de la paroisse de Lemenc, renferme des détails que renfermaient souvent autrefois des actes de cette nature, et que l'on ne trouve plus dans les actes contemporains de l'état civil; il nous apprend qu'elle mourut à Nezin, faubourg de Chambéry, le vingt-neuf juillet 1762, à l'âge d'environ 63 ans. Elle fut ensevelie dans le cimetière de Saint-Pierre de Lemenc; sa tombe fut creusée au pied d'un vieux et immense tilleul, voisin d'une porte cochère qui s'ouvrait sur le chemin public. Les mémoires de Claude Anet la font mourir trois ans plus tôt, c'est-à-dire, en 1759, mais ces mémoires ont été publiés, comme on le sait, sur des notes qui n'ont peut-être pas été toujours bien comprises; au surplus, on ne peut pas, en ce qui concerne madame de Warens, se fier aveuglément à d'autres auteurs contemporains, à Jean-Jacques Rousseau, en particulier, pour citer le plus célèbre de tous; les indications que contient l'acte de décès lui-même, dont je viens de parler, ne sont pas absolument exactes.

Il s'est donc écoulé, depuis la mort de madame de Warens, plus d'un siècle, et d'un siècle si plein de grandes choses, d'événements gigantesques, qu'on se demande s'il n'a compté que cent années; l'heure de la postérité impartiale semble enfin venue pour madame de Warens. Et cependant on se pose toujours plusieurs questions lorsqu'on parle d'elle: Jean-Jacques Rousseau, dans le portrait qu'il a tracé de sa bienfaitrice, a-t-il été juste? n'a-t-il pas, au contraire, comme on l'a prétendu, fait preuve d'ingratitude? La conversion de l'illustre Vaudoise, — on se défie toujours des convertis, — a-t-elle été bien sincère, bien loyale? Qu'était en réalité cette dame, au point de vue moral, et que valait-elle? Toutes ces questions ont été discutées dans des sens divers, et diversement appréciées. Lamartine a dit dans Raphaël: « Quant à moi, je n'ai jamais cru que madame de Warens se reconnût dans les pages suspectes de la vieillesse de Rousseau. »

Un contemporain qui fut bien à même de connaître cette dame, qui la vit souvent, qui vit souvent Rousseau, porte sur elle un jugement très favorable; j'extrais deux passages seulement de la notice adressée par M. de Conzié à M. le comte de Mellarède, sur madame de Warens et Jean-Jacques Rousseau: « Elle était, dit M. de Conzié, sans le plus petit air de prétention, tant s'en faut, car tout en elle respirait la sincérité, l'humanité, la bienfaisance, sans donner le plus petit soupçon de vouloir séduire par son esprit, non plus que par sa figure, car elle négligeait par trop cette dernière..... »

Et plus loin: « Les grâces de son parler, son esprit déjà enrichi de différentes lectures, la rendaient extrêmement séduisante et agréable dans la conversation, et m'attachaient intimement à sa maison où j'allais journellement, et y mangeais fréquemment avec Jean-Jacques dont elle avait déjà commencé l'éducation, usant toujours d'un ton de maman tendre et bienfaisante, y mêlant de temps à autre celui de bienfaitrice, auquel Jean-Jacques répondait toujours avec facilité et soumission. »

Sans vouloir trancher les questions si souvent posées, et que j'ai indiquées tout-à-l'heure, il me semble pouvoir dire qu'en général plus l'on étudie de près les documents relatifs à madame de Warens,

plus l'on éprouve, sur son compte, une impression favorable. Lamartine ne nous paraît pas avoir eu tort dans le passage que nous avons reproduit.

Au surplus, notre but n'est point aujourd'hui d'examiner en détail ces questions, encore moins de les approfondir, mais simplement de publier, à titre de renseignements nouveaux, trois lettres inédites de madame de Warens; ces lettres remontent aux années 1756 et 1757, c'est-à-dire, à quatre ou cinq ans seulement avant son décès.

Madame de Warens, à cette époque, avait compromis tout son avoir dans plusieurs entreprises industrielles qui avaient mal réussi, elle avait fait diverses spéculations malheureuses; plongée dans de grands embarras, à la suite de cet insuccès, elle luttait péniblement contre une position des plus fâcheuses et contre la misère qui l'accablait de toutes parts. Elle dut même vivre plus ou moins d'aumônes vers la fin de son existence, et Jean-Jacques Rousseau eut le triste courage, à cette époque, de ne point savoir se souvenir d'elle. Voici à quelle occasion ces trois lettres furent écrites.

Sur la demande de madame de Warens, M. de Lambert, baron Dangeville, avait, en 1754 et en 1755, fourni, durant onze mois, la pension à un nommé François Fabre, maître fondeur en fer coulé; ce dernier avait donné, à ce sujet, le vingt-un mars 1755, une déclaration écrite à M. le baron Dangeville. Madame de Warens avait bien promis, par lettres, de payer cette pension, mais, surchargée de dettes, pourchassée par ses créanciers, toujours en procès, toujours en instance devant les tribunaux, elle ne pouvait, malgré la meilleure volonté du monde, — et on ne saurait douter de son entière bonne foi, — mettre à exécution les promesses qu'elle avait faites.

De là, toute une correspondance entre la dame vaudoise et M. le baron Dangeville; deux des lettres de cette correspondance, qui ne nous est parvenue qu'en partie, ont été déjà publiées, il y a une quinzaine d'années, par M. l'avocat Replat, dans le *Bulletin de l'Association florimontane;* elles sont insérées dans un article intitulé : *Note sur madame de Warens;* le jurisconsulte savoisien a fait une étude substantielle sur cette femme célèbre dont les dernières années furent si pleines de vicissitudes, de privations et de misères. Ce travail de M. Replat, que je rappelle ici volontiers, a bien sa valeur.

Les lettres publiées par lui et celles que je publie aujourd'hui moi-même, sans constituer la correspondance tout entière, se complètent les unes les autres; elles permettent de mieux juger, en sûreté de cause, le caractère réel et les véritables sentiments de madame de Warens; à ce titre, elles ne sont pas absolument insignifiantes.

Comme celles que l'on connaît déjà, ces nouvelles lettres inédites, je n'ai pas besoin de le dire, manquent complètement d'orthographe; il ne faut pas s'en étonner, si on veut bien se reporter à l'époque où elles ont été écrites. Et pourtant madame de Warens était une femme instruite, elle avait fait de nombreuses lectures, et son esprit ne manquait pas d'une certaine étendue; malgré toutes ces circonstances, elle était, au point de vue de l'orthographe proprement dite, très inférieure à ce que sont les élèves qui sortent aujourd'hui de nos écoles primaires, tant l'instruction publique a pris généralement partout un grand développement, depuis un certain nombre d'années.

Nous reproduisons textuellement ces trois lettres, sans rien changer aux *fantaisies* d'une orthographe qui étonnera plus d'un de nos lecteurs. Nous faisons suivre ces trois lettres de la déclaration du sieur Fabre, faite, au château d'Allonzier, le 21 mars 1755, et d'un fragment d'une lettre adressée de Chambéry le 26 juillet 1756, par le même personnage à M. le baron Dangeville (1). JULES VUY.

Lettres inédites de madame de Warens.

I

Ce 12e de 1756 chambéry

Monsieur

Jay bien lieu mon cher Baron de Reconoitre de plus en plus vôtre bon coeur, a mon égards; par la maniere cordialle dont vous vous Exprimé sur ce qui me Regarde, continué je vous prie dens Les aucasion et ne craigné jamais que mon amour, propre, savise de ce jendarmer, il lias longtens que je luy imposé silence, la mauvaise fortune quy me persecute depuis cy lontens mauroit guéry radicalement de cette maladie, cy je lavoit Eu autre foy; soié trenquille sur mon comte a ce sujet, je vous prie, ce quy doit maitre le plus sensible aux jour duy cest Le pain cotidiens, et La trenquillités je travallies sens, Relache pour me mètre En etat de jouir de Lun et de lautre; cy la bontes divine veut benir mon travail jespaire dy parvenir, afin que par ce moiens, je puisse mocuper uniquement, de La seulle chose nessesaire quy et de travallier aux salut de mon ame, je me Recommende a ce sujets a vos bonne prieres; vous me faitte un vray plaisir de maprendre que vous devez venir icy dens quelque tens; vous chosirez vous meme Le Ledras quy vous conviendras Le mieux et ferez faire Labits en meme temps, cest par cette Raison que je ne vous Envoie pas des Echantilion par cest hordinaire, ce pendant cy vous Les juge a propos, vous Les aurez sur votre premier avis, pour ce quy conserne Mr fabre que je vous prie de vouloir saluer, de ma part ajez la bontés mon cher Baron, de vouloir luy faire comprendre quil est tres ynutile quil ce présente a la tresorerie pour son argends puisque ce net que sur Le Cartier de paque, que je Lay assignes ce quy ceras paié aux courands cest adire ver La fin davrils prochain, dabort apres Les fétes de paque; je conte Le faire venir icy; il tireras son argends; et jespaire qu'il feras d'une pierre deux coup cestadire quands meme tens il ce trouveras, une place pour Loccuper dune maniere que je crois quy luy seras convenable; cy Mr fabre sopstine avenir avant ce tens la cela porte un grands prejudice a mes affaires dont

(1) Voir, entre autres, sur madame de Warens : *Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau.* — *Mémoires de Claude Anet*, dans le volume intitulé : *Mémoires de Madame de Warens, suivis de ceux de Claude Anet.* — *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie*, Chambéry, 1856, tome I, pages 77 à 90. — *Bulletin de l'Association florimontane savoisienne*, Annecy, 1855, tome I, pages 251 à 266. — *Arsène Houssaye : Les Charmettes, Jean-Jacques Rousseau et Madame de Warens*, Paris, 1863, un volume in-8°, etc.

Le detail cerois trop long dens une Lètre, joray lhoneur de vous expliquer toutes ces chose a premiere vue, je vous prie Engrace de vouloir le garder chèvous jusques a ce tens La, apres quoy des que je vous auray Explique mes affaires; je prendray tous les arrengements Les plus convenable et par preference, je suivray ceux que vous aurez La bontes de me conseillier; je me recommende a la continuation de votre amitie et de vos sage conseils, et jay lhoneur de vous assurer que je suis pour La vie avec tous Les sentiments que vous merites, et La plus Respectueuse considérations Monsieur et cher Baron

votre tres humble et tres obeissente servante
La Barone De Warens De La Tour.

II

Monsieur

Soié persuadé mon cher Baron que tout ce quy me vien de vôtre part, me fait plaisir, et me consolle; quand même ce serois des Reproche continuel, que je nay surement, pas merites, il met aisé de sentir dou parte, Les mauvay office, que Lon me rends chaque jour pres de vous; en Recompense de mes bienfaits; je garde Le silence sur le tout et Laisse a Dieu La vangence ne voulent me plaindre de personne; soie bien persuade mon cher Baron que je nay point dautre desir que celuy de me retirer de tous les Embaras du monde; dont jay et prouves les cruélles amertume par La mauvaise foy de ceux avec quy jay Eu affaire, ce quy me doit bien Engajer a finir toutes affaires s'il est possible avec de telle gens, incy vous ne devez pas douter que cy on veut me Realliser Les dix mille Livre que je ne les acsepte bien vittes, et soié bien aucy persuadé, que Le premier argends; dont je pourray, disposer, seras pour paier Les dix moy de pensions, du Sr fabre, comme il a bien Reseu en tresorerie Les 315 L. que je luy avoit promis pour fins de tous comtes entre luy et moy, il peut dezormais aler ou bon Luy sembleras, ce net plus a moy pour Lavenir, a me meller de ces affaire encore moins de chercher ny a Les savoir, ny a les aprofondir, qui bien feras bien trouvera Jay pris le party de ne mocuper qua prier Dieu, pour Le Salut de mon ame, et pour La conservations et prospérités de ceux quy auront Eu l'ame asse genereuse pour vouloir me Rendre quelque service, comme vous Ette du nombre mon cher Baron, je vous prie de vouloir acsepter les priere sinseire que jadresse aux ciels tous Les jour, pour que dieu vous acorde Longue vies avec toutes les prosperités que vous merites, et que je vous souhaitte de cy bon cœur, soié je vous prie aucy persuadé de La sinserites de ma Reconoissance que de celle du parfet et tres Respectueux atachement, avec Lequel joray l'honeur detre toute ma vie

Monsieur — Votre tres humble
a Chambery ce — et tres obeissente servante
10e Avril 1756. — La Barone De Warens De La Tour.

Au dos: «Vous aurez la bontes mon cher Baron de menvoier Le Billiet tout fait tel que vous Le souhaites, et je le signeray et vous le renvoieray tout de suitte ou je le remetray icy Entre les main de Mr votre Procureur, quy pouras vous En acuser la Resption, il est juste que je vous done vos suretez puis que vous avez bien voulu Exercer Les heuvres de charites, a ma prieres; dont je vous conserveray une Eternelle Reconnoissance »

A la suite se trouvent ces mots d'une autre écriture: Lettre de Made De Warens où elle parle de payer la pension de fabre et de passer un billiet à Mr le Baron dangeville

III

Ce 7e février 1757 Nezin.

Monsieur

Cest avec bien du Regret mon tres cher Baron que j'aprends que la triste situations de votre santes Ressemble a La miene, qui est Reduitte aucy a ne pouvoir quiter ny le lit ny la chambre, je norais pus vous Lecrire plus tot malgres tout mon Empressement a mentretenir avec vous, depui les fetes de noel jay tenus le lit par des douleur de goute sur Les 4 membre quy mon fait Enfler Les pie et Les main et causé une fluction de poitrine des plus facheuse et quy me tourmente autent que mes dettes cest tout dire, car il niat point de plus grande croix pour un honette homme que celle de devoir et ne pouvoir pas paier aucy tot qu'on Le souhaiterois, cest le cas malheureux ou je me trouve, soie persuade mon tres cher Baron que les deux cent et quinze livre que je vous doit pour avoir nourry le Sr fabre me tiene plus a cœur qua vous, jusques asse que vous En soié satisfait. je nay put comprendre ce que vous me ditte dens votre chere derniere, aux sujet du Sr fabre cest a vous mon cher Baron a qui je doit; et non a luy, je ne luy doit pas un deniers grace a dieu, je serois bien doublement charmées de voir ariver paques puis que ce tens la doit me procurer La consolation de vous voir icy ce quy ceroit pour moy un plaisir des plus semsible, Dieu vous ameine bientot En bone santes; que je regarde comme le plus presieux bien de la vie cy tot quelle est perdue tout le reste, et moin que rien; car soufrir des grande douleur dens un lit doré ou soub un toit de paillie cela et Egal suivant moy. Cy dieu vouloit me rendre la sante; je la prefererois a la plus briliante fortune, mais nul nal a choisir, son sort, La volontes de Dieu doit Etre la raigle de la notre, sens plainte et sen murmure; se soumetre a notres sort quel quil puisse Etre voila ce que je me propose de faire avec Laide de Dieu Le reste de mes jour, cest ce qui fait que je vous passe soub silences toutes les injustices, que lon me fait; il faudrois des volumes, pour pouvoir vous en Expliquer une partie; et je prie dieu quy vous conserve, et vous rétablice, et je vous suplie mon cher Baron de macorder toute la vie une petite part dens votre cher souvenir, cy vous lizie bien dens Le fonds de mon cœur, vous vous trouverie satisfait de mes sentiments a votre Egards, protégé toujour un peu une peuvre veufve infortunées et doner souvant de vos chère nouvelles; agrees les sentiments de ma reconoissance a vos bontes, et La Respectueuse, et tres parfaitte considérations avec Laquelle jay lhoneur d'etre

Monsieur — Votre tres humble
et tres obeissente servante
La Barone De Warens De La Tour.

—

Les deux pièces suivantes émanent du sieur Fabre.

IV

Le billet ci-joint (*les parties déchirées sont entre parenthèses*) explique les lettres qui précèdent :

« Je soubsigné françois fabre, maître fondeur du « fer coulé, certifie avoir demeuré en pantion, l'es- « pasce de onse moy, ches monsieur noble de Lambert « baron Dangeville par ordre de madame la baronne « de Warens de La tour. An foy de quoy, jay fait et « signie Le présant certifica pour que La di (*te dame « b*) aronne de Warens peye ma pa (*ntion comme el*) « le a Convenu par ces letres à (*Monsieur noble*) de « Lambert baron dangeville. fait a (*u château d'Al- « lonz*) ier.
« Ce 21 mars 1755. françois (*fab*) re. »

V

« aleguard des affaires de madame de Warans, elle « est toujour dans ces idees baroques elle a etée con- « dannee de nouvau a payer Lon Lamise hort de « La fabrique depuis huit jours elle demeure actuel- « lemant a nesein a La maison de monsieur flan- « drein..... »

(*Passage de la lettre du sieur Fabre, du 26 juillet 1756.*)

MÉMOIRE SECRET SUR LA SAVOIE EN 1745

(Suite et fin)

LE COMMERCE.

Tout pays éloigné de la mer, privé de la ressource des manufactures, et que le Souverain épuise d'argent ne peut être favorable pour le commerce. Telle est la Savoye, aussi n'y voit-on personne qui par ce moyen s'y soit enrichi.

Il est pourtant vrai qu'il y a des marchands à Chambéry et dans les autres villes de l'Etat, mais comme leur correspondance ne s'étend tout au plus que jusqu'à Lyon et à Genève, d'où ils tirent par petites parties et proportionement à leurs ventes journalières les marchandises dont ils ont besoin, ils ne peuvent passer que pour des détailleurs ; il paraît même que leur négoce à cet égard est plus désavantageux qu'utile à la Savoye, puisque n'ayant rien du crû du pays à y envoyer pour valeur, ils sont obligés d'y porter de l'argent pour en payer le prix.

Il a été parlé, dans l'article 5 de ce mémoire, des bons paturages dont les montagnes de la Savoye sont couvertes, principalement celles du Faussigny, de la Morienne et de la Tarentaize, ils sont excellents en effet, et c'est ce qui donne lieu aux habitants de ces provinces d'y nourrir et engraisser depuis le mois d'avril, jusqu'au mois de novembre, une quantité considérable de vaches, genisses, bœufs, chèvres et autres bestiaux qu'ils envoyent vendre ordinairement aux foires du Piémont, ainsi que les beurres et fromages qui se font dans ces montagnes pendant l'été.

C'est en ce seul objet que consiste le commerce de la Savoye au dehors, et c'est par là qu'une partie de l'argent qui sort du pays pour le payement des subsides au trésor royal de Turin, y rentre imperceptiblement ; depuis la guerre cette ressource n'a plus lieu, parce que la sortie des bestiaux et de toutes denrées est défendue (18).

(18) Ne s'en approvisionne-t-on pour les troupes et pour les armées? Cela produirait pour le pays le même effet que d'y faire rester une portion de ses impositions en argent.

Les voituriers qui conduisent des marchandises d'Italie en France, passaient autrefois par la Savoye, et la dépense qu'ils faisaient dans les auberges répandait beaucoup d'argent dans le pays ; mais depuis qu'on les a assujettis à la sortie du Piémont au droit de la dace de Suze, ils ont changé de route (19), et ont pris celle de la Suisse par le mont Saint-Plomb et par Genève, quoique plus longue et plus difficile. Les Suisses et les Genevois seraient fort fâchés qu'ils reprissent leur premier chemin ; ce serait cependant un fort grand avantage pour la Savoye.

(19) Le roi de Sardaigne ne fait-il pas payer la dace de Suze sur les marchandises qui sortent de Piedmont, son pays, pour aller en Suisse, comme il l'a établi pour ce qui vient aujourd'hui de Piedmont en Savoye?

Les contestations qui surviennent pour fait de négoce entre les marchands sont décidés par des juges-consuls dont la juridiction est établie à Chambéry.

LES ÉTABLISSEMENT QU'ON PEUT FAIRE DANS LE PAYS.

Comme les ministres piémontais ne changeront pas de système en ce qui concerne l'administration de la Savoye, supposé qu'à la fin de la guerre l'Espagne la rende au roi de Sardaigne, il y a lieu de croire qu'elle ne sera jamais autrement qu'elle est, mais s'il arrivait qu'elle fût cédée à la France, ce que les gentilshommes du pays et tous les Savoyards ensemble paraissent désirer, moins par défaut d'attachement pour leur souverain, que parce qu'ils se persuadent qu'il en serait amplement dédommagé par une augmentation à ce qu'il possède déjà en Italie ; il y aurait lieu d'en tirer bon parti, et l'on croit ne rien hasarder en assurant que dix ou douze années suffiraient pour en augmenter considérablement le revenu.

Pour en venir à ce but, il s'agirait de faire consommer par des troupes en temps de paix le montant des impositions et du prix des fermes, six escadrons et six bataillons y trouveraient de quoi subsister, sans que les denrées et fourrages y augmentassent dans les années ordinaires.

Il faudrait outre cela prendre des moyens pour mettre en valeur, par des établissements bien médités, beaucoup de choses qui se trouvent dans le pays, et dont les habitants, faute d'argent et d'industrie, ne savent pas profiter.

Les principaux objets auxquels il faudrait s'attacher et qui paraissent mériter le plus d'attention seraient :

L'extraction des bois dont les montagnes en plusieurs endroits sont couvertes ; il y en a qui seraient propres pour la mâture des vaisseaux, ainsi qu'on l'a déjà observé, les autres serviraient pour la construction des maisons, le charronnage, la menuiserie et le chauffage. Le chêne, le charme, le hêtre et l'orme y sont moins communs que le sapin et le pin.

L'excavation (20) des minières qu'on trouve presque par toute la Savoye, principalement dans le Faussigny, la Morienne et la Tarentaize. Il y en a d'or, d'argent et de cuivre et de plomb, dont les mines sont riches, surtout celle qu'on a ouverte depuis sept ou huit ans à Argentine, à cinq lieues de Chambéry (*); ce sont des étrangers associés qui y travaillent. Ils ont à cet effet obtenu du roi de Sardaigne un privilége exclusif pour 40 années, confirmé le 23 février 1744, par des patentes de S. A. R. l'infant dom Philippe. Ils jouissent de toutes exemptions, mais ils ne peuvent disposer de leurs matières lorsqu'elles sont perfectionnées qu'au profit du roi qui leur en fait payer le prix à raison de 5 livres l'once d'argent fin, le cuivre en rosette 80 livres le quintal, et le plomb 15 livres. Le chef de cette compagnie est le sieur Duplissay; la guerre a interrompu le travail de ces minières, où plus de 200 ouvriers étaient ordinairement occupés, sans compter plusieurs artistes qu'il a fait venir à grands frais de Suède et d'Angleterre. Mais assuré maintenant de la protection du roi d'Espagne au moyen des patentes dont on vient de citer la date, il le fait continuer et espère réparer en peu de temps la perte que ce contretemps a pu lui causer; il n'a pas fait d'or, mais il a tiré beaucoup d'argent, de cuivre et de plomb.

(20) Ne pourrait-on pas donner, de ce que le roi de Sardaigne a tiré de ces métaux, et de ce qu'il peut en tirer par année, une évaluation raisonnable, c'est-à-dire sans chercher à grossir l'objet ni à le diminuer. M. de Bonnaire a dit plus haut que le roi de Sardaigne ne tire rien de ces monnaies; mais l'argent qu'il fait acheter de l'entrepreneur de ces mines, à raison de 5 livres l'once d'argent fin, ne vaut-il que cela lorsqu'il est tout monnayé? S'il vaut plus, le roi y gagne: s'il vaut moins, il y perd. Il faudrait que M. de Bonnaire eût la bonté d'étendre un peu cet article pour l'éclaircissement de la difficulté, à quel denier délivre-t-on au roi l'argent que l'on appelle argent fin?

Outre les minières dont on vient de parler, il y en a plusieurs de fer (21) dont les mines sont très abondantes, mais il y a peu de fourneaux et de forges. Le fer qui en provient est très doux et serait propre, non seulement pour tous les ouvrages de quincaillerie et coutellerie, mais encore pour faire toutes sortes d'armes à feu (**).

(21) Sans doute que la difficulté des routes, et par conséquent celle du débouché, est la seule cause du peu d'usage que l'on fait de ces mines de fer; il serait à désirer que M. de Bonnaire se fût un peu plus étendu sur cet article et qu'il eût expliqué en quel lieu ces mines sont situées, et la possibilité qu'il y aurait de les rendre accessibles, et l'extraction des bois praticable.

S'il y avait des ouvriers (22) en Savoye qui sussent travailler le marbre que l'on y trouve en différents endroits leur peine assurément ne serait pas perdue.

(22) Il ne serait pas difficile d'y en employer, ou d'en former; mais ce marbre travaillé pourrait-il être tiré des lieux où il se trouve?

(*) D'après Pline, le cuivre du pays des Ceutrons fut exploité par Salluste le neveu. Les plus anciens albergements que l'on connaisse des mines d'argent, de cuivre et de fer de la vallée de Beaufort, sont de 1418, par Amédée VIII. L'exploitation avait cessé lors de l'occupation française en 1703. L'exploitation des mines de fer de Saint-Georges d'Heurtières date au moins du xve siècle. Le plomb argentifère de Modane était en pleine exploitation au xviie siècle par l'intendance générale de Savoie. Faverges doit son origine aux établissements métallurgiques dès le commencement du moyen-âge.

(**) La trempe des eaux du Thioux donnait une qualité remarquable à la coutellerie d'Annecy, ainsi qu'aux platines et cannes à fusil qui se fabriquaient dans les faubourgs.

Il ne faut pas aller bien loin de Chambéry pour y trouver aussi des ardoises d'un bon usage, il y en a quantité à Sevin sur le chemin qui conduit de Montmeillan à Moutier, à peu de distance du bord de l'Isère, elle est d'une épaisseur convenable, et d'une couleur d'autant plus belle que l'air ne la change pas.

La plantation et culture des mûriers blancs et rouges ne seraient pas moins avantageuses pour le pays que l'extraction des bois et la fouille des mines; il est vrai qu'elles n'y sont pas absolument négligées, mais le terrain est si propre pour les faire croître en peu de temps, qu'on pourrait les multiplier autant qu'on le voudrait; ce serait un moyen, comme on le voit, de pouvoir y élever beaucoup plus de vers-à-soie qu'on y en nourrit ordinairement, et il conviendrait d'autant plus de recommander aux Savoyards la culture de ces arbres dont les feuilles servent de nourriture à ces riches insectes, que la soie qu'ils produisent serait presque aussi belle et aussi bonne que celle du Piémont, s'ils savaient la bien tirer de dessus les cocons et la mouliner comme il faut. Le sieur de Bonnaire qui donne ce mémoire ne soutient cette particularité constante, qu'après divers ouvriers en soie avec lesquels il a eu des entretiens à ce sujet. Ceux de Lyon n'en n'ignorent pas l'excellente qualité, puisqu'ils viennent toutes les années y acheter celle qui leur paraît la plus parfaite. La moins bonne reste dans le pays et sert pour des ouvrages communs, particulièrement pour les bas au métier. Il s'en fait à Chambéry, quand on le veut, d'aussi fins qu'à Lyon et à Paris, le grain en est très beau, ils sont unis, luisants et ne cotonnent pas (*).

L'on y élève aussi des brebis, et des moutons, mais il ne paraît pas que leurs laines soient bien bonnes, ce que les gens du pays attribuent à l'air trop vif et trop froid qui règne sur les montagnes où on les fait paître.

Un teinturier habile qui s'est établi depuis quelques années à Chambéry, y trouve l'eau de l'Albanne, l'une des deux petites rivières qui y passent, aussi propre pour la teinture des soies, des laines et des étoffes, que celles du Rhône à Lyon, où il a longtemps demeuré; il la dit même plus douce et plus savonneuse.

Celle de Leisse étant plus métallique, et par conséquent plus mordante, convient très fort pour la préparation des cuirs et pour la tannerie, et l'on pense que s'il y avait dans le pays des gens bien au fait du métier de tanneur et de celui de corroyeur qui y sont presque ignorés, ils en tireraient un profit d'autant plus considérable que tous les paysans, au lieu de porter des sabots comme ailleurs, se servent de gros souliers. C'est par cette raison qu'on y voit un très grand nombre de cordonniers. L'auteur de ce mémoire assure en avoir compté près de 80 à Annecy, qui n'est qu'une petite ville. Ils font venir de France et de Genève tous les cuirs qu'ils emploient, cela fait même un objet de produit assez fort dans les bureaux d'entrée de la Savoye, mais cet avantage, qui tourne uniquement au profit du souverain ou de ses fermiers,

(*) La plantation du mûrier fut introduite en Savoie par Emmanuel-Philibert, en 1576. Des moulins à soie furent établis à Chambéry, à Annecy et à Thônes; ces derniers en 1640.

ne peut entrer en compensation avec l'argent qui en sort pour la traite des cuirs (*).

Il y a quelques années qu'un particulier, sachant qu'il se fait en Savoye une consommation assez considérable de fer blanc, et que le fer ordinaire du pays est très doux, entreprit d'en établir une manufacture près de Chambéry; il fit ses épreuves qui réussirent, mais faute de secours il fût obligé d'abandonner son entreprise; l'on pourrait revenir à ce projet puisque son exécution serait un moyen, pour les marchands qui en font commerce, non seulement de se passer de celui qu'ils tirent d'Allemagne, mais encore d'en fournir Genève, la Suisse et le Piémont.

Il croît beaucoup de chanvre en Savoye, et l'on doit juger par là que le terrain y est propre, mais les gens du pays n'ont pas l'industrie de le faire rouir dans l'eau, ils le tirent mal et ne savent pas le peigner; avec un peu plus d'attention cette culture produirait davantage, et comme les eaux sont très bonnes pour le lavage et blanchissage des toiles, l'on pourrait y en faire de très belles et se passer de celles qu'on y fait venir de Suisse et d'Allemagne par Genève (**).

Un marchand de Chambéry, ayant fait des pertes dans le commerce, entreprit, il y a quelques années, d'établir une faïencerie à une lieue et demie de la ville sur le chemin qui conduit à Aix. Ce n'a pas été sans succès, les ouvrages qu'il y fait faire, quoique communs, se débitent dans le pays et sont de bon usage. Il emploie assez bien l'émail, mais les dessins et les couleurs lui manquent; avec un peu d'attention et de dépense cette faïencerie pourrait être mise sur un bon pied et perfectionnée (***).

Il a été dit que les eaux en Savoye sont propres pour la teinture des soies et le blanchissage des toiles, mais elles sont encore bonnes pour les papeteries; il y en a une à deux lieues de Chambéry qui fournit du papier à tout le pays, quoique commun il est de bon usage, assez blanc et bien colé. Il ne serait difficile d'y en faire de qualité supérieure que parce que les pattes ou vieux linges fins sont plus rares en Savoye qu'ailleurs (****).

Il suffit d'avoir observé en parlant des rivières que leurs cours interrompus par des torrents et des rochers, empêchent qu'elles ne servent au transport des marchandises et denrées d'une province à l'autre, pour juger du bien que l'on procurerait au pays en les rendant navigables; aussi assure-t-on que les souverains qui ont autrefois résidé à Chambéry ont eu cette intention à l'égard de quelques-unes, mais l'on ajoute en même temps qu'aucun des projets qui leur ont été présentés n'ont été agréés quoique bien réfléchis, parce qu'il en aurait trop coûté pour les mettre à exécution. En effet, ce serait s'engager dans une dépense excessive et dans des travaux infinis, mais ce qui serait pratiquable et qui peut-être ne coûterait pas plus de 5 à 600 mille livres, ce serait de tirer un canal de communication par Chambéry, de l'Isère au Rhône par le lac du Bourget. Des gens du pays fort sensés assurent que la possibilité en a été établie par de bons plans et des raisonnements justes, et à vue d'œil la chose paraît aisée, puisqu'il n'y aurait aucune montagne à couper, et que la longueur de ce canal ne serait que de quatre lieues tracées dans le vallon qui règne depuis Montmeillan, où il commencerait, jusqu'au dit lieu du Bourget où il se déchargerait dans le lac. L'on assure qu'il ne serait pas à craindre que l'eau y manquât jamais, parce qu'on pourrait en tirer de tous côtés pour qu'il fût toujours plein.

RÉFLEXIONS SUR LE GOUVERNEMENT POLITIQUE DE LA SAVOYE, SUR SES EFFETS, ET SUR SON ÉTAT PRÉSENT.

Le roi de Sardaigne n'a eu d'autres forteresses en Savoye, depuis la démolition de Montmeillan, que le château de Miolans et celui de Charbonière. Le premier est à trois lieues de Chambéry, dans le duché proprement dit de Savoye, sur la gauche du chemin qui conduit de Montmeillan à Conflans, et l'autre, qui en est éloigné de cinq lieues, est situé près d'Aiguebelle, sur la petite rivière d'Arc, à l'entrée de la Morienne; ces deux petits forts, qui ne pourraient arrêter une petite armée pendant plus de 24 heures, mais qu'on pourrait rendre plus respectables en y ajoutant des ouvrages, sont gardés en temps de paix par quelques soldats commandés par un officier.

Il y a aussi une petite garnison dans le château de Chambéry, habité ordinairement par un gouverneur, qui commande en même temps dans tous le pays; mais comme il n'est défendu que par deux vieilles tours, il suffit de se présenter devant pour en être le maître. La ville est également facile à prendre, parce qu'elle n'est entourée que d'une simple muraille.

Outre ces faibles garnisons, la Savoye entretient toujours dans le pays deux régiments d'infanterie pour le service du roi, de 700 hommes chacun; l'un porte le nom de la province de Tarentaize, l'autre de Chablais; en temps de guerre les officiers et les soldats sont payés sur le pied des autres troupes, mais en temps de paix, ils n'ont que le tiers de la paye ordinaire, parce qu'ils reviennent dans le pays, et qu'ils n'y font aucun service. C'est proprement une milice enrégimentée et toujours complète, parce qu'elle est sans cesse recrutée par les garçons et hommes mariés indistinctement de l'âge de 18 à 40 ans, que fournissent les paroisses de l'État, chacune dans son district. Ces deux régiments, qu'on nomme provinciaux, se sont toujours distingués dans les occasions où ils ont été employés; la discipline y est bien observée et l'on n'y reçoit pour officiers que des Savoyards, qui se font un point d'honneur de mettre leurs soldats en état de bien servir leur Souverain en les exerçant fréquemment à toutes les évolutions militaires.

S'il est vrai que pour faire fleurir un Etat, grand ou petit, et y procurer l'abondance, l'on doit y protéger le commerce, favoriser les arts et métiers, y faire des établissements de différent genre, et exciter par

(*) Il y avait alors cinq grandes tanneries à Annecy, et plusieurs à Faverges, Thônes, Alby, Carouge, Cluses, La Roche, etc.

(**) Grillet dit qu'en Savoie on entendait parfaitement les opérations préparatoires du rouissage à sec, de la teille et du battage, d'où dépendent la finesse et la longueur des fils et la force des tissus, supérieurs à ceux qui venaient de l'étranger. Le rouissage à l'eau était usité plutôt dans les montagnes.

(***) Les faïcnceries de Sainte-Catherine près d'Annecy et de Saint-Marcel sur Moûtiers étaieni connues.

(****) La papeterie de Faverges était assez considérable.

toutes sortes de moyens l'industrie de ceux qui l'habitent, l'on doit dire que les ducs de Savoye, depuis qu'ils sont devenus souverains en Piémont, n'ont fait aucun usage de cette maxime dans cette première partie de leur domination, et qu'ils ne l'ont plus regardée, pour ainsi dire, que comme un ancien patrimoine qui leur procurait environ deux millions de revenu (23) sans y rien dépenser, et dont ils tiraient au besoin de braves officiers et de bons soldats (*).

(23) On pouvait ajouter, ce me semble, que la misère même de ces sujets du roi de Sardaigne les oblige d'aller chercher dans tous les Etats voisins l'argent qu'ils lui apportent pour satisfaire à toutes les impositions.

Au reste, cet oubli de la Savoye a été moins l'effet d'une indifférence des souverains pour le pays et ses habitants (dont ils ont connu en tout temps l'attachement et la fidélité) que de la mauvaise politique des ministres piémontais et de la jalousie de la nation contre les Savoyards. Ces deux peuples, quoique sujets du même prince et gouvernés par les mêmes lois, diffèrent si fort par leurs usages, le caractère, les inclinations et les mœurs, qu'il n'a jamais été possible au roi Victor de faire cesser l'antipathie qui règne entre eux; elle est même parvenue à un tel point qu'un Savoyard parle rarement bien d'un Piémontais et qu'un Piémontais trouve de plaisir à dire du mal d'un Savoyard.

Outre l'époque qu'on vient de citer, et auquel il convient de remonter pour connaître que les Savoyards, privés de la présence de leurs souverains et de leurs faveurs, du moins en ce qui aurait pu tendre au bien général du pays, ont été en quelque façon forcés de regarder sans émulation les arts, le commerce et l'industrie, quoique persuadés que ce sont les seuls moyens par lesquels les sujets d'un Etat peuvent s'enrichir, la rareté de l'argent causée par l'exactitude avec laquelle les ministres de Turin ont toujours tiré de la Savoye les deux millions ou environ qu'elle produit ordinairement au roi, sans y laisser aucun fonds que celui destiné pour l'acquittement des charges

(*) Il est juste d'avouer que la Cour et le gouvernement une fois à Turin, les montagnes de la Savoie n'étaient plus que des contreforts de la grande citadelle des Alpes, abritant les provinces italiennes contre l'ambition française ou germanique.

Néanmoins la Savoie n'avait cessé d'être traitée comme le berceau de la monarchie et les actes de nos souverains témoignent de leurs intentions généreuses trop souvent paralysées par les préoccupations politiques et militaires. Quelques intervalles de paix suffisaient à peine à réparer les conséquences des guerres que notre position naturellement fortifiée rendait trop fréquentes. Et toutefois le sentiment national ne cessait d'inspirer tous les dévouements au service de la Maison de Savoie. L'occupation française de 1703 à 1713, un moment repoussée en 1709 à l'aide de l'Autriche, avait produit une irritation profonde, dont nos archives communales donnent la mesure. Il ne fallut rien moins que les recommandations pressantes de notre représentant au Congrès d'Utrecht pour épargner aux Français des *Vêpres savoisiennes*.

Le document publié à ce sujet par M. de Saint-Genix dans sa prétendue *Histoire de Savoie* a été dénaturé comme plusieurs autres.

Après les folies d'Alberoni pour l'Espagne, qui amenèrent l'échange de la Sicile pour la Sardaigne, nos rois réouvrirent une ère de réformes qui n'eut de terme qu'à la Révolution française. Il est douloureux d'avouer que la création du cadastre, unique alors en Europe, ne profita d'abord qu'à l'occupation espagnole de 1742 à 1748 pour quadrupler momentanément nos impôts. Mais l'opération des affranchissements, également unique alors en son genre, poursuivie avec tant de prudence et de sagacité, amenait, sans révolution, la transformation sociale de la Savoie; et les statistiques agricoles, industrielles et historiques provoquées par le gouvernement sarde, en vue d'un remaniement complet de la législation de 1723, établissent jusqu'à l'évidence que la Savoie était, au siècle dernier, plus avancée que les plus grands Etats qui l'environnaient. La vérité de cette assertion entrera sous peu dans le domaine de l'histoire par la publication de documents très intéressants de nos archives départementales.

locales dont l'objet ne monte pas à plus de 150 mille livres par an, a achevé de les décourager sur toutes choses, de sorte que les pères de famille, parmi la noblesse comme dans la bourgeoisie, contents malgré eux du simple nécessaire, ont borné leurs soins à conserver leurs biens à force d'économie, pour le transmettre à ceux qui devaient leur succéder. Il en a été de même des marchands et des gens de métier, ils ont vécu d'un petit profit journalier, et s'en sont tenus là.

En faisant attention à toutes ces particularités, l'on cesse d'être surpris des modiques facultés des habitants de la Savoye, où un gentilhomme ainsi qu'un bourgeois passent pour être riches quand le premier jouit de 5 à 6,000 livres de rente et l'autre de 1,000 ou 2,000 livres. Un marchand y a de même la réputation d'homme aisé lorsque son fonds de boutique est évalué 15 à 18,000 livres. L'on peut juger par là du reste, et tenir pour certain qu'il y a dans les six provinces de l'Etat plus de 300 gentilhommes qui vivent avec moins de 500 livres de revenu.

Le clergé en Savoye n'est pas plus riche que la noblesse et le tiers état, et c'est peut-être par cette raison que les ecclésiastiques y sont plus modestes et plus réguliers qu'ailleurs (*).

Quant aux gens de la campagne, accoutumés à cultiver la terre jusqu'au sommet des montagnes, et à vivre durement, ils supportent patiemment leur misère (24).

(24) Je n'ai point apostillé les articles sur lesquels je n'ai rien trouvé à désirer.

Je persiste au surplus dans les éloges que j'ai ci-devant donnés à ce mémoire. M. de Bonnaire en méritera de nouveaux par son attention et sa promptitude à me satisfaire sur le petit nombre d'observations que je viens de faire. J'ai numéroté tant dans le présent double du mémoire et de mes apostilles que dans la copie que j'en ai envoyée apostillée à M. de Bonnaire, tous les articles afin que, sans attendre qu'il soit en état de me donner, à la fois, tous les éclaircissements que je demande, M. de Bonnaire puisse dès à présent, ou à mesure qu'il sera lui-même informé de ce qu'il faut savoir, m'écrire indistinctement sur telle ou telle question, selon qu'il pourra y satisfaire, en observant de cotter sa réponse du même chiffre qu'il trouvera sur l'article auquel il répondra.

C.-A. Ducis.

PROPOS D'ENFANTS.

Le soleil d'un matin superbe
Dévore l'herbe;
Mais dans une ombreuse oasis,
Sous un tilleul au large dôme
Rempli d'arôme,
Un couple enfantin s'est assis.

Petit garçon, petite fille. —
Charle éparpille
Gaîment une moisson de fleurs
Sur la robe de sa compagne
Qu'un désir gagne
A voir tant de belles couleurs.

(*) Je ne veux pas m'inscrire en faux contre cette conclusion; mais je suis loin de l'admettre exclusivement; il y a ici autre chose qu'une question d'argent.

Le calme, la réflexion et la ténacité, dont se compose le caractère des Savoyards, leur permettent d'acquérir une instruction solide, qui devient la base de leur conduite. Ce peuple, qui sait allier un sentiment énergique de ses droits à un respect inébranlable pour l'autorité, ne s'est jamais révolté contre ses princes. La défection religieuse du Chablais au XVIe siècle, et les égarements de 1792 ont été l'œuvre de l'étranger. La masse du peuple n'a jamais dévié d'une obéissance raisonnée. Voilà le secret de la régularité du clergé, qui s'était nourri de la théologie ou de la science de Dieu, et de la moralité des gens de la campagne, qui suivaient ses enseignements.

C'est le bouton d'or, l'aubépine,
C'est l'églantine,
Et les grelots blancs du muguet,
Et les thyrses des véroniques,
Fleurs bucoliques
Dont il compose un frais bouquet.

De ses yeux clairs, pleins de sourire,
Emma l'admire;
Charmante et penchée à demi,
D'un doigt rose, d'une main douce
Elle repousse
Les cheveux noirs de son ami,

Et le baise au front : — « Il faut, Charles,
Que tu me parles;
Cette gerbe est-elle pour moi? »
— « Si dans les sentiers verts je fouille,
Si je dépouille
Tous les buissons, oui, c'est pour toi! »

— « Oh! quel bonheur! combien je t'aime!
Toujours de même
Je t'aimerai comme une sœur! »
— « Tiens, jusqu'à notre mariage
Garde ce gage,
Emma, je l'attache à ton cœur. »

Insecte aux flancs d'or, le bupreste
D'une aile preste
Autour d'eux vole à chaque fleur;
Et frémissant de feuille en feuille,
Le vent recueille
Ces mots avec un bruit railleur.

BENJAMIN DUFERNEX.

NOEL NOUVEAU

Sur l'air : *Gardez vos moutons, je garderai les miens.*

L'ANGE.

Quittez, quittez, pasteurs, quittez tous vos bocages,
Un ange aura le soin de paître vos troupeaux;
Venez à un enfant tous rendre vos hommages,
Venez, venez-y tous au son du chalumeau:
Un amoureux retour vous y engage,
C'est un Dieu que l'amour a mis dans le berceau.

LES BERGERS.

Qué tou may arrevâ que faston dense bruire?
Caque qu lo bontem qui voulon nous fair pau;
E ne fâ pâs ma fay le tem de rire.
Mon Dieu! pouvon-t-i pas demora chez lau;
E le moyen d'alla pelé charières,
Qu'on gèle ja de fray u care d'on croy bau.

TRADUCTION.

Qu'est-il encore arrivé pour faire ainsi du bruit?
Quelqu'un qui a bon temps qui veulent nous faire peur;
Il ne fait pas, ma foi, le temps de rire.
Mon Dieu! ne pourraient-ils pas rester chez eux;
Et le moyen d'aller par les routes,
Qu'on gèle déjà de froid au fond d'une mauvaise étable.

L'ANGE.

Ne craignez point, pasteurs, ce n'est pas une alarme:
J'annonce également la paix à tout l'hameau.
Ah! vous verrez l'enfant plein de doux charmes,
Que l'amour a réduit avec les animaux!
Hélas! c'est pour un Dieu baigné de larmes
Que je viens demander vos soins et vos travaux.

LES BERGERS.

Dieu, que sara tou sen sta voy é bin etrange,
E ny a nion periche qué parla dinse dau:
On dere ma fay qué la voy d'un ange.
Dete nos ou, monchu, se ne vo fa pa de lau:
Areton quaque ren dien notre grange
Pé vo faire plaisir, mais no faite pas pau.

TRADUCTION.

Dieu, que ce sera ceci? cette voix est bien étrange,
Il n'y a personne par ici qui parle ainsi doucement:
On dirait, ma foi, que c'est la voix d'un ange.
Dites-nous-le, monsieur, si cela ne vous fait pas douleur:
Aurait-on quelque chose dans notre grange
Pour vous faire plaisir, mais ne nous faites pas peur.

L'ANGE.

Ne craignez point, pasteurs, la présence d'un ange
Qui vous vient demander votre amour et vos soins;
Courez incessamment vers une grange
Voir un Dieu que l'amour a réduit sur le foin.
Hélas! que cet amour est bien étrange
Qui l'engage ici-bas dans un si grand besoin.

LES BERGERS.

On Dieu dessus le fen, on ne pou pas en craire,
Vo vo saray trompâ, car à la trop de quay;
A nu jamais besoin pe sou zaffaires
D'avay de procorus, tot passe pé su day.
Hélas! De vi qu'on Dieu a pare et mare,
Néton pas achura qué ne pas de per sey.

TRADUCTION.

Un Dieu sur le foin! on ne peut pas y croire,
Vous vous serez trompé, car il a trop de quoi;
Il n'eut jamais besoin pour ses affaires
D'avoir des procureurs, tout passe par ses doigts.
Hélas! en voyant qu'un Dieu a père et mère,
N'est-on pas assuré qu'il n'est pas de par lui.

L'ANGE.

Ne vous étonnez pas comment il se peut faire:
Il est en même temps dans la terre et les cieux;
Il est sans mère au ciel, çà-bas sans père;
Il est faible et puissant, souffrant et glorieux;
Il est dans le bien-être et la misère;
Il est à même temps un enfant et un Dieu.

LES BERGERS.

Commen comprendre sen, n'étou pas de mystère
Qué ma fay py eygia de creire que de vey?
Commen accommoudâ tant de contraire,
De grand et de petiou, de sujet et de rey?
Parlâ on pou pe clar, ne coute guèro:
No farin poy taprè sen que vo no deray.

TRADUCTION.

Comment comprendre cela, n'est-ce pas du mystère,
Qu'il est, ma foi, plus aisé de croire que de voir?
Comment accommoder tant de contraire,
De grand et de petit, de sujet et de roi?
Parlez un peu plus clair, il n'en coûte guère,
Nous ferons puis après tout ce que vous direz.

L'ANGE.

C'est le Dieu que le ciel a promis à vos pères;
C'est du crime d'Adam le grand réparateur.
Hélas! c'est un enfant qui naît sans père,
Le Saint-Esprit en est le seul opérateur;
En naissant il n'a point souillé sa mère:
Il est à même temps son fils et son sauveur.

LES BERGERS.

Dieu sey loya de tot! O la bonna nouvella!
Le démon n'en fara pas may tant l'entendu.
No sin bin obligea à cella pucella
D'avey fay le sauveur qu'on a tant attendu.
Hélas! sen chô petiou no l'avions bella:
Etay tot frecachu, nez étion tô pardu.

TRADUCTION.

Dieu soit loué de tous! O la bonne nouvelle!
Le démon n'en fera plus autant l'entendu.
Nous sommes bien obligés, à cette vierge,
D'avoir enfanté le sauveur qu'on a tant attendu.
Hélas! sans ce petit nous l'avions belle:
C'était tout fricassé, nous étions tous perdus!

C.-A. DUCIS.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 septembre 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ANTIQUITÉS D'AIME (SAVOIE)

(Voir le n° de juillet.

En faisant opérer des fouilles dans la crypte de l'église de Saint-Martin-d'Aime en 1850, j'avais reconnu que les murs mêmes de la crypte avaient été construits avec des débris de murs romains.

Mon entrée au collége royal de Moûtiers ne me permit pas de continuer ces travaux.

L'année dernière, M. Borrel, architecte de l'arrondissement de Moûtiers, les a repris et a découvert sous la nef un édifice que l'on pense avoir été un temple romain ou peut-être une chapelle primitive bâtie avec les débris d'un temple, avec abside romane, encadrée dans un chevet rectangle. L'intérieur était rempli de terre et de pierres; ce dépôt ne peut avoir été que le résultat d'un débordement du torrent d'Ormante, qui a également ensablé tous les monuments romains découverts en amont. Après cette catastrophe, on éleva au-dessus du nouveau sol la belle église romane de Saint-Martin, à trois nefs, avec crypte sous le chœur. La forme cuboïde des chapitaux de la crypte rappelle l'école carolingienne des bords du Rhin, d'après le système de Blavignac (1).

Un clocher rudimentaire à deux baies posa d'abord sur le transept. Plus tard des tours s'élevèrent sur les chapelles collatérales. Cet exhaussement a dû être antérieur au XIVe siècle.

Pour construire la crypte on dut déblayer les ruines romaines, dont les débris ont servi d'appareil, ainsi que j'ai pu le constater. Le bloc portant l'inscription qui rappelle la victoire de Trajan sur les Daces y tint la place de l'autel. Le sanctuaire primitif qui se trouva placé à la suite de la crypte, servit peut-être de chapelle funéraire : car, à la hauteur d'homme, ses murs étaient environnés de tombeaux formés de dalles irrégulières et agencés de manière à utiliser tous les interstices dérobés aux dépôts de l'Ormante.

(1) *Histoire de l'architecture sacrée*, etc., 118-127.

En 1858, j'essayai d'effeuiller le badigeon moderne qui couvrait les parois du chœur. Cette opération mit à découvert une peinture murale représentant le massacre des Saints-Innocents. L'intrados de l'arc triomphal révéla également une suite de tableaux relatifs à la création et aux scènes du paradis terrestre. Le nimbe et l'auréole forment une gloire assez caractéristique du Père éternel.

Pour stimuler la conservation de ce monument, j'envoyai des dessins ichnographiques et stéréographiques de tout l'édifice à l'Académie de Savoie, qui fit, en conséquence, des propositions à la propriétaire, Mme Chenu, et destina une somme de 600 fr. à la restauration de cet œuvre d'art. Mais ses efforts ne purent aboutir.

Vingt ans plus tard, M. Borrel s'est mis à la tâche de ces explorations et son travail a été présenté au concours archéologique de 1870. Il serait à désirer que ce souvenir précieux fût classé parmi les monuments historiques.

Au sommet du rétable on voit les bustes peints de cinq prélats revêtus du *pallium*. On trouve, en effet, cinq évêques de Tarentaise qualifiés du titre de *saints*, depuis saint Jacques, le fondateur du diocèse en 426, jusqu'à l'époque présumée de ces peintures, c'est-à-dire le XIIe siècle. Mais on en a conclu à tort que cette église devait être l'ancienne basilique élevée par saint Jacques.

Car, quelle qu'ait été la situation du *Forus Claudii Ceutronum*, à Moûtiers ou à Aime, il est prouvé qu'il était détruit au commencement du Ve siècle, avant la fondation du diocèse.

Il est prouvé que les évêques n'ont jamais porté d'autre titre que celui de la ville de *Tarentaise*, dont j'ai pu fixer l'emplacement sous la ville de Moûtiers avec une exactitude mathématique (1).

Enfin, des deux premières églises élevées par saint Jacques, l'une avait pour titre : *Saint-Etienne protomartyr*, qui a été conservé à une chapelle de l'église de Haute-Cour, et l'autre élevée au roc Puppim, avait pour titre : *Saint-Pierre, prince des apôtres*, titre qui a été

(1) *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie*, p. 18. — *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, p. 38. — *Revue savoisienne*, 1866, p. 95.

maintenu à la cathédrale de Tarentaise par son successeur, saint Marcel.

On ne concevrait pas que les évêques de Tarentaise eussent poussé l'irrévérence pour les œuvres primitives de leur saint fondateur au point de changer le titre de sa principale église pour y substituer celui de Saint-Martin.

Si la crypte de la métropole de Moûtiers a succédé également à un monument romain, comme il est très probable, et qu'on puisse inférer quelque conclusion de leurs dimensions respectives, il en résulterait que le temple de *Tarentasia* aurait été bien plus important que celui d'*Axima*.

Cette dernière ville n'en était pas moins considérable. C'est ainsi que les fouilles pour constructions ou réparations ont amené la découverte d'une grande place pavée en blocs de marbre de Villette d'un mètre cube entre la tour dite de Brunet et le quartier Poinset, où l'on a trouvé plusieurs fragments d'inscriptions, tronçons de colonnes, chapiteaux, etc. Nous ne parlons pas de l'aqueduc ou cloaque qui traversait la ville parallèlement au torrent, dans la direction de Saint-Sigismond à Montmayeur, ni du monument de la *Cachouria* sous la Halle.

Parmi les blocs que les ouvriers maçons ont employés dans les fondations de la maison Bérard, on regrette deux piédestaux, armés chacun d'une tige de fer verticale destinée à fixer un groupe de statues ou un objet de sculpture.

L'un portait sur la face supérieure de chaque côté de la tige l'empreinte en creux de la plante d'un pied d'homme et d'un pied de femme en sens opposé. L'autre avait à la même place deux creux demi-sphériques en forme de coupe.

Dans le champ voisin, vers la chapelle de la Croix, on a découvert, parmi de vieux murs, un doigt en bronze doré, de grandeur naturelle. Il appartenait probablement au groupe de statues du premier bloc.

En suivant, au sud-ouest, la direction que j'avais indiquée de la voie romaine (1), on arrive par dessous la carrière dite de la Fortune. Là, les entailles et les terrassements de la nouvelle route ont mis à découvert, à deux mètres de profondeur, un tronçon du pavé romain et, le long de cette voie, des tombeaux en dalles, des urnes, des fioles, des tessons de poterie noire et rouge merveilleusement ouvragés, des fragments de lampes, des vases en terre samienne, du fer, du bois, des os calcinés, des morceaux de verre déformés par le feu. Sur l'entablement d'un tombeau était fixée une belle pierre à moulures et fronton triangulaire, dans lequel sont deux croissants superposés comme celui d'une inscription de Gevrier près Annecy. Après en avoir réunis exactement les débris on y a lu (2) :

T VIREIO
ONESIM°
VIREIA COLCHIS
VXOR H
L CASSIVS ERASTVS
H
brisé VS ALCIMVS
CONL

(1) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 37.
(2) L'*Echo des Alpes*, journal de Moûtiers, du 12 juin 1870.

Je crois pouvoir en proposer ainsi la lecture :
Tito Vireia Onesimo Vireia Colchis uxor heres Lucius Cassius Erastus heres ....us Alcimus conliberti.

Vireia Colchis son épouse, ses héritiers Lucius Casius Erastus et ....us Alcimus, coaffranchis, ont élevé ce monument à Titus Vireius Onesimus.

Le nom de *Vireius* n'est pas nouveau à Aime. J'ai publié en 1867 une inscription trouvée sous la chapelle de Saint-Sigismond, d'un monument élevé à *Claudius Montanius Cassianus* par *Vireius Maximianus* son fils adoptif et héritier (1).

Les noms d'*Onésime*, *Colchis*, *Eraste*, *Alcime*, sont d'origine grecque, comme celui de *Chryserote* dans une inscription funéraire de la même ville.

Les noms d'Exomnus, de Macrinus, de l'inscription de Villette, à peu de distance d'Aime, sont d'origine africaine. La guerre et le commerce amenaient là les éléments d'une population tout hétérogène.

C.-A. DUCIS.

GLANURES HISTORIQUES

XVII

Il y a une année ou deux, j'achetai, chez une fripière, un certain nombre de parchemins qui, au premier coup d'œil, ne me parurent pas avoir de l'importance, sous le rapport historique.

L'un de ces parchemins était l'expédition d'un contrat de mariage reçu par Me Jean Ragueau, notaire à Genève, le 29 décembre 1566. Ce parchemin me rapppela un procès, désormais célèbre, celui de ce malheureux Espagnol, Michel Servet, qui, après avoir été condamné à mort en France, fut poursuivi à outrance, à Genève, par Calvin, et brûlé, en 1553, sur les hauteurs de Champel.

Ce parchemin n'était autre, en effet, que le contrat de mariage de Nicolas Delafontaine, premier accusateur de Servet dans le procès que je viens de mentionner et dont les pièces se trouvent aux archives de Genève où on les consulte souvent.

Il résulte de ce contrat de mariage que Nicolas Delafontaine, bourgeois de Genève, épousa Sara Chauvet ou Chaulvet, fille de Raymond Chauvet, ministre. Le contrat fut passé dans la maison de ce dernier, près de la Taconnerie. Au nombre des témoins de cet acte figure Antoine Calvin, bourgeois de Genève.

Comme le contrat de mariage est de treize ans postérieur à la condamnation de Servet, on peut en conclure, avec quelque vraisemblance, qu'à l'époque de ce procès qui a eu un si grand retentissement, Nicolas Delafontaine était bien jeune encore. On sait qu'il agissait à l'instigation de Calvin lui-même, qui ne tarda pas à se porter directement accusateur de Servet et à poursuivre celui-ci avec une impitoyable rigueur.

Ce procès fameux a été cité bien souvent et il a été apprécié en des sens fort divers. Comme il a un véritable intérêt historique, il conviendrait de le reproduire, de l'imprimer purement et simplement;

(1) *Revue savoisienne*, 1867, p. 21.

c'est, je crois, ce que se propose de faire un honorable écrivain genevois. Pris en eux-mêmes et textuellement, les documents de cette nature sont fort secs à lire, mais ils ont l'avantage incontestable de donner une idée nette des choses et de les présenter avec une impartialité véritable, qu'on ne retrouve dans aucun commentaire; c'est à ce point de vue, en particulier, que les nombreuses sociétés d'histoire, qui se sont formées de notre temps, ont déjà rendu et rendront encore d'importants services.

Ajoutons que la minute de ce contrat de mariage est aux archives de Genève et porte seulement la signature du notaire; elle n'est signée ni par les parties ni par les témoins. JULES VUY.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE A ANNECY

En 1855, le curage du canal du Thioux amenait la découverte de près de 6,000 médailles et autres objets antiques, dont un certain nombre ont été grossir le musée.

Quelques jours après, un coin matrice en fer, tout couvert de rouille, s'étalait au magasin d'un marchand de bric à brac. M. E. Serand l'emporta, le nettoya, le fit promettre pour le musée par le propriétaire. Mais celui-ci, reconnaissant alors la valeur de l'objet, se hâta d'aller le vendre à Genève, d'où le même objet passa à Paris, puis à Turin, revint à Paris, puis tomba en possession de M. Morel-Fatio, le savant conservateur du musée de Lausanne, qui vient de le céder généreusement au musée d'Annecy, entre les mains de M. E. Serand, trop heureux de retrouver cet objet précieux, dont il ne cessait de regretter la fuite inopinée, n'ayant pu en garder qu'une empreinte en cire (1).

Pour apprécier la valeur du gracieux don que vient de faire à notre musée le généreux correspondant de la Société Florimontane, nous ne ferons pas l'énumération des prix progressifs qui l'ont accompagné dans ses pérégrinations de mains en mains, de musée en musée. Nous en donnerons une description détaillée et nous rechercherons sa destination, en nous appuyant du rapport qui en a déjà été fait par M. Léopold de l'Isle, membre de l'Institut, à M. Lecoy de la Marche, alors archiviste de la Haute-Savoie (2).

Le coin, proprement dit, quadrangulaire, de $0^m,090$ de longueur et de $0^m,040$ de côté à la base, porte une tête également carrée de $0^m,080$ de côté et de $0^m,025$ d'épaisseur.

La matrice gravée en creux forme un carré de $0^m,076$ de côté, terminé en cable, et dans lequel s'encadre un cachet de forme circulaire, divisé en trois niches, outre la bande de la légende et un support ou piédestal.

Dans celle du milieu, la sainte Vierge, nimbée, debout, tient du bras gauche l'enfant Jésus, nimbé, de la droite un objet rond, armé d'un appendice qui peut être la croix placée habituellement sur le globe, et que l'enfant Jésus saisit de la main gauche.

Elle porte une couronne royale ancienne ouverte, de dessous laquelle tombent de chaque côté sur les épaules de longues tresses de cheveux. Un manteau long doublé d'hermine descend à droite jusqu'au sol; la partie gauche relevée par l'avant-bras, sur lequel repose l'enfant Jésus, se rattache vers la droite à la hauteur de la ceinture, de manière à couvrir la robe jusqu'au dessous des genoux, en retombant en plis arqués. Cette draperie donne au sujet une pose magistrale.

Dans la niche qui est à sa droite, saint Antoine d'Egypte, nimbé, debout, tient de la main gauche le bâton potencé, d'où pend une sonnette, et la droite, en relevant son manteau, porte un livre sur la couverture duquel est une croix en relief. Au bas du même côté, une laie se dresse sur ses pieds de derrière et de ses pieds de devant s'appuie sur la robe du moine. Ce sont les attributs ordinaires du saint.

Dans la niche de gauche, saint Maurice, nimbé, sans casque, debout, tient de la droite un écu bourguignon échancré portant la croix treflée, de la gauche il tient un étendard à flammes avec la même croix treflée. Le haubert en maille de fer descend jusqu'au tiers des cuisses. Un plastron carré long portant également la croix treflée en relief, couvre la poitrine et le ventre. Des cuissards, des genouillères en losange, des jambards à attaches complètent le costume.

Le personnage du milieu est plus long que les deux autres de 5 millimètres sur 30.

Le dais de la niche centrale, surmonté d'une croix sur traverse, appartient au style flamboyant, qui est à peine accusé dans les deux autres, terminées également par des croix.

La Vierge a pour piédestal un édicule flanqué de deux contreforts en pilastres à retrait supportant une corniche simple, dont la frise est chargée de trois trèfles. Au milieu est l'écu de la collégiale d'Annecy : d'azur à l'étoile à huit rais d'or.

Les deux personnages collatéraux et les colonnes des niches posent sur une plate-forme en moëllons carrés longs, contre le milieu de laquelle s'appuie l'édicule dont on vient de parler. Ce dernier a sa base sur le cercle extérieur, tandis que la plate-forme s'arrête au cercle intérieur de grenetis. Entre ces deux cercles, dans les segments laissés libres par les dais et l'édicule, on lit cette légende en lettres gothiques : *Nostre-Dame de Annessie.*

Dans les espaces isolés aux quatre angles par la forme circulaire sont les symboles des quatre évangélistes, accompagnés et reliés entre eux par des fleurs; dessous, à droite, l'ange pour saint Mathieu; à gauche, le lion ailé pour saint Marc; dessus, à gauche, le taureau ailé pour saint Luc; à droite, l'aigle pour saint Jean.

Avant d'examiner les rapports historiques de cette pièce, signalons-en une autre déposée au musée d'Annecy; c'est un des sceaux de la collégiale.

Dans cette pièce, de forme circulaire, de $0^m,042$ de diamètre, la sainte Vierge, nimbée, sans couronne, tient l'enfant Jésus, également nimbé, du bras gauche, auquel vient se rattacher le pan de droite de son manteau. De la droite elle soutient les pieds de

(1) Rappelons qu'à la même époque M. Serand sauva le sceau du Décanat de Saint-André de Savoie, qui a fait l'objet de notes savantes par plusieurs membres de l'Institut.

(2) *Revue savoisienne*, 1862, p. 20; 1863, p. 62.

l'enfant. Au bas pose l'écu de forme antique de la collégiale, le même que ci-dessus.

La figure et le blason occupent toute la longueur du diamètre. Dans les denx segments libres on lit en lettres romaines :

SIGILL·AVD·BTE·MARIE·LÉTE·ANES·

Sigillum audientie beate Marie lete Anesie ou *Anesiaci*.

Les lettres TE sont réunies en monogramme.

Enfin, les bons de secours donnés au siècle dernier par l'hôpital de Notre-Dame portent en tête les écus ronds et accolés de la collégiale à droite et de la ville d'Annecy à gauche.

Jetons maintenant un coup d'œil rétrospectif sur les origines du sanctuaire et de l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse de cette ville.

S'il en faut croire Abelly (1), saint Georges, premier évêque du Puy-en-Velay, serait venu, vers la fin du IIe siècle, prêcher le long du lac Léman, et principalement dans la ville d'Annecy, avec tant de succès, que le peuple aurait élevé un sanctuaire en l'honneur de la Sainte-Vierge à la place d'un temple d'Apollon.

A cette assertion, que nous croyons hasardée, nous nous permettrons quelques observations.

1° Bien que l'on rencontre jusqu'au premier siècle des monuments du culte de la Vierge (2), toutefois il n'a dû prendre de l'accroissement qu'à mesure que celui du Christ était bien établi, et il serait inouï que les premiers chrétiens d'Annecy eussent élevé un sanctuaire à Marie à une époque où le culte de Jésus-Christ y était à peine connu. Ainsi, quoique la tradition rapporte à l'époque de saint Georges l'origine de Notre-Dame-du-Puy, l'histoire ne fait remonter qu'au IVe siècle la fondation de l'église du Velay et au VIe la construction du sanctuaire angélique (3).

2° La ressemblance de l'ancien nom de la ville du Puy, *Anicium*, avec le nom moderne de la ville d'Annecy ne prouve absolument rien, puisque, de l'aveu même de M. Grobel, ces deux noms ont une origine différente. Quant à celle qu'il donne d'Annecy, j'en ai démontré la fausseté dans une autre étude (4). Le nom d'Annecy ne peut venir de la famille romaine *Annicius*, attendu que l'orthographe d'Annecy par un *c* n'a commencé qu'au XVIe siècle et n'a été définitivement adoptée qu'au XIXe. La première orthographe de ce nom est *Anesy*, ou *Annessy;* cette dernière s'était maintenue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. J'ai établi ailleurs l'origine de ce nom, que de nouvelles études n'ont fait que confirmer. J'y reviendrai.

En tout cas, il n'a aucun rapport avec *Anicium*, qu'on prétend venir de *An*, élévation, traduit au moyen-âge par *Podium*, transformé en *pogium*, *poius* et enfin *Puy*, dans le dialecte méridional.

3° La protectrice du Velay a toujours porté le nom de *Notre-Dame-du-Puy*, du nom de l'éminence sur laquelle a été élevé son sanctuaire ; tandis que celle d'Annecy a toujours eu le titre de *Notre-Dame-de-Liesse*, traduction, en langue d'oïl, du latin *lœtitia*, joie, allégresse. Les titres portent *Beata Maria lœta*. L'adjectif *lœtus* qualifie non seulement celui qui éprouve de la joie, mais celui qui en est la cause, et doit se traduire quelquefois par agréable, favorable, propice. Valerius Flaccus, Salluste, Pline et Virgile en fournissent des exemples.

4° L'ancienne statue de Notre-Dame-du-Puy, donnée par saint Louis en 1254, était noire (1), comme la plupart de celles qui ont été apportées d'Egypte par les croisés. Celle de Notre-Dame-de-Liesse à Annecy était blanche. Aux yeux de l'art cette opposition de couleurs implique une origine toute différente.

Or, nous ne connaissons d'autres sanctuaires anciens du nom de Liesse que celui du diocèse de Laon en Picardie. En voici l'origine d'après les archives de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et les annales du même ordre, dit de Malthe, rédigées au XVe siècle par Melchior Bandini et Jacques Bosio.

Pendant la lutte que la forteresse de Bersabée, à quatre lieues d'Ascalon, soutenait contre les troupes du soudan d'Egypte, trois frères de la famille d'Eppe, chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, furent emmenés captifs en Egypte. Le soudan employa tous les moyens pour les amener au mahométisme. Sa fille Ismérie, envoyée à son tour dans leur cachot pour désarmer leur résistance, fut elle-même éprise de tant de vertus, et, sous prétexte de continuer sa mission, elle y vint la nuit, gagna les gardes et s'échappa avec les chevaliers par le Nil, emportant une statuette de la Vierge, dont l'image l'avait vivement impressionnée.

Nous ne rapporterons pas tous les prodiges à travers lesquels ils arrivèrent à leur château du Marchais en Vermandois dans la haute Picardie. La princesse fut baptisée par l'évêque de Laon (2). Les chevaliers élevèrent un sanctuaire où ils placèrent la statue miraculeuse, qu'ils appelèrent *de Liesse*, à cause de la joie causée par leur retour à leur famille, à la princesse et à toute la contrée, encore désolée de l'incendie de l'église et d'une partie de la ville de Laon, causée par la foudre en 1110.

Ceci se passait en 1131. Dès lors le sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse devint le but de nombreux pèlerinages, dans lesquels figurent les noms les plus illustres de France. Une confrérie fut même instituée sous ce titre (3).

Maintenant quels rapports peuvent avoir eu les deux sanctuaires de la Picardie et d'Annecy? Nous l'ignorons complètement. Si la tradition fait remonter ce dernier à une haute antiquité, les documents qui en constatent l'existence ne sont pas antérieurs

(1) Cité par M. Grobel dans *Notre-Dame-de-Savoie, Annecy*.

(2) Orsini, *Histoire de la mère de Dieu*, I et II.

(3) Montezun, *Histoire de l'Eglise angélique*. — Francisque Mandet, *Histoire du Velay*, IIe vol.

(4) *Bautas et Annessy*, p. 37.

(1) Adrien Rosolat, *Notre-Dame-de-France*.

(2) Ce fait n'est pas inouï dans l'histoire des croisades. Quinze ans plus tôt, la fille d'un émir syrien s'échappait du palais de son père pour suivre en Angleterre un prisonnier qu'elle avait fait évader, Gilbert Becket ; baptisée à Londres, elle l'épousa. Leur fils, Thomas Becket, fut archevêque de Cantorbéry.

(3) Orsini, *Histoire de la Mère de Dieu*, II. — Guénébault, *Dictionnaire d'iconographie ; Dictionnaire des Corporations*.

à ceux qui établissent les origines du premier. Ils portaient le même nom, célébraient leur fête le même jour, à la Nativité de la Vierge, 8 septembre. Cette identité semble indiquer celle d'origine ou une filiation quelconque.

Le concours au sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse en Picardie a commencé après l'établissement de la *commune* de Laon et après les luttes acharnées pour l'obtention des franchises communales.

On sait que la ville franche d'Annessy, je veux dire celle qui s'est groupée en dehors de la ville féodale du château, autour du sanctuaire qui fait l'objet de cette notice, avait son hôtel-de-ville réuni à l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse, placé précisément en dehors d'un canal qui environnait la seconde enceinte de cette ville féodale et marquait les limites de la juridiction du château.

Quelle était à cette époque la direction des courants de populations dans nos contrées? Nous ne le savons; mais nous en connaissons les aspirations.

Or, dans la région du nord de l'Ile de France et de la Picardie, autour des villes de Laon, de Soissons, de Saint-Quentin, etc., on trouve les noms de localités suivants : Anisy, Chevenne, Epagny, Serraval, Moye, Vaux, Regny, Magny, Quincy, Fayet, Vailly, Ouchy, Martigny, Saint-Gingoux, Tigny, Gilly, Presle, etc., les mêmes que nous avons en Savoie et surtout dans l'ancien diocèse de Genève et aux environs. Nous manquons de documents pour interpréter ces rapports géographiques et nous nous abstenons d'en tirer des conclusions ethnographiques; il suffit de les signaler aux recherches de plus habiles.

Quoi qu'il en soit, le sanctuaire de Notre-Dame d'Annessy était connu et couru par un grand nombre de pèlerins dès le XII[e] siècle. A l'aide des archives de la collégiale de Notre-Dame et du cadastre de 1730, nous essaierons de reconstruire les monuments qui ont disparu en 1793, dans leurs rapports avec ceux qui ont survécu à cette époque.

Le sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse occupait, dans la place actuelle de Notre-Dame, un espace d'environ neuf mètres de longueur sur six de largeur dans la projection de la nef de droite de l'église actuelle. L'entrée qui mène aux fonds baptismaux ferait aujourd'hui face à l'entrée grillée en fer de l'ancien sanctuaire, dont le chevet était au levant sur cette place. L'orientation était donc conforme aux constitutions apostoliques, II, LVII.

Le nombre toujours croissant des pèlerins nécessita la création d'un hospice ou hôtel pour héberger les plus pauvres et les plus souffreteux, en attendant leur guérison. Ce fut d'abord un édifice de onze mètres carrés au confluent du canal du Vassé et du petit canal dont il est parlé plus haut. Ce bâtiment fut ensuite allongé à l'est, le long du petit canal, de huit mètres, et enfin de treize mètres, avec un mètre de retrait au nord pour chaque addition.

C'est dans cette dernière pièce que s'installa l'administration communale, lors des luttes contre la juridiction féodale du château pour la conquête des franchises d'Annessy. A côté de cette salle fut installé le poids de ville dans une pièce de quatre mètres de longueur sur trois de largeur, bâtie sur le petit canal.

Le nombre des malades qui ne pouvaient sortir de l'établissement détermina aussi l'érection d'un oratoire à l'ouest du petit jardin qui séparait l'hospice du grand canal; et pour conserver aux souffreteux la jouissance de ce jardin, l'oratoire s'éleva sur un redan qui empiétait dans le canal.

Ici nous laisserons la parole à une petite notice rédigée au siècle dernier et conservée aux archives départementales.

« MÉMOIRE TOUCHANT L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME D'ANNESSI ET SA FONDATION.

« La naissance de l'hôpital de Notre-Dame d'Annessi est si ancienne qu'il n'en reste aucun mémoire, l'on sçait seulement par tradition que le motif de son érection fut la foule de pélerins qui venaient à Annessy de tous les endroits de l'Europe par dévotion, y étant attirés par les graces que Dieu accordoit à ceux qui venoient y reverer et prier la très Sainte Vierge dans une chapelle dédiée à son culte, pour le soulagement des quels, l'on batit auprès de cette chapelle un hopital aux frais des aumônes et offrandes qu'on y faisoit, par le moyen des quelles étoit aussi pourvû à leurs besoins.

« Les indulgences accordées par les souverains pontifs contribuèrent beaucoup à soutenir cette dévotion par les priviléges dont elles étaient accompagnées, accordés en faveur de ceux qui feroient des offrandes et des aumônes à cette chapelle et aux pauvres de son hôpital; ce qui invitat Amé III comte de Genève à augmenter la fabrique de cette chapelle, et lui donner la forme d'une église, à trois nefs, dans l'une des quelles fut placée cette chapelle: dans le chœur de la quelle église il choisit sa sépulture et y fut enfin ensevely après sa mort, arrivée en l'année 1367.

« Cette église resta imparfaite à sa mort, mais Robert son cinquième fils ayant été exalté au souverain pontificat sous le nom de Clément VII, continua son dessin dans la vue de l'ériger en collégiale, ce qui n'arriva que sous le pontificat de Pierre de Lune son successeur nommé Benoit XIII dans son obédience, qui donna la dernière main à cet édifice et l'erigea en collégiale en 1396.

« Clement VII. pape douteux contribua beaucoup à l'entretien de cet hopital par la confirmation qu'il accordat à cette église imparfaite de toutes les indulgences, grâces et privilèges, qui lui avoient été accordées tant par lui que par les papes ses prédécesseurs en faveur de ceux qui contribueroient de leurs biens, tant pour la fabrique de cette église que pour l'entretien des pauvres de son hopital par sa bulle du 14 des calendes de mai 1388 par laquelle il accorda de nouveau une indulgence à perpetuité avec des grands priviléges en faveur de ceux qui visiteroient cette église le jour de la nativité de Notre Dame, et y feroient les aumônes pour la fabrique d'icelle et pour les pauvres du dit hôpital de sept ans en sept années, laquelle indulgence il étendit par sa bulle du 2 avril 1394, à la veille et au lendemain de la dite fête, ce que l'on appelle les grands pardons, les quels attirent a Annessi chaque septième année une foule innombrable de personnes de tous païs, et des aumônes considérables qui sont partagées par égales part entre la dite église et le dit hopital.

« De sorte que la fondation de cet hopital n'est autre que les aumônes des fidèles qui ont fourni aux frais de la fabrique d'icelui, et de l'acquisition du peu de ruraux dont il jouit. Et que l'on peut dire que l'église, soit chapelle de Notre-Dame est sa véritable fondatrice. C'est pourquoi une partie de cette fabrique est pour le logement du sous-sacristain de la dite Eglise et pour quelques autres besoins ; l'autre pour le logement des pélerins et des autres pauvres du dit hopital, du serviteur et des servantes d'icelui ; et la troisième est la sâle du Conseil, et Chambre de récusation dans la quelle Messieurs du Conseil de Ville et les administrateurs du dit hopital prennent leurs délibérations.

« Les dits administrateurs ont été dès le commencement les recteurs de la dite Chapelle de Notre-Dame, et le Curé d'Annessi avec les deux Scindics. Dès l'érection de l'église de Notre Dame en Collégiale l'administration a appartenu au Sacristain d'icelle conjoinctement avec le Curé et les dits Scindics d'Annessi. Et enfin les nobles Scindics ayant été multipliés jusqu'au nombre de quatre et la Cure d'Anneci unie à la Collégiale de la même ville, le Doyen d'icelle a été établi perpétuel administrateur du dit hopital, le Sacristain et le Chantre administrateurs annuels à l'alternative, et deux Chanoines annuellement par tour, les quels quatre ecclésiastiques avec les quatre nobles Scindics composent aujourd'hui le corps de l'administration du dit hopital. »

C.-A. Ducis.

(*La suite au prochain nº.*)

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 7 septembre.

Au milieu des circonstances imprévues et fatales où j'écris, c'est du moins une consolation de penser qu'une ère meilleure ne tardera pas à s'ouvrir pour nous. Quand un membre languit ou se paralyse, dût-il même sembler peu essentiel à la vie, c'est un signe que la santé du corps est sérieusement atteinte, si trompeuse que souvent puisse être l'apparence. Le membre dont je veux parler, ce sont les beaux-arts. En continuant à montrer comment la musique a déchu en France depuis bon nombre d'années, je ne fais donc qu'achever la liquidation du passé.

Depuis six semaines, on a beaucoup chanté des airs patriotiques dans les théâtres ; la fièvre chansonnière s'est calmée peu à peu. Certes, dans les malheurs qui viennent de nous frapper, les preuves des sentiments les plus grands et les plus beaux de courage, d'héroïsme, de sacrifice ont abondé et ils porteront fruit ; mais, je le déclare après mûre réflexion, il m'est impossible de ranger au nombre de ces preuves les manifestations qui ont eu lieu dans les théâtres, devenus pour le public un lieu d'amusement frivole, pour les directeurs, une entreprise purement industrielle.

Dès que la guerre fut déclarée, l'Opéra pensa faire une bonne affaire en reprenant la *Muette de Portici*, à cause du fameux duo et en supprimant la fin de la scène de la révolte pour y substituer la *Marseillaise*, chantée tantôt par Mme Sasse, tantôt par M. Faure, puis par Mme Sasse exclusivement. J'ai entendu les vociférations de celle-ci, j'ai vu ses contorsions ; je n'en dirai pas davantage. Bientôt, l'œuvre de Rouget de l'Isle ne parut plus suffire à stimuler la curiosité de la foule, car l'exécution de la *Muette* était plus que médiocre ; on voulut donc y joindre un autre chant qui eût l'attrait de la nouveauté. Un soir, le public ayant appris par quelque journal qu'on lui préparait un *Chant du Rhin* sur les paroles d'Alfred de Musset, il fit pendant une heure un vacarme effroyable et ne voulut pas laisser continuer la représentation avant d'avoir entendu le *Chant du Rhin*. Le régisseur du théâtre et le commissaire de police avaient beau lui répéter que M. Faure n'était pas prêt, que les chœurs ne savaient pas leurs parties ; rien n'y fit ; il fallut que M. Faure vint dire le *Chant du Rhin*. Au bout de quinze jours ce chant fût remplacé par un autre : *A la frontière*, dont M. Gounot avait écrit la musique et qui ne tarda pas à être oublié aussi.

A côté de la *Marseillaise* pour laquelle je professe une admiration grande et raisonnée, le *Chant du Rhin* a joui d'une vogue passagère. Pensez de la poésie d'A. de Musset tout le bien que vous voudrez, vous conviendrez que ce n'est pas une de ses meilleures, vous conviendrez surtout qu'on y peut trouver une fine ironie, mais non pas l'allure large et énergique d'un hymne national ou d'un chant guerrier. Tout le monde cependant l'a mise en musique ; je dis tout le monde, comme les Arabes disent « beaucoup de monde » quand il y a plus de quatre personnes. Je connais une douzaine d'airs différents composés sur ces paroles et publiés ; tous sont éclos pendant la guerre actuelle, à l'exception de celui de M. Félicien David, qui fut écrit il y a trois ans, quand parut la poésie, en réponse à la chanson allemande de Becker. La musique de M. F. David est d'un rhythme de pas redoublé, franc et vif ; elle est ce que j'appellerai convenable, en ce sens qu'elle n'a rien de choquant, mais rien non plus qui remue l'âme. C'est cependant la meilleure ; pour les onze autres (sans préjudice de celles que je ne connais pas) je ne vous donnerai pas seulement les noms de leurs auteurs. Elles prouvent que jamais époque ne fut moins propice que la nôtre à l'enfantement d'une nouvelle *Marseillaise*. J'en vois deux causes principales.

Une œuvre comme celle de Rouget de l'Isle est en même temps une œuvre de circonstance et une puissante inspiration du génie et de l'enthousiasme individuel. Une révolution préparée depuis de longues années, disons mieux : depuis des siècles, avait éclaté ; un brûlant souffle de liberté passait sur la France, les puissances étrangères avaient pris les armes pour la remettre sous le joug, les excès de la Terreur n'étaient pas encore venus préparer la ruine de la jeune république. On demandait un chant qui pût guider les soldats à la défense de la patrie ; un jeune capitaine, qui déjà avait fait ses preuves dans la composition poétique et musicale, produisit ce chant dans une nuit ; vous en connaissez l'histoire. Les paroles ont perdu en grande partie de leur actualité ; la musique n'a rien perdu, quoiqu'elle ait près de quatre-vingts ans de date. Comparez maintenant

les circonstances dans lesquelles la *Marseillaise* a été produite avec celles où nous nous sommes trouvés jusqu'au 4 septembre. Les compositeurs qui en ces temps-ci ont écrit des chants patriotiques, n'y ont vu qu'une occasion d'occuper l'attention du public; quant à du patriotisme, ils en ont certainement, et je ne doute pas qu'au besoin ils ne soient prêts à le montrer ailleurs que dans leur musique.

La seconde cause que j'aie à signaler, c'est le système de composition suivi aujourd'hui par les musiciens français et dont l'Opéra-Comique est l'expression la plus complète. En examinant la mélodie de la *Marseillaise,* surtout dans l'édition originale publiée par le neveu de Rouget de l'Isle, on ne peut méconnaître combien l'auteur s'est inspiré de la déclamation des paroles du premier couplet, le seul auquel la mélodie s'applique bien. Au contraire, en écoutant les récentes productions soi-disant patriotiques, il me semble voir les compositeurs se battant les flancs pour faire une mélodie en dépit des paroles, ou fouettant leur imagination, rétive comme un bidet de cabriolet auquel on voudrait tout à coup donner une allure martiale et faire braver le bruit du canon et de la mitraille. Si la comparaison offense M. Gounod, je l'atténuerai pour lui, mais sa composition n'en vaudra pas mieux. Le chœur de *Faust*, devenu célèbre, est un chœur de soldats contents de « déposer les armes. »

Quant à l'effet produit par la *Marseillaise* sur le public de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, si bruyant qu'il ait été, il ressemble peu à celui qu'elle produisait en 1792, au théâtre comme dans les rues. Ordinairement on disait trois couplets; pendant le couplet « Amour sacré de la patrie ! » les auditeurs se levaient, quelques-uns peut-être d'un mouvement spontané, la plupart par ordre du chef de la claque transformé en maître des cérémonies et criant obstinément : « Debout ! debout ! » si quelqu'un ne croyait pas manquer de civisme en restant assis. Vous voyez bien que je n'ai pas pû me réjouir d'entendre la *Marseillaise* au théâtre, quand même elle n'était pas chantée par la puissante Mme Sasse ou la charmante Mlle Roze. Inutile de dire que tous les théâtres et les cafés-concerts ont eu leur part de chants patriotiques; mais c'est assez de m'occuper des théâtres lyriques.

Réglons vite le maigre compte qui me reste à faire. La reprise du *Freichütz* a dépassé mes craintes ; on l'a traité comme un simple lever de rideau pour un ballet. Quand l'Opéra met de la mesquinerie jusque dans les décors et la mise en scène, que faut-il attendre de lui ? Le ballet nouveau est intitulé *Coppelia;* à part quelques scènes du second acte il est d'une médiocrité habituelle. Il avait été composé pour les débuts d'une artiste fort jeune encore, Mlle Bozzacchi, mais très remarquable pour la souplesse, la vivacité, le charme et l'expression mimique.

A l'Opéra-Comique, *Déa* n'a eu que six représentations ; cela prouve que le public ne mérite pas toujours le mal que j'en dis. Combien de temps se délectera-t-il de l'*Ombre,* dont les représentations sont interrompues en ce moment par suite du congé de Monjauze et de Meillet? Je n'estime pas la musique de M. de Flotow beaucoup plus que celle de M. Jules Cohen : non pas que l'auteur de *Marta* n'ait pas un talent qui manque au servile imitateur d'Auber, mais M. de Flotow aussi affadit sa musique en se maniérant sur Auber et Adam plus qu'il n'avait fait d'abord. On dirait des bulles de savon musicales si la comparaison ne semblait pas bizarre et trop sévère. La pièce de M. de Saint-Georges est une comédie mélangée agréablement d'émotions mélodramatiques ; elle se distingue plutôt par une grande habileté que par l'invention ; mais elle est intéressante et a contribué beaucoup, avec la bonne interprétation, au succès de l'œuvre. Seulement, il n'y a que quatre personnages, sans chœur, indigence qu'on pardonne difficilement à un opéra en trois actes, et qui nuit aujourd'hui même à l'*Eclair* d'Halévy.

M. Saint-Saëns joue de malheur avec son *Timbre d'argent*. M. Carvalho lui avait promis de le donner au théâtre Ventadour ; ensuite M. de Leuven s'était engagé à le monter à l'Opéra-Comique. Après les remaniements demandés d'abord par l'un des directeurs, puis par l'autre, l'opéra-ballet de M. Saint-Saëns paraît renvoyé aux calendes grecques. Comme on ne pouvait traiter de la même façon Mlle Trevisan, danseuse, qui devait débuter dans le *Timbre,* on a fait écrire pour elle une bluette, le *Kobold* (en français : le lutin) qui n'a rien ajouté au succès honorable obtenu par M. Guiraud avec *Sylvie;* au contraire, on peut craindre que ce compositeur-lauréat, revenu de Rome il y a quelques années, ne s'élève jamais bien haut.

La direction du Théâtre-Lyrique est échue à M. Martinet, qui a conservé une partie de sa troupe de l'Athénée et même, dit-on, son orchestre. Nous verrons s'il comprend les difficultés de sa nouvelle position ; car des Fantaisies-Parisiennes au Théâtre-Lyrique il y a loin (je ne parle pas de la distance matérielle). Jusqu'à présent, M. Martinet n'a pas à se réjouir des bénéfices pécuniaires qu'il a réalisés, ce qui, je me hâte de l'ajouter, ne prouve rien, au point de vue artistique. En tout cas, le voilà en mesure de se faire juger complètement.

En attendant que M. Bagier puisse rouvrir le Théâtre-Italien, il a publié une circulaire où je trouve le nom de Mme Patti, mais aucun de ces projets d'innovation qui ont invariablement avortés.

Je ne dirai rien des concerts du Conservatoire, dépérissant dans la routine et l'esprit de coterie, parce que jamais le gouvernement impérial ne s'en est sérieusement occupé et parce qu'un vieillard accablé de gloire et d'années met la dernière satisfaction de sa vie à garder un poste qui ne lui a jamais causé beaucoup de soucis. La commission nommée par M. Maurice Richard n'a pas terminé la révision du règlement ; reprendra-t-elle son œuvre ? Soupçonnée d'avoir été instituée dans un but spécial, sans considération bien sérieuse pour l'art, suspecte d'ailleurs dès l'abord par l'incompétence ou l'insuffisance notoire de la grande majorité de ses membres en fait de questions musicales, il se peut que cette commission ne s'autorise pas de son origine pour réclamer le droit de résurrection. Peu importe, d'ailleurs ; ce n'est pas elle qui sauvera le Conservatoire. La direction des beaux-arts est rentrée dès le mois dernier dans

les attributions du ministère de l'instruction publique. Le gouvernement républicain l'y a maintenu avec raison. JOHANNES WEBER.

NOEL NOUVEAU (1)

LES MAGES.

Bergers, est-il vray ce qu'on dit:
Dites-nous la nouvelle,
Qu'un enfant depuis peu la nuict
Est né d'une pucelle? *(bis)*.

LES BERGERS.

Per ma fay, mechu, per ma fay
E ne sen fo pa rire:
Se ta nay, u pe grou de la fray,
On no zuè venu dire. *(bis)*.

TRADUCTION.

Par ma foi, messieurs, par ma foi,
Il n'en faut pas rire:
Cette nuit, au plus gros du froid,
On est venu nous le dire.

LES MAGES.

Par où prîtes-vous le chemin
Pour voir ce phénomène?
Nous donnerons bien pour le vin
Si quelqu'un nous y mène.

LES BERGERS.

No suiviron cela clertâ,
Cela ètoila que fare;
No viron, au le saretâ,
L'éfant avoy sa mare.

TRADUCTION.

Nous suivîmes cette clarté,
Cette étoile qui brille;
Nous vîmes, où elle s'arrêta,
L'enfant avec sa mère.

LES MAGES.

Allons, allons, mes chers amys,
Tenez-nous compagnie;
De ce que nous avons promis
Vous en ferez bien la vie.

LES BERGERS.

Grou Piéroz, va lou zy menâ;
Tu sâ miu que noz âtro:
Tu t'y è allâ promenâ
Avoy monchu du Platro.

TRADUCTION.

Gros Pierre, va les y mener;
Tu sais mieux que nous autres;
Tu t'y es allé promener
Avec monsieur du Platre.

LES MAGES.

Bergers, que leur donnâtes-vous?
Dites-nous, je vous prie,
Fites-vous quelque bon ragoût
Pour le fils de Marie?

LES BERGERS.

Per ma fey, méchu, n'avon ren
Que de pomme et de rave,
Et, je craio, on pou de bren
Pe l'ânoz quê menâvon.

(1) On se rappelle que cette nouveauté date du commencement du siècle dernier.

TRADUCTION.

Par ma foi, messieurs, nous n'avions rien
Que des pommes et des raves,
Et, je crois, un peu de son
Pour l'âne qu'ils menaient.

LES MAGES.

Nous avons un petit trésor,
Chacun, pour le bon prince,
D'encens, de la myrrhe et de l'or,
Pris de notre province.

LES BERGERS.

Notron chatellan, de sa part,
A bailla de metanne
Faitte de la pio d'on renard,
Qu'â la prey dien sa tannaz.

TRADUCTION.

Notre châtelain, de sa part,
A donné des mitaines
Faites de la peau d'un renard,
Qu'il a pris dans sa tannière.

C.-A. DUCIS.

BULLETIN

—

Sans s'immiscer dans les questions politiques, la *Revue savoisienne* enregistre toujours avec une légitime satisfaction toutes les distinctions dont les membres de la Société Florimontane peuvent être honorés.

La nomination de M. Jules Philippe aux fonctions de Préfet de la Haute-Savoie a rencontré un écho sympathique et chaleureux dans le département et spécialement dans la Société dont il était depuis bien des années le Secrétaire et le collaborateur distingué.

Les lecteurs de la *Revue* n'oublieront pas que c'est sous son inspiration et par son initiative que la Société Florimontane a substitué aux *Bulletins* de ses séances, dont le format en faisait l'apanage unique des bibliothèques, la *Revue savoisienne* dans le format-journal, le seul qui, en pénétrant partout, puisse populariser la science et répondre au but de la Société.

—

Une subvention de 400 fr. vient d'être accordée à la Société Florimontane, à titre d'encouragement, sur le budget des lettres, sciences et beaux-arts.

—

Dans la prévision du siége de Paris, le ministre de l'instruction publique s'est rendu au musée du Louvre, accompagné du colonel des sapeurs-pompiers, et a arrêté les mesures nécessaires pour assurer contre tout danger les trésors que ce musée renferme. Le ministre a prescrit que les caisses de tableaux préparées pour être expédiées loin de Paris fussent mises, dans le Louvre même, en lieu sûr, ainsi que tous les objets d'art les plus précieux.

Des mesures ont été prises également pour préserver la Bibliothèque nationale et le musée de Cluny.

—

La cathédrale de Strasbourg a horriblement souffert du bombardement inqualifiable des Prussiens; la flèche est presque détruite, l'orgue, l'horloge astronomique, renommée dans le monde entier, le grand autel, ne sont qu'un monceau de cendres.

La riche bibliothèque de cette ville a été détruite par des bombes incendiaires.

—

M. Gabriel de Mortillet a arboré le drapeau blanc avec croix rouge des ambulances sur le château de Saint-Germain-en-Laye, qui renferme, comme on sait, de précieuses collections anté-historiques. En même temps, il a disposé plusieurs salles pour recevoir des blessés.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 18 octobre 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

EPISODES DE LA DERNIÈRE OCCUPATION ESPAGNOLE

Plusieurs mémoires et documents ont été publiés déjà sur l'occupation espagnole de 1742 à 1748 :

1° Un récit de l'invasion par M. Bonnefoy, *Mémoires de l'Académie de Savoie*, première série, IX ;

2° Plusieurs documents recueillis par Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, *Mémoires id.*, seconde série, I ;

3° Un *factum* de 1743 avec notes de M. l'avocat Pillet Louis, dans les *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome X ;

4° Une note de M. Martin d'Arves dans le 5e *Bulletin* de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne ;

5° Les gémissements des Savoyards sous la domination espagnole, recueillis par M. Serand, dans l'*Almanach des gloires de la Savoie,* 1868 ;

6° *Notice* sur l'occupation du Chablais par les Espagnols, dans le journal *le Léman.*

Nous publions ici quelques notes recueillies dans plusieurs communes de la Savoie, en attendant de pouvoir résumer un jour les nombreux documents classés aux archives départementales de la Haute-Savoie, et qui emplissent déjà cinq cartons.

On comprend, après avoir lu toutes ces pièces, l'indignation comprimée des Savoyards, et le mauvais parti fait aux Espagnols dans plusieurs villes du duché, dont le souvenir s'est conservé à Annecy sous le nom d'*empatá.*

C'était l'avis donné de grand matin à la ronde des ménages pour la manipulation de la pâte, mise en levain la veille. Tout en servant de mot d'ordre pour le moment de l'exécution, cette expression marquait encore assez énergiquement la manière de traiter les Espagnols avant qu'ils fussent en mesure de se défendre dans leur lit.

La première note qui suit prélude par le récit des excès de saison arrivés en 1740 et 1741. Qu'on imagine le tableau de la misère publique après les neiges, les gelées, les inondations, qu'on ajoute ensuite les réquisitions effrayantes de l'occupation militaire pendant les six années suivantes, et l'on comprendra la légitime exaspération de nos aïeux.

On conçoit également que la France dût exploiter au profit de sa politique cet état de choses et proposât au roi de Sardaigne de lui céder la Savoie en retour de quelques secours qu'elle lui accorderait en Lombardie. C'est ce qui a motivé le mémoire de M. de Bonnaire, publié dans la *Revue.* C.-A. DUCIS.

La Malesaison et les Espagnols.

I

Extrait des notes de M. Carsey, châtelain de Marthod (Albertville).

Le froid commença à se faire sentir dès la Toussaint, 1739, sauf quelques beaux jours avant Noël. Il fit si froid en janvier et février qu'il gela les vignes. Le 2 mai 1740, jour de foire à Conflans, il commença à neiger après midi. Le 9 mai il y avait trois pieds de neige au pied de la montagne ; comme on ne pouvait paître le bétail, le foin coûtait trois livres le quintal. Enfin les arbres gelés firent des rejetons et il y eut apparence de récolte et diminution de prix ; mais elle se fit si tard que quelques-uns seulement semèrent le blé noir à la fin de juillet ou à la saint Laurent, sans avoir pu le recueillir comme on verra.

La paroisse de Marthod alla en procession à la chapelle du village des Trois-Maisons, dédiée au très adorable Sauveur. Le lundi 9 mai, parmi la neige tombante, on partit, Voutier, curé, Dunand, vicaire, et les confréries ; et en si grand nombre que les premiers n'étaient pas éloignés de 200 pas de la dite chapelle pendant que les derniers sortaient de l'église. A la messe chacun fit son offrande. Au retour le temps se remit, et quand on sortit de la bénédiction de la mère église à 11 heures du matin le soleil était ardent comme jamais.

Il survint un gel au 14 et 15 octobre, vendredi et samedi, qui endommagea toutes sortes de fruits. Le soleil avec le froid desséchèrent les raisins, châtaignes, en sorte qu'à la fin chacun tira ce qu'il put.

Au 2 novembre une seconde gelée plus forte gâta

tout ce qui restait, et le 3, tout fut enseveli sous la neige.

Les hommes étant toujours les mêmes par leurs impuretés, dissolutions et fourberies, Dieu envoya un déluge d'eau les 26, 27 et 28 décembre, lundi, mardi et mercredi, jour et nuit. L'Arly courait toute la largeur de la plaine, emportait les bâtiments, ravinait les côtes, éboulait les terres. Plusieurs familles furent obligées de quitter le pays. Les voyageurs stationnèrent plusieurs jours. Ce petit déluge fut général en Europe, comme on le voit au *Mercure* de janvier 1741.

J'atteste n'avoir pas vu de toute l'année le signe, l'arc-en-ciel, promis à la Genèse. Au contraire, on a entendu les loups faire des ravages parmi les bestiaux, pousser des hurlements épouvantables, les corbeaux, éperviers, chats-huants, etc., faisaient dans les airs des cris étonnants, et prédisaient les malheurs. *Nec quisquam potest dicere quare ita facis?* Mais voici les causes, les églises sont négligées, on laisse interdire et ruiner les chapelles, chacun se fait une conscience à sa mode, on refuse les revenus et légats pies, on fait perdre les confréries du St-Esprit, si pieusement établies depuis tant de siècles, l'on conteste les dîmes, l'on travaille les fêtes, les offrandes diminuent, les trépassés ne sont point secourus, les riches oppriment les pauvres; enfin, l'homme si peu dévôt doit dire : *Justus Dominus quia os ejus ad iracundiam.* (Jérémie, I. Deuter. XXXVI.)

1741. Mars, avril furent secs, chauds, sauf la semaine après Pâques, c'est-à-dire les 7 et 8 avril, où il y eut froid mêlé de neige. Le 2 mai il commença à neiger comme l'année précédente, si bien que le 3, jour de l'Invention de la Ste-Croix, nous allâmes en procession à St-Sauveur comme l'an passé, et au retour le temps se remit. En mai, juin et juillet, le froment a coûté à Conflans 3 livres la carte, le seigle 60 sols, l'avoine 28 et le blé noir ou semailles 50 sols. Les vins ont été bons et excellents.

1742. L'armée d'Espagne, au commencement de septembre, arriva à Saint-Jean-de-Maurienne, avec S. A. R. Dom Philippe, fils de Philippe V, roi d'Espagne. La présente paroisse de Marthod fut ordonnée d'y porter 800 livres de pain blanc, 200 cartes d'avoine, par un édit du 6 et ordonnance du 9 septembre signée par le commandant espagnol Glimès; il fut ordonné de porter à Chambéry toutes les armes, poudres et autres munitions de guerre et de députer quelqu'un pour prêter obéissance à S. A. R. M. Solanos, commissaire de guerre, par ordre du 20 septembre, et M. Cavalli, secrétaire de Conflans, par billet du 21, ont ordonné à la dite paroisse de porter à Saint-Pierre-d'Albigny, dans trois jours, 1200 quintaux de foin ou paille, et le 25, de porter à Conflans 1139 livres de farine froment, 4554 livres de paille, 284 cartes d'avoine, 2278 livres de bois, 142 livres de chandelles : il fallut encore fournir à Conflans des paillasses, linceuils, matelas et couvertes.

Le 1er octobre fut ordonné de fournir au dit lieu 8 vaisseaux de froment, 12 vaisseaux d'orge, 95 d'avoine.

Au commencement de ce mois, notre roi Charles-Emmanuel, fils de Victor, premier roi, vint en Savoie par deux colonnes, lui-même à la tête d'une, par la Tarentaise et l'autre par la Maurienne, et chassa les Espagnols, qui s'allèrent réfugier sous le fort de Barraux, en Dauphiné; mais, à la fin de l'année, ayant reçu un gros renfort, ils rentrèrent à force d'armes dans ce pays, pillèrent et brûlèrent plusieurs maisons dans la vallée d'Apremont et de Saint-Baldolph, de là Montmeillan. Il fallut fournir à l'armée de notre roi aussi plusieurs foins, pailles, bois, avoines, etc.

1743. Au commencement de janvier toute l'armée espagnole rentra en Savoie, y prit quartier d'hiver, environ 25,000 hommes; Marthod a fourni à la troupe qui était à Frontenex une grosse quantité de paille, bois, lits, avoine, huile, vaches, ustensiles : cette armée se mit en marche en octobre et passant la Maurienne, le mont Galibier, alla camper dans le Briançonnais, et laissa garnison dans ce pays. Ils tentèrent en vain, avec un secours de France, de passer par force les montagnes de Château-Dauphin pour entrer en Piémont, ils furent vigoureusement repoussés et y perdirent environ 10,000 hommes, tués, déserteurs, morts dans les neiges et montagnes, si bien qu'ils revinrent prendre leur quartier d'hiver en Savoie, à la fin de novembre.

CARSEY, *notaire et châtelain.*

II

Extrait des notes de M. Gachet, curé de Saint-Maxime de Beaufort.

1742. Vers le 5 septembre, sont entrés les Espagnols en Savoie, par le Briançonnais et la Maurienne, sous le prince Dom Philippe, infant d'Espagne, âgé de 25 ans. Demeurés jusqu'en 1748, que la paix fut faite. Parme et Plaisance fut donné au dit prince. Il y avait environ 8,000 hommes, cavalerie, infanterie, et la plupart gens de piété, de bon naturel. Au commencement, ils exigeaient peu de contributions, mais peu à peu elles s'augmentèrent au préjudice de la pauvre Savoie, dont la capitation annuelle était de 1,700,000 livres. Cependant, il y a peu d'exécutions militaires. Queige avait 400 hommes. Saint-Maxime fut délivré des siens par l'arrivée de nos troupes par Rosellenc et Arêches à la fin de septembre 1742, mais en janvier 1743 nos troupes se retirèrent et les Espagnols y revinrent (1). Départ du roi de Sardaigne par la Tarentaise. GACHET, *curé.*

III

Extrait des notes de la cure de Saint-Martin de Belleville (Moûtiers).

Le 28 août 1742, Dom Philippe, fils du roi d'Espagne, entra dans la Savoie avec une armée de 12,000 hommes, sous le commandement de M. le comte de Glimès, grand d'Espagne; laquelle armée n'ayant pu pénétrer en Piémont pour s'emparer du Milanais, pour avoir été repoussée par le roi de Sardaigne et les troupes de la reine de Hongrie, passa le mont Galibier, entra dans la Maurienne par Valoires, descendit ensuite à Saint-Michel et Saint-Jean-de-

(1) D'après une note de M. Tharin, curé de Bellecombe, il y eut 800 grenadiers espagnols à Beaufort, depuis la Saint-Jean jusqu'à la fin d'août 1743.

Maurienne, se répandit du côté de Montmeillan, Aiguebelle, Chambéry, Saint-Pierre-d'Albigny, Grésy, Conflans et arriva enfin à Moûtiers le 8 septembre même année, où étant le prince D. Philippe se fit reconnaître duc de Savoie et prêter hommage et serment en cette qualité.

Après le serment prêté, il fut ordonné aux sujets de Savoie de porter toutes leurs armes dans des lieux assignés, sous de grosses peines. Cela fait, on se saisit des magasins à sel, des deniers royaux et on imposa de grosses contributions en blé, foin et paille qui leur furent sitôt fournies, mais non point l'argent pour n'avoir pas eu le temps de l'exiger. Voici comment.

Charles-Emmanuel, fils de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, duc de Savoie, etc., souverain incomparable par sa valeur, son zèle pour ses sujets, par sa grandeur d'âme, sa religion, en un mot, par son génie que l'on dit surpasser non pas seulement ceux qui composent son conseil, mais encore les princes étrangers, étant à Reminy, capitale de la Romanie, Etat appartenant au Pape, où il aurait poursuivi l'armée commandée par M. le comte de Montemar pour le roi d'Espagne, et ayant appris que les Espagnols avaient envahi la Savoie, partit avec une armée de 16,000 hommes pour les en chasser, à la tête de laquelle il arriva à Moûtiers le 7 octobre, jour du saint Rosaire; son avant-garde, le jour précédent, coucha à Moûtiers, dans le palais archépiscopal ce jour-là, le lendemain et partit le mardi à 7 heures du matin, il passa par le Saint-Bernard avec sa cour et une partie de son armée. J'ai dit partie de son armée, parce que 6,000 hommes passèrent par le Montsiguy et de là par la Maurienne, desquels 6,000 on prit un détachement de 8 compagnies de grenadiers qui, après avoir passé les Encombres, arrivèrent à Saint-Martin de Belleville le 3 octobre 1742, à la minuit, précédés de 150 Vaudois; ces huit compagnies de grenadiers, sous le commandement de M. Levadoux, restèrent au dit Saint-Martin les 4, 5, 6 du même mois et en repartirent le 7 au matin, en rebroussant chemin, de même que les Vaudois, quoiqu'ils fussent de là descendus le jeudi matin, à Saint-Jean-de-Belleville et Fontaine-le-puits.

M. de Chollombourg, général des dits 6,000, vint le samedi, 8, jusqu'au bois en delà du Châtelard, à leur tête, où étant il reçut ordre de rebrousser chemin comme les autres et s'en retourna camper avec son monde à Beaune et à Saint-Martin-de-la-Porte, en Maurienne, pour aller ensuite joindre l'armée qui descendait par la Tarentaise à Montmeillan. Le roi de Sardaigne descendit aussi par le Saint-Bernard avec dix mille hommes et alla joindre le reste à Montmeillan, où il forma une armée de 16,000 hommes qui s'étendit de là aux Marches et aux environs pour faire tête aux ennemis campés sur les terres de France. D'où, après quelques mois de campement et après avoir souffert toutes les rigueurs de la saison, c'était au mois d'octobre, novembre et décembre, avec une nombreuse désertion, le dit roi de Sardaigne jugea à propos de céder à l'ennemi et de battre en retraite.

Les Espagnols, profitant de cette retraite, poursuivirent vivement leurs ennemis jusqu'à Aigueblanche et la chapelle des Esserts (Croix), le premier jour de l'année 1723; il y eut une vive défense et attaque dans laquelle il y eut des morts, des blessés et des prisonniers de part et d'autre; en un mot, les Espagnols restèrent maîtres du pays du depuis, et le gouvernèrent comme s'en suit.

Ils imposèrent de capitation annuelle sur tout le duché de Savoie dix-sept cent mille pistoles d'Espagne, des fournitures en bois, viandes, chandelles, huiles, banquettes, paillasses, couvertures, draps, pailles, bois, poules, chenebs et grains sans nombre. Ensuite on augmenta sur la capitation plusieurs fois deux sols par livre, d'autres fois dix liards, tantôt dix sols et tantôt quinze sols; enfin, à la veille de leur départ, qui fut, comme je le dirai après, on demanda un mois de capitation par avance, qui fut payé sans ressource.

La paix, cette paix tant désirée, ayant été signée le 18 octobre 1748 à Aix-la-Chapelle, l'évacuation de la Savoie ne se fit que le jour de saint Etienne de la même année, encore fallût-il tenir un congrès à Nice pour convenir de la dite évacuation. Le jour étant assigné, l'intendant général, appelé Dom Julien Amoryn de Velasquez, mit encore une imposition sur toute la Savoie de la somme de cent mille livres par mois, qu'il fallut payer incessamment pour les mois de novembre et décembre, sous de grièves peines, ce que n'ayant pas aussi promptement exécuté qu'on l'avait ordonné, deux membres du conseil de la présente paroisse furent mandés en ôtage jusqu'à l'apurement.

Il faut noter que Saint-Martin-de-Belleville était taxé à 1,100 livres de capitation par mois, que le commandant qui était à Moûtiers exécutait fort bien tous les ordres de ses supérieurs, bien souvent la brigade ne portait que 15 sols par jour, desquels le soldat en avait sept, et les huit restant au commandant.

Enfin, c'est une nation fort dévote, mais elle se ressent de la tyrannie, elle se frappe la poitrine d'une main, mais elle dérobe de l'autre, elle est fort saloppe, mais elle sait faire la guerre avec principe, elle s'écoute beaucoup surtout à piller, elle est fort timide mais aussi bien prudente, car tout se passe parmi eux sans qu'il en transpire rien ou peu de chose. Finalement, rappelons ici le proverbe attribué aux Espagnols : ils entrent dans un pays conquis comme des agneaux, ils y règnent comme des renards et ils en sortent comme des loups. Je leur souhaite le transport et le voyage du prophète Abachuc. »

Cette note n'est point signée, mais elle paraît être de M. Bergonsy, alors curé de Saint-Martin-de-Belleville. C.-A. D.

TROUVAILLE MONÉTAIRE DE RUMILLY

Depuis plusieurs années, j'ai entrepris d'écrire l'histoire monétaire de l'évêché de Lausanne, et, dans la plupart de mes publications sur cette matière, il m'a fallu, bien à regret, constater la pénurie des documents écrits qui auraient pu guider ou confirmer mes recherches. Réduit à l'absolue nécessité de recourir aux monnaies elles-mêmes et d'y puiser tous les éléments de mon étude, je me suis dès lors occupé

à en réunir la plus grande quantité possible, m'attachant de préférence, on le comprend, à celles qui résultaient d'une découverte sûre, précise et par conséquent capable de fournir certaines indications que l'on demanderait vainement à des exemplaires isolés et de provenances indéterminées.

Ai-je besoin de dire, alors, avec quel intérêt j'ai lu les lignes suivantes dans le compte-rendu d'une séance de la Société Florimontane d'Annecy, en date du 24 juin dernier :

« M. Revon présente.... 541 monnaies épiscopales « de Genève et de Lausanne du XIIe et du XIIIe « siècle, achetées par le Musée d'Annecy. Ces pièces « ont été découvertes le 14 février 1859, à la croisée « de quatre chemins, au Molard, près de Rumilly. « Elles étaient enfouies dans le sol et renfermées « dans un sachet en étoffe rouge, protégé par un vase « de terre. » (*Revue savoisienne* du 15 juin 1870).

Invité par le conservateur du Musée d'Annecy à prendre connaissance de ce petit trésor, j'ai facilement obtenu de ce savant ami l'autorisation de l'étudier à loisir et dans tous ses détails. Il m'a paru mériter quelque attention, surtout en ce qui concerne la série épiscopale de Lausanne, sur laquelle il jette d'utiles lumières. Ce n'est pas que j'aie trouvé parmi cet amas de monnaies un seul exemplaire absolument inédit, mais la date de l'enfouissement, assez facile à préciser, et une certaine variété de détails intéressants, au point de vue des modifications successives du type et des légendes, ajoutent une nouvelle confirmation à ce que j'ai écrit récemment à propos des deniers anonymes de l'évêque Aymon de Cossonay, et me permettront, je l'espère, de pousser un peu plus loin la classification monétaire de l'évêché.

La presque totalité du trésor de Rumilly se compose de deniers anonymes de Lausanne et de Genève; sur 541 monnaies, total de la découverte, 16 au plus sont étrangères à ces localités, et encore aurai-je à faire des réserves, comme on le verra plus loin, pour la moitié de ce dernier chiffre.

Au premier abord, on se prend à regretter, dans l'intérêt d'une solide classification chronologique des monnaies de ces deux évêchés, qu'elles ne se trouvent pas renforcées par la présence d'un certain nombre de pièces contemporaines, dont la date, bien établie, eût été fort précieuse comme point de repère. Cette lacune, assurément, sans être irrémédiable, m'a privé d'un notable appui, mais j'espère avoir suppléé sans trop de désavantage à cet élément de critique par la comparaison des deniers lausannois trouvés à Rumilly avec diverses monnaies notoirement imitées de ceux-ci, pendant le cours du XIVe siècle.

Le lecteur en jugera.

Voici, avant de commencer la description raisonnée de notre trouvaille, un bordereau sommaire des 541 pièces dont elle se compose :

Evêché de Lausanne,	395	pièces.
— de Genève,	130	—
Barons de Vaud,	4	—
Comtes de Genevois,	2	—
Comtes et ducs de Savoie,	9	—
Comtes de Provence,	1	—
Total,	541	pièces.

I

ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE.

Cette série, qui est de beaucoup la plus nombreuse et aussi la plus intéressante pour l'étude, doit, comme cela a lieu dans la plupart des découvertes de ce genre, se diviser en deux parts assez distinctes. L'une comprend toutes les monnaies que le grand nombre d'exemplaires identiques, et surtout une conservation sensiblement meilleure, dénotent comme étant les plus modernes, c'est-à-dire les espèces fabriquées aux environs de l'époque de leur enfouissement. L'autre, au contraire, ne nous offrira que des représentations plus ou moins isolées des émissions antérieures.

La première de ces divisions, celle qu'il nous importe le plus d'examiner, puisqu'elle doit nous livrer la date à laquelle le trésor de Rumilly a été confié à la terre, renferme, à son tour, une certaine quantité de variantes qu'il serait désirable assurément de faire connaître si les limites de cette publication ne s'y opposaient pas, et en particulier, si ce dénombrement étendu ne réclamait pas l'adjonction de planches nombreuses et d'un prix élevé. Un jour peut-être il me sera permis de décrire la trouvaille de Rumilly avec tous les développements que ce sujet me semble comporter, mais pour le moment et afin de ne pas abuser de l'hospitalité qui m'est accordée dans les colonnes de la *Revue savoisienne*, je me bornerai à indiquer les traits généraux de cette étude numismatique.

Dans les monnaies qui appartiennent à la première des divisions que je viens d'établir, c'est-à-dire parmi les pièces ayant cours à un moment voisin de l'enfouissement, je ferai remarquer deux variétés très appréciables dans la forme du temple carolingien, de tout temps traditionnel sur la monnaie de Lausanne. Dans l'une, le sommet du temple se termine en pointe plus ou moins aiguë et sans aucun ornement; l'autre, au contraire, nous montre cet édifice surmonté d'une boule.

Ce détail, bien futile en apparence, n'est cependant pas dépourvu de valeur, car j'ai constaté, dans des publications récentes sur la monnaie de Lausanne, que la présence de la boule était caractéristique des émissions monétaires de ce pays dès le milieu du XIVe siècle (1).

J'ai fait voir que le comte Louis Ier, de Neuchâtel (2), copiant les deniers de Lausanne, leur avait emprunté cet ornement. La même observation peut s'appliquer au curieux denier fabriqué à Nyon par le comte de Savoie Amédée VI, à l'imitation de ceux de Lausanne et dont plusieurs exemplaires se sont trouvés parfois mêlés à la monnaie de l'évêché (3).

(1) Cet ornement, qui se rencontre presque sans interruption pendant près d'un siècle sur la monnaie de Lausanne, a été momentanément remplacé par un annelet à une époque que je n'ai pas encore pu fixer positivement, mais qui ne s'éloigne guère de 1375. Il sera question plus loin de ce type passager.

(2) *Hist. monétaire de Neuchâtel*, Louis Ier, Lausanne 1870, in-8°.

(3) Il est à supposer que cette monnaie, dont les ordonnances ne font pas connaître exactement la date, fut fabriquée par Amédée VI à la même époque que sa contrefaçon si connue du denier genevois au type de la tête de saint Pierre. Ceci reporterait alors l'imitation du denier de Lausanne aux environs de l'année 1364. Cette pièce a été publiée pour la première fois par M. de Pina dans la *Revue numismatique*, année 1838, page 122.

D'autre part, on sait qu'en 1375 Guy de Prangins, évêque de Lausanne, porta la première atteinte à la monnaie anonyme de l'évêché, en plaçant son nom ou ses armes sur les demi-gros, deniers et mailles qu'il fit frapper à cette époque par Pierre Manfrez (1).

Tout ceci nous autorise à conclure que les plus récents d'entre les deniers lausannois trouvés à Rumilly sont antérieurs à 1375. Il faut même placer cette limite extrême un peu plus haut et la reculer de quelques années, si l'on tient compte d'une autre particularité que j'ai eu occasion de noter en publiant les monnaies d'Aymon de Cossonay et celles de son successeur Guy de Prangins. Je veux parler d'un léger changement introduit par le premier de ces évêques dans le dessin des deniers épiscopaux, et, pour le bien faire saisir, quelques lignes rétrospectives sont nécessaires ici.

Le temple carolingien qui se rencontre dès l'origine, sur la monnaie de Lausanne, a subi, avec le temps, malgré son apparence stationnaire, de nombreuses modifications. Il serait trop long de les énumérer ici et je me contenterai d'en indiquer une qui se rattache directement à mon sujet; c'est la transformation successive des symboles placés tour à tour sous le temple.

Au début, et sur les monnaies que l'on s'accorde généralement à regarder comme étant des plus anciennes, cet édifice est placé sur trois larges annelets, quelquefois sur un ou deux degrés, un instant le degré inférieur est remplacé par une crosse couchée horizontalement (2), puis des étoiles et des globules diversement combinés se montrent encore, mais sur des exemplaires d'un travail fort grossier.

Enfin, le temple apparaît posé sur trois besants et dès lors ce type s'immobilise si complètement pendant deux siècles environ que Louis de Neuchâtel, dès l'époque de sa concession monétaire obtenue en 1347, et Amédée VI de Savoie, tous deux copiant la monnaie de Lausanne, n'ont eu garde d'omettre ce détail sur leurs contrefaçons.

Peu de temps après, et c'est ici que se manifeste le changement énoncé plus haut, Aymon de Cossonay ayant jugé à propos de substituer un annelet au besant du milieu, Louis de Neuchâtel, imitateur exact, s'empressa à son tour de placer ce nouveau signe sur ses deniers (3).

Or, toutes les monnaies lausannoises du trésor de Rumilly offrant sans exception le type du temple à trois besants, sont par conséquent antérieures à l'introduction du nouveau signe de l'annelet, imité à Neuchâtel quelque temps déjà avant la mort du prince, arrivée en 1373.

Sans vouloir entrer dans le détail de toutes les variétés appartenant à la série que je viens de faire connaître à mes lecteurs, je ne puis omettre de citer les deux suivantes :

La première, d'un aspect assez élégant, se distingue de toutes les autres par des légendes en caractères gothiques de tout point semblables à ceux que j'ai signalés sur un demi-gros de Guy de Prangins. Ces monnaies figurent dans notre trouvaille en nombre fort restreint, huit exemplaires seulement; il est probable que leur émission commençait à peine.

Cette variante du denier me semble devoir être celle qui a précédé immédiatement l'annelet entre deux besants, car la trouvaille d'Arzier nous a fourni, il y a longtemps déjà, ces monnaies à caractères gothiques frappées, les unes, avec les trois besants, et les autres, en quantité moindre, avec l'annelet entre deux besants. L'absence de ce second type dans la découverte de Rumilly montre que le premier lui est antérieur.

La seconde des variétés ne comprend que dix exemplaires et consiste dans la substitution d'un annelet à la boule ordinairement placée au sommet du temple. Ces deniers sont aussi des plus récents, et peut-être faut-il y voir le prélude de la modification inventée sous Aymon de Cossonay.

En résumé, les deniers ornés de la boule ou de l'annelet sont ici au nombre de 240 environ. Nous allons examiner les autres.

Si j'ai pu déterminer avec une certaine précision l'âge des deniers à la boule, il me sera moins facile de le faire pour ceux sur lesquels le temple apparaît sans cet ornement. Il faut évidemment remonter au-delà de 1347, ainsi que je l'ai précédemment démontré, mais rien n'indique jusqu'ici l'époque exacte à laquelle le temple a reçu l'adjonction de la boule. L'on se trouve réduit à baser uniquement ses appréciations sur le travail et le style des monnaies; or, on sait combien ces données sont vagues et incomplètes quand on veut en tirer une date quelque peu déterminée.

Tout ce que je puis dire, après un mûr examen des 140 deniers au temple, dépourvus de la boule ou de l'annelet, c'est que 50 d'entre eux appartiennent très probablement à l'époque la plus rapprochée de 1347 et qu'un autre groupe de 25 exemplaires paraît les précéder de peu.

Diverses variétés, toutes à fort petit nombre d'exemplaires, pourraient remonter jusqu'aux dernières années du XIIIe siècle et ne sont pas sans ressemblance avec les deniers des barons de Vaud. Ce rapprochement est d'autant plus naturel à faire que ces princes ont notoirement copié la monnaie de Lausanne et provoqué même les instantes réclamations des évêques de ce diocèse.

Cela dit, il nous restera encore quelques-uns des 395 deniers lausannois à classer chronologiquement, mais pour ceux-ci je dois confesser que l'obscurité est grande.

Ils appartiennent pour la plupart à la période de dégénérescence complète qui s'est principalement manifestée dans le cours du XIIIe siècle. Ce sont les monnaies si barbares et si communes dont les légendes *Sedes Lausannae* et *Civitas Equestrium*, de plus en plus altérées sous la main d'inhabiles graveurs, ne se présentent plus que sous les formes OIVAS IQST, OIVASIOST, ou encore avec l'arrangement rétrograde TSOISAVIO et SVAISIDIS ou SICIS.

Tous ces exemplaires, que je rejette beaucoup plus haut que les précédents, s'en distinguent non seulement par cette imperfection des légendes et du type,

(1) *Hist. monétaire de Lausanne*, Guy de Prangins, Lausanne 1869, in-8°.

(2) La trouvaille, encore inédite, de Ferreyres au canton de Vaud, a fourni bon nombre de ces monnaies jusqu'ici fort rares et que personne n'avait signalées.

(3) Conf. Louis I de Neuchâtel, *ut suprà*, n° 2 de la planche.

mais aussi par leur mauvaise conservation et un affaiblissement considérable dans le poids. On voit qu'ils ont longuement circulé, et, à les trouver ainsi réunis à des monnaies d'âge si différent, si moderne en comparaison, on ne peut expliquer leur présence qu'en supposant ces pièces décriées comme deniers et réduites à fonctionner désormais avec une valeur moindre, celle de l'obole, peut-être.

Le fait que le trésor de Rumilly ne contenait aucune de ces rares divisions du denier serait de nature à donner quelque consistance à cette dernière hypothèse.

Il me reste enfin, pour terminer la partie de mon travail relative à Lausanne, à parler d'une dizaine de deniers habituellement attribués à cette localité et que, pour cette raison, j'ai compris dans les 395 pièces affectées à cette première section.

Ces monnaies, usées à tel point que l'empreinte a presque entièrement disparu, portent les légendes *Sedes Lausane*, *Lausae* ou *Lausai*, et de l'autre côté *Beata Virgo*. Le buste de la Vierge Marie, vu de face, tient la place ordinairement occupée par le temple carolingien.

On peut, sans témérité, faire remonter l'âge de ces deniers à l'année 1200 environ, et, vu leur ancienneté et leur affaiblissement, les assimiler comme réduction de valeur à ceux qui portent les légendes TSOISAVIO, etc.

Si j'ai réservé pour la fin de la série lausannoise ces monnaies dont le type, accompagné pourtant du nom de Lausanne, s'éloigne si complètement du temple traditionnel dans ce diocèse, ce n'est pas seulement pour la plus grande facilité de ma démonstration et afin de procéder du connu à l'inconnu, en remontant des époques les plus récentes jusqu'aux plus anciennes, c'est aussi parce que ces monnaies m'ont depuis longtemps inspiré des doutes sur leur attribution à l'évêché de Lausanne et que j'ai voulu saisir une occasion de les en retirer en présentant une nouvelle hypothèse à leur égard.

On est surpris, au milieu d'une si persistante continuité du type carolingien à Lausanne, de voir ces deniers ornés de la figure de la Vierge Marie, surgir pour un faible espace de temps, puis disparaître et céder de nouveau la place à l'ancien type. Je n'ignore pas qu'on a essayé d'attribuer ces deniers, d'aspect nouveau, à l'époque où Berchtold de Neuchâtel, occupant le siége épiscopal, c'était en 1219, « *fit à l'autel de la bienheureuse Vierge Marie* « *l'offrande solennelle de l'avouerie épiscopale* « *de l'Eglise de Lausanne* » (1). Mais j'avoue que, même avec cette explication, j'aurais une certaine répugnance à admettre une pareille modification dans le type si connu de la monnaie lausannoise. De pareils changements sont toujours compromettants pour la circulation et le crédit des monnaies; ils devaient l'être bien davantage à une époque où le peuple, incapable de lire leurs légendes, ne les reconnaissait qu'au type consacré par le temps.

On a aussi présenté une autre hypothèse à propos des deniers à la légende *Beata Virgo*, et je puis mieux que personne en parler, car c'est moi-même qui l'avais proposée. Ces deniers, à mon avis, pouvaient émaner du chapitre de Lausanne; celui-ci avait, comme on le sait, le privilége de fabriquer la monnaie en cas de vacance du siége épiscopal. Je trouvais à cette supposition une certaine somme de probabilités, au nombre desquelles il faut compter la présence des signes qui cantonnent la croix sur ces deniers. Je retrouvais là le soleil et le croissant, qui rappellent l'antienne *Sol et luna mirantur*, etc., et surtout le sceau bien connu du chapitre à la crosse épiscopale accostée de ces deux symboles et entourée de la légende *S. Curie Lausanensis*.

Mais, plus familiarisé par la suite avec la numismatique lausannoise, j'ai renoncé, non sans regret, à cette attribution. Ce qui m'y a déterminé, c'est le peu de variété que j'ai pu constater dans ces monnaies, c'est surtout l'identité d'âge que présentent tous les exemplaires connus, et on sait s'ils abondent.

Tout bien examiné, il me semble aujourd'hui que les deniers à la Vierge ne peuvent être que l'effet d'une modification accidentelle et de peu de durée introduite par un évêque de Lausanne, ou bien, et c'est l'hypothèse à laquelle j'accorderai volontiers la préférence, il faut nettement les retrancher de la série épiscopale et les attribuer à une autre autorité que celle des évêques.

Cette autorité, située, toujours, bien entendu, dans le diocèse de Lausanne, puisque ces monnaies, en abandonnant la légende *Civitas equestrium*, ont conservé cependant les mots *Sedes Lausane*, cette autorité, dis-je, je crois l'avoir trouvée dans la personne des comtes de Neuchâtel.

Je ne sais si l'on adoptera mon opinion, mais on conviendra, dans tous les cas, que bien des raisons semblent militer en sa faveur.

L'âge des monnaies en question convient parfaitement à cette nouvelle attribution, car on n'a pas oublié que le droit de frapper monnaie à Neuchâtel fut inféodé au comte Ulrich par l'évêque Roger dans les dernières années du XIIe siècle et qu'il fit retour à l'évêché de Lausanne environ un quart de siècle plus tard.

Voilà pour la date des monnaies à la Vierge, voilà aussi pour la courte durée apparente de leur fabrication. Quant à la légende *Sedes Lausane*, elle sied encore à Neuchâtel qui faisait partie du diocèse de Lausanne et devait chercher, dans l'intérêt de ses émissions, à se rapprocher autant que possible de la monnaie épiscopale déjà accréditée.

Il n'est pas jusqu'à la légende *Beata Virgo* que la collégiale de Neuchâtel, placée sous le vocable de Notre-Dame, ne puisse revendiquer aussi bien que la cathédrale de Lausanne.

Cette attribution, qui nous donnerait enfin les monnaies, jusqu'ici vainement cherchées, de la première émission neuchâteloise, rencontrera peut-être des contradicteurs parmi les lecteurs de la *Revue savoisienne*, et je ne puis cacher qu'elle se trouve en opposition formelle avec un récent travail publié par mon honorable ami M. de Montmollin, conservateur du médaillier de Neuchâtel (1); mais j'ajouterai

(1) Martin Schmitt, *Mém. hist. sur le diocèse de Lausanne*, tome I, p. 457.

(1) J. de Montmollin, *Notice sur les monnaies neuchâteloises*. (*Musée neuchâtelois*, mai 1870.)

aussi que les monnaies qu'il croit pouvoir enlever à la série lausannoise pour les donner aux anciens souverains de Neuchâtel ne sauraient leur convenir. L'étude que j'ai faite de la numismatique lausannoise m'autorise à affirmer que ces monnaies ont été émises vers la fin du XIII[e] siècle plutôt qu'au commencement.

Quant aux chevrons que M. J. de Montmollin prend pour guide dans son attribution, leur présence comme figure de blason serait prématurée aux environs de l'an 1200, et, à mon avis, il ne faut voir dans ces chevrons apparents que l'une des formes si variées du symbole encore inexpliqué qui orne d'habitude le quatrième canton de la croix, au revers de la plupart des deniers de Lausanne.

II

ÉVÊCHÉ DE GENÈVE.

La trouvaille de Rumilly contient 130 deniers des évêques de Genève. J'ai fait de vains efforts pour les classer dans un ordre chronologique un peu acceptable, et, comme je ne possédais pas le moindre point de comparaison, j'ai complètement échoué. Il en sera de même tant que des découvertes successives n'auront pas fourni à l'étude des renseignements qui aujourd'hui font encore défaut.

En presque totalité, les exemplaires que j'ai sous les yeux sont fort usés et par conséquent notablement antérieurs à l'époque de leur enfouissement ; il semblerait, en présence de cette masse de deniers si mal conservés, que le monnayage genevois avait éprouvé, depuis une certaine époque, un véritable arrêt dans ses émissions. Comment expliquer autrement ce mauvais état des pièces qui semblent ici former la règle, tandis que pour l'évêché de Lausanne c'est une exception des plus minimes ?

Si le monnayage de Genève a en effet subi l'interruption que je suppose, il est certain qu'il commençait à fonctionner de nouveau au moment où le trésor de Rumilly a été enfoui, car une douzaine de deniers, beaucoup mieux conservés que les autres, semblent appartenir à une émission très récente. Les inscriptions *S. Petrus* d'un côté et *Genevas* de l'autre témoignent d'une certaine tendance à l'amélioration du travail dans les légendes. Quant au type, il persiste dans une barbarie indicible; la figure de saint Pierre n'est plus qu'un amas de lignes courbes ; la dégénérescence est complète. Toutefois, on pourrait la croire volontaire en considérant l'habileté relative du burin et la pureté du trait.

Tous ces deniers ont un type uniforme : d'un côté la tête de saint Pierre regardant à gauche et la légende *S. Petrus*. De l'autre la croix cantonnée d'un S et d'un besant. Quelques-unes des variétés sont figurées dans l'*Armorial genevois* de M. Blavignac (1).

Ici, comme dans la série lausannoise, les oboles manquent.

III

BARONS DE VAUD.

Louis I (1284 à 1302) — Louis II (1302 à 1350).

Quatre deniers avec *Ludovicus* et au revers *D'* ou *De Sabaudia* forment cette troisième division. On n'y trouve aucune variété inédite.

Il faut remarquer que ces monnaies, frappées à Nyon entre les années 1284 et 1350, et destinées à imiter les deniers épiscopaux de Lausanne, sont au type du temple sans boule. On doit en inférer que cet ornement n'avait pas encore paru sur la monnaie de l'évêché au moment où les barons de Vaud firent paraître cette contrefaçon. Ajoutons pourtant que pour ces deniers la copie est moins complète que chez ceux de Louis de Neuchâtel et d'Amédée VI de Savoie. Les barons de Vaud, tout en copiant l'aspect général du denier lausannois, y ont changé plusieurs détails, tant sur la face que sur le revers.

IV

COMTES DE GENEVOIS.

Cette série n'est représentée que par deux monnaies, l'une au nom d'Amédée, l'autre au nom de Pierre. Toutes deux sont fort connues déjà et ont été publiées par F. Soret dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome II, page 400. (Lettre à Zardetti, n[os] 3 et 5.)

Je n'ai pas une entière certitude (voir plus bas à l'article Savoie) que ces monnaies des comtes de Genevois aient réellement fait partie de la trouvaille de Rumilly. Il faut le regretter, car elles pourraient apporter quelque lumière sur ce monnayage. On a hésité jusqu'ici entre Amédée III et Amédée IV pour l'attribution des diverses monnaies qui portent la légende *Amedeus Comes*. Il s'y trouve deux types distincts dont l'un est orné de quatre arceaux ou demi-cercles. F. Soret les donne tous deux à Amédée III, alléguant l'extrême brièveté du règne de son successeur, Amédée IV. Cette raison n'est pas sans réplique, car on sait avec quel promptitude on peut graver des coins et battre monnaie. Dans tous les cas, on doit supposer que les monnaies dépourvues d'arceaux sont les plus anciennes. Si l'on peut un jour établir que des monnaies ont été fabriquées sous le règne d'Amédée IV, on les trouvera, j'en suis sûr, au type des quatre demi-cercles, comme celles de Pierre, son successeur.

V

COMTES ET DUCS DE SAVOIE.

A toutes les monnaies qui précèdent se trouvaient jointes les neuf suivantes frappées par les comtes et ducs de Savoie :

1° *Denaro Secusino*, d'Humbert III. Promis, pl. 1, n° 2;

2° *Obolo bianchetto*, d'Amédée VIII, avec le titre *Comes* et un croissant comme différent monétaire. Promis, pl. V, n° 7 ;

3° *Forte* avec *Dux* et une rose. Promis, pl. VI, n° 18 ;

4° *Quarto* avec *Dux* et une marguerite. Promis, pl. VI, n° 17 ;

5° Autre avec *Dux* et une rose ;

6° *Quarto di Piemonte* avec *Dux* et un croissant devant un point ouvert ;

(1) Blavignac, *Armorial genevois*. Genève, 1849, in-8°, pl. 37, n[os] 8, 9, 10 et pl. 46, n° 6.

7° Autre avec *Dux* et une étoile. Promis, pl. VI, n° 16;

8° *Obolo bianco* avec *Dux* et un quinte-feuille;

9° Autre avec *Dux* et une marguerite. Promis, pl. III, n° 3 et pl. compl. I, n° 4.

Le denier d'Humbert III, qui figure sous le n° 1, est presque illisible et cela se comprend aisément vu la haute époque à laquelle il a été frappé, mais ce qui doit paraître moins facile à expliquer dans une trouvaille datant de 1373 environ, c'est la présence des huit monnaies d'Amédée VIII. Sept d'entre elles ont été frappées après 1416 puisqu'elles portent le titre de *Dux*, et l'autre ne s'éloigne guère de cette date, car le mot *Comes* qu'on y lit est suivi d'un croissant que nous savons être le différent ou marque d'un monnayeur d'Amédée VIII au xv[e] siècle.

Il est plus que probable que ces huit pièces ont été mêlées à la trouvaille de Rumilly par son dernier propriétaire; elles proviennent, à n'en pas douter, de l'immense découverte faite à Meillerie, il y a quelques années. Ces monnaies me sont assez familières pour que je me croie sûr du fait. Leur patine, avant que je les eusse nettoyées, ne ressemblait en rien à celle des monnaies de Rumilly, et au premier abord leur couleur les décelait à l'œil le moins exercé.

VI

COMTES DE PROVENCE.

Dans une autre et dernière monnaie presque effacée, je suis parvenu à reconnaître un denier de Charles I[er] d'Anjou, comte de Provence, de 1246 à 1285.

Cette pièce, assez commune d'ailleurs, se trouve figurée dans le grand ouvrage de Poey d'Avant sur les monnaies féodales de la France, au n° 8 de la pl. 88.

Arrivé au terme de cette description dans laquelle j'ai essayé de présenter au lecteur toutes mes appréciations sur le trésor de Rumilly, je croirais commettre la plus regrettable des omissions si j'oubliais de consigner dans ces dernières lignes l'expression de ma vive reconnaissance pour le Conservateur du musée d'Annecy, M. Louis Revon, et pour son collègue, M. Serand, particulièrement chargé du département des monnaies et médailles. C'est à eux que je dois d'avoir pu fructueusement étudier cette grande quantité de monuments monétaires, et, si mon travail a quelque valeur, s'il apporte quelques notions nouvelles à la science numismatique, c'est grâce à leur amitié dévouée, à leur patiente obligeance qui m'ont permis et facilité ces recherches.

A. MOREL FATIO.

BERGINTRUM EN TARENTAISE (SAVOIE)

(Suite)

Passons maintenant à l'étude de l'autre station gallo-kimrique, dont le nom *Bergintrum* a une certaine affinité avec celui de *Brigantio*. J'ai dit plus haut que l'établissement ibérique ou grec d'*Axima* leur était antérieur, et avait été isolé par cette nouvelle migration jusqu'à la conquête romaine, qui nivela toutes les races sous la même administration.

Le village celtique de *Bergintrum* se trouvait sur la droite du ruisseau qui portait autrefois le nom de *Bergenta;* le nom du quartier de la Borgeat en est un souvenir. Les mesures itinéraires placent entre le Nantel et l'Arbonne la station romaine, qui, à cause des approvisionnements et du mouvement qui s'établit autour d'un centre officiel, devint le noyau d'un nouveau *Burgum*, appelé, depuis l'introduction du christianisme, du nom de Saint-Maurice, chef de la légion thébaine, devenu le patron du pays.

Cette position avait été déjà fort maltraitée par les torrents au II[e] siècle de notre ère, comme on le verra plus loin. Nous ignorons ses péripéties au moyen âge. Mais de 1630 à 1636 le torrent d'Arbonne couvrit de dépôts l'église et une partie du Bourg (1).

La paroisse dut se réunir désormais dans une autre église, appartenant à l'ordre des Clarisses. Cette dernière a été détruite, il y a plus de vingt ans, et dans ses murs on a trouvé un bloc avec cette inscription :

IMPCAESLV
AVRELIVSVERVSAV (2)
T IBPOTEST IIICOSII
ASPERFINES CEVTRO (3)
VMVL·TORRENTIW
ERSAS EXCLVSIS
MINIBVS ETINNA
EMALVEVM RED
IBVS PLVRIB
OSITIS ITEMI
PIALTBALINEV
SVARESTI

Je l'ai adressée en 1855 à l'Académie de Savoie, qui l'a reproduite avec quelques fautes d'impression (4). D'autre part une étude plus minutieuse me porte à modifier deux points de la lecture que j'avais proposée, en maintenant surtout le mot de *aquas* suggéré par M. F. Rabut, dont la science archéologique est connue.

Le commencement des neuf dernières lignes a été usé par le frottement; la pierre ayant servi à une porte. Le côté opposé a été presque tout ébréché.

Imperator Cæsar Lucius Aelius Aurelius Verus augustus tribunitia potestate octavium consul tertium aquas per fines Ceutronum cumulis torrentium eversas exclusis liminibus et in natalem alveum reduxit molibus pluribus positis item templum ou *compitum altare balineum sua restituit pecunia.*

TRADUCTION.

L'impérator César, Lucius Aelius Aurelius Verus, auguste, investi pour la huitième année de la puissance tribunicienne, consul pour la troisième fois, a fait rentrer dans leur lit naturel, par l'établissement de plusieurs digues, les eaux débordées dans le pays des Ceutrons par suite des dépôts des torrents et de la destruction de leurs barrières. De plus, il a rétabli à

(1) *Notice historique sur quelques inondations* par le cardinal Billiet dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, III, 143.

(2) AV forment monogramme.

(3) TR forment monogramme.

(4) *Mémoires*, etc. V. deuxième livraison, LXIII.

ses dépens le temple ou la place, l'autel, le bain public (1).

La conjonction *et* qui semble superflue après *liminibus*, puisque la proposition n'est pas achevée, marque au contraire avec plus d'affirmation, après tous les incidents qui précèdent, le fait principal de l'intervention de l'empereur, et le conjonctif *item* fait ici l'office d'un *et* répété.

Marc-Aurèle, ayant succédé à Antonin l'an 161 de notre ère, s'associa son frère adoptif, Lucius Commodus, en lui faisant prendre son surnom de *Verus* à la place de celui de *Commodus*. Son adoption lui avait déjà valu les noms d'*Aurelius*, de la famille d'Antonin, et d'*Aelius*, de celle d'Adrien.

Verus prit son second consulat de 161 à 162 et son troisième tribunat en 163. Si rigoureusement on pourrait rapporter le fait de l'inscription au second consulat de cet empereur, il est impossible de le faire concorder avec son troisième tribunat. Car, dès le printemps de 162 il était parti pour l'Orient où il demeura jusqu'en 166. Et, toutefois, l'ordre de ces réparations a dû être donné par lui sur place à Bergintrum. Car si l'ordre était venu de Rome, il aurait porté en tête les noms des deux empereurs ou peut-être seulement celui de Marc-Aurèle pendant l'absence de son collègue.

Or, on ne trouve, avant son départ de Rome pour la guerre des Parthes, aucune occasion connue d'une excursion dans les Alpes. Tandis qu'en 168 il accompagna Marc-Aurèle dans la guerre contre les Marcomans (Bohême), etc. C'était le peuple le plus célèbre dans ce grand déplacement de population du nord au sud. Ce n'était que la continuation de celui des Cattes, qui avaient menacé l'Italie par les Alpes rhétiennes (2). Il est fort possible que les petites peuplades qui étaient entraînées dans ce mouvement, aient suivi les mêmes lignes par les Alpes du nord-ouest; ce qui expliquerait une reconnaissance de Verus jusque dans la vallée d'Aoste et les Alpes graies ou ceutroniques.

D'ailleurs on sait que depuis ses courses en Orient il supportait avec peine la prééminence, du reste bien modérée, de Marc-Aurèle. Etranger au métier de la guerre, il se permettait des excursions, que son collègue supportait philosophiquement; et celle-ci peut même avoir été inspirée par Marc-Aurèle, à la nouvelle du désastre de *Bergintrum*, comme il avait pourvu au rétablissement de plusieurs autres villes, endommagées par les tremblements de terre, entre autres Smyrne, Ephèse et Nicomédie ou détruites par des incendies comme Carthage. Or, cette année de 168 concorde avec le huitième tribunat de Verus et l'espace libre entre POTEST et le chiffre douteux III permet d'y supposer un V pour le chiffre VIII. La brisure de la pierre permet également de lire COS·III. Il avait pris son troisième consulat en 167 et n'en eut pas d'autre.

En creusant une cave dans la maison Gaymard au Bourg-Saint-Maurice on a trouvé ce fragment d'inscription HERCVLI. Je ne doute pas que la suite ne portât GRAIO, comme le votif de Septime Sévère à Salins; puisque la station de *Bergintrum* se trouvait au pied de l'Alpe graie où Hercule était honoré, selon Pline (1).

S'il était possible de fouiller le dépôt dont l'Arbonne a couvert ce plateau, que de monuments en sortiraient pour éclairer l'histoire de cette localité jusqu'au XVII[e] siècle, et surtout à l'époque romaine. De *Bergintrum* la voie romaine montait à la station d'*Alpis graia*, le Petit-Saint-Bernard, sur la côte droite du torrent du Reclus, où l'on pouvait en reconnaître encore plusieurs tronçons, il y a bientôt vingt ans. Deux pierres milliaires que des vieillards avaient vues autrefois, ont roulé dans les profondeurs du torrent.

La brèche faite en 448 à la voie romaine par suite d'un éboulement constaté dans la vie de saint Germain d'Auxerre, peut être vérifiée encore aujourd'hui (2). Le passage ouvert au bas par le saint évêque, qui allait voir l'empereur Valentinien à Ravenne, a gardé le nom de Saint-Germain et une chapelle y a été érigée en son honneur depuis que son corps fut rapporté d'Italie par la même route.

C'est ensuite de cet accident, qui avait arrêté une foule de passagers, que saint Germain est invoqué dans le diocèse de Tarentaise pour toutes les difficultés de voyage.

Les stations romaines qui suivaient, *Ariolica* et *Arebrigium*, dont on retrouve les noms dans le Jura et la Franche-Comté, comme jalons de l'émigration des peuples de la Gaule Belgique, semblent rappeler l'identité des Ceutrons des Alpes avec ceux de la Belgique, où l'on remarque également des cours d'eaux appelés *Duria*, *Isara*, etc.

C.-A. DUCIS.

(1) L'Académie de Savoie (VIII, XV) a publié une inscription analogue, que je lui avais adressée en 1856, trouvée à Gilly près d'Albertville, dans les ruines souterraines de la station *Ad Publicanos*, que traversait le Chiriac, affluent de l'Isère. On y lit : *Auctoritate et victoria Commodi Antonini augusti pontificis maximi britannici, cumulis fluminum elevatis*, etc. Elle est de l'année 183.

(2) Jules capit., XIII, XIV.

(1) *Hist. nat.*, III, XVII.

(2) Bolland. *Acta sanctorum*, II, 66, 31 juillet.

L'INONDATION DE 1711 A ANNECY

A défaut des journaux qui satisfont aujourd'hui immédiatement la curiosité fiévreuse de notre époque sur tous les faits qui nous intéressent et les transmettent à la postérité avec plus ou moins de véracité, nos aïeux n'avaient que le bruit de la renommée pour la publication des faits, et la tradition qui nous les a transmis les a souvent altérés.

Mais il s'est trouvé en tous temps des esprits réfléchis qui ont pris à tâche de consigner les événements contemporains pour l'instruction de la postérité. Aussi est-ce avec un extrême bonheur qu'on rencontre ces mémoires lorsqu'on veut faire une excursion rétrospective dans le passé de notre vieil Annecy et recueillir quelques détails topographiques ou historiques de la vie et des vicissitudes de nos devanciers. La source de ces documents précis se buttine dans quelques débris de correspondances, dans un mémorial de famille où un bon père n'oubliait pas d'ajouter à côté de la naissance d'un de ses enfants le récit succinct et intime d'un fait dont il avait été témoin. Quelques dignes recteurs de paroisses, en inscrivant les actes de l'état civil, mentionnaient, sous leurs dates précises, les pieuses largesses des fidèles, les grandes calamités publiques et la mort des personnages illustres du voisinage. Les registres des délibé-

rations communales, si utiles aux recherches de la vie municipale de nos aïeux, viennent spécialiser d'une façon encore plus intime les aperçus déjà bien restreints de notre histoire locale; les faits militaires y sont consignés, de même que la visite des souverains, les fêtes publiques, les incendies, les inondations et les pestes qui ont sévi à différentes époques.

Nous en choisirons un, entre autres, des plus émouvants. L'inondation de la ville d'Annecy, pendant l'occupation française de 1703 à 1713, est un fait dont les détails sont effacés aujourd'hui de tous les souvenirs; la tradition même en a été affaiblie par des événements subséquents. Un précis de cet accident a déjà été publié par S. Em. Mgr Billiet, archevêque de Chambéry (1), mais le document original, inséré dans le tome L des délibérations du Conseil d'Annecy, contient des détails inédits qui nous semblent devoir intéresser plus spécialement la ville d'Annecy. E. SERAND.

Verbal contenant une relation exacte et fidèle de l'inondation terrible arrivée dans la ville d'Annessy au mois de Febvrier de l'an 1711.

Nous De La Loge D'Ismécourt Brigadier des armées du Roy [Louis XIV], Commandant dans la ville d'Annessy, et les troupes dans les provinces de Genevois, Faucigny, et Chablais. Noble Gaspard De Lambert, Seigr De Soyrier, Spble Joseph Comte avocat au Sénat, Mr Joseph Mauris procureur au Conseil de Genevois, Mr George Truchet Scindics de la dite Ville, et Spble Ruffard avocat de Ville, faisons scavoir à tous Seigrs Magistrats, Gouverneurs et autres personnes auxquelles il appartiendra, comme encor à toute la postérité, que l'hyvers de l'année courante *mil sept cent onze* ayant commencé dans la continuation des beaux jours d'un autonne très agréable auroit suspendu ses rigueurs ordinaires jusques au 21 du mois de Janvier, auquel jour il s'éleva une bise, ou-vent du nord qui se fit ressentir pendant trois jours avec beaucoup de violence, et un froid extrême qui furent suivys d'une grande quantité de neiges qui chargèrent les montagnes et la plaine et causèrent un gel avec un froid très violent jusques au 8e jour du mois de febvrier suivant, qu'un vent de midi commença de souffler sur les neuf heures de la nuit du mesme jour, et fut suivy d'une grosse pluye qui dura pendant trois jours, et fit fondre les neiges des montagnes et de la plaine, de manière que les canaux de cette ville qui etoient pour l'hors fort bas par le peu d'eau qui s'escoulait du lac auquel ils servent pour dégorger ses eaux, furent comblez après le 3e jour de pluye, et commencèrent de verser sur leurs bords, particulièrement celuy du Pâquier qui s'étendit jusques aux allées du promenoir du costé du Monastère des Dames Bernadines : A quoy une grande quantité de neiges aurait succédé qui chargèrent les montagnes et les plaines une seconde fois, et qui causèrent un froid moins violent que le précédent pendant quelques jours, et c'est à dire jusques au dimanche suivant quinzième dudit mois de febvrier, la nuit duquel jour il s'éleva un vent de midy semblable au premier qui joint à une pluye modérée mais continuelle causa un dégel général qui fut l'avant coureur des malheurs et des dangers auxquels cette ville a été exposée. Ce second dégel s'était fait avec beaucoup de promptitude et de précipitation, le lac qui reçoit dans son sein plusieurs torrents impétueux qui descendent des montagnes voisines, comme *Laudon* de celle de Semnoz, *Ire* de celle de Charbon, et ainsy plusieurs autres qui dans les temps de pluyes précipitent dans ce lac des eaux effroyables, soit du costé des parroisses de Sevrier, de St Jorioz, de Doussard, de Talloires, de Menthon et de Veyrier qui environnent ce lac jusques à son dégorgement qui se fait seulement par les canaux de cette ville, fut tellement enflé, et eslevé, que s'étant étendu bien en avant au déla de ses bords, inondant les plaines voisines, il n'épargna pas cette ville, de manière que les canaux qui s'étoient desjà précédemment étendus dans la place de devant l'Église de la Visitation soit du premier monastère, dans la rue de la Hâle, dans la rue du Pasquier, et dans le bas de celle de St François, étendirent tellement leurs eaux, que le samedy 22 du dit mois de febvrier l'on ne put plus avoir de communication avec le quartier de la Hâle, n'y aller à l'église de la Visitation soit par le pont qui est tout près, soit par la rue du mesme nom soit du costé de l'Eglise de St Dominique, a laquelle on pouvoit seulement aller en passant par l'allée de Crans, ou par celle du collège. Car s'agissant d'ensevelir le corps de la veuve de feu Mr Louis Morens greffier de l'Evesché qui demeuroit de son vivant dans la rue de Ste Claire l'on fut dans la nécessité de passer ce corps par l'allée de St François, et de là par celle de Crans pour le porter dans l'église de St Dominique, qui étoit le lieu de sa sépulture, qui fut faite le dit jour de samedy, le lendemain duquel jour, la pluye ayant été interrompue, l'eau ne laissa pas de s'augmenter, et de s'étendre dans la rue Filaterie, dans celle qui conduit au Pont-Morens venant du costé de la Hale, dans celle du Pasquier, et dans celle de St François.

Mais la nuit du mesme jour environ les onze heures la pluye recommençant à tomber abondamment, en continuant de mesme le jour suivant qui étoit le lundy 23 du dit mois, tellement que le peuple qui voyoit augmenter d'heure en heure l'eau dans les rues susdites avec une pluye sans relache commença de s'étonner et dès lors on pensa à chercher les moyens de pouvoir faire escouler les eaux pour prévenir le malheur que cette ville avoit sujet à craindre.

Pour cet effect messieurs les Scindics se transportèrent jusques à la digue du Vanel, et des moulins des pères Cordeliers accompagnés de quelques maîtres experts, tant charpentiers que massons, pour faire éxaminer si cette digue pourroit être abattue, si la nécessité publique l'éxigeoit pour le salut de la ville qui craignoit d'être submergée, sur quoy ces experts ayant rapporté qu'il étoit difficile de l'abattre, que cependant on pourroit y réussir avec beaucoup de peine, l'on se seroit contenté de faire retirer des bois qui s'étoient arrêtés au dessus de cette digue, qui par sa hauteur excessive faisoit remonter

(1) *Notice sur quelques inondations qui ont eu lieu en Savoie*, Mémoires de l'Académie de Savoie, tome III, page 143.

l'eau du canal, comme l'on en fut convaincu par une preuve démonstrative, d'autant que les bois qui surnageoient dans le Pasquier, bien loin de descendre par le canal du mesme lieu, d'où les eaux ont leur cheutte, ou leur courant naturel par ce mesme canal qui conduit le long des murailles de la ville, et qui descend vers cette digue, remontèrent par l'autre canal qui passe entre prez Lombard, et le couvent de St Dominique, se jettèrent en partie dans le grand canal de Thiouz qui passe par le milieu de la ville, et s'arrèterent aux arcades du Pont Morens, d'où on eut un grand soin de les retirer aussy promptement qu'il fut possible, au moyen des machines et des tours dont il fallut se servir avec beaucoup de fatigues et de peines, et beaucoup plus pour retirer une grosse pièce de sapin que l'eau avoit enlevé dans la place de la Hâle, et qu'elle précipita par ce grand canal de Thiouz qu'elle croisa entre la boucherie et la maison du Seig^r^ de Monthouz du Barrioz arrètant dans cette situation la grande rapidité de ce canal, de manière que l'on craignoit que cette maison et la boucherie fussent renversées par cette extrème rapidité de l'eau qui étoit contrainte, ce qui auroit été le dernier coup de malheur pour cette ville parce que les débris de ces bâtiments renversés dans le grand canal par lequel le lac a son plus grand dégorgement auroient fait une digue d'autant plus forte qu'elle auroit été soutenue par le grand pont de la Boucherie, de manière que l'eau de ce canal seroit remontée dans la ville, qui auroit infailliblement submergée si ce malheur fut arrivé.

La pluye ayant continué tout le jour susdit 23 du dit mois de febvrier et pendant la nuit, il ne fut plus possible le lendemain au matin, jour de St Mathias, de passer au bas du pont Morens pour aller passer par l'allée de St François qui étoit le seul passage de communication du quartier de Ste Claire et de la Perrière avec celuy de Nostre Dame, tellement qu'il fallut dès le matin faire dresser des ponts avec des sommiers pour pouvoir passer. Ce mesme jour le petit canal de la Boucherie se déborda par devant les moulins de Ste Catherine, et prit une route rapide par la rue de St François, s'allant décharger comme un torrent impétueux dans le grand canal en passant par devant le moulin des R^ds^ chanoines du Sépulcre : mais les eaux ayant soulevé une grosse pièce de bois de noyer, destiné pour un banc de boucherie, elles l'entrainèrent avec tant de violence par cette rüe de St François, qu'ayant été porté contre les portes du jardin du S^gr^ de Cheinex vulgairement appellé la blancherie, elles furent enfoncées d'un seul coup. Après quoy ce torrent pris sa route dans ce jardin, où se trouvant renfermé par les murailles, il renversa celle qui fermoit le jardin du costé des moulins des Dames de la Visitation pour se précipiter dans le grand canal.

Et comme les pluyes continuoient toujours, et que par conséquent les eaux s'élevoient de plus en plus dans les rues, le peuple étant d'autant plus éffrayé à la veüe de ce triste spectacle. Messieurs les Scindics convocquèrent le matin de ce mesme jour de St Mathias une assemblée extraordinaire pour délibérer sur les moyens que l'on pourroit prendre pour prévenir les malheurs extrêmes, dont ces eaux affreuses menaçoient cette ville. Il fut délibéré sur les diverses représentations qui furent faites par le Seig^r^ de Soyrier, et par l'avocat de ville que l'on assembleroit promptement les maîtres entrepreneurs, architectes, tant charpentiers que macons pour prendre leur avis sur ce qu'il faudroit abattre pour faciliter l'écoulement des eaux, lesquels d'un commun accord jugèrent qu'il étoit absolument nécessaire d'abattre promptement, s'il étoit possible, la digue du Vanel et du moulin des pères Cordeliers et cela pour plusieurs raisons que l'on voit dans le rapport par eux fait par devant le commissaire à ce député.

Tellement que l'on mit incontinent la main à l'œuvre, l'on vit tous ces entrepreneurs porter leurs machines et leurs tours dans le moulin des Cordeliers, où les ayant placés, les uns montèrent sur le couvert pour tendre les grosses cordes qu'il falloit attacher aux sommiers de la digue, les autres s'exposoient avec une intrépidité surprenante pour attacher ces cordes, on ne pouvoit les voir approcher de cette digue sans frémir de crainte, les voyant passer hardiment sur des planches qu'ils jettoient sur des appuis chancelants, afin de pouvoir atteindre les bois les plus élevez de cette digue qui étoit d'une hauteur extraordinaire, d'où les eaux se précipitoient dans un gouffre qui est au dessous en formant une cascade de la hauteur et largeur de cette digue qui augmentoit autant la frayeur qu'elle auroit recrée la veüe dans un temps où il n'y auroit aucun danger. Les autres appliquoient toutes leurs forces à tirer au moyen du tour a coupper les bois pour les arracher plus facilement. En un mot aidez par une quantité de personnes qui travailloient avec eux d'une ardeur sans éxemple après des fatigues surprenantes, ils eurent arraché la moitié de cette digue environ la nuit du mesme jour de St Mathias. Ce qui produisit un bon effect car l'on vit que les eaux commençoient à se baisser tellement qu'il fallut achever l'entreprise le lendemain au matin 25 du dit mois de febvrier, ce qui fait et fini environ les heures.

Pour l'hors on reconnut visiblement que cette digue retenoit les eaux, parceque dès quelle fut détruite jusques à ses fondements, l'on vit baisser les eaux de moment en moment; le peuple pour l'hors commença de se rasseurer, espérant d'être hors de danger, et voir bientôt toutes les eaux escoulées.

Ce mesme matin Mgr. l'évesque plein de zèle pour le peuple, et vivement touché de ces maux publics, vint dire la messe dans la chapelle de Nostre Dame, qui est dans l'esglise du mesme nom, ou le peuple fut convocqué pour assister aux prières qui furent faites à l'issue de la messe pour implorer la misericorde de Dieu.

Mais dans le temps que l'on esperoit de ressentir les effects de sa miséricorde infinie, il voulut encor éprouver la confiance du peuple de cette ville par un coup terrible et imprévu. Car environ midy de ce mesme jour 25 febvrier la tour des Cordeliers qui étoit toute de pierre de taille située sur le bord du canal, ou se fait la jonction des eaux qui viennent par le canal de Nostre Dame, et par celuy qui vient du Pâquier, et dans laquelle ces religieux avoient creusé un réservoir dès quelques années, fut renversée toute entière dans ce canal, entrainant avec

elle tout la muraille qui s'estendoit dès cette tour jusques à la galerie de bois qui sert de lieux communs pour ces religieux.

La cheutte de cette tour et de cette muraille qui étoit d'une hauteur et d'une espaisseur très notable arrivant tout à coup, fit un bruit si terrible que toute la ville en fut espouvantée. Mais la frayeur fut sans exemple, lorsque l'on vit remonter impétueusement dans la ville l'eau du canal de Nostre Dame qui se trouva bouché par cette tour, et par cette muraille qui formèrent une espèce de digue, qui contraignoit d'ailleurs l'eau qui descendoit par le canal qui vient du Pasquier.

En même temps la moitié du cimetière de l'hospital s'éboula dans ce canal et un des cadavres qui y étoit souterré fut dans cet esboulement précipité dans le mesme canal d'où l'on ne put le retirer que le lendemain; l'on ne parle pas de l'ébranlement des bâtiments voisins, dont on s'apperçeut par une secousse que cette cheutte de la tour et de la muraille, donna d'une manière terrible, non plus du rejaillissement de l'eau causé par la mesme cheutte d'une manière étonnante, car il y eut une grande quantité d'eau qui fut portée contre les fenestres de la chambre du Révérend Sr Recteur de l'hospital qui furent enfoncées et par où cette eau entra dans cette chambre qui en fut toute humectée, on parle pas non plus d'autres circonstances semblables pour revenir au destail des frayeurs et des malheurs qui ont suivy cette cheutte dans l'interieur de la ville.

Elle ne fut pas plutôt arrivée que l'on vit remonter impétueusement l'eau du canal par la porte du cabinet où est le poids de la ville, et par celle qui est a costé pour descendre dans le mesme canal, elle se faisoit jour au travers de la voute de la place [Notre Dame], elle sortoit de quelques endroits de cette voute toute escumante, et de quelques autres à forme de jets d'eau, parce qu'elle étoit tres contrainte sous cette voute qui souffrit alors une terrible espreuve sans etre aucunement endommagée.

L'on vit en mesme temps toute la place inondée de manière que l'eau remontant sans relache elle forma un torrent impestueux qui couloit rapidement des le pont dans la rue de la Fillaterie, et dont une autre partie s'escouloit par la rue de Notre Dame, s'allant mesler avec les eaux venues du Pasquier, qui s'étendoient desja avant ce funeste accident jusques au devant la maison du Sr Médecin Grandis, au bas de laquelle l'on montoit à batteau pour aller dans la rue du Pasquier.

Ceux qui se trouvèrent dans la place et dans la rue de Nostre Dame, se voyants tout d'un coup surpris se sauvèrent avec frayeur en guéeant comme il leur étoit possible, les boutiques des marchands, des artisants, les bancs furent dabord remplis, la grande cour du collège, la Seconde, les classes et le premier appartement de la maison des R^ds^ Pères Barnabites furent subitement inondez : Le Couvent de St Dominique, le premier Monastère de la Visitation qui l'étoient desja le furent beaucoup plus par ce malheureux accident, car l'on vit que l'eau s'éleva jusques à la bordure du puys des pères de St Dominique qui est dans leur cloitre, et c'est un fait assez remarquable que pour entrer dans l'intérieur de ce monastère de la Visitation, il falloit y entrer par la petite porte de la grille du chœur, n'étant pas possible que l'on y entrat par la porte ordinaire : Car le S^r^ médecin Grandis qui fut appellé pour aller voir une pensionnaire dangereusement malade fut conduit à batteau sur les degrés du perron qui est devant l'esglise par laquelle il passa pour aller entrer dans le monastère par la petite porte de cette grille : Le Palais de l'Isle fut des lors inaccessible non seulement du costé du grand pont, car ce quartier étoit desja des quelques jours extraordinairement inondé, mais encor du costé du petit pont, parceque les eaux s'étendirent jusques bien avant dans la rue du costé de la porte de la Perrière, de manière que l'on ne scait pas encor presentement jusques ou les eaux se sont élevées dans les banches des procureurs.

(La fin au prochain n°.)

BULLETIN

—

Il a été trouvé dans la gorge de Servoz, près le pont Pélissier, un bloc micaschiste de forme ovale, de 0^m^,27 de longueur, 0^m^,21 de largeur et 0^m^,05 d'épaisseur. Il représente un pain de miel pétrifié. Toutes les alvéoles sont cristallisées de sulfure de fer. Le miel de ces alvéoles a conservé dans sa cristallisation la couleur jaune.

—

La *Revue des Sociétés savantes* de janvier-février 1870 (p. 134) a publié une note de M. Baudot, sur la découverte faite à Tolmoy, près de Dijon, d'un *Silo* ou *Dolium* destiné à la conservation du grain ou d'un liquide quelconque. La hauteur est de 2^m^,70 et la largeur presque égale. Il a été trouvé à la profondeur de 1^m^,50. La figure annexée au rapport présente la forme d'une amphore ou d'une urne de forme sphérique.

—

Une découverte analogue a été faite, il y a quelque temps, à Viuz-la-Chiésaz, canton d'Alby, près d'Annecy, par M. Laperrousaz, en creusant les fondations d'une maison au bas du chef-lieu.

Comme à Tolmoy, les propriétaires pensaient que cette construction était un four à potier. L'identité de forme, de matière et de mesures avec celle de Tolmoy, où MM. Baudot et F. Rabut ont reconnu un *Silo*, nous amène à porter sur celui de Viuz-la-Chiésaz un jugement identique.

On sait d'ailleurs qu'il a été découvert dans la rectification de la route de cette commune des constructions romaines avec plaques de marbre, d'albâtre, *rudus, opus spicatum*, médailles, etc., et un tronçon de pavé romain. C.-A. D.

—

On ne sait pas généralement qu'il y a aux États-Unis et au Canada plus de cinquante journaux publiés en français.

Sur ce nombre, près de la moitié se publient en Louisiane. Ce sont : « le Louisianais, le Propagateur catholique, la Renaissance louisianaise, le Méridional, le Drapeau, le Meschacébé, le Pionnier républicain, l'Epoque, le Courrier, le Sud, l'Abeille, le Pionnier, la Boussole, l'Echo, le Empiro Parish, la Gazette, le Courrier de la Tesche, l'Avant-Coureur, le Rural Times, l'Advertiser, la Sentinelle, le Carillon. » — De ces vingt-deux journaux, quinze sont publiés partie en français, partie en anglais.

Au Canada, il se publie vingt feuilles dont voici les noms : « le Courrier du Canada, l'Union, le Journal des Trois-Rivières, le Pays, l'Ordre, le Courrier, le Nouveau-Monde, la Minerve, le Canadien, le Journal de Québec, l'Evénement, le Franco-Canadien, la Voix du Golfe, le Constitutionnel, le Journal de Sorel, l'Echo du Richelieu, le Pionnier de Sherbrooke, l'Opinion nationale, l'Etoile canadienne, le Courrier d'Outaouais. »

Les autres feuilles françaises, au nombre de huit ou neuf, paraissent à New-York, à Chicago et à San Francisco. Mais on peut dire que sur cette longue liste, deux journaux seulement, ceux qui se publient à New-York, ont une circulation sérieuse.

Le Directeur gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 novembre 1870.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA MAURIENNE

On a dit que la Maurienne tirait son nom d'une colonisation mauresque vers le VIIIe siècle, lors de la première invasion sarrasine dans nos contrées.

L'idée fondamentale peut être vraie, mais il faut en reculer la date de quelques siècles : car au VIIe l'Anonyme de Ravenne appelait déjà *Maurogena* la ville principale de cette vallée, et, au siècle précédent, Grégoire de Tours nommait cette vallée *locus Maurianensis*, et, le chef-lieu, *urbs Maurienna* (1). De même les documents locaux, sur l'établissement du diocèse, portent *territorium Moriginense, Maurienna, Maurienensis ecclesia* (2).

Or, comme les lois ecclésiastiques défendaient de donner aux évêques d'autres titres que celui d'une ville qui eut été le centre d'une *civitas* dans l'organisation administrative de l'Empire (3), nous pouvons conclure que la ville de Maurienne était au moins de l'époque romaine.

Pancirole en attribuait la fondation à une légion de Mauritaniens qui aurait colonisé cette vallée (4). De toutes les hypothèses aventurées sur les origines de la Maurienne par différents auteurs, tels que Jean de Pineda, Aymar du Rivail, Papire Masson, Frodoard, Chieza, etc., celle de Pancirole est bien la moins invraisemblable.

C'est ainsi qu'un corps de la garde prétorienne d'Auguste a colonisé la vallée d'Aoste, après l'extermination des Salasses, ses anciens habitants, et que le camp romain est devenu une ville, *Augusta prætorianarum* ou *prætoria*, aujourd'hui la cité d'Aoste.

A l'appui de cette solution nous trouvons plusieurs noms de localités de la Maurienne évidemment africains.

(1) *De gloria mart.*, I, XIV, *Fredeg.*, *Chron.*

(2) Cibrario et Promis, *Documenti, etc.*, 323. *Académie de Savoie, documents*, II.

(3) *Neminem*, I, Dist. LXX. *Urbes*, Dist. LXXX. *Codex canonum eccl. univ.*

(4) *Notices sur l'Empire d'Occident.*

Mais, comme les analogies et les identités se rencontrent non seulement dans cette vallée mais encore dans plusieurs autres voisines, qui, comme elle, ont fait partie de la province des Alpes cottiennes, dont le nom même est africain et antérieur à l'organisation romaine de cette préfecture et conséquemment à la colonisation d'une légion dans ce pays, vint-elle même de la Mauritanie, nous sommes amenés à chercher dans une époque antérieure les origines ethnologiques de la Maurienne.

D'après Varron, Scylax, etc., l'Espagne a été peuplée par les Ibères qui lui avaient laissé le nom d'Ibérie, et par leurs voisins, les Perses, puis par les Phéniciens, d'une autre part par les Celtes, et enfin par les Carthaginois (1).

Le courant ibérique a suivi la ligne du Caucase, les bords de la mer Noire, la ligne des Alpes et des Pyrénées. Le courant celtique l'a acculé jusqu'en Espagne où une fusion partielle a formé les Celtibères. Les courants persique et phénicien ont suivi les côtes méridionales de la Méditerranée et, en remontant jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes, ont entraîné avec eux quelques débris des races qu'ils traversaient. J'ai recherché dans la *Revue* de 1868 les résultats de ces migrations pour la Savoie. Je n'ajouterai que quelques observations pour la Maurienne et les Alpes Cottiennes.

A l'extrémité occidentale de l'Arménie la province de *Mouriane* avait parmi ses cités celles de *Cottaina*, de *Nyssa*, etc. C'est probablement de là que sont venus, avec l'émigration phénicienne, qui a laissé les *Pœni* ou Carthaginois en Afrique, les *Maurensii* et les *Mauretani* de l'Afrique occidentale, qui ont aussi donné le nom de *Cottis* à une montagne et à une ville (2).

Pline appelle cette province *Morimena* et cite encore les villes de *Cotiœon* dans la Phrygie, et de *Cotyora* dans le Pont, près des *Sideni*. Sur leur route vers le sud nous rencontrons *Adana* en Cilicie, le mont *Thabor* en Palestine, *Ocellis, Modiana, Siga* en Arabie, puis en Afrique les monts *Audon, Audus, Cennaba, Cottis, Bela,* les fleuves *Siga, Sisar,* les villes de *Chamos, Auximis, Auzum, Auzina, Exilissa, Oussara, Usilla,* que l'on retrouve en Sardaigne, *Sigai, Susa,* etc.

En Ibérie ou Espagne, *Belon, Belia, Cottina, Cot-*

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, I. D. Bouquet, I. *Scyll. peripl.*

(2) Ptolémée, *Geogr.*, V. VII.

tæobriga, deux *Lancia*, *Munda*, *Salacia*, *Saliunca*, *Segovia*, *Seguntia*, *Saguntum*, *Uxama*. *Ocellum*, etc.

Dans l'Ibérie gauloise, en deçà des Pyrénées, les *Auscii*, le mont *Cebenna*, etc. (1).

En lisant ces noms on croit se trouver dans les Alpes cottiennes où les inscriptions romaines et autres documents énumèrent les *Adanates*, *Belaci*, *Segovii*, *Segusini*, *Segusia* et *Secutium*, Suse, Sauze, Siguin, Seug, *Lancia*, Lanzo, Oulx, Exiles, Usseaux, *Oscella* ou Usceglio, *Ocelum* ou la Chiusa, peuples et villes qui ont fait partie de l'Etat de Cottius avant l'organisation romaine. En Maurienne on a les noms d'Aussois, Modane, Saillon, Salanches, Chamoux, en latin *Camos*, de Lans-le-Bourg, Lans-le-Villard, dans les chartes *Lanceà* ou *Lanceus*, des monts Autane, Lanscilia, etc.

Nous omettons plusieurs autres noms similaires, mais d'origine gallique et qui ont dû être importés dans ces contrées méridionales et orientales par les différentes migrations gauloises signalées par Pline et Ptolémée.

Quelles qu'aient été l'époque et la direction de cette colonisation, elle nous paraît antérieure à l'expédition gauloise qui aurait amené les *Medulli* dans la même vallée. Il ne serait pas invraisemblable qu'ils eussent fait partie des bandes de Bellovèse et d'Elitovius, qui stationnèrent quelque temps entre l'Isère et la Durance, incertaines sur le choix des passages des Alpes pour aller se répandre en Italie (2).

Les Médulles ont laissé leurs traces dans diverses localités, à Meouilles, *Medulla*, et à Meailles, *Medullæ*, dans l'arrondissement de Castellane.

Strabon a trouvé des Médulles vers le confluent de l'Isère et du Rhône; Meouillon, *Medullio*, en Royans, en est peut-être une station, comme aussi Mélan près Grenoble et Miolans en Savoie, qu'on assure avoir porté le nom de *Castrum Medullionis*. En ce cas, ils auraient remonté l'Isère. Et, de fait, d'après Ptolémée, ils occupaient les hautes montagnes à l'est des Allobroges. Strabon complète cette notion en les plaçant définitivement à la suite des Voconces, des *Tricorii*, des *Siconii*, dans les hautes montagnes sur la route des Etats de Donnus et de Cottius pour la ligne des *Taurini* (3).

Il ne peut être question ni de la vallée d'Oysans et d'Huez, occupée par les *Uceni*, ni des sources du Drac, où étaient les *Tricorii*, encore moins de la Tarentaise, habitée par les Ceutrons. Ce n'est donc qu'en Maurienne qu'on peut placer les Médulles, et non point même le long de l'Isère où ils ont laissé des souvenirs, car à l'époque romaine toute cette vallée appartenait aux Allobroges et la cité de *Cularo* ou Grenoble s'étendait jusqu'à Montailleur.

D'ailleurs la Maurienne a fait partie de la préfecture des Alpes cottiennes, comme on le verra par la fondation du diocèse, et de tous les peuples qui ont été réunis dans cette province, et dont les noms figurent sur l'arc de Suse, les Médulles seuls peuvent avoir rattaché à Suse la vallée qu'ils occupaient alors.

(1) Strabon, *Geogr.*, III, IV. — Ptol. *Geogr.*, II, II, III, IV, V, VI. IV, II, III, IV, V. V, VII, XIII. — Pline, *Hist. nat.*, I, I, III. XVIII, XIX, XX, XXIII. V, XXXII. VI, III, IV.

(2) Tite Live, *Décade*, I, v., 34. — *Congrès de Chambéry*, 497.

(3) Strabon, *Geogr.*, IV. — Ptol., II. — Tab., III.

Ils ne devaient cependant n'y être ni très anciens ni bien considérables, car ils n'y ont pas même laissé leur nom. Ainsi tandis que les Ceutrons leurs voisins ont survécu à leur défaite et continué de paraître dans les actes publics, les Médulles ont disparu. La Notice des Gaules énumère la *Civitas Ceutronum Darentasia* et la *Civitas Morigennensium*. D'autres actes portent *Civitas Mauriennate* ou *Maurianensis* (1).

On n'objectera pas que les Médulles auraient été exterminés comme les Salasses dans la dernière levée de boucliers sous Auguste, et pour la répression de laquelle ils figuraient tous au monument de la Turbie sur Monaco (2), puisque quinze ans plus tard ils étaient encore reconnus comme l'une des cités de la province des Alpes cottiennes sur l'arc triomphal de Suse.

Mais par le mot de cités, il faut entendre ici de petites peuplades, dont la plupart ont été réunies par groupes ou annexées à d'autres pour former ce qu'on appelait dans le droit romain une *Civitas* avec tous les droits municipaux, entre autres Suse et Embrun.

Les *Medulli* n'ont pas dû être les seuls occupants de la Maurienne. Repoussés de la vallée de l'Isère par les Allobroges, ils ont dû heurter la peuplade en possession, dont j'ai essayé de rechercher les origines, et la soumettre. Peut-être la population des hautes vallées a-t-elle offert plus de résistance et arrêté la marche ascendante des Médulles. Strabon compte, en effet, cent stades de leur territoire jusqu'au sommet des Alpes. Ce qui leur donnerait pour confins à l'est le détroit d'Aussois, dont la stratégie moderne a encore tiré parti.

Le nom de *Terminum*, dont la prononciation vulgaire a fait Termignon, marquait évidemment sur la droite de l'Arc une limite ou le dernier village d'une peuplade différente des Médulles. On a cru généralement que c'étaient les Graïocèles, qui occupaient déjà la vallée d'Usceglio et de Viù au-delà du col d'Arnas. On faisait même un rapprochement des trois ou quatre localités du nom de Lans et Lanzo en delà et en deçà de ce col.

Mais les Graïocèles n'ont point fait partie de la préfecture de Cottius, et s'ils avaient tenu la haute Maurienne, les Médulles qui en faisaient partie auraient été séparés de leur nouvelle métropole, Suse; ce qui n'est pas croyable.

Parmi les peuplades qui ont appartenu aux Etats primitifs de Cottius et ont été maintenus dans sa préfecture, on compte les *Savincates*. Nous ne voulons faire qu'une hypothèse en rapprochant ce nom de ceux des deux hameaux de Savines, l'un du côté de Suse et l'autre en Maurienne, communiquant entre eux par le col du Clappier. Le ruisseau de Savines va mélanger ses eaux avec celles qui se jettent dans l'Arc sous Bramans.

Les chartes donnent à Bessans le nom de *Sabainus*, qui semble avoir été une station des *Sabaincates* ou *Savincates*. Cette variante ne manque pas de similaires, *Segoubia* pour *Segovia*, *Genaba* pour *Genava*, *Bienna* pour *Vienna*, etc.

Si ces conjectures ne sont pas invraisemblables, les *Savincates* auraient occupé la haute Maurienne depuis

(1) *Notitia civitatum et provinciarum Galliæ*. Académie de Savoie. *Documents*, II.

(2) Pline, III, XX.

Bramans en amont. Ils pouvaient communiquer avec leur métropole par les cols du Clappier et du Mont-Cenis.

Divers auteurs se copiant les uns les autres sans aucune critique ont avancé que les *Brannovices* avaient laissé leur nom à Bramans, et les *Vceni* au plateau des Cuines.

La situation des *Vceni* est établie par tous les anciens titres dans la vallée d'Oysans et d'Huez. Ils n'ont fait partie ni du royaume ni de la préfecture de Cottius. Une porte taillée dans le roc sur un tronçon de voie romaine, avec ornières et trottoir, au bas du Mont-de-Lans, marquait leurs confins avec l'une des cités cottiennes, probablement les *Venisami*.

Quant aux *Brannovii* et aux *Aulerci Brannovices*, Jules César, le seul qui en parle, ne les a jamais placés dans nos Alpes. Il les énumère parmi les clients des Eduens qui ont porté secours à *Alesia* (1). D'ailleurs comment supposer qu'une peuplade isolée dans les hautes vallées des Alpes pût dépendre de ceux d'Autun, leur fournir le service militaire de clients, en traversant les Médulles d'abord, puis les Allobroges, qui, avec les légions romaines de Lucius César, défendaient si bien leurs frontières contre les partisans de Vercingétorix?

Quant à la disparition du nom des Médulles, des Savincates ou autres dans les actes officiels, il en aura été d'eux comme des *Nantuates*, des *Veragri*, des *Seduni*, des *Viberi* dans le Vallais. Ces quatre peuplades ont été réunies en une seule *civitas* dont le centre était à Octodure (Martigny); de là le nom d'*Octodurenses* que leur donne Pline, en rappelant qu'ils avaient reçu le droit latin (2). Les inscriptions romaines et la Notice des Gaules leur donnent le nom collectif de *Vallenses* comme habitants de la *Vallis pœnina : civitas Vallensium Octoduro* (3).

Les *Morigenenses* ou *Mauriani* sont la peuplade qui avait son centre au bourg de *Maurogena* ou *Maurienna*. Mais le *territorium Moriginense*, dont la configuration et l'éloignement de la métropole, Suse, auraient nécessité de la part des habitants l'exercice complet des droits de cité romaine, comme chez leurs voisins, la *Civitas Ceutronum Darentasia*, la Maurienne, dis-je, ne fut considérée que comme un *pagus* et n'eut pour centre qu'un *vicus*, conséquemment avec un droit administratif très restreint. Il n'y avait presque pas de fonctionnaires. Aussi les monuments funèbres ou votifs, qui abondent chez leurs voisins avec tous les titres de leurs emplois, font défaut en Maurienne. Est-il croyable qu'on y eût envoyé coloniser un corps de légionnaires, comme dans d'autres vallées, sans leur donner, avec le droit personnel de citoyens romains, le droit collectif de colonie romaine, comme à Vienne (Isère), à Aoste (Italie), etc.

Nous avons recherché plus haut les origines de l'ancienne population de la Maurienne, dont le fonds a dû demeurer, bien que soumis et amoindri par les Médulles ou autres envahisseurs de race gallique. Et c'est peut-être le nom de cette population primitive qui, conservé dans la pratique vulgaire, a survécu à celui des conquérants, comme le nom antique de la *Sapaudia* a repris sa place à la disparition de celui des Allobroges (1).

Mais ces débris de races diverses ne formaient plus un corps homogène comme les peuplades qualifiées de *civitates* par Jules César, jouissant de leur autonomie administrative, que Rome ne faisait que reconnaître, en organisant le *forum* municipal. La Maurienne demeura un *pagus* ou subdivision de la cité de Suse, comme les vallées de Pragelas et de Briançon.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

(1) *De bello gallico*, VII, LXIV, LXV, LXXV.

(2) *Hist. nat.* III, XX.

(3) Boccard, *Hist. du Vallais*, 385. *Notitia civit. et prov. Galliæ*, etc.

(1) *Revue savoisienne*, 1868, p. 30, 76.

LA CESSION DU DAUPHINÉ A LA FRANCE EN 1343

Vers le milieu du XIVe siècle, les Etats du Dauphin de Viennois étaient composés des comtés de Viennois, de Diois, de Graisivaudan, de Bianconnais, de Gapençais, d'Ambuenois, du duché de Champsaur, de la principalité de Biançon, du marquisat de Tésaire et de la baronnie de la Tour de Valbonnais.

Le Dauphiné possédait deux archevêchés et cinq évêchés : l'archevêque comte de Vienne, grand primat des Gaules, et l'archevêque prince d'Embrun; les évêques de Grenoble, de Valence, de Die, de Gap et de Saint-Pol-Trois-Châteaux.

Le Dauphiné renfermait un grand nombre de familles illustres par leur antiquité et leurs richesses; après les Clermont-de-Mont-Saint-Jean, connétables héréditaires de Dauphiné, alliés à des familles princières (2), on comptait les de la Tour du Pin, marquis de Montauban et de la Charce (3); les de Barral, marquis de la Bathie (4); les de Pons, princes de Martigues (5); les seigneurs d'Arces, de Monteynard, de Vallier, de Torchelefon, de Sassenagne, de Disimieu, de Maretel, du Terrail, de Vaulserre et de Montbrun. Au XIe siècle, la maison delphinale n'existait point encore, et le premier de cette race portait le titre de Briançonnais.

« Ils (les Dauphins) s'agrandirent d'abord aux dépens de l'Eglise, en s'emparant d'une partie du temporel de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble (6). » Le titre de *comte d'Albon* fut pris par le troisième successeur de Guy le Vieux, le spoliateur de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble. Le premier prince qui fut couronné *Dauphin* fut Guy VIII. Dans un tournoi où il fut vainqueur, il portait sur son écusson un dauphin; flatté des applaudissements de la foule, qui criait: *Loz au comte Dauphin!* il conserva ce seul titre, souvenir de sa glorieuse victoire.

La ligne directe étant venue à s'éteindre, une

(2) Les Clermont, duc de Clermont-Tonnerre, marquis de Mont-Saint-Jean, comtes de Chattes et de Morges, baron de Dampierre, portent : de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir.

(3) La célèbre Philis de la Tour du Pin Chambly de la Charce, dont Louis XIV fit placer plus tard le portrait à Versailles, à côté de celui de Jeanne d'Arc, souleva contre le duc de Savoie, qui avait envahi le Dauphiné en 1692, les populations de cette province et se mit à le.r tête.

(4) Les de Barral, marquis d'Arvillard, comtes d'Allevard, barons de la Roche-Commiers, portent : de gueules à trois bandes d'argent.

(5) Les de Pons, comtes de Marennes, de Marian et de Roquefort, marquis de Roissac, vicomtes de Charlat, portent : d'argent à la fasce bandée d'or et de gueules.

(6) *Mémoires historiques* du marquis Costa de Beauregard, tome Ier.

branche cadette des ducs de Bourgogne hérita de la souveraineté par le mariage de Béatrix de Viennois, veuve de Guillaume *Taillefer,* de Toulouse, comte de Saint-Gilles, avec Hugues III, duc de Bourgogne (1184).

Le comte Pierre de Savoie ayant épousé, en 1233, Agnès, baronne de Faucigny, en eut une fille, Béatrix, qu'il maria, assez impolitiquement, au Dauphin Guy. De ce mariage vint une fille nommée Anne, qui épousa Humbert de la Tour du Pin, seigneur de Coligny. Par ce mariage, le Dauphiné, le Faucigny et les titres y attachés passèrent à Humbert de la Tour du Pin, qui fut le chef de la troisième et dernière race des Dauphins de Viennois.

Guy XIII ayant été blessé mortellement d'un coup d'arbalète au siége de la Perrière, en 1333, et n'ayant pas d'enfants de sa femme Isabelle de France (1), laissa le trône à son frère Humbert Dauphin, baron de Faucigny.

Sombre, porté à la mélancolie et surtout excessivement faible d'esprit, ce prince se laissa conduire par des favoris, qui l'entraînèrent dans de fortes dépenses et lui firent dissiper une grande partie de ses immenses biens.

Marié en 1332 à Marie de Baux (2), il n'en avait eu qu'un fils, André Dauphin. Ce prince mourut prématurément. La version la plus accréditée sur la manière dont il périt (les historiens ne sont pas bien d'accord à ce sujet) est celle-ci : un jour qu'Humbert jouait avec son fils, près d'une fenêtre du palais delphinois de Grenoble, l'enfant s'échappa d'entre les bras de son père et fut précipité dans l'Isère, qui passe sous les murs du palais.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, l'enfant ne revint pas à la vie (1338). Il avait été fiancé, le 19 août 1335, à Blanche d'Evreux, fille de Philippe, roi de Navare. Cette princesse devint plus tard reine de France, par son mariage avec Philippe de Valois, en 1347.

Humbert, en proie au plus profond chagrin, s'enferma au fond de son palais, et délaissa les affaires de l'Etat pour ne plus songer qu'à sa douleur. Engagé dans une perpétuelle et inévitable guerre contre le comte de Savoie, circonvenu par le roi de France, il résolut de déposer la couronne delphinale, le fardeau du pouvoir, bien lourd pour ses bras débiles, et de vivre désormais dans une retraite tranquille, à l'abri des ennuis et des fatigues inséparables de la souveraineté.

Le siége épiscopal de Grenoble était alors occupé par un gentilhomme savoyard des environs de Sallanches. Jeune encore, Jean de Chissé (3) avait été pourvu d'un bénéfice important, puis d'un canonicat à la cathédrale de Genève. Nommé, en 1328, évêque de Grenoble, il fut envoyé en ambassade auprès du Souverain-Pontife par le Dauphin Guy XIII. A son retour, il reçut main-levée des retenues de l'évêché, que le Dauphin avait fait saisir par droit de régale à la mort de son prédécesseur Guillaume. Jean de Chissé, d'un caractère hautain, ambitieux, homme à idées élevées, d'une intelligence supérieure et possédant des connaissances fort étendues pour son époque, devait prendre, par la force et l'énergie de son caractère, par la supériorité que lui donnait sa science de la diplomatie et de la politique, un ascendant réel sur le faible et timoré Humbert. Jouissant d'une influence relativement considérable, allié aux puissantes familles de Menthon, de Chevron-Villette, de Crans, de Sales, de Lucinge, de Bardonmanche, et appartenant à une branche cadette de la puissante famille de Chissé, il voulait parvenir à un poste important, quel qu'il fût ; il avait le droit de l'espérer.

Après avoir fait nommer son frère Rodolphe chanoine de la cathédrale de Genève, son premier acte administratif fut de faire réunir par le pape Clément XI, à sa mense épiscopale, le décanat de Savoie et la dignité de doyen du chapitre de Saint-André (4).

Le 7 des calendes d'octobre 1248, pendant la nuit, une immense portion de la montagne du Granier glissa sur elle-même et vint ensevelir sous sa masse énorme la petite ville de Saint-André, siége du décanat, et quatre paroisses voisines. L'avalanche de rochers s'arrêta juste au pied d'une humble chapelle dédiée à la Vierge Marie et qui est devenue célèbre en Savoie, sous le nom de sanctuaire de Myans. Le pouillé de Grenoble, de l'an 1497, raconte en ce peu de mots cette miraculeuse préservation : *Et ibi terminata fuit ruina quæ quinque parochias destruxit.* La chronique du moine anglais Nicolas de Treveth, publiée par don Luc d'Archeri, parle de cet événement en ces termes : *In Burgundia imperiali per terram solutam a montibus circiter quinque millia hominum suffocantur ; nam unus mons maximus, se dividens ab aliis montibus*, etc. Suivent quelques détails. La légende populaire rapporte que ce cataclysme avait pour auteurs les démons, chargés de punir les déportements du prieur commandataire du Granier, Jacques de Bonnivard. Une voix sortie de l'enfer disait, d'après la chronique, à l'infernale

(1) Fille du roi Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne. Après la mort de Guy, elle épousa Jean, baron de Faucongney, en Franche-Comté.

(2) Fille de Bertrand de Baux, comte de Montescagiose et de Squilaccia, duc d'Andria, et de Béatrix de Sicile.

(3) La famille de Chissé, une des vingt-sept familles historiques de Savoie, occupe une place considérable dans l'histoire du pays. Alliée aux maisons les plus considérables et même aux Dunois-Orléans, elle a donné un écuyer de Savoie, un grand-bailli d'Aoste, un archevêque de Tarentaise, deux évêques de Nice, plusieurs princes-évêques de Grenoble, et un grand nombre d'ambassadeurs, de conseillers d'Etat, de chanoines de Genève et des trois diocèses du duché de Savoie. Outre dix-neuf seigneuries en Chablais, en Faucigny et dans les pays de Vaux, les Chissé possédaient les comtés de Chissé et de Chalact, les baronnies de la Marcosse et d'Yvoire. De Chissé porte : d'or parti de gueules, au lion de sable brochant ; devise : *Virtus fortior leone.*

(1) Le décanat de Savoie comprenait cinq archiprètrés ; ceux de Saint-Geoires, de Montmeillan, de Saint-Pierre-d'Albigny, de Vinimes et d'Aix.

ARCHIPRÊTRÉ DE SAINT-GEOIRES.

Bherberas, Balbis, La Ravoire, Saint-Geoires, où étaient des chanoines réguliers institués en 1110, Chignin, Triviers, Verel, Saint-Alban, Saint-Bardot, Bassin, Aspremont.

ARCHIPRÊTRÉ DE MONTMEILLAN.

Montmeillan, Aubin, Francin, Cruet, où étaient des Jacobins et des Capucins ; Les Marches.

ARCHIPRÊTRÉ DE SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY.

Greysy, Montailleur, Myolans, Freterive, Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Jean-de-la-Porte.

ARCHIPRÊTRÉ DE VINIMES.

Vinimes, Saint-Jacob, Montagnole, Saint-Cassin, Saint-Sulpice, Cognin, Saint-Tibaud-de-Bouz.

ARCHIPRÊTRÉ D'AIX.

Saint-Ombre, Voglans, Viviers, Trisève, Aix, Saint-Siamond, Saint-Hippolyte, Pugny, Mouxy, Clarafond, Sonas, Méry, Bissy, La Motte-Cervolex, Le Bourget en Bordeaux.

cohorte qui, sillonnant les airs de ses ailes de feu, accomplissait avec rage son œuvre de destruction : « Plus loin, plus loin encore, ministre de courroux ! » Les démons, étant arrivés à l'entrée du sanctuaire, étaient repoussés par une force irrésistible et s'écriaient en hurlant follement : « Nous ne pouvons : la Vierge Noire est plus forte que nous. »

A la suite de cet événement, le doyen du chapitre collégial de Saint-André fut transféré à Grenoble, dans l'église cathédrale, et on lui assigna la seconde place au chœur. C'est par suite de cette réunion que les évêques de Grenoble prirent le titre de doyen du décanat de Savoie, titre qu'ils ont conservé jusqu'au moment où Chambéry fut érigé en évêché.

C'est en 1349 que Humbert II céda le Dauphiné à la France. Jean de Chissé joua le principal rôle dans cette affaire.

Nous avons indiqué sommairement de quels pays était composée la souveraineté du Dauphin de Viennois ; ajoutons qu'elle touchait d'un côté au comtat Venaissin, qui appartenait à l'Eglise ; d'un autre côté aux Etats du comte de Savoie, souverain de la Bresse, du Bugey et du Valromey, et enfin par un troisième côté au royaume de France, infiniment plus petit à cette époque que sous la monarchie des derniers Bourbons, puisque la Navarre, la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Champagne et les Flandres étaient sous la dépendance de princes particuliers. C'était donc une immense affaire pour le roi de France que d'étendre les limites de son territoire jusqu'aux Etats du comte de Savoie, — ce qui lui donnait entrée en Italie, — et jusqu'à ceux du Saint-Siége.

Le Pape, de son côté, en acquérant le Dauphiné, devenait souverain temporel d'un Etat assez considérable, qui pouvait le garantir contre les empiétements ou les prétentions des rois de France.

Enfin, si le comte de Savoie était parvenu à se faire céder les Etats du Dauphin, ses descendants n'eussent-ils pas étendu leur souveraineté sur une grande partie de la France ? Cette hypothèse n'a rien que de très admissible, quoique à première vue elle puisse paraître un peu hasardée. Partie d'un simple château féodal, Charbonnières, la maison de Savoie règne aujourd'hui *de fait* sur les trois quarts de l'Italie, après avoir possédé le Diois, le Valentinois, la Bresse, le Bugey, le Valromey, le pays de Vaud, Genève, le bas Valais, la Sicile ; sans compter ses Etats patrimoniaux, les duchés de Savoie, d'Aoste et de Chablais. Supposez qu'à cette réunion de provinces françaises elle eût joint les Etats du Dauphin et vous admettrez qu'elle pouvait prendre du côté de la France une grande extension.

Quelques mots sur les trois souverains dont nous nous occupons ici serviront à éclairer notre récit.

On sait que Charles le Bel, le dernier des Capétiens, n'avait laissé aucun héritier direct. Le neveu de Philippe le Hardi, Philippe de France, comte de Valois, avait pour compétiteur Edouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle de France, sœur du dernier roi. Sans contredit, le roi d'Angleterre était parent de Charles IV à un degré beaucoup plus proche que le comte de Valois ; seulement la loi salique excluait Edouard III comme tenant ses droits d'une femme : les Etats confirmèrent donc les prétentions de Philippe de Valois, qui monta sur le trône (1328). La guerre contre les Flamands, qui s'étaient soulevés contre leur roi Louis II, la guerre de Bretagne, les défaites de l'Ecluse (1340) et de Crécy (1346) occupèrent les vingt premières années du régne de Philippe VI.

Depuis Philippe-le-Bel les papes siégeaient à Avignon. Bertrand de Goth, pape sous le nom de Clément V, devait inaugurer cette liste de papes français et ce changement de résidence qui furent les causes du plus grand schisme qui ait jamais déchiré l'Eglise. Il avait eu pour successeur Jean d'Euse, si fameux sous le nom de Jean XXII, et fils d'un savetier de Cahors. Benoît XII, fils d'un boulanger français, nommé Fournier, vint ensuite, et sa mort éleva sur le siége de Pierre un Français, qui prit le nom de Clément VI.

Amédée VI, si fameux depuis sous le nom de comte Vert de Savoie, venait de monter sur le trône à l'âge de dix ans sous la tutelle de sa mère Yolande de Montferrat, des Paléologues de Constantinople.

Ces trois souverains aspiraient à devenir maîtres des Etats d'Humbert II.

Chacun avait envoyé ses agents auprès du Dauphin. A peine connaît-on les noms des délégués du Pape et du comte de Savoie. Le roi de France avait à lui Jean de Chissé, président des Etats de Dauphiné. Evêque et prince de Grenoble, esprit ambitieux, Jean de Chissé devait être pour le roi de France un puissant auxiliaire. Le bras droit de l'évêque de Grenoble était son frère Rodolphe, chanoine de la cathédrale de Genève, prêtre d'un caractère ascétique, rigide, autre père Joseph de cet autre Richelieu.

Les autres agents de Philippe VI étaient : Amblard de Beaumont, protonotaire delphinal et secrétaire intime d'Humbert II, Jean Birel, confesseur du Dauphin et chancelier des Etats.

Un autre personnage aida puissamment à la réunion du Dauphiné au royaume de France. Seulement ce ne fut point par ambition que celui-là agit : ce fut par patriotisme. Les Dauphinois, en proie à toutes les misères, suites inévitables de guerres continuelles, décimés par la peste noire, qui ravageait à cette époque une partie de l'Europe, écrasés d'impôts, de droits, de tailles, de taxes, étaient las de travailler uniquement pour enrichir leur prince et de voir l'argent qu'ils amassaient, eux, à la sueur de leur front, dépensé en fêtes, en tournois, en voyages, en futilités, en prodigalités. Ils espéraient que, unis à un grand royaume comme la France, ils verraient cesser toutes ces calamités, et leur annexion aux Etats d'un grand roi les dédommagerait amplement de la perte de leur nationalité. Leur attente devait être trompée.

Ils eussent voulu conserver leurs usages, leurs coutumes, leurs droits : tout fut aboli, non tout à coup, mais peu à peu. On voulut, comme cela se fit ensuite pour les autres provinces, on voulut, dis-je, abattre complètement les derniers vestiges d'une nationalité qui pouvait donner de l'ombrage aux souverains. Plus de Dauphinois, de Bretons, de Flamands : des sujets ! Plus de priviléges, de coutumes, d'usages : une seule loi !

Les Dauphinois ne prévoyaient point un tel état

de choses : ils se figuraient rester Dauphinois et être gouvernés par un prince de la maison de Valois, et cela sous la haute et puissante protection du roi de France. Jacques Brunier partageait ces illusions, et c'est dans le sens des désirs de son peuple, désirs bien naturels, que le Dauphin rédigea plus tard l'acte de cession du Dauphiné à la France. Quant aux conditions imposées par Humbert II, le roi de France s'empressa de ne point les exécuter. A quoi bon ?... Et l'unité ! CHARLES BUET.

(La fin au prochain numéro.)

L'INONDATION DE 1711 A ANNECY

(Suite et fin.)

En un mot tous les quartiers de la Ville furent inondez si l'on excepte la partie de la rue de Ste Claire et de celle de la fontaine de l'Isle du costé du chasteau, car les maisons de ces deux rues qui sont en bas, soit du costé du grand canal, étoient également inondées, d'autant que plusieurs particuliers ne pouvoient sortir que par les fenestres à la faveur d'une eschelle, comme l'on vit chez Mr Buttin et autres de voisinage, au devant desquels l'eau couloit, et s'étendoit dans cette rue de Ste Claire jusques près du Palais de l'Evêché, la moitié de la rue de Bœuf tirant du costé de la porte de Ville, fut encore exempte de l'inondation, mais le batteau auroit pu aller dans cette rue jusques au devant de la maison du Sr Puthod. Il est inutile de parler de l'état ou les religieuses Bernardines se trouvèrent, l'on en pût assez juger de ce que leur monastère étant situé dans le Pasquier il suffit de scavoir que l'eau bordoit la hauteur du pont qui est sur le canal, et que mesme elle couvroit la partie de ce pont qui est à l'entrée du Pasquier.

Les religieuses de l'Annonciade au faubourg de la Perriere ont été également inondées, ayants deux pieds d'eau dans leur parloir, et ainsy dans le reste de leurs bas appartements.

En un mot cet accident malheureux et imprévu causa un effroy général dans la ville, chacun s'empressoit pour éviter le naufrage que l'on croyoit tres prochain, l'on voyoit une foule de chevaux sur lesquels on emportoit des femmes et des petits enfants pour les porter dans les quartiers ou il y avoit moins à craindre, mais d'entre tous les quartiers ceux de la Hale, la rue du mesme nom, celle de la Fillaterie, celle du Pont Morens et de St François étoient le plus dangereusement exposez, les habitants plus à plaindre, et plus dignes de compassion, c'étoit le plus triste spectacle pour une ville de voir courir dans ses rues des torrents impétueux, dont les eaux paroissoient bluâtres par leur profondeur, pendant que les pauvres habitants renfermez dans leurs maisons, se regardoient eux et leurs familles sans aucune espérance prochaine d'aucun secours, effrayez d'ailleurs par la crainte d'être ensevelis sous les ruines de leurs maisons, qu'ils scavent être attaquées devant et derrière par des torrents courants dans les rues, et par l'extrême rapidité des eaux du grand canal, joint à cela la nécessité des vivres, dans laquelle plusieurs particuliers furent surpris, et auxquels on ne pouvoient pas donner des secours, ny exercer la charité envers eux, a cause qu'il n'étoit pas possible de leur faire tendre par les fenestres le pain, ou autres choses nécessaires, ny ayant dans ces quartiers qu'un seul batteau avec lequel on ne pouvoit aborder par tout, non plus qu'avec des chevaux sans s'exposer a être noyer, particulièrement dans la rue de la hale où l'eau couvroit les bancs les plus hauts et couloit avec rapidité.

Mais si ces particuliers étoient affligez par les eaux et par la faim, le général outre les malheurs que cette terrible inondation faisoit craindre, craignoit encor une famine prochaine, parceque encor qu'il y eut des provisions dans la Ville l'on se voyoit privé de l'usage des fours qui étoient tous inondez, celui de la Ville excepté, et un de ceux de la rue de Ste Claire. L'on étoit également privé de l'usage des moulins, dont les uns étoient fracassez, et les autres totalement inondez non seulement ceux qui sont dans la ville, mais encor ceux de Crans : l'on étoit d'ailleurs à la veille de manquer de bois pour les fours qui pouvoient encor servir, les batteaux de Sevrier d'ou viennent ces sortes de bois ne pouvant pas être exposez pour entrer dans la ville sans risquer de faire naufrage, en un mot les marchéz étants interrompus l'on étoient à la veille de manquer de plusieurs choses nécessaires à la vie, laissant à part que la plus grande partie des caves étants inondées les tonneaux pleins de vin, ou autrement y flottaient dans un mouvement continuel.

Toutefois comme dans les grands malheurs les grands cœurs doivent s'élever sans se laisser abattre par la crainte, en conservant une présence d'esprit pour agir judicieusement et avec prudence, l'on vit d'abord M. D'Ismécourt Brigadier des armées du Roy Commandant dans cette ville et les troupes qui sont dans les provinces de Genevois, Faucigny, et Chablais qui parut à cheval dans les rues allant généreusement dans tous les quartiers ou l'on pouvoit gayer pour y aborder, afin de pouvoir donner tous les ordres nécessaires pour arrester les suittes de ce funeste accident, En mesme temps Mrs les Scindics donnèrent tous leurs soins pour préparer promptement tout ce qui étoit nécessaire pour déblayer les débris de cette tour, et de cette muraille renversez dans le canal, et pour rompre la digue que ces débris y avoient subitement formé, afin d'ouvrir un passage à l'eau qui remontoit impétueusement dans la ville, l'on eut dabord un grand nombre de charpentiers, de massons et de plusieurs autres habitants avec tous les outils nécessaires, qui s'appliquèrent à cet ouvrage avec une ardeur, et une fatigue admirable, mais avec peu de succez par les difficultés que l'on y trouva, et auxquelles on ne s'attendoit pas, d'autant que les pierres de cette tour et de cette muraille étoient tellement liées et cimentées ensemble qu'il étoit autant facile de les casser que de les désunir, de manière que cette entreprise ne pouvoit pas avoir un effect aussy prompt qu'il étoit nécessaire pour le salut de la ville. Peu de temps après que l'on eut commencé cet ouvrage Mr D'Ismecourt revenant de visiter les quartiers alla dans le jardin de l'hospital suivy de Mr De la Chaise Commissaire des guerres

résidant dans cette ville pour voir l'éboulement de cette tour et de cette muraille ou voyants que quelques efforts que fissent tous ces ouvriers, ils ne pouvoient réussir dans l'entreprise que dans plusieurs jours, à cause de la difficulté susdite et que par ainsy ce moyen n'étoit pas assez prompt pour pouvoir sauver la ville, tellement qu'après avoir examiné la situation de ce jardin, il remarqua que l'on pouvoit donner un dégorgement à l'eau, en y faisant creuser une large tranchée jusques au bas du niveau de l'eau, et en faisant abattre la muraille de clôture du dit jardin contre laquelle l'eau du canal s'écouloit, à prendre cette tranchée depuis l'angle du mesme jardin qui est près du pont la tirant obliquement jusques dans le canal près la blancherie de maître Berger, de manière que jugeant que ce dessin seroit tres salutaire, d'une facile et prompte exécution, à cause que le terrain de ce jardin étoit d'une terre légère et mouvante, il donna dabord ordre que l'on y travailla et que les ouvriers qui s'occupoient à déblayer et retirer les débris de la tour et de la muraille vinssent incessamment travailler à cette tranchée, et a abattre la muraille du jardin.

Il fut aussy tost obéi, et sur les trois heures apres midy dudit jour 25 fevrier l'on commença de creuser et de démolir cette muraille, et a fin que cette entreprise fut plus promptement éxécutée et finie, il donna environ la nuit ses ordres pour faire venir des ouvriers des paroisses voisines, tellement que dès le lendemain 26 du mesme mois un grand nombre d'ouvriers munis de tous les outils nécessaires furent appliqués à cet ouvrage de bon matin, les autres à porter la terre, les autres à démolir la muraille, ce qui se faisoit avec un si bon ordre que les soins de Mrs les Scindics, de quelques gentilhommes du Conseil de ville, et de plusieurs autres personnes du mesme corps, que ce travail s'avança vigoureusement pendant ce jour, sans que le grand nombre des ouvriers causa aucune confusion, et sans que l'injure d'un temps pluvieux ralentit l'ardeur avec laquelle ils travailloient, pendant qu'un autre nombre d'ouvriers qui n'étoient pas nécessaires au travail de la tranchée, et du démolissement de la muraille s'appliquèrent pendant tout ce jour à déblayer le canal des débris de la tour et de la susdite muraille renversés dans ce mesme canal, sans pourtant pouvoir beaucoup avancer à cause de la difficulté susdite quoy qu'ils n'épargnassent ni leurs forces, ni leurs soins infatigables.

Ce mesme jour Mgr l'Evêque convoqua le peuple à neuf heures du matin dans l'Eglise de St Maurice [près le chateau], qui de toutes les Eglises qui sont dans l'intérieur de la ville étoit la seule ou les habitants qui pourroient sortir de leurs maisons pouvoient se rendre. Il y dit la Ste Messe, il monta ensuite en chaire ou il preschat avec un zèle paternel, avec une onction très salutaire pour exhorter le peuple à la pénitence afin d'obtenir la miséricorde de Dieu : ce sermon fut suivy de prières publiques et de la bénédiction du St Sacrement de l'Autel qui demeura exposé tout le jour, dans ce mesme jour les sermons du caresme furent interrompus, parceque l'on ne pouvoit plus aller par aucun endroit dans l'esglise de St Dominique, dont les avenues étoient toutes fermées par les eaux et d'autant plus parceque l'on craignoit d'y entrer a cause que l'on voyoit que les pierres sépulchrales s'enfonçoient en plusieurs endroits, aussy bien que le plancher sous lequel on s'appercevoient de l'eau et d'ailleurs a cause que l'on sentoit une infection tres grande, et tres mauvaise.

Le jour suivant vingt sept du mesme mois les ouvriers continuèrent leurs travaux avec tant d'ardeur et de courage nonobstant l'injure continuelle du mauvais temps que la tranchée fut achevée a deux heures après midy, et la muraille du jardin entièrement démolie, alors il fut question d'ouvrir un passage a l'eau pour la faire entrer dans la tranchée, ce qui étoient beaucoup harzardeux pour ceux qui devoient faire cette ouverture qui fut cependant faite par deux ouvriers avec un courage, et une fermeté loüable.

Des que l'eau eut commencé d'entrer dans cette tranchée qui n'étoit pas suffisante pour la contenir, elle sappa dans le moins d'une heure une grosse butte de terre qui étoit entre la tranchée et le canal qu'elle renversa dans le mesme canal, et qu'elle entrainat tout aussy tost parceque cette butte n'étoit que de terre légère et mouvante, elle continua le reste de ce jour, pendant la nuit et encor le lendemain à sapper ce jardin, de manière que l'on croyoit qu'elle le déterroit tout entièrement, l'on craignit mesme qu'après avoir fait esbouler toute la terre elle alla sapper la fabrique, ou blancherie de maître Berger.

Ces esboulement continuerent encor le lendemain vingt huict du mesme mois pendant lequel un bon nombre de massons, s'appliquèrent a rompre la muraille renversée dans le canal, à quoy ils ne pouvoient réussir que peu à peu à la faveur d'éguilles de fer, de coins de mesme matière poussez entre les pierres à grands coups de marteaux, cependant par leur travail tres penible et fatiguant ils commencèrent à donner quelque ouverture au canal de Notre Dame ; qui cependant n'auroit pas été d'un grand secours pour lescoulement des eaux, duquel on est redevable à la tranchee susdite et par conséquent à Mr d'Imécourt qui la ordonné.

Car le canal sétant mis par ce chemin au large, l'on a vu aussy tôt que les eaux ont pris un escoulement rapide, dont on s'est aussy tôt apperçu dans la Ville, et dont on sappercoit continuellement, parceque les eaux s'écoulent et se retirent des rues, cependant l'heureux effect de cette tranchée, quant à l'écoulement des eaux na pas été vu sans crainte, dautant que les eaux ayants pris un coulant rapide par ce canal qui conduit au Vanel, lon a veu que ce coulant prenoit sa route contre une autre tour des Cordeliers bastie sur ce mesme canal qui ne paroissoit pas être solide, de manière que l'on craignoit quelle renversat encor comme la précédente, l'on fut dans cette crainte tout le matin dudit jour 28 Fevrier mais par la grace de Dieu, elle ne paroit aucunement esbranlée, et l'on espère que Dieu par sa miséricorde la conservera dans son état. Ce seroit en effect un malheur aussy grand que le précédent si elle s'esbouloit.

Ainsi le premier jour de mars l'on a vu la place dégagée, les eaux s'éloigner et l'on espère d'avoir

bientôt la communication avec tous les quartiers à la réserve de celuy de la hale qui ne sera pas encor sitost vuidé, ce jour a été un jour consolant; non seulement parceque l'on voyoit l'écoulement des eaux, mais parceque le soleil a paru avec toute sa beauté apres avoir été caché pendant trois semaines que l'on a passé parmy les pluyes et les neiges, interrompues seulement par quelques intervales, ce même jour le peuple a été convocqué dans la parroisse ou Monseigneur l'Evesque a presché avec son zèle accoutumé, et une onction sanctifiante, ayant ensuitte dit la Ste Messe apres laquelle il se seroit faite une communion générale des clercs du séminaire des enfants admis la communion, et une grande partie du peuple, après midy le prédicateur du caresme a repris le cours de ses sermons dans l'Eglise de Nostre Dame, celle de St Dominique n'étant pas encor praticable.

Enfin on remercie Dieu dans cette Ville de ce que le danger prochain ou elle étoit de périr s'éloigne de jour en jour, et de ce que au milieu de tant de malheurs l'on a perdu personne, particulièrement de ceux qui ont hazardé leurs vies pour le salut du publicq, tous les particuliers habitants ont eu d'ailleurs le bonheur de n'être pas parmy tant de frayeurs atteint d'aucunes maladies, dangereuses ou mortelles particulièrement ceux du quartier de la Hale qui n'auroient pu être secourus ny spirituellement, ny corporellement, l'on a cependant vu un triste spectacle en la personne du frère de Rd Sr Deservetaz Chanoine du Sépulcre qui étant malade dès longtemps dans la maison du Seigr De Gruet, il fallut luy porter le Viatique en montant par la fenêtre de sa chambre à la faveur d'une eschelle, et étant mort peu de temps apres, il fallut descendre son corps par la mesme fenêstre et le recevoir sur la charrette de la ville avec laquelle on pouvoit encor aborder le devant de cette maison.

Les pertes que ces inondations extraordinaires ont causé sont très considérables particulièrement celles que les marchands et les artisans ont souffertes, qui ne s'attendants pas au malheur de la chutte de la tour et de la muraille des Cordeliers ont vu leurs boutiques subitement inondées, la plus grande partie de leurs marchandises et de leurs effects submergés, ou gastés.

L'on craint beaucoup, pour plusieurs maisons de la rue de la Hale et de St François qui ont été attaquées par devant et par derrière, l'on craint que leurs fondements soient minez par les eaux, et qu'ils ayent été ébranlez par leur rapidité. La maison de ville a du faire des grandes et extraordinaires dépences tant pour payer, nourrir le grand nombre d'ouvriers qui ont été occupés pendant plusieurs jours aux travaux qu'il a fallu faire pour le salut de la ville, que pour leur fournir tous les outils, instruments et cordages indispensablement nécessaires pour tous ces travaux, il faut d'ailleurs qu'elle fasse refaire a neuf la moitié du pont de St Joseph qui fut rapidement rompu et emporté le jour de Saint Mathias à trois heures après midy. Elle doit faire une pareille despense pour réparer le pont de la Boucherie qu'il fallut abattre pour faciliter l'escoulement des eaux, il se trouvera encor sans doute plusieurs autres dépenses à faire, dont la nécessité ne paroit pas encore, sans parler de celles qu'il faudra faire à l'avenir par une sage précaution, d'autant qu'on reconnoit qu'il faut indispensablement approfondir les canaux, donner une plus grande ouverture au desgorgement du lac, mais il n'est pas possible qu'elle seule fasse toutes ces dépenses qui sont excessives, les parroisses des environs du lac, y étants obligées pour leur contingent leurs intérests sy trouvants engagés avec ceux de la Ville.

L'on ne scait pas encore les pertes de ceux dont les caves ont été inondées, c'est-à-dire pour le moins des trois quarts de la ville, car comme les tonneaux y flottoient dans un mouvement continuel, le vin aura contracté de tres méchantes qualités, sil ny est pas répandu, laissant à part la perte des provisions que les particuliers avoient dans ces caves qui seront corrompues, particulièrement dans celles qui furent subitement inondées apres le malheureux accident de la chutte de la tour des Cordeliers. L'on s'appercevra sans doute de nouvelles pertes de jour en jour. Ainsy prions Dieu que par sa miséricorde infinie il daigne nous préserver à l'avenir, et toute la postérité de tels, ou autres plus grands malheurs, ayants en témoignage de vérité de tout ce que dessus signé le présent verbal fidellement dressé par le Sr Joseph Ruffard en qualité d'Avocat de Ville iceluy scellé et fait contresigner par le Secrétaire ordinaire.

Annessy le cinq du mois de mars de l'an de grâce mil sept cent et onze signé La Loge d'Imécourt, De Lambert, De Soyrier, Comte, Mauris, Truchet, Ruffard Avocat de Ville et Favre Secrétaire de Ville.

RUFFARD advocat de ville. FAVRE.

BULLETIN

Les lettres viennent de faire une perte sensible en la personne de M. Joseph Dessaix, mort à Evian-les-Bains le 30 octobre, à l'âge de 53 ans.

M. Joseph Dessaix a attaché son nom à un grand nombre de publications périodiques; nous citerons, entre autres, l'*Education*, journal autographié et illustré; le *Foyer*, journal de critiques théâtrales et littéraires; le *Chat*, journal satirique, l'*Allobroge*, le *Léman* et la *Nymphe des Eaux*.

Il avait entrepris une œuvre importante qui est restée malheureusement inachevée : nous voulons parler de *La Savoie historique et pittoresque*. On lui doit aussi la plus grande partie du texte de *Nice et Savoie*, magnifique album édité par Charpentier. A la veille de sa mort, il mettait la dernière main à la *Vie politique et militaire du général Dessaix*, son oncle, qui fut gouverneur de Berlin.

Il a publié plusieurs travaux dans le *Bulletin* de la Société Florimontane; il a encore dans son bagage littéraire une foule de pamphlets, une comédie-vaudeville et un drame historique.

M. Joseph Dessaix était président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, membre de l'Institut national genevois, de la Société d'histoire de la Suisse romande, de la Société d'encouragement des arts et de l'industrie de Paris, et chevalier de l'ordre royal des SS. Maurice et Lazare.

—

Une aurore boréale d'un éclat extraordinaire a été remarquée le 24 octobre sur tous les points de l'Europe où le ciel était découvert.

A Annecy, les nuages ne nous ont pas permis de jouir de toute la splendeur de ce phénomène.

A Rome, le P. Secchi a pu le suivre dans toutes ses phases et il a publié dans l'*Unità cattolica* le résultat de ses observations.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 décembre 1870.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA MAURIENNE

(Suite.)

L'hypothèse de la colonisation de quelque bandes attardées ou égarées de la nombreuse armée africaine, avec auxiliaires espagnols et gaulois, qu'Astrubal menait au secours de son frère en Italie, l'an 208 avant notre ère, ne serait point à rejeter s'il a passé par la Maurienne. Mais on pourrait objecter que les Alpes, connues des Carthaginois depuis dix ans, n'étaient plus aussi redoutables pour eux, les Alpes cottiennes moins encore que les Alpes pœnines, surtout vers la fin de l'été, époque à laquelle s'est effectué le passage d'Astrubal. L'étendue même de cette colonisation devrait la faire attribuer à un fait moins isolé (1).

Si l'agrégation des cités cottiennes avait tenu à une communauté d'origine, la Maurienne en eut fait partie, comme on a pu le conclure par les rapprochements onomastiques. Mais évidemment les Médulles, derniers arrivés et de race gauloise, étaient étrangers à cette fédération et n'ont été annexés à la préfecture de Suze que par les Romains.

Les Médulles ont dû se maintenir sur la rive gauche de l'Isère, et l'observation de Vitruve, que les eaux du pays des Médulles faisaient grossir le cou de ceux qui en buvaient, n'est que trop vraie encore pour la vallée inférieure de l'Arc (2).

Si les *Brannovices* du Briennais avaient fait une colonie en Maurienne, ils auraient dû figurer sur l'arc de Suze comme les *Medulli*, plus éloignés qu'eux de la métropole; mais on n'y voit ni les *Brannovices*, ni les *Brannovii*, ni les *Vceni*, ni les *Graioceli*.

L'orthographe de ce dernier nom est celle donnée par Jules César et semblerait leur attribuer pour centre *Ocelum*, près de la Chiusa, entre Suse et Turin. On avait même pensé que Pline les avait en vue en mentionnant les *Graios positos in transitu*, les Grecs situés au passage, c'est ce que signifie *Ocellum* (1). Mais les auteurs du moyen âge ont écrit *Garoscelli*. Cette forme s'expliquerait par le nom de la *Chiara* qui arrose le plateau d'*Oscella*, aujourd'hui Usceglio, et fixerait définitivement ce peuple dans la vallée de Viù.

Nous empruntons à un rapport adressé par M. Cibrario à l'Académie de Savoie les détails suivants sur les communications qui existaient autrefois entre la vallée d'Usceglio et la Maurienne (2).

Sur le flanc méridional de la Tour d'Ouarda, montagne qui sépare les vallées d'Usceglio et d'Ala, on voit les restes d'un chemin taillé par le fer, praticable encore aux bêtes de somme. Dans la direction de cette route on trouve de gros anneaux de fer fixés dans les rochers. Elle longeait la montagne de la Corna, où l'on exploite, depuis 1752, des mines de cobalt, et descendait dans un riant bassin appelé *Bella comba*. Là, on a découvert une inscription qui a été transportée à Usceglio :

HER
CVLI
V· VIRI
VS
MARCELLUS

Herculi votum solvit Virius Marcellus

En remontant le vallon, on parvient à un autre bassin appelé *Pian-del-Salour*. L'eau qui provient de la fonte des neiges, en balayant le sol, a mis à découvert un beau tronçon de route pavé de cailloux quadrangulaires sur trois mètres de largeur. Plus loin un passage taillé dans le roc, appelé *Guriot*, est presque obstrué par les éboulements. On arrive enfin au lac de la Roussa, dans un amphithéâtre de rochers taillés à pic, suivi d'une petite plaine.

On avait trouvé là un monument de douze mètres de hauteur sur un de largeur, orné de figures et portant une inscription romaine. Mais une avalanche le couvrit et, retrouvé plus tard, en 1824, il a disparu, dans un intérêt mercantile, avant qu'on ait pu copier exactement le texte gravé.

Ici, la route a été couverte d'un glacier qu'il faut passer pour arriver au col d'Arnas, d'où l'on descend dans le vallon de l'Arverole en Maurienne.

(1) Polybe, *Hist. rom.*, X, xxxvi, xxxvi, XI, i. Paul Orose, *Hist.*, etc. *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, 37, 77, 95.

(2) Vitruve, *De Architect.* VIII, 3.

(1) *De Bello Gall.* I, x. *Hist. nat.* III, xx.
(2) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, première série, IV, 193.

Une autre route plus longue, mais moins difficile, a dû être pratiquée, au sud de cette dernière, en remontant le vallon de Margon et l'autre branche de la Chiara. Dans une riante plaine, appelée *Pian delle Medajere*, plan des médailles, on a trouvé effectivement des monnaies romaines, entre autres une d'Alexandre Sévère. De là, par la Quagliera, on suit à mi-coteau un magnifique plateau en pente douce, et après quelques pas difficiles on arrive à un grand bassin au fond duquel se trouve un lac glacé dominé par les aiguilles de la Lera à l'est, de la Roussa au nord, puis, en surmontant un glacier, on passe le col du Lautaret et on descend par l'Alpe de la Lombarda pour aller reprendre l'autre route sur la rive droite, au bourg de l'Arverole. Il est probable que ce dernier chemin a été ouvert lorsque le précédent est devenu difficile à cause de l'envahissement du glacier et des éboulis, et qu'il n'a pas tardé à subir le même sort par les mêmes causes. C'est le dernier qui ait été fréquenté pour le service de la poste jusque dans le XIXe siècle.

De la Goulaz par Villarou, Castel, Sallanches et Bonneval on remontait la vallée de la Lenta, au sommet de laquelle se trouve le passage du Mont-Iseran, qui mène dans la vallée des Tignes en Tarentaise. C'est probablement la direction qu'avaient prise les Ceutrons lorsqu'ils vinrent appuyer les Garoscelles et les Caturiges pour empêcher Jules César d'aller faire la guerre aux Helvètes (1). Mais on n'y trouve pas de tronçons de pavés et de chaussées comme dans celles que nous venons de parcourir.

De Bessans la route ancienne passait à la rive droite de l'Arc et ne la quittait plus jusque dans la basse Maurienne.

Le plateau de la Magdelaine a fourni déjà son contingent aux fouilles archéologiques (2). Du Mollard, la route maintenait son niveau au-dessus de Lanslebourg, par Chamoux, pour contourner à Termignon, Sardières, Aussois, Saint-Benoît-sur-Avrieux, le Bourget, Outras, Saint-André, la Ville, Paraz, Orelle, Saint-Michel, la Porte, la Tour, Saint-Julien, l'Echaillon, Hermillon, etc.

On a trouvé divers objets d'antiquités, comme bracelets, fibules, agrafes en bronze à Mont-Denis, au-dessus de Saint-Julien, et à Saint-Martin-de-la-Porte (3).

Cette ligne, où l'on peut encore constater plusieurs débris de pavés anciens et quelques tronçons taillés dans le roc, était encore suivie vers la fin du XVIIe siècle.

Sans avoir le niveau de la voie prétorienne des Alpes graies, elle était plus régulière qu'elle ne le paraît aujourd'hui. Le manque d'entretien et les péages féodaux l'avaient dévoyée en plusieurs détours, où l'on peut encore reconnaître la direction primitive.

Il est à regretter que l'itinéraire romain de cette route ne nous soit pas parvenu ; il aurait été d'un grand secours pour la fixation des stations de l'époque romaine.

Cette route, ouverte par les Graiocèles et régularisée par les Romains, ne pouvait que se rattacher par Lanzo au tronçon d'Ivrée à Turin. Le détour, évidemment trop long pour cette dernière station et les obstacles causés par l'envahissement des glaciers au col d'Arnaz et à celui du Lautaret, lui firent préférer la route des Médulles qui de Bramans remontait par Extravache au Petit-Mont-Cenis, pour descendre à Suse par la Novalèse.

C'est celle qu'ont suivie Pepin et Charlemagne lorsqu'ils allaient refouler les Lombards aux Cluses, aujourd'hui la Chiusa, l'ancien *Ocelum*, où Jules César avait repoussé les Gaulois. C'est par cette route que Charles-le-Chauve, fuyant les hordes sarrasines d'une part, de l'autre l'armée de Carloman, roi de Bavière, repassa les Alpes et vint mourir à Avrieux en Maurienne, empoisonné en route par son médecin, le juif Sédécias, en 877 (1).

On sait que Cottius, fils de Donnus, roi de Suse, avait échangé, sous Auguste, le titre royal pour celui de préfet des Alpes cottiennes. L'empereur Claude rendit le titre de roi, *regulus*, à son fils Cottius II. A la mort de ce dernier, Néron y envoya un préfet.

L'usage de l'Eglise, surtout dans les Gaules et depuis Constantin, a été d'établir des évêques dans les chefs-lieux de cités, et des métropolitains, qui ont pris, sous Charlemagne, le titre d'archevêques, dans les chef-lieux de provinces (2). D'après ce principe, Suse, résidence du préfet des Alpes cottiennes, aurait dû avoir un métropolitain ; elle n'eut pas même un évêque ordinaire et son territoire dut ainsi ressortir de l'évêché le plus voisin, celui de Turin. Quant au *vicus* de la Maurienne, ce titre même semblait l'exclure de l'honneur d'un siége épiscopal.

Lorsque les Lombards eurent cédé Suse au roi d'Orléans et de Bourgogne, Gontran voulut assimiler cette cité aux autres de ses Etats sous le rapport religieux. Toutefois, prévoyant que Suse, à raison de sa position en delà des Alpes, pourrait échapper un jour aux Francs, il déplaça le centre religieux de Suse pour l'établir au *Vicus* de Maurienne, dépendant de la même cité, mais situé en-deça des Alpes. C'était en 561 (3).

Il ne priva pas néanmoins la ville de Suse de ses droits de cité civile. Il aurait pu même, comme chef d'Etat, attribuer ces mêmes droits à la ville de Maurienne. Mais tel était encore le respect traditionnel que l'on portait à l'ancienne organisation romaine que l'acte de donation de l'an 887 de Boson, roi d'Arles, porte *Secusinæ civitatis vel Maurianorum episcopus*. Et une copie de la Notice des Gaules du Xe siècle reproduit encore les titres de *Civitas Secutium et vicum Maurienna* (4). Le roi Gontran ne donna donc à cette dernière ville que les honneurs et les droits de cité ecclésiastique : *Civitas Morienna à Gundrano rege constructa*, comme on le lit dans une variante de la Notice. Et les documents relatifs à l'établissement du diocèse portent *Civitas et vicus Maurianensis* (5). Ce *Vicus*, souvenir de classification de localités dans le droit romain, n'en était pas moins appelé par Grégoire de Tours : *Urbs Maurienna*,

(1) *De Bello Gall.* I, x.
(2) *Lettre de Mgr Billiet* dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, première série, III, 234.
(3) *Mémoires de la Société sav. d'hist. et d'arch.* VI, xxv.

(1) *Notice sur le village de Brios*, par Mgr Billiet, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, première série, VII, 265.
(2) *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie* dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IX, deuxième série.
(3) C'est ainsi que l'évêque de la cité d'*Arenticum*, Avenches, dévastée par les Allamans, transporta son siége au *Vicus Lausanensis*, dépendant de la même cité. C'est ainsi que l'évêque d'Octodure ou Martigny alla s'établir à Sion.
(4) *Scriptores rerum Gall.* II, IX. Angley, *Hist. de Maurienne*, 431.
(5) *Académie de Savoie*, *Mémoires*, IV. *Documents*, II, par S. Em. le cardinal Billiet, n° 2.

déjà au VI[e] siècle aussi bien que dans les annales des Bénédictins au VIII[e] (1). Aussi lit-on enfin *Civitas Morigennensium* dans deux variantes de la Notice du X[e] et du XIV[e] siècle; et, dans d'autres documents relatifs à l'organisation de ce pays sous les Francs, la *Civitas Maurianensis* se composait du *pagus Maurigenicus*, *pagus Segusinus*. Le bassin de Briançon ne fut jamais que l'*ager Brigantinus,* partie intégrante du *pagus* ou pays de Suse, comme déjà du temps de Ptolémée (2).

Deux actes publics, l'un de 588, l'autre de 1208, nous ont laissé les confins principaux de l'ancien diocèse de Maurienne. Contre le diocèse de Turin une limite était placée entre la Chiusa et Aveillane, *Vologia* ou *Volovia,* une autre à la Cluse entre les vallées de Pragelas et du Cluson. Contre le diocèse d'Embrun la limite était vers l'ancien village de *Rama*, au-dessus de Mont-Dauphin. Contre le diocèsè de Grenoble c'était la Breda et l'Isère, par La Rochette et Sainte-Hélène-du-Lac. Les crêtes des montagnes complétaient la ligne entre ces trois points (3).

Enfin, la Maurienne a le titre de Marche, *Marca Maurianensis,* comme les Marches d'Italie et d'Espagne. C'était, en effet, dans le diocèse de Maurienne que se trouvaient les deux plus importants passages des Alpes au moyen âge, celui du Mont-Cenis et celui du Mont-Genèvre, aboutissant tous les deux à Suse, dont les seigneurs furent ainsi *Mark-Grafs*, c'est-à-dire comtes d'une marche, margrave, marquis.

C.-A. Ducis.

(1) *De gloria Martyrum*, I, XIV, *Ann. Ben.* XXXVIII.

(2) Ptol. *Geog.* III. Guérard, *Divisions territoriales de la Gaule*, 25, 151, 160.

(3) *Mémoires sur les premiers évêques de Maurienne*, par Mgr Billiet, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IV, 275. *Revue savoisienne*, 1867. Besson, *Preuves*, 109, 112, 114.

LA CESSION DU DAUPHINÉ A LA FRANCE EN 1343

(Suite, voir le n° de novembre.)

Qu'était-ce que Jacques Brunier?

Jacques Brunier, docteur ès-lois, était, en 1340, conseiller d'Etat du Dauphin. L'année suivante, il fut nommé chancelier, en remplacement de l'évêque de Tivoli. Cette charge, la première en dignité dans l'ordre civil, était enviée par tous les jurisconsultes qui prétendaient y avoir quelques droits. Le chancelier répondait à toutes les requêtes adressées au prince et nommait à tous les emplois. Il recevait 200 florins d'honoraires, suivait le Dauphin dans tous ses voyages et avait à ses ordres un secrétaire et un écuyer.

Jacques Brunier avait un frère, Guillaume, qui servait dans l'armée delphinale et qui entra après la cession au service du roi de France. Il mourut en 1346, à la bataille de Crécy, avec son fils Henri. Humbert II se laissa persuader par les fallacieuses considérations de Jean de Chissé et de l'évêque de Tivoli. Jacques Brunier lui fit entrevoir la raison d'Etat, la saine politique et la position où, lui Dauphin, se trouvait vis-à-vis de sujets qu'il aimait et que pourtant il rendait malheureux. Jean Birel lui démontra combien était préférable à l'agitation tumultueuse de sa vie de cour la silencieuse retraite du cloître, où le moindre bruit du monde ne pourrait arriver, où la tranquillité et la paix se joignaient aux plus douces jouissances morales.

Humbert fut bientôt décidé. Il ne s'agissait plus pour lui que de se choisir un successeur. Naturellement, comme nous venons de l'exposer, les trois souverains ses voisins désiraient tous les trois également lui succéder; tous les trois y avaient un intérêt égal, tous les trois encore avaient essayé de divers moyens pour parvenir à leur but.

Lorsque le pape se présenta pour que la cession se fit en sa faveur, la noblesse dauphinoise se montra foncièrement hostile à cet arrangement: la cour pontificale ne lui présentait pas d'assez grandes séductions.

De trop vives antipathies existaient entre le Dauphiné et la Savoie pour que l'on pût espérer une entente cordiale entre les deux peuples. Leur union, c'est-à-dire l'annexion des Etats d'Humbert II à ceux du comte de Savoie, n'eût fait que rallumer certaines questions dangereuses, introduire dans le comté un élément nouveau en y amenant un nouveau peuple (1).

Le Dauphin comprit tout cela, et, malgré les démarches plus ou moins secrètes que fit tenter auprès de lui par ses agents, le comte Amédée VI, il tourna ses vues d'un autre côté.

Les agents du roi de France agissaient d'ailleurs avec un merveilleux ensemble. A Jean de Chissé, à Brunier et au seigneur de Beaumont s'était joint un quatrième personnage, Henri de Villars, archevêque de Lyon. Toutes les instances réunies de ces quatre négociateurs disposèrent le Dauphin à favoriser le roi de France.

« Philippe de Valois, dit le marquis Costa de Beau-
« regard, agit comme tout accapareur d'héritages: il
« flatta Humbert, daigna lui faire une visite à Vienne,
« lui prêta de l'argent, paya ses dettes, le lia par des
« promesses et des écrits, tellement, ajoute Samuel
« Guichenon (2), que, l'an 1343, le Dauphin, étant
« allé en France, donna tout son pays de Dauphiné
« à Philippe, fils puiné du roi, ou à l'un des fils de
« Jean, duc de Normandie, son fils aîné, sous de
« grandes réserves, et à la charge des douaires de
« Béatrix de Hongrie, sa mère, et de Marie de Baux,

(1) Le Dauphiné ayant fait partie du pays des Allobroges, de la province Viennoise et du royaume de Bourgogne aussi bien que la Savoie, on ne voit pas clairement d'où serait venu l'*élément* ou le *peuple nouveau*. Les guerres des Dauphins et des comtes de Savoie, quelles qu'en fussent les causes accidentelles, avaient pour mobile final leur ambition respective de reconstituer, chacun à leur profit, la Bourgogne des Rodolphe.

Humbert II avait déjà obtenu, en 1335, le titre de roi de Vienne, qu'il ne put porter. Amédée VI avait plus qu'un titre. Outre la Savoie et le Piémont, il avait de l'ancienne Bourgogne la Suisse romande, la Bresse et le Bugey, le Diois et le Valentinois, avec plusieurs autres fiefs en Dauphiné. L'acquisition du reste aurait permis à ses successeurs de garder la Provence, deux fois perdue, faute d'appui au nord, et le troisième royaume de Bourgogne, à cheval sur les Alpes depuis le centre de la Suisse jusqu'à la Méditerranée, aurait peut-être arrêté les luttes séculaires de l'Allemagne et de la France en Italie.

La cession du Dauphiné à la France fit manquer à tout jamais ce projet. Car elle ouvrit encore la porte du marquisat de Saluces à la France, qui ne le rendit qu'en échange de nos possessions entre le Rhône et la Saône, en 1601. J'estime donc que Jean de Chissé se montra assez mauvais Savoyard dans cette négociation.

C.-A. Ducis.

(2) *Histoire généalogique*, tome 1.

« son épouse, et, quoi que le comte de Savoie put « faire sous main, il ne put empêcher ce coup. »

D'après l'acte de donation, que nous avons sous les yeux, si Philippe de France venait à mourir, le Dauphiné devait appartenir à un fils du duc de Normandie. « Et par telle condition, est-il dit dans cet « acte, que le dit mons Philippe est celui qui sera « Dauphin, et ses hoirs ou successeurs au Dauphiné « seront tenus soi faire appeler Dauphin de Viennois « et porteront les armes du dit Dauphin écartelées « avec celles de France, et ce ne sera ni ne puisse « être ajouté le dit Dauphiné au royaume de France, « fors en tant que l'empire y serait uni. »

Pour prix de cette cession, le roi de France promettait au Dauphin 120,000 florins en trois ans. Humbert se réservait dix mille livres de rentes perpétuelles sur plusieurs terres du Dauphiné, outre quelques autres avantages de moindre importance. Les signataires de l'acte furent Jacques Brunier, Amblard de Beaumont et d'autres personnages dont nous n'avons pas à nous occuper ; Jean de Chissé, un de ses parents nommé Perret de Chissé, conseiller du prince, Aimon de Chissé, grand-bailli de Viennois, furent, avec un grand nombre de gentilshommes dauphinois et français, présents à la lecture de l'acte de cession.

Le roi de France était enfin parvenu à ses fins ; il triomphait, il était heureux : à côté des fleurs de lys royales allait briller désormais le Dauphin d'azur des comtes de Viennois, un nouveau fleuron s'ajoutait à la couronne de France. Une fois les Anglais chassés, la Guyenne comprise, la France redevenait grande, heureuse, puissante.

Philippe VI récompensa brillamment tous les agents qu'il avait soudoyés : Jean de Chissé fut créé son conseiller intime ; Amblard de Beaumont reçut six cents livres de rente annuelle, qu'il échangea plus tard avec Charles de France, premier Dauphin de race royale, contre la possession du château de Beaumont en Trièves ; Perret de Chissé fut nommé gouverneur d'Hermance, en Faucigny ; Adolphe de Chissé fut créé évêque de Grenoble après la mort de son frère arrivée quelques années plus tard ; seul, le fidèle Brunier ne voulut rien accepter de la munificence royale.

Voyons maintenant si les clauses du traité furent bien exécutées par le roi de France.

Philippe VI comprit bientôt qu'il ne pouvait, sans danger pour la sûreté de son royaume, laisser un prince du sang possesseur d'une province qui, par sa situation, était la clef du royaume du côté des Alpes. Le Dauphiné devint une simple province de la France, malgré les termes précis du contrat, lequel portait qu'il ne pourrait y être ajouté que « fort en tant que l'empire y serait uni. » L'orgueil des Dauphinois ne voulait reconnaître qu'un empereur pour souverain étranger.

En second lieu, le Dauphin devait prendre le titre de Dauphin de Viennois. Cette clause ne fut exécutée que jusque vers la fin du XIVe siècle, car, depuis cette époque, les fils aînés des rois sont qualifiés « Dauphins de France. »

Le traité ne fut donc pas scrupuleusement observé, et le Dauphiné ne fut plus qu'une province du royaume, régie par les lois et les coutumes françaises, malgré l'article spécial du traité qui dit : « Ledict mons Philippe est tenu de garder et maintenir à toujours, mais perpétuellement, toutes les libertés, franchises, priviléges, bons us et coutumes du Dauphiné. »

Dans le voyage que l'empereur Charles IV fit en France en 1370, il confirma librement la donation faite par Humbert II à Philippe de France. Or, l'empereur était le suzerain immédiat du Dauphiné, qui ne relevait que de lui. Ce qui le prouve, c'est que les Dauphins avaient porté le titre de comtes palatins et de sénéchaux de l'empire. L'archevêque primat de Vienne était comte et archichancelier du Saint-Empire dans le cercle des deux Bourgognes ; Vienne se qualifiait ville impériale. Il paraît que l'empereur ne s'émut pas de voir une province aussi considérable de l'empire unie à la nation française ; car avant de quitter la France il créa le Dauphin, fils de Charles V le Sage, vicaire général et perpétuel de l'Empire, en Dauphiné. « Le chancelier impérial, dit le marquis Costa de Beauregard, en expédia les lettres revêtues du sceau d'or. »

Lorsqu'il eut abandonné ses Etats, Humbert II chercha une occupation, loin de songer à s'enfermer dans un monastère. Sa vie ne devait plus être dès lors qu'une douloureuse épopée.

Le roi de Chypre, les Vénitiens, les Génois et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'étaient ligués contre l'Empire turc. Après quelques victoires, ils avaient essuyé devant Smyrne une défaite complète. Pierre Zeno, grand amiral de Saint-Marc et le légat du pape, avait péri dans la mêlée. Cependant ils continuèrent les hostilités.

Désabusé des grandeurs souveraines, mais désireux d'acquérir de la gloire et poussé aussi par des sentiments de piété, Humbert se prit d'enthousiasme pour cette expédition, et il adressa au pape une requête ainsi conçue : « Supplie à Votre Sainteté, son humble « fils, Humbert, Delphin de Vienne, qu'il vous plaise à « li octroyer à estre capitain de ce saint voyage contre « les Turcs et les non féaux à l'Eglise de Rome, et que « tous, tant hospitaliers comme tous autres, li ayent « et doyent obéyr par terre et par mer. » Ce fut avec joie que le pape accepta. Par bulle du 25 mai 1345, il nomma Humbert capitaine général du Saint-Siége.

Après de grands préparatifs qui achevèrent de le ruiner entièrement, Humbert partit, suivi de la Dauphine Marie et de son fidèle Brunier. Les résultats de la croisade furent sans importance. L'argent manquait aux croisés ; le pape ne pouvait plus lever les dîmes de la guerre sainte. Toute l'Europe était en armes ; les Anglais ravageaient la France, et, à la funeste journée de Crécy, triste pendant de Courtrai et d'Azincourt, la fleur de la chevalerie française tombait moissonnée sous leurs coups.

Le roi de Chypre et les Vénitiens retournèrent chez eux. Humbert vint prendre ses quartiers d'hiver chez les hospitaliers de Rhodes, où il tomba malade. La Dauphine, son épouse, brisée par tant d'émotions et de voyages, mourut (1347). Ce dernier coup acheva de décourager l'ex-Dauphin. Il partit, revint en Europe et arriva à Grenoble vers la fin de septembre 1347. Tous lui conseillaient de se remarier. « Espé- « rant, dit Guichenon, que, s'il avait des enfants, la

« donation demeurerait sans effet, suivant la réserve « qu'il en avait faite, il envoya secrètement à Pierre, « duc de Bourbon, pour lui demander Jeanne de « Bourbon, sa fille aînée, en mariage, laquelle lui « fut accordée. Mais Geoffroy, évêque de Carpentras, « Guy, comte de Forêts, Louis de Villers, archidiacre « de Lyon, Guillaume de Barrec, prieur de Saint-« Benoît de Seyssieu, Hugues, seigneur de Cusance, « Berard, seigneur d'Iseron, Amblard, seigneur de « Beaumont, Amédée Roussillon, seigneur du Bou-« chage, et Pierre de Lucinge, chevalier, que le « Dauphin avait députés ses ambassadeurs pour la « conclusion de ce mariage, s'étant mis en chemin, « l'an 1348, le duc de Bourbon, qui en avait donné « avis au Roi, reçut un commandement exprès de Sa « Majesté d'éloigner la proposition du Dauphin, soit « parce que Sa Majesté avait dessein d'épouser cette « princesse, qui fut depuis sa femme, soit pour n'être « pas porté à consentir que le Dauphin se mariât. « Ainsi Humbert, se voyant rebuté, se laissa aller « aux persuasions de Jean Birel, général des Char-« treux, qui lui conseilla la retraite en un cloître, et « en même temps le Roi le fit presser par l'Archevê-« que de Lyon d'exécuter la donation de l'an 1349 « et de relâcher *tout ce qu'il s'était réservé;* à quoi « le Dauphin ayant témoigné d'être disposé, se rendit « à Lyon, l'an 1349. Le comte Vert, averti de la « négociation, dépêcha Guillaume de la Baume, sei-« gneur de l'Albergement, l'un de ses principaux « conseillers, pour essayer ou à rompre ce marché, « ou pour en tirer quelque avantage; mais quand il « arriva, le contrat se trouva passé, et Jean, duc de « Normandie, en possession; ce qui obligea Guillau-« me de la Baume d'aller à la Cour, où il s'assura de « l'amitié du Roi envers son prince, fit connaître la « passion que le comte Verd avait de vivre en bonne « intelligence avec le nouveau Dauphin et proposa « quelques échanges de terres de ces deux princes, « qui étaient enclavées, dont il apporta l'agrément. »

Le Dauphin s'exécuta donc de bonne volonté, n'osant résister aux ordres que le Roi de France essayait de cacher sous une apparence de prière. Le jour de Noël 1351, après avoir fait profession dans l'ordre de saint Dominique, il prit les ordres sacrés. Ordonné sous-diacre à la messe de minuit, diacre à la messe de l'aurore, il reçut la prêtrise à la messe du jour; huit jours après, il fut créé par Clément VI patriarche d'Alexandrie, prieur des Dominicains de Paris et administrateur de l'archevêché de Reims.

Un an après, il mourut à Clermont et fut enseveli à Paris dans le couvent des Dominicains, dont il était prieur. « Souverain sans Etat, dit M. de Pétigny « dans ses *Recherches sur Humbert II,* général « sans armée, époux sans enfants, évêque sans dio-« cèse, dévot et excommunié, aimant ses sujets et les « écrasant d'impôts sans en être plus riche, Humbert « réunit dans sa vie toutes les misères et toutes les « contradictions de la faiblesse. »

Le dernier Dauphin de race royale fut Louis de France, de Bourbon et d'Artois, duc d'Angoulême, fils du roi Charles X et de Marie-Thérèse de Savoie, enterré à Goritz, sous le nom de ***Louis XIX**, roi de France et de Navarre*. Il avait épousé Madame Royale de France, Marie-Thérèse de Bourbon, fille du roi-martyr et de Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, la plus calomniée de toutes les reines de France.

CHARLES BUET.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE D'ANNECY

(Suite, voir le n° de septembre.)

Avant d'être un jardin, la petite place triangulaire située au confluent des deux canaux avait été le cimetière de l'Hôpital, dont une moitié s'éboula dans l'eau lors de l'inondation de 1711. L'année suivante, cette plate-forme fut relevée et assurée contre le courant par la construction d'un redan, dont les bas murs sont encore visibles (1).

Le sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse, tel que nous l'avons décrit dans l'article précédent, avait-il reçu quelque augmentation avant les résolutions du comte Amédée III de Genevois? Nous n'en savons rien; aucun document ne vient jeter quelque lumière là-dessus. Il est probable, toutefois, que, pour abriter les pèlerins, on aura ajouté un péristyle, que l'on présume avoir été de cinq à six mètres de longueur. Quelques archéologues ont cru pouvoir attribuer toute la partie inférieure du clocher à l'époque romane. Nous discuterons cette opinion en suivant les agrandissements progressifs qu'a reçus cette église.

Parallèlement au sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse et le long du côté droit s'éleva, dans la même orientation, un autre sanctuaire avec chœur de vingt mètres de longueur sur dix de largeur. Il occupait dans la place actuelle de Notre-Dame l'espace compris entre la fontaine publique, vers laquelle se trouvait le chevet, et le tambour de la porte principale de l'église moderne.

C'est à ce terme que devait avoir été prolongé le péristyle du sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse.

Le maître-autel du chœur fut dédié à saint Antoine d'Egypte, que l'on invoquait depuis longtemps dans les hôpitaux pour la guérison du *feu sacré*, maladie signalée déjà par deux poètes romains, Virgile et Lucrèce (2).

Ce chœur était fermé par un jubé ou tribune, posé sur un encorbellement, qui s'appuyait à droite au clocher, à gauche sur une petite arcade reliant le dernier pilastre du chœur à un gros pilier de quatre mètres et demi de longueur sur deux de largeur, les nervures non comprises, et faisant face au clocher.

Au nord du chœur, on construisit une sacristie d'environ neuf mètres de longueur sur sept de largeur dans œuvre. Elle formait au côté droit du chœur comme le pendant du sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse, qui le longeait au côté gauche.

A l'ouest de la sacristie s'éleva le clocher de forme oblongue dans le sens des sanctuaires; il a onze mètres et demi de longueur sur dix mètres de largeur. Les murs de long ont à la base trois mètres et ceux de large trois mètres et demi. Dans l'angle sud-ouest

(1) Mgr Billiet, *Notice sur quelques inondations*, p. 25, 31. *Revue sav.*, 1870, p. 86.

(2) *Georg.* III. *De Natura rerum*, VI, 660. Collombet, *Histoire de l'Eglise de Vienne*, II.

L'*Aspergillus dubius* Corda, qui couvre la croûte des fromages salés, ainsi que les *Aspergillus candidus*, *flavus* et *herbariorum* Lint. qui infestent les herbiers exposés à l'humidité, appartiennent à la famille des mucédinées. Il en est de même des nombreuses espèces de moisissures qui croissent sur les bois humides, sur les excréments et sur les cadavres des animaux.

Si ces petits êtres disparaissaient de notre globe, la surface de la terre serait encombrée de matière organique morte, et de débris animaux et végétaux en putréfaction.

Ce sont eux principalement qui donnent à l'oxygène ses propriétés comburantes. Sans eux la vie deviendrait impossible, parce que l'œuvre de la mort resterait incomplète. Les germes partout répandus des êtres microscopiques se développent, et à leur aide l'oxygène se fixe en masses considérables sur les substances organiques pour en opérer la combustion. E. CHEVALIER.

BULLETIN

Le malheur rend ingénieux. Paris ayant été isolé de la France et du monde entier par un investissement qui dure depuis tantôt trois mois, a su conserver des relations avec la province en utilisant les ballons. Chacun de ceux-ci, monté par un aéronaute, transporte plusieurs quintaux métriques de dépêches qui sont remises au bureau de poste le plus proche du point où s'effectue la descente, qui n'est pas exempte de danger. Sans parler du risque de tomber dans les lignes ennemies, plusieurs ballons ont été traînés sur un certain parcours. D'autres ont été poussés par les vents vers la mer; l'un d'eux a traversé la baie d'Avranches et est tombé près de Dinan; un autre a été entraîné jusqu'à Christiana en Suède.

Le problème de la direction des aérostats a fait l'objet des études d'un grand nombre de savants, surtout en ces derniers temps. Un ingénieur lyonnais, M. Vallée, croit l'avoir résolu. Son travail a dû être soumis à l'examen de la Commission de défense nationale. Deux Italiens ont aussi porté à Tours un aérostat de leur invention qu'ils prétendent diriger à leur gré.

En attendant que l'expérience ait prononcé sur la valeur de ces découvertes, la province correspond avec Paris au moyen de pigeons-voyageurs apportés par les ballons. Les dépêches, centralisées à Tours ou à Bordeaux, sont écrites à la suite les unes des autres et sans interlignes, puis elles sont réduites par un procédé photographique qui permet de comprendre plusieurs milliers de mots sur une feuille de papier pelure d'oignon. On estime que chaque pigeon peut transmettre jusqu'à 30,000 mots. Les dépêches sont déchiffrées à la loupe à Paris et expédiées aux destinataires.

La dépêche ne peut contenir plus de dix mots et coûte 10 fr.

—

Alexandre Dumas est mort le 5 décembre à Pays, près de Dieppe. Il était complètement tombé dans l'enfance; depuis quelque temps cependant il allait mieux. Cette mort, qui eût produit il y a quelques années une grande sensation, a passé inaperçue au milieu des terribles événements de l'époque actuelle.

Alexandre Dumas était né à Villers-Cotterets le 24 juillet 1803; il était fils du général Davy-Dumas, qui était fils lui-même du marquis Davy de la Pailleterie et d'une négresse africaine.

A la fois poète, romancier et auteur dramatique, Alexandre Dumas restera sans doute l'écrivain le plus fécond de notre siècle. Son premier ouvrage, un volume de *Nouvelles*, date de 1826. On ne pourrait dire quel fut le dernier, car il en menait habituellement trois ou quatre de front.

—

La lettre suivante a été adressée par M. Jules Simon au *Journal des Débats* :

« Paris, 28 octobre 1870.

« Monsieur,

« Vous m'avez demandé, pour les artistes de l'Opéra, l'autorisation de se constituer en Société pour donner, à leurs risques et périls, des concerts qui auront lieu le jeudi et le dimanche, concerts dans lesquels on n'entendra que de la musique sérieuse, sans décorations ni costumes. J'en ai parlé au gouvernement, qui n'y fait aucune objection. Je suis charmé, pour ma part, que les artistes trouvent dans cette combinaison un moyen de s'indemniser des pertes que leur fait subir la suspension momentanée de la subvention. Veuillez, Monsieur, en annonçant à MM. les artistes que je leur accorde l'autorisation demandée, les remercier, de ma part, de l'heureuse pensée qu'ils ont eue de consacrer la première recette aux victimes de Châteaudun. Ils ont subi, sans se plaindre, le sacrifice que j'ai été contraint de leur imposer au nom des besoins de la patrie, et maintenant, malgré la situation cruelle qui leur est faite, leur première pensée est pour les autres. Ce sont de véritables artistes.

« Agréez, cher monsieur, mes plus cordiales civilités.

« J. SIMON. »

—

On a disposé, à Paris, les sous-sols de l'hôtel-de-ville pour recevoir les archives, afin d'abriter contre les éventualités d'un bombardement ces précieux documents de notre histoire.

Il en sera sans doute de même pour les bibliothèques publiques et les musées, avec leur riche collection de manuscrits, de livres, de tableaux, de statues, de médailliers et tous les objets qui représentent dans notre capitale une grande valeur scientifique et artistique.

—

Le *National suisse* annonce qu'on a trouvé des objets fort curieux en creusant le nouveau canal de la basse Thielle, à Schwandernau, tout près de l'endroit où sont établies les fameuses grues de M. Bridel. Ce sont surtout des armes et dans le nombre se trouvent plusieurs types d'épées, dont une en bronze, d'autres en fer de l'âge helvète (de la Tène), une lance de l'époque franque ou mérovingienne et même une épée du XIIIe et XIVe siècle. Comment des armes d'époques si diverses se trouvent-elles réunies sur un même point? C'est là un problème qui ne laisse pas que d'avoir son intérêt.

—

Le ministre des travaux publics d'Italie a reçu le télégramme suivant de Modane :

« Le 4, après avoir suspendu les travaux à l'entrée du nord du grand tunnel des Alpes, on a entendu, pendant quatre heures continuelles, les percussions des perceuses de Bardonnèche, d'une manière si distincte qu'on a pu compter les coups à travers le diaphragme de 90 mètres dans la parfaite direction de l'axe du tunnel. »

—

Le *Courrier de l'Isère* signale un curieux phénomène géologique. Il s'est produit depuis plus de deux mois, et il se produit encore journellement sur les bords du lac de Paladru, des éboulements tels, que là où était naguère une pièce de terre ou de pré, complantée ou bordée d'arbres, il y a actuellement une profondeur d'eau au moins égale à l'épaisseur de la couche engloutie, et que, du bas de la tranchée, à peu près verticale, au sol resté en place, les déblais tombés ne paraissent pas généralement s'avancer au-delà de deux à trois mètres dans l'eau, qui se montre verte, c'est-à-dire profonde.

La sonde donne, vers le centre des éboulements, 4, 5, 6 et même 7 mètres de profondeur.

Le premier éboulement, le plus important, a emporté, sur la rive droite, la portion au levant du pré d'Ars, commune de Pin. La superficie soulevée avait environ 150 à 200 mètres de long sur 3 de large.

Un autre éboulement sur la rive droite, commune de Paladru, a eu lieu le 21 novembre; il a 30 mètres de longueur sur 3 environ de largeur.

Sur la rive gauche, Montferra et Bilieu, les éboulements atteignent ensemble une longueur de près de 600 mètres sur une largeur moyenne de 10 à 15 mètres. L'épaisseur des blocs abîmés est de 5 à 7 mètres.

La coupe offre une épaisse alluvion de terre végétale, de 2, 3 et 4 mètres, et au-dessous, une couche de graviers mêlés de sable, ou une terre blanche très friable.

La plupart des pièces étaient bordées d'arbres plantés pour les défendre contre les flots; ils ont disparu, sauf quelques-uns qui montrent çà et là leurs branchages.

Les éboulements de la rive gauche, survenus après les pluies, sont du 30 octobre, 1er, 4 et 5 novembre. On signale sur cette rive des pentes nombreuses qui annoncent d'autres éboulements, lesquels ne dépasseront pas certaines limites, le coteau se resserrant assez brusquement le long du lac.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

